



Bac - 3

Bac + 3

Quel déroulement du
continuum en Normandie ?

Mars 2022

Présenté par Nicole Paul

***Les parcours de formation du bac - 3 au
bac + 3 : quel déroulement du continuum en
Normandie ?***

Mars 2022

Président

Nicolas MARAIS

Rapporteur

Nicole PAUL

Chargé-e-s de mission

Théo BRANSWYCK

Laurence MONNET-LEPAGE

Sophie ROUSSELET

Sommaire

Avis	9
Quelles spécificités des parcours de formation ?	12
Un accompagnement des jeunes à renforcer.....	16
Propositions et préconisations du CESER.....	21
Axe 1 : Réduire les inégalités sociales et territoriales.....	21
Axe 2 : Améliorer le niveau de qualification des jeunes Normands	23
Axe 3 : La qualité du pilotage du continuum	29
Axe 4 : Évaluer	32
Synthèse des préconisations	35
Déclarations des groupes	39
Rapport	45
Pourquoi cette étude ?	47
Objet et champ de l'auto-saisine	49
Chapitre 1 - Des spécificités normandes en matière de parcours de formation et de réussite	53
1. Contexte général : des spécificités sur certains bassins et territoires normands ?.....	53
1.1. La Normandie, une réalité socio-économique contrastée	54
1.2. Caractérisation du chômage des jeunes : volume important et disparités fortes.....	55
1.3. Inégalités territoriales et parcours scolaires : identification de territoires potentiellement fragiles en Normandie	59
1.4. Regard complémentaire : indicateurs de qualité de vie et territoires normands.....	66
2. Etudes et parcours de formation : des spécificités normandes ?	68
2.1. Scolarisation et accès au diplôme, un continuum moins fluide en Normandie.....	68
2.2. Le parcours jusqu'au lycée, la mobilité sociale très tôt freinée.....	71
2.3. Le parcours après le premier palier : la prime à la voie professionnelle	77
2.4. La charnière lycée/enseignement supérieur : des points de blocage	89
2.5. Les parcours dans l'enseignement supérieur, la mobilité questionnée.....	94
2.6. L'apprentissage : une voie qui démocratise l'accès à l'enseignement supérieur.....	106
2.7. Des incidences sur le continuum : focus sur deux situations, le handicap et le genre.....	109
3. Les jeunes hors parcours scolaire	119
3.1. Approche chiffrée : volume, poids... ..	119
3.2. Les sorties précoces engendrent des situations hétérogènes	125
3.3. Les jeunes en formation continue	129
La crise sanitaire, des effets évidents sur les parcours, bien qu'encore mal mesurés	135
Chapitre 2 - Les parcours de réussite des jeunes	139
1. Le cadre légal du continuum réformé régulièrement : une agilité accrue ?.....	140
1.1. Regard sur les particularités du modèle éducatif français	141
1.2. Réforme après réforme, la juxtaposition successive de briques : des solutions aux enjeux ?	142
1.3. Le cadre de compétences au niveau régional, une nécessaire mise en perspective des « briques » du cadre juridique	145
2. La politique de l'orientation au service du continuum.....	150
2.1. L'orientation : le choix d'une définition.....	151
2.2. L'État et la Région garants du droit à l'orientation.....	153
2.3. Le déploiement opérationnel du droit à l'orientation : de multiples acteurs pour accompagner les jeunes et des outils de plus en plus numériques	159
3. L'affectation	174
3.1. Des plateformes numériques au centre de la politique d'accès au lycée et à l'enseignement supérieur.....	174

3.2	L'issue de Parcoursup est différente selon le profil de l'élève	176
4.	L'accompagnement du continuum par les dispositifs d'aide à la réussite.....	181
4.1.	Les politiques de réussite éducative : de l'école au lycée	181
4.2.	La lutte contre le décrochage scolaire, prévenir et remédier.....	188
4.3.	L'accompagnement des NEETs	195
4.4.	Les soutiens à la réussite dans le supérieur, jusqu'au bac + 3	201
4.5.	Des mesures d'urgence face à la crise sanitaire : le plan « 1 jeune, 1 solution »	207
5.	Les passerelles entre les voies, un outil encore en développement pour faciliter la poursuite d'étude.....	213
5.1	Les passerelles entre les différentes voies dans le secondaire confirment la prime à la voie professionnelle en Normandie.....	213
5.2	Les passerelles dans l'enseignement supérieur	215
Conclusion		219
Annexes.....		221
Annexe 1 : données de cadrage sur la jeunesse en Normandie.....		225
Annexe 2 - Le public cible de l'étude « le déroulement du continuum bac - 3/bac + 3 » : la rigueur du vocabulaire.....		227
Annexe 3 - Petit glossaire des concepts utilisés		229
Annexe 4 : la nomenclature des diplômes.....		238
Annexe 5 : Cadrage juridique - Les différentes lois et réformes		239
	La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République	239
	La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à L'ESR (Enseignement supérieur et recherche)	240
	Les décrets et arrêtés du 17 juillet 2018, portant réforme du lycée et du baccalauréat	241
	La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE): la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur	243
	La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.....	244
	La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance	246
Annexe 6 : cartographie des lycées et des réseaux accompagnant l'information et l'orientation.....		248
Annexe 7 : Huit profils de qualité de vie parmi les territoires normands.....		252
Annexe 8 - Documents de référence		254
Annexe 9 - Liste des sigles		259

Auditions et remerciements

La commission « Emploi et formation » du CESER de Normandie remercie vivement les personnes auditionnées qui ont contribué à l'enrichissement de ce document, notamment :

Mme Hélène BOURAIMA-LELONG

Communauté d'universités et établissements de Normandie – Vice-présidente en charge de la coordination de l'offre de formation

M. Laurent BAUSSIÉ

Union départementale Force Ouvrière 27 – Secrétaire de la FNEC

M. Patrice CARO

Université Caen Normandie, CEREQ (centre d'études et de recherches sur les qualifications) [ESO (espaces et sociétés)] - Professeur, géographie humaine et sociale et directeur du centre associé

M. Thibault CAZIER

Fédération des étudiants du Havre – Président

Mme Agnès CHECCAGLINI

Université Caen Normandie, CEREQ (centre d'études et de recherches sur les qualifications) [ESO (espaces et sociétés)] – Économiste et ingénieure de recherche

M. Olivier CHICHE

Confédération générale du travail Educ'action – Représentant

M. Benoit ELOUARD

Bâtiment Centre de formation des apprentis Normandie – Secrétaire général

Mme Patricia EVEN

Union syndicale solidaire Éducation 14 – Représentante

Mme Einat FAVRAY KLINGER

Bâtiment Centre de formation des apprentis Normandie – Directrice de la formation et du développement

M. Jérémy FLEURISSON

Conseil régional de Normandie – Responsable du Service d'Information Géographique

M. Marc GRANIER

Conseil économique, social et environnemental de la Région Normandie – Membre au titre de Normandie Énergies

M. Vincent GUERRAND

Région Normandie – Directeur des Lycées de la Région Normandie

Mme Claire GUEVILLE

Syndicat national des enseignements de second degré – Secrétaire nationale pour les lycées

M. Maxime LAMOUR

Association tutorat santé Rouen – Président

M. Denis LÉBOUCHER

Région Normandie – Adjoint au DGA Formation, Jeunesse, Culture et Sports

M. Arthur LE COZ

Communauté d'universités et établissements de Normandie – Vice-président étudiant

M. Jean-Marc LEHOUX

Rectorat de Normandie – Chef de division, Division des évaluations des statistiques de la prospective et des publications

M. Gaël LIRZIN

Union des industries et métiers de la métallurgie, Eure – Secrétaire général

M. Thierry PATINAUX

Union nationale des syndicats autonomes – Secrétaire général

Mme Sandrine PUPPINI

Académie de Normandie – Conseillère auprès de la rectrice, cheffe du service académique d'information et d'orientation

Mme Marine RABELLE

Fédération campus Basse-Normandie – Présidente

Mme Clare RAMSBOTTOM

Vice-présidente en charge de la responsabilité sociale – Université du Havre

Mme Sylvie SAINTEMARIE

Association régionale des missions locales – Directrice

M. Denis SUIRE

Fédération des Conseils des Parents d'Elèves - Administrateur national de la FCPE et président de la FCPE 27

M. Bruno THENAIL

Conseil régional de Normandie – Chef de service Information géographique et Open Data

M. Paul VITART

Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre - Administrateur national de l'APEL et président de l'Apel académique de Caen

M. Sébastien WEIL

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie – Chef de pôle, Stratégie de la formation et des établissements

Composition de la commission et du comité d'étude

Présidents de la 1^{ère} commission et du comité d'étude : M. Richard **LECŒUR** (ancien membre de la C1), M. Nicolas **MARAIS**

Vice-présidents de la 1^{ère} commission : M. Christophe **LEROY**, M. Guillaume **GRAVIER**

M. Jérôme **ADELL**

Mme Charlotte **ALLEAUME**

Mme Nathalie **AUBOURG**

M. Jean-Paul **CHOULANT**

M. Guillaume **DARTOIS**

M. Daniel **DE ROSA**

M. Bertrand **DECLOMESNIL**

Mme Céline **DESANAUX**

M. José **DOLIGET**

M. Christophe **DORE** (ancien membre de la C1)

M. Jean **DUFROY**

M. Philippe **ENXERIAN**

Mme Fabienne **FOLLIOT**

M. Arnaud **FOSSARD**

M. Jean-Baptiste **GAMARD**

M. Marc **GRANIER**

M. Rémy **GUILLEUX**

Mme Anne-Cécile **GUITTON** (ancien membre de la C1)

Mme Violaine **JULIE** (ancien membre de la C1)

M. Daniel **LECHAPELAIN**

M. Yves **LEFEBVRE** (ancien membre de la C1)

M. Rémy **LÉGER**

Mme Roseline **LEMARCHAND**

M. Didier **LUTSEN**

Mme Cécile **MAIRE** (ancien membre de la C1)

M. Pierre-Edouard **MAGNAN**

M. Jean-Denis **MESLIN**

M. Jean-Luc **MICHEL**

Mme Nicole **PAUL**, rapporteur

Mme Anne **PINEL**

Mme Bénédicte **PINOT**

M. Xavier **PREVOST**

M. Éric **PUREN** (ancien membre de la C1)

Mme Josiane **RENET**

Mme Hélène **RUBRECHT-LOISEL**

M. Pierrick **SALVI**

M. Philippe **SCELIN**

Mme Chantal **TANTER** (ancien membre de la C1)

M. Gérard **THÉRIN**

M. Dominique **TREFFLE**

Mme Delphine **VACQUEZ**

M. Paul **VITART**

M. Stéphane **ZANCHET** (ancien membre de la C1)

Comité d'étude

Rapporteur : Mme Nicole **PAUL**

Mme Anne-Marie **DENIS**

Mme Nicole **GOOSSENS**

Mme Marie-Ange **GUILBERT**

M. Rémy **GUILLEUX**

M. Christophe **LEROY**

Mme Nicole **PAUL**

M. Eric **PUREN** (ancien membre de la C1)

M. Philippe **SCELIN**

Avis

Adopté le 10 mars 2022 par
98 voix pour et 2 abstentions

Pourquoi cette étude ?

Pendant la pandémie de Covid 19, le postulat « mieux formé – mieux intégré »¹, qui met en évidence la corrélation entre niveau de qualification et insertion professionnelle et place la formation au cœur de la mobilité sociale, s'est révélé particulièrement prégnant. Dans le cadre du plan de relance national, le plan #1 jeune 1 solution a ainsi été lancé par le gouvernement à l'été 2020, afin de contrer les impacts de cette crise sur la jeunesse et favoriser l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle.

La question des jeunes est récurrente au sein du CESER : que ce soit à travers le rapport sur « les jeunes » réalisé en 2015, qui avait retenu la notion d'autonomie comme élément essentiel pour qualifier le passage à l'âge adulte, ou bien la nouvelle étude en cours sur les jeunes de 18 à 24 ans.

Dans cette auto saisine, le CESER s'intéresse aux parcours de formation des jeunes durant le continuum allant du bac - 3 au bac + 3, pour aborder la question fondamentale de l'élévation du niveau de formation des jeunes Normands et dans un objectif bien précis, celui de l'augmentation des qualifications agissant sur l'autonomie des jeunes et de leur insertion professionnelle. Ainsi, le CESER a volontairement élargi le champ de l'étude. La notion de continuum défini par le ministère de l'Éducation nationale², prévue en formation initiale scolaire, a ainsi été étendue aux parcours de formation des jeunes après la 3^e jusqu'à l'obtention d'un niveau de formation validé par un diplôme bac + 3, que ce soit sous statut scolaire, sous statut salarié ou bien demandeur d'emploi. La tranche d'âge a également été étendue aux 15-24 ans afin de pouvoir aborder l'ensemble des parcours ou dispositifs liés aux parcours de formation initiale ou continue entre le niveau bac - 3 et le bac + 3.

11

Au travers d'un diagnostic des parcours des jeunes durant le temps du continuum du bac - 3 au bac + 3, le CESER identifie les spécificités et les enjeux liés à l'élévation des qualifications en Normandie. Avec des niveaux de qualification globalement moins élevés que la moyenne française, l'étude permet ainsi de dépasser les conclusions souvent hâtives portant sur un « retard » normand, pour s'attacher à comprendre les spécificités de ce territoire en termes de formations et de réussite des jeunes. Cette analyse est complétée par celle des parcours d'orientation et des dispositifs d'aide à la réussite des jeunes, notamment lors des paliers de passage, à l'entrée en seconde puis dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'étude que vient de rendre le CESER sur l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Normandie donne aussi un éclairage sur les poursuites d'études après le niveau licence³.

Cet avis reprend des éléments essentiels issus du diagnostic pour comprendre le déroulement du continuum en Normandie. Cependant, cette lecture, forcément synthétique, invite à se référer aux analyses détaillées dans le diagnostic qui figure dans le rapport ci-après et formule

¹ Posé par le CEREQ et son enquête « Génération ».

² Circulaire de juin 2013.

³ Une force d'attraction normande à développer, enseignement supérieur et recherche, Ceser Normandie, mars 2021.

des préconisations adressées notamment à la Région, aux autorités académiques, aux collectivités territoriales et aux nombreux acteurs liés à l'éducation, la formation et l'orientation des jeunes Normands.

Le terme de réussite s'entend ici dans le sens d'accès aux différentes étapes du continuum et d'élévation des qualifications ou du niveau de diplôme atteint.

Le CESER juge utile de rappeler que la réussite d'un jeune ne se réduit pas à son niveau de diplôme ou de qualification. En effet, cette expression comprend un champ bien plus large, incluant notamment l'épanouissement personnel, et ce quel que soit son niveau de qualification.

Quelles spécificités des parcours de formation ?

Les parcours de formation des jeunes Normands revêtent de nombreuses particularités qui démontrent un parcours de moins en moins linéaire. Par ailleurs, la Normandie comporte des spécificités géographiques, historiques et socio-économiques qui influent sur les parcours de formation.

Les spécificités territoriales génèrent des inégalités territoriales dans les parcours scolaires

La Normandie est une région à la fois industrielle et rurale, à la réalité socio-économique contrastée qui se lit au travers des catégories socio-professionnelles représentées. En effet, par rapport à la moyenne nationale, la part des ouvriers est supérieure de 5 points et celle des catégories favorisées est inversement proportionnelle. La Normandie compte aussi un volume proportionnellement plus important de jeunes au chômage, souvent calqué sur la démographie des infra territoires. Ces spécificités freinent la mobilité en formation, particulièrement dans deux types de zones présentant des fragilités cumulées.

Tout d'abord, au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV), où 6 % de la population vit, les jeunes atteindront en moyenne un niveau d'études moins élevé. Puis, le caractère rural de la région participe à la faiblesse des taux de passage en seconde générale et technologique alors que les résultats du Diplôme National du Brevet (DNB) sont plus favorables dans les zones rurales.

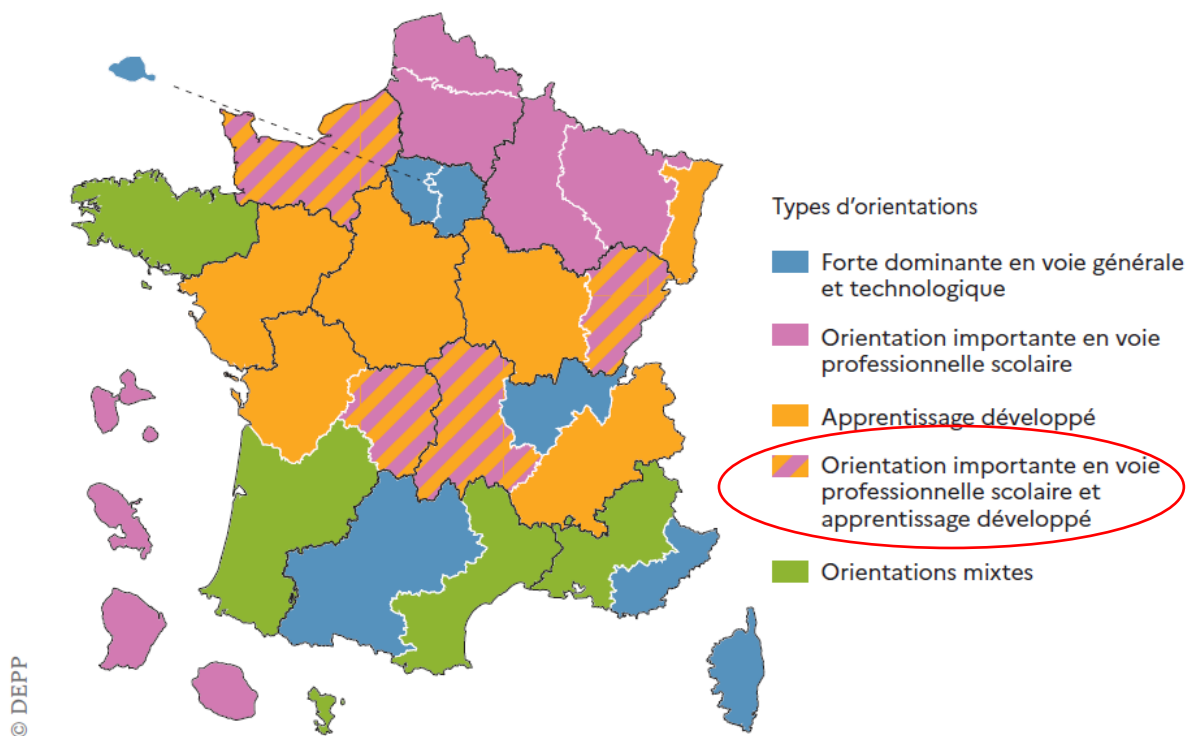
La lutte contre l'immobilisme et/ou les déterminismes sociaux qui permettrait de réduire les inégalités sociales et territoriales en formation est un enjeu fort en Normandie.

Les spécificités normandes en matière de parcours de formation et de réussite : les grands traits du continuum

Le « continuum » est moins fluide en Normandie. En effet, l'érosion du taux de scolarisation avec l'âge est plus élevée et plus rapide en Normandie qu'en moyenne. Elle se conjugue avec un niveau de diplôme atteint globalement moins élevé et qui cache de fortes disparités territoriales. Cependant, il est intéressant de noter que malgré un bon taux de réussite au DNB (+ 2,5 pts/moyenne nationale), l'orientation en fin de 3^e vers une seconde générale et technologique est moindre qu'à l'échelle nationale. Ce paradoxe témoigne d'une mobilité sociale très tôt freinée, voire d'une inertie sociale dès la fin du collège et avant même l'entrée dans le continuum. Celle-ci persiste au fil du secondaire, s'accroît avec la poursuite d'études, plus professionnalisées et moins longues en Normandie.

Dans les spécificités normandes, la **forte orientation à la fin de la troisième vers la voie professionnelle**, que ce soit sous statut scolaire (en lycée) ou en apprentissage (en CFA) est un élément important et déterminant.

Types d'orientations en fin de troisième selon les voies – 2019



13

Source : DEPP -Géographie de l'école – 2021

Ceci s'explique par le poids important de l'origine sociale dans le déséquilibre de la répartition entre l'enseignement général et professionnel. De ce fait, l'enjeu de l'accompagnement des familles tout au long des parcours est important pour relever le niveau d'ambition et favoriser la réussite des jeunes.

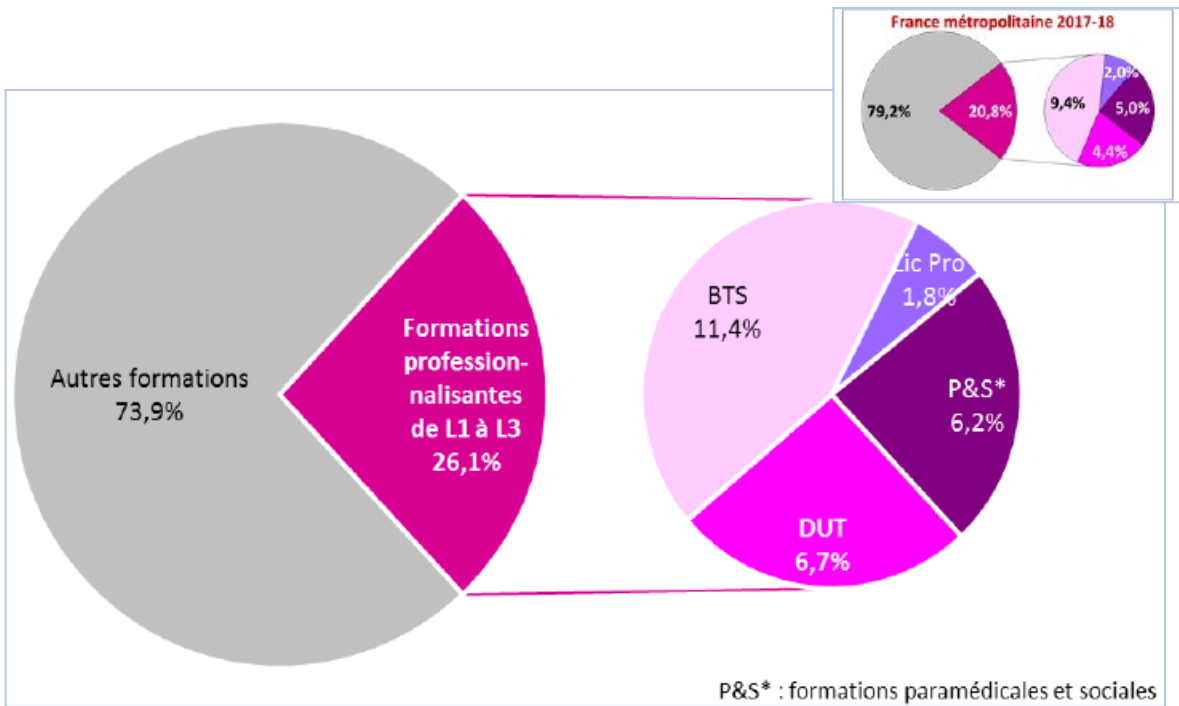
Un autre constat relevé concerne le taux de réussite au baccalauréat professionnel qui s'avère plus élevé, en Normandie, contrairement à ceux de la filière générale et technologique.

Ces différents constats donnent des clés de compréhension pour expliquer la difficulté de franchir les paliers pour accéder à l'enseignement supérieur. Tout d'abord, l'accès à l'enseignement supérieur est plus faible en Normandie (76 %) qu'en France (77,4 %). Or, non seulement l'entrée en enseignement supérieur est conditionnée par le baccalauréat obtenu, mais le choix de la filière est aussi fortement influencé par l'origine sociale.

C'est pourquoi, les jeunes Normands suivent des filières plus courtes et plus professionnalisantes qu'à l'échelle nationale.

Par ailleurs, la Normandie dispose d'une importante offre de proximité de Sections de Technicien Supérieur (STS) et formations assimilées avec une couverture géographique bien supérieure à celle des autres formations post-bac, notamment les licences et formations d'ingénieurs très concentrées géographiquement.

Zoom sur la répartition des étudiants dans les filières courtes



Source : STRATER, 2020

Paradoxalement, ce fort maillage territorial facilite l'accès aux formations supérieures de proximité, mais repousse l'âge de la mobilité en études des néo-bacheliers, avec, *in fine*, une orientation vers des parcours plus courts et professionnels et un moindre accès aux études longues. Quant à l'apprentissage, il permet une relative démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Même si une bonne progression est constatée pour les entrées en licence, la déperdition est plus importante en 1^{ère} année. Du fait de leur nombre, les néo-bacheliers professionnels ou technologiques accèdent à l'université en plus forte proportion et peinent à passer ce cap de la L1. Ainsi, seuls 5 % des étudiants ayant un bac professionnel sont diplômés du supérieur à l'université.

L'enjeu est alors d'accompagner les jeunes, tout au long de leur parcours de formation y compris sur des solutions de mobilité pour franchir plus facilement les paliers. Il est primordial de ne pas se résoudre à une orientation par défaut mais de leur assurer une meilleure réussite et une sortie diplômante de niveau bac + 3.

Le genre est encore un facteur discriminant dans la poursuite d'étude

Un contraste demeure en Normandie comme dans le reste de la France sur la construction de l'orientation, la projection dans la vie professionnelle et donc fatalement dans la scolarité des jeunes Normands en fonction de leur genre.

Si les filles ont tendance à s'engager aujourd'hui dans des études plus longues et avoir des taux de réussite aux examens plus élevés, elles sont également plus nombreuses à abandonner les enseignements à vocation scientifique et plus précocement que les garçons.

Le cumul des constats démontre la persistance d'une inégalité de parcours entre les femmes et les hommes, qui a des conséquences dans toutes les sphères de la société.

La question de l'accueil des élèves en situation de handicap

Parmi les grandes priorités de la stratégie nationale « Grande Cause Handicap » de 2020, figure le fait d'offrir une solution de scolarisation pour tous les élèves et d'avancer dans l'inclusion à l'école. Alors que l'effectif des élèves en situation de handicap a doublé en 10 ans, en Normandie comme sur le reste du territoire national, l'accueil dans de meilleures conditions revêt un caractère urgent.

15

S'il n'est pas constaté un écart important dans la poursuite d'étude de ces jeunes Normands par rapport au reste du territoire national, l'objet ici est d'approfondir les efforts et de résorber les différences qui subsistent entre les départements normands.

L'enjeu est aussi d'assurer une plus grande équité dans les parcours pour enrayer les discriminations liées au genre et celles liées au handicap, notamment en accordant une attention particulière aux parcours d'autant plus genrés qu'on avance dans le déroulement des études.

Une autre particularité normande s'articule autour des nombreux jeunes hors parcours scolaires

Près de 20 % des jeunes en Normandie ne sont ni en formation, ni en emploi. Même si les sorties précoces en France baissent de manière constante depuis 2003, la Normandie compte encore trop de jeunes peu ou pas diplômés et hors formation, qui rencontrent davantage de difficultés pour s'insérer professionnellement. Cependant, dans le cadre de la vie professionnelle, la formation continue tout au long de la vie permet le retour en formation pour chaque adulte.

Cette possibilité s'intègre au déroulement du continuum « non linéaire » pour les jeunes. De nombreux dispositifs de remobilisation d'accompagnement, de qualification existent ; une attention particulière doit être portée afin d'éviter une concurrence entre ces derniers.

Ainsi, la lutte contre les sorties précoces et le décrochage scolaire constitue un enjeu en soi pour éviter les risques d'un éloignement prolongé de la formation pour ces jeunes « sortis des radars » après une rupture du continuum. La rapidité du repérage et de la mise en place d'un suivi individualisé est alors la clé pour que chacun d'eux puisse construire un projet de reprise de formation, en formation initiale ou continue.

Depuis quelques années, les nombreuses réformes ont des conséquences sur le déroulement du continuum. Aussi, la qualité de son pilotage par l'ensemble des nombreux partenaires impliqués est un enjeu fondamental pour garantir sa fluidité pour tous les jeunes, notamment les moins bien armés, à faire des choix de réelle mobilité sociale. Les parcours d'orientation et de réussite, les dispositifs d'accompagnement, les passerelles en formation durant le continuum sont autant d'éléments clés dans la réussite du parcours de formation d'un jeune.

Un accompagnement des jeunes à renforcer

Disposer d'une orientation choisie et non subie en Normandie

- **Coordonner les interventions pour accompagner les élèves dans leurs choix**

Le constat dressé dans le rapport préalable à la déclinaison du Plan étudiant en 2017, qui a débouché sur la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants (ORE), était explicite quant au manque de préparation manifeste des jeunes lycéens dans leur projet de poursuite d'étude et/ou d'insertion professionnelle. Il pointe non seulement le temps et les moyens trop faibles accordés à la préparation à l'orientation, peu considérée, mais aussi les grandes inégalités économiques, sociales et culturelles entre jeunes selon les académies et l'établissement fréquenté, au moment crucial où s'opèrent les choix vers les filières de formation.

Dorénavant inscrit dans la loi ORE (2018), le droit à l'orientation fait partie du droit à l'éducation. L'individu est placé au cœur du processus d'orientation auquel il contribue activement et qui en retour lui apporte les outils pour se projeter dans un monde et un environnement toujours plus complexes et en perpétuelle mutation. Cependant, le manque de préparation de l'orientation et du projet professionnel des jeunes, toujours d'actualité, pose la question de leur accompagnement à l'orientation. Chaque jeune, au travers du déroulé du continuum, doit trouver sa place dans une société en devenir et être en capacité de rebondir dans sa vie professionnelle. Il s'agit de donner le plus équitablement possible à chaque élève les éléments permettant des choix éclairés et ambitieux à même de réduire les biais sociaux dans les transitions scolaires.

Compte tenu de la complexité de la gouvernance en matière d'orientation, l'enjeu est également d'assurer la meilleure coordination entre les intervenants dans et hors des établissements scolaires. Il s'agit de faire connaître les interlocuteurs privilégiés de l'orientation auprès des jeunes et leur famille, qu'ils s'agissent des institutionnels ou de leurs pairs.

En effet, même si la Région conduit le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) tout au long de la vie, la gouvernance reste partagée avec un nombre important d'acteurs, notamment avec l'État.

Le déploiement opérationnel du droit à l'orientation repose quant à lui sur de nombreux intervenants et des réseaux répartis sur le territoire (cf p. 249).

Ces opérateurs de la politique d'information et d'orientation disposent de ressources et proposent un accompagnement qui constitue une plus-value dans le déroulement du continuum pour les jeunes Normands. Dans ses nouvelles missions de coordination des acteurs de l'information et de la mise en place d'actions auprès des jeunes, l'enjeu pour la Région et son Agence régionale de l'orientation et des métiers, désormais l'instrument principal de sa stratégie, est double : ouvrir le « champ des possibles » et informer sur le « champ du probable ».

Il s'agit enfin de s'assurer que l'accompagnement individualisé, au-delà de la période de « rodage » qui a mis l'accent essentiellement sur l'usage de l'application, retrouve sa vocation d'aide à la découverte et à une projection dans l'avenir.

Depuis 2010, tous ces sujets font régulièrement l'objet de remarques du CESER dans les avis qu'il émet. Dans le cadre du prochain CPRDFOP, avec le rôle majeur joué par l'Agence régionale de l'orientation et des métiers, il est temps de construire de réels indicateurs de suivi et des critères d'évaluation de l'orientation pour ne pas se retrouver dans 10 ans devant les mêmes impasses.

17

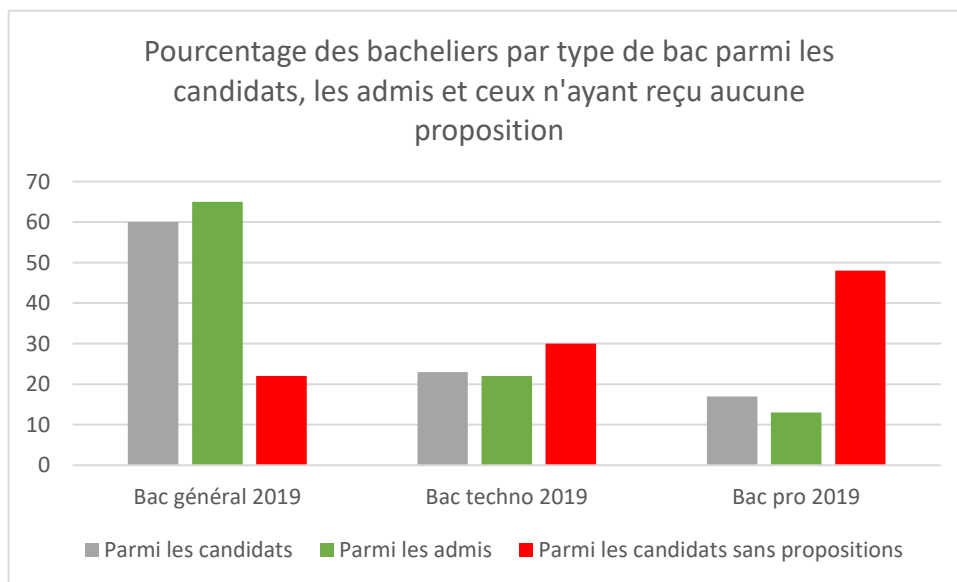
- **Un processus d'affectation encore trop imparfait**

À l'issue du processus d'orientation, les jeunes sont confrontés à leur affectation dans la filière qu'ils ont choisie ou non. Prérrogative de l'État, l'affectation, ou phase de sélection, pour les élèves et les étudiants a connu un cadre légal mouvant qui suscite toujours de nombreux questionnements. La phase d'affectation peut être vue comme une étape particulière dans le parcours de formation, elle induit une forme de rupture pour un nombre important de candidats. Le suivi des jeunes, lors de ce moment charnière, revêt une importance particulière, et cela dès l'entrée dans le continuum bac - 3/bac + 3. L'appréhension des jeunes est d'autant plus forte que le recours à des plateformes qui semblent encore en « rodage » pose la question de l'opacité de la sélection et de ses critères. Un manque de visibilité d'autant plus important que les profils atypiques sont encore peu pris en compte pour entrer dans l'enseignement supérieur et se retrouvent bien souvent sans solution.

Des quotas d'accès à certaines formations, confortés en 2018 par la loi ORE, ont été mis en œuvre pour améliorer l'accueil de ces bacheliers dans des filières davantage en lien avec leur réussite. Cependant, le retour d'expérience et l'exploitation des résultats issus de Parcoursup mettent en

exergue que les chances d'accéder à l'enseignement supérieur sont inégales selon les caractéristiques sociales et géographiques.

Si les candidats à une affectation via Parcoursup sont majoritairement détenteurs du bac général, ce sont bien les bacheliers professionnels qui constituent la majorité des candidats n'ayant pas reçu de proposition de la part d'une formation.



Champ : néo bacheliers candidats 2019, proposition toutes phases confondues
(Sources : Note Flash SIES, calcul CESP)

- **Des politiques publiques d'accès à l'enseignement supérieur trop timides**

En Normandie, lors de l'affectation 2020, une grande disparité entre les formations dans les quotas minimums a été observée. En ce qui concerne les BTS normands, on observe une variation des quotas de bacheliers professionnels allant de 8 % pour le plus faible jusqu'à 80 % pour le plus élevé. Il s'agit du pourcentage minimum arrêté par le Rectorat, sans harmonisation académique. Les DUT ont également cette hétérogénéité de leur quota minimum de titulaires d'un baccalauréat technologique, allant de 15 à 50 %.

L'accès à l'enseignement et aux formations du continuum doit être ouvert à tous les candidats, afin de ne laisser aucun jeune sans les moyens de ses ambitions.

Les procédures d'affectation sont des mécaniques complexes pour répartir les élèves mais doivent être au service d'un parcours d'orientation construit avec un individu ; elles doivent donc tenir compte de ses aspirations tout en prenant en considération les possibilités de la carte de formation, et ne pas être dépendant d'une logique algorithmique.

Un embryon de politique d'accès plus large à l'enseignement supérieur permettant de se soustraire aux déterminismes sociaux existe au sein des procédures actuelles. Les acteurs peuvent se concerter afin que les quotas et la redistribution de places dans les filières permettent d'échapper à une logique de tri systématique et d'orientation subie pour de nombreux jeunes Normands.

Accompagner les jeunes dans leur parcours

Durant leur parcours de formation, les jeunes vont rencontrer des difficultés qui peuvent enrayer le déroulement du continuum ou empêcher sa reprise. Les indicateurs de réussite montrent qu'en Normandie, une partie des publics parmi les plus vulnérables, sur certains territoires ou à des moments clés du continuum, a besoin d'accompagnement spécifique pour progresser en qualification. Si chaque individu est unique et qu'une solution ne correspond jamais vraiment à chaque situation, des outils sont bien présents sur le territoire afin de dépasser les freins existants.

Vaincre le décrochage reste un enjeu de cohésion sociale : il s'agit de réduire les inégalités concernant l'accès au savoir tout en élevant le niveau de qualification et de compétences de l'ensemble de la population scolarisée. Cette politique de lutte et de prévention a permis la baisse sensible du nombre de jeunes qui sortent chaque année sans qualification et de celui des étudiants ayant abandonné leurs études sans diplôme. Il importe de ne pas laisser ces jeunes sans aucune qualification et donc en proie à de grandes difficultés d'insertion dans l'emploi et dans la société, d'autant que les dispositifs sont financés par l'Union Européenne.

Des politiques particulières ont été élaborées pour répondre à la grande diversité de situations :

- les politiques éducatives zonées, initiées il y a 40 ans avec les ZEP, se déclinent en plusieurs dispositifs au sein de l'Éducation nationale. On note une concentration des zones dans l'est de la région, dans les départements de Seine-Maritime et de l'Eure.
- les politiques de prévention et de remédiation au décrochage associent plusieurs intervenants qui proposent un ensemble de services (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), CIO, missions locales) et guident vers la reprise de formation dans des établissements ou structures innovantes.
- des dispositifs sont proposés pour permettre aux nouveaux publics accueillis, en forte augmentation et très diversifiés, de réussir dans l'enseignement supérieur.
- Les passerelles permettent aux jeunes de changer de voie tout en favorisant les acquis précédents, cependant peu connues et utilisées jusqu'ici.

Tous ces dispositifs ont largement été mis à contribution pendant et au sortir de la crise sanitaire. Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont été amenés à les approfondir et à les étendre, en ouvrant de nouvelles places ou en augmentant les aides en faveur de l'embauche d'apprentis, par exemple.

Pour autant, ces politiques particulières n'ont pas résolu toutes les difficultés qui jalonnent les parcours. Même si une meilleure prise en compte des situations individuelles a permis de rapprocher les acteurs de l'éducation et la formation au sein et en dehors de l'école.

L'enjeu est de maintenir cette capacité à appréhender les parcours dans leur globalité sans les morceler en fonction du statut des jeunes et d'en convaincre tous les intervenants.

L'examen des caractéristiques des parcours en Normandie démontre une « non linéarité » de ceux-ci qu'il est important de prendre en compte afin d'améliorer l'accompagnement des jeunes et leur réussite. Bien sûr, la plupart d'entre eux ont un parcours sans rupture et l'effort doit alors perdurer pour développer les possibilités de choix, ainsi que la mobilité sociale en Normandie. En effet, l'enjeu majeur reste de concevoir l'avenir de tous les jeunes Normands, quels que soient leur milieu et le parcours choisi, y compris dans l'enseignement supérieur.

Propositions et préconisations du CESER

Le diagnostic réalisé par le CESER sur le déroulement du « continuum » des parcours de formation des jeunes entre le bac - 3 à bac + 3 a posé un certain nombre de constats. De ces spécificités normandes ont été tirés des enjeux essentiels liés à l'élévation du niveau de qualification, dans le but de favoriser l'insertion professionnelle et l'autonomie des jeunes. Il s'agit de pistes potentielles que les différents acteurs pourront s'approprier, rarement seuls, le plus souvent en associant leurs efforts. L'éducation, l'information et l'orientation sont des domaines dans lesquels de nombreux acteurs agissent et contribuent ensemble à la réussite des parcours des jeunes.

Les propositions qui suivent s'articulent autour de 4 axes dans lesquels des leviers d'action ont été identifiés, toujours avec l'intention que la Région puisse s'en saisir, en tant que pilote, partenaire principal ou au travers de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie.

Axe 1 : Réduire les inégalités sociales et territoriales

Certaines caractéristiques, notamment socio-économiques, de la Normandie peuvent freiner la mobilité en formation, surtout dans les zones présentant des fragilités cumulées. Les déterminismes sociaux sont accentués sur certains territoires, comme en milieu rural ou dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. L'accès à la formation partout et pour tous, ainsi qu'à la formation supérieure, sont les défis qui se posent / s'imposent à tous les acteurs pour accroître le niveau de qualification des jeunes Normands.

➤ Améliorer l'accès à l'offre de formation sur l'ensemble du territoire

Afin de pouvoir poursuivre leurs études, trouver un logement adapté et abordable à proximité du lieu de formation constitue un élément crucial pour les jeunes et leurs familles. Forte de sa compétence hébergement⁴, la Région investit dans les places d'internats pour les lycéens. Celles-ci peuvent également être attribuées à des étudiants du supérieur présents dans les lycées. C'est pourquoi, développer une offre d'hébergement à proximité des établissements est nécessaire. Facteur d'attractivité des BTS et des classes préparatoires, l'internat s'avère être un des leviers pour favoriser la poursuite d'études de certains jeunes. En dehors du nombre d'internats existants dans les lycées normands et de leur maillage sur le territoire, il faudrait disposer d'un nombre suffisant de places pour accueillir tout à la fois les lycéens mais aussi les étudiants des BTS et des classes préparatoires.

⁴ Article L.214-5 du code de l'éducation « Le conseil régional établit [...] le programme prévisionnel des investissements relatifs aux lycées, aux établissements d'éducation spéciale, aux lycées professionnels maritimes et aux établissements d'enseignement agricole [...]. À ce titre, le conseil régional définit la localisation des établissements, leur capacité d'accueil et le mode d'hébergement des élèves. »

Le CESER préconise à la Région de développer et de diversifier une offre de logements dédiés aux lycéens et étudiants au travers deux propositions :

- **un conventionnement sur plusieurs années avec des organismes publics et/ou des acteurs privés pour louer à des jeunes/étudiants des logements de proximité, adaptés et abordables, dans une logique d'efficacité des politiques publiques ;**
- **une conception « modulable » des futurs internats de la Région ou de ceux à rénover.** En effet, les contraintes qui régissent les places en internats pour les jeunes Normands sont fortes, que ce soit l'adaptation du nombre de places dédiées aux jeunes femmes et jeunes hommes ou celles entre le lycée et l'enseignement supérieur. C'est pourquoi il serait nécessaire d'avoir des internats dont le nombre de places pourrait être modulé, à chaque rentrée scolaire, en fonction des besoins.

Un autre facteur conditionnant la poursuite d'études concerne la mobilité. Il s'agit de faciliter la mobilité des jeunes en formation en développant un réseau de transport vers les centres de formation. En effet, les disparités liées aux territoires et celles liées aux ressources des familles pénalisent les jeunes souhaitant poursuivre, les empêchent même parfois d'envisager la possibilité de faire une année supplémentaire de formation étant donné les coûts de déplacements. En Normandie, si les grandes aires métropolitaines sont bien desservies en transport, les efforts doivent être accentués dans les zones plus rurales.

Le CESER, dans sa contribution à l'élaboration du programme « Petites Villes de demain » (mai 2020) avait rappelé son attachement au maintien du transport ferroviaire et des petites lignes régionales qui ont un rôle fondamental de lien avec les territoires moins denses.

Le CESER encourage la Région Normandie à soutenir des solutions de transports et de stations desservis à la demande, à l'instar des Filo'R de la Métropole Rouen Normandie.

Au regard de sa compétence d'organisatrice des mobilités, le CESER suggère à la Région d'accentuer son soutien aux mobilités solidaires à chaque fois que l'usage de la voiture individuelle est nécessaire, faute de transport public. Apprentis, lycéens ou étudiants de l'enseignement supérieur sont utilisateurs et demandeurs de covoiturage et de mutualisation des transports. Cette mutualisation concourt par ailleurs au développement durable au sein de la région. La coordination et la publicité autour de ces dispositifs favorisant le transport solidaire et mutualisé pourraient être portées par la Région en association avec les Départements et les EPCI.

Par ailleurs, pour lutter contre la précarité étudiante et lever des freins, le CESER préconise de développer un dispositif spécifique de prise en charge des frais de transports domicile-lieu de formation des jeunes en formation. Il appartiendra à la Région de déterminer les critères d'éligibilité à ce dispositif.

➤ **Lutter contre les déterminismes genrés**

L'autocensure liée au genre demeure un motif important de renoncement à des formations, des choix de carrière ou d'opportunités pour les jeunes.

Afin de lutter contre les stéréotypes et de favoriser l'égalité des genres, le CESER préconise à la Région :

- **d'adapter les internats à l'accueil des jeunes, filles ou garçons, en fonction des besoins (cf. « internats modulables ») ;**
- **de valoriser les organismes de formations et les entreprises exemplaires dans ce domaine, tant sur le plan du recrutement que des conditions matérielles et indemnitaires des stagiaires, apprentis et salariés. La Région peut contribuer à travers une distinction régionale (prix, label, etc.) à rendre publiques les pratiques vertueuses qui bénéficient aux jeunes et aux entreprises / organismes de formations.**

et à tous les acteurs impliqués de :

- **se mobiliser contre les freins de représentations genrées de certains métiers (évolution, conditions de travail, etc.) ;**
- **mettre en avant les réussites de profils mixtes au sein des métiers, en s'appuyant sur l'expérience de profils divers ;**
- **promouvoir et partager des parcours de formation et d'insertion réussis pour susciter l'ambition.**

23

Par ailleurs, le CESER invite à se reporter aux préconisations émises à ce sujet dans le rapport sur l'entrepreneuriat des femmes en Normandie.⁵

Axe 2 : Améliorer le niveau de qualification des jeunes Normands

En Normandie, non seulement l'érosion du taux de scolarisation avec l'âge est plus élevée et plus rapide qu'en moyenne nationale, mais elle se conjugue avec un niveau de diplôme globalement moins élevé et cachant de fortes disparités territoriales. Par ailleurs, l'orientation post 3^e témoigne d'une mobilité sociale très tôt freinée. La voie professionnelle scolaire ou en apprentissage est plus souvent choisie qu'ailleurs. C'est pourquoi l'enjeu de l'accompagnement des familles tout au long des parcours des jeunes est important pour relever le niveau d'ambition et faciliter la réussite. De plus, l'accompagnement des jeunes doit être renforcé au moment des paliers du continuum afin de les aider à les franchir plus facilement, tant individuellement que collectivement.

⁵ Rapport « Normandes ET entrepreneures, quand la création d'entreprises s'accorde au féminin », CESER Normandie, juin 2020, p. 28.

➤ **Accompagner les jeunes Normands tout au long de leur parcours de formation**

Il importe d'inciter à la poursuite des études en améliorant l'accès à l'information pour les jeunes Normands et leur famille. L'individu, placé au cœur du processus d'orientation auquel il contribue activement, doit donc être accompagné tout au long de ce processus. En Normandie, si les outils et services d'information et d'orientation existent, ils ont tendance à se concentrer dans les agglomérations et les espaces les plus denses du territoire. Afin de s'assurer d'un accès à une information claire, fiable, précise et adaptée, les structures qui maillent le territoire doivent être en nombre suffisant et identifiées par les jeunes et leur famille.

La mission d'information est confiée à la Région, l'État garde la politique d'orientation déclinée par ses différents ministères avec une prépondérance à celui de l'Éducation nationale via le rectorat. Ces structures institutionnelles doivent impérativement se coordonner, notamment grâce à la nouvelle Agence de l'orientation et des métiers, et s'appuyer sur l'ensemble des acteurs concernés. Un réseau de proximité doit se développer afin de renforcer le maillage territorial.

Afin d'aider les jeunes et les familles à se retrouver dans cette multiplicité et complexité des acteurs, le CESER incite à renforcer le rôle de l'Agence de l'orientation et des métiers auprès des acteurs du SPRO. Il préconise plus particulièrement à celle-ci :

- **d'accentuer la coordination entre les différents points d'entrée (CIO, missions locales, Agence de l'orientation) et de les rendre plus lisibles pour les jeunes et leur famille ;**
- **de mettre à disposition des jeunes toutes les informations via non seulement l'ensemble des structures qu'ils peuvent utiliser (missions locales, mairies, EPCI, etc.) mais aussi grâce aux différents canaux dont certains réseaux sociaux ;**
- **d'accompagner des campagnes d'information auprès des jeunes pour leur faire connaître les structures d'aide à l'orientation ;**
- **d'intégrer dans les futurs contrats de territoires entre la Région et les EPCI, la mission d'information et d'orientation des jeunes dans le cadre du continuum bac - 3/bac + 3.**

De plus, le CESER insiste sur la mise en place d'une meilleure circulation de l'information entre les acteurs principaux afin d'éviter toute concurrence entre les dispositifs et événements au bénéfice d'une meilleure lisibilité des actions d'information et d'orientation proposées sur le territoire.

Ensuite, le CESER souligne la nécessité de créer des continuums lisibles par les jeunes et leur famille sur leur territoire. En effet, trop souvent les jeunes ont du mal à se projeter dans un métier car ils n'ont pas assez connaissance du ou des parcours nécessaires pour y accéder, sans pouvoir mettre en avant leurs talents ou leurs désirs.

Pour permettre une meilleure insertion à l'emploi, il s'agit de s'assurer qu'à la fin de chaque cycle une solution individualisée soit proposée à tous les jeunes, pour compléter leur formation ou pour renforcer leurs acquis. **Le CESER invite à sensibiliser l'ensemble des équipes de l'éducation,**

de l'information et de l'orientation à « ouvrir le champ des possibles » de chaque jeune en favorisant la poursuite des études par une formation au niveau supérieur ou par une formation complémentaire (mentions complémentaires, articulation avec l'apprentissage).

Par ailleurs, une attention particulière doit être apportée aux jeunes bacheliers issus de la voie technologique ou professionnelle. En effet, leur poursuite en études supérieures s'avère plus complexe que pour les bacheliers en voie générale. **C'est pourquoi, le CESER souhaite qu'une solution individualisée et territorialisée soit proposée à chaque jeune** à proximité de son domicile. Celui-ci pourra, ainsi, continuer d'acquérir de nouvelles compétences et d'affiner son projet professionnel et, si nécessaire de lever les freins. Ainsi, mieux armé, le jeune aura plus de chance de réussir s'il souhaite continuer des études dans un des grands pôles de formation.

LE CESER préconise une réflexion sur la fin du délai de carence de 9 mois en vigueur, pour que les jeunes en cours de qualification puissent bénéficier du programme de formations qualifiantes de la Région, sous réserve d'une analyse individualisée du dossier et du projet.

Le CESER se permet de rappeler que, dès 2010, il avait insisté sur l'importance de mutualiser les bonnes pratiques en matière d'accompagnement et d'aide à l'orientation ; aujourd'hui, sa mise en œuvre devient nécessaire.

Afin d'identifier, diminuer les ruptures dans les parcours et accompagner les réorientations des jeunes, **le CESER préconise dans l'immédiat de s'appuyer sur le plan #1 jeune 1 solution dans le cadre du plan France Relance, pour lequel des enveloppes sont encore disponibles, afin de proposer des formations aux jeunes en rupture.**

25

Dans un souci d'accompagnement de tous les jeunes Normands, le CESER souhaite également qu'une attention particulière soit accordée aux parcours des élèves et étudiants en situation de handicap. Il ne nous appartient pas ici de porter un regard sur la politique d'inclusion en milieu ordinaire en matière de réussite des jeunes. Il s'agit en effet d'un sujet de recherche à part entière sur lequel il n'y a pas de conclusions tranchées. Néanmoins, au vu des fortes disparités infrarégionales rencontrées sur le territoire, ainsi que des besoins et des difficultés récurrentes des jeunes et des familles, il est nécessaire de s'interroger sur les mesures à prendre par le service public de l'école inclusive dans le cadre de leur parcours de formation.

L'enjeu est que ce service public soit en mesure d'apporter des moyens à la hauteur des besoins identifiés à l'échelle du territoire pour assurer des conditions de réussite identiques à tous les jeunes y compris ceux en situation de handicap.

Pour ce faire, le CESER préconise à l'Éducation nationale :

- **que le Rectorat soit doté en moyens suffisants (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap, dotations horaires dans les établissements, etc.) pour permettre l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation d'inclusion dans des conditions acceptables pour tous : le jeune, ses enseignants et ses camarades de classe ;**

- **que soient renforcées la sensibilisation et la formation de l'ensemble des personnels (AESH, équipe éducative et personnels de direction, etc.)**
- **qu'après l'élaboration de son Projet Personnalisé de Scolarisation par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), le jeune soit pourvu très rapidement des personnels et des équipements nécessaires pour son parcours, que ce soit le matériel informatique fourni par l'Éducation nationale ou le mobilier spécifique fourni par la collectivité locale ;**
- **qu'une évaluation de la politique inclusive, comprenant les effets sur les familles et les jeunes, soit menée à l'échelle académique et nationale.** En effet, les solutions pour les jeunes en situation de handicap sont aujourd'hui essentiellement tournées vers l'école inclusive. Il est nécessaire de pourvoir tous les établissements en services et personnels dédiés suffisants pour leur accompagnement et favoriser leur réussite. **Un suivi et une évaluation, tant du point de vue pédagogique que des moyens alloués notamment humains, qu'en termes de suivi de parcours, s'imposent si le ministère de l'Éducation nationale souhaite pérenniser la généralisation de l'inclusion en classe ordinaire.**

Par ailleurs, à cause d'une mauvaise anticipation de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap, ces dernières occupent dans les établissements les places réservées aux jeunes adultes, qui eux-mêmes occupent les places destinées aux enfants. Cette pénurie au sein des établissements pour adultes a donc pour conséquence l'accueil obligatoire d'enfants en inclusion dans les classes ordinaires sans que leurs besoins spécifiques soient pris en compte et les orientations validées par les MDPH effectives. **Le CESER invite donc les conseils départementaux à la création urgente d'établissements médico-sociaux dans chaque département afin d'accueillir les adultes vieillissants en situation de handicap, car il est déploré un fort manque de places au sein des établissements normands.**

Le CESER salue la création du Dispositif Formation Accompagnée (DFA)⁶ par la Région et l'Agence Régionale de Santé (ARS), mis en place depuis janvier 2019, afin de permettre aux jeunes en situation de handicap de suivre les formations financées par la Région.

➤ **Renforcer l'offre de formation**

Les villes « petites et moyennes » qui maillent l'espace normand revêtent une importance majeure pour l'équilibre et la cohésion du territoire régional. Les intercommunalités structurées autour d'une commune insérée dans un réseau de mobilité développé sont capables d'attirer une population étudiante.

Afin de veiller à une répartition équitable et équilibrée des formations sur le territoire normand, notamment les filières spécialisées et l'enseignement supérieur, **le CESER formule ses préconisations à la Région et à l'Éducation nationale concernant l'établissement de la carte des formations, qui doit s'appuyer sur la nouvelle cellule prospective du CREFOP :**

⁶ formation-accompagnée.fr

- avoir un maillage territorial de formations qui tienne compte de l'accessibilité pour les jeunes : transport, hébergement, etc. ;
- privilégier la création d'antennes pour des formations de début de cycle de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes normandes, quand les besoins de territoire sont avérés ;
- proposer une poursuite de formation professionnalisante ou complémentaire aux néo bacheliers au sein de leur établissement d'origine ;
- accroître les formations adaptées, individualisées et territorialisées pour les bacheliers en voie professionnelle et technologique ;
- moduler la carte des formations avec la mise en place de formations liées aux besoins structurels des territoires, en concertation avec les acteurs locaux et professionnels (OPCO et branches professionnelles) ;
- rencontrer les entreprises pour connaître leurs besoins en compétence, tant pour les métiers en tension que les métiers d'avenir ;
- être attentif et s'assurer que l'offre des formations liée aux métiers en tension et aux métiers d'avenir en Normandie dans le cadre de la transition numérique soit suffisante ;
- mener un travail prospectif des formations (thème et volume) afin d'identifier celles qui seront toujours présentes sur le long terme, en distinguant le conjoncturel du structurel, et être réactif dans la mise en place de formations adaptées.

➤ Lutter contre le décrochage scolaire

La lutte contre les sorties précoces et le décrochage scolaire constitue un enjeu en soi pour éviter les ruptures de continuum et les risques d'un éloignement prolongé de la formation pour ces jeunes « sortis des radars ». Dans les deux cas, il est nécessaire d'agir en prévention pour maintenir les jeunes dans le continuum, en repérant en amont ceux susceptibles de décrocher, de leur proposer des solutions adaptées et un accompagnement par des actions d'information et d'orientation. En cas de décrochage avéré, la situation des jeunes, ni en formation ni en emploi, doit se prolonger le moins possible. Il est alors essentiel que ces derniers soient d'abord repérés très vite et aussitôt accompagnés, avec un suivi individualisé, afin qu'ils construisent leur projet de reprise de formation.

Concernant la lutte contre le décrochage scolaire, le CESER rappelle ses précédentes préconisations⁷ et souligne l'importance :

- de renforcer les moyens et les ressources engagés afin de repérer en amont les jeunes susceptibles de décrocher et de leur proposer très vite des solutions adaptées ;

⁷ Rapport *Jeunesses, une ressource pour la Région*, CESER Haute-Normandie, mars 2015, p. 30 et 31.

Contribution du CESER, *Le décrochage scolaire en Région*, CESER Haute-Normandie, novembre 2015.

Rapport du CESER, *Le décrochage scolaire en Basse-Normandie*, CESER Basse-Normandie, novembre 2015.

- **d'accompagner les moments clés et les transitions dans le parcours des jeunes où le risque de rupture est le plus important (post-3^e, 2nde, terminale, 1^{ère} année dans le supérieur).**

➤ **Favoriser l'accès au premier niveau d'étude**

Il s'agit d'améliorer le niveau global de qualification en réduisant le nombre de jeunes n'ayant aucune qualification. Une attention particulière doit être portée aux jeunes ni en emploi ni en études ni en formation (NEET), afin de les repérer puis de leur proposer une formation adaptée et, ainsi, améliorer leur chance d'une meilleure insertion.

Le CESER encourage l'Agence régionale de l'orientation et des métiers à poursuivre une collaboration plus étroite avec les communes ou les EPCI :

- **pour identifier les jeunes concernés et très vite les orienter vers le service compétent ;**
- **pour renforcer la formation des encadrants et diversifier leur profil ;**
- **sur l'importance de construire des projets adaptés à la situation de chaque jeune, à sa propre problématique, avant de rentrer dans un dispositif existant ;**
- **sur la mise en place, au sein d'une commune ou d'un EPCI, d'un relai ou d'un service dédié aux familles, quand un jeune décroche, afin d'accompagner celles-ci qui se retrouvent souvent démunies.**

Le CESER suggère aussi l'évaluation des projets récemment proposés pour les jeunes décrocheurs et mis en œuvre par la Direction régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) de Normandie grâce à des fonds européens, afin de partager les bonnes pratiques et/ou d'étendre des expérimentations à l'échelle d'un territoire.

Le CESER attire aussi l'attention sur l'importance du monde associatif qui joue un rôle essentiel dans l'accompagnement de ces jeunes en rupture scolaire. Ces associations doivent être encouragées et soutenues financièrement et matériellement pour mener à bien leurs actions.

➤ **Promouvoir les passerelles comme outil à part entière de la politique d'orientation et de lutte contre le décrochage scolaire**

Suite à une orientation ou une affectation qui n'est pas concluante, les jeunes doivent pouvoir avoir une possibilité de réorientation. Celle-ci pourrait être mise en action par une inscription dans une nouvelle section ou voie afin de rebondir tout en valorisant les acquis de la formation d'origine. Au lycée, ces passerelles existent entre les différentes voies : générales, technologiques et professionnelles, cependant leur recours reste peu fréquent au regard des besoins et sont mal connues des jeunes et des familles. Le dispositif gagnerait à être mieux utilisé et davantage mis en avant dans les lycées, afin d'éviter que le choix de la filière en seconde soit considéré comme définitif et qu'il s'adapte au projet de l'élève.

Le CESER souhaite une meilleure information sur les possibilités de réorientation, de l'existence de ces passerelles et de leurs critères d'accès, afin de rendre lisible ce dispositif auprès des

jeunes, de leur famille et des acteurs, de renforcer cet outil indispensable à la fluidité du continuum.

➤ **Faciliter une poursuite d'études pour les baccalauréats professionnels**

Particularité de la Normandie, l'importance de la voie professionnelle en lycée constitue un atout mais pose également la question de la poursuite dans l'enseignement supérieur de ces bacheliers. Si le BTS est la suite logique du parcours d'un bachelier professionnel dans l'enseignement supérieur, certains ont des difficultés à y accéder et à y poursuivre leur formation. Durant la dernière décennie, la faible création de place en BTS se cumule à la hausse du nombre de bacheliers professionnels ainsi qu'à l'attractivité de ces formations auprès des bacheliers généraux et technologiques. Garantir la réussite de ce public au sein de l'enseignement supérieur et améliorer le niveau de qualification est crucial. Les quotas destinés aux bacheliers professionnels dans les BTS sont destinés à répondre à cet enjeu.

Dans le but de renforcer l'efficacité de ces quotas, c'est-à-dire le nombre de places réservées fixé par le Rectorat en concertation avec les chefs d'établissement, le CESER recommande au rectorat :

- **d'être vigilant à ce que le quota national recommandé en 2019 de 37 % soit réellement appliqué à l'échelle de chaque formation, sur chaque territoire ;**
- **de s'assurer, dans le cas contraire, que chaque établissement atteigne cet objectif minimal de 37 % sur l'ensemble des formations proposées.**

29

➤ **Renforcer l'accès à la validation des acquis de l'expérience VAE**

Afin de développer une voie supplémentaire d'accès à une qualification supérieure, le CESER appuie les préconisations du rapport d'évaluation de l'intervention de la Région Normandie en matière de VAE, auquel il a été associé. Ce rapport souligne en effet l'importance de permettre à un grand nombre de candidats d'accéder à la certification par la voie de la VAE et de simplifier l'accès aux informations, ressources documentaires et modalités financières et d'accompagnement dont ils peuvent bénéficier. Cette possibilité d'accès à la certification est utilisée par les jeunes qui occupent un emploi durant leur formation et le CESER est persuadé de l'importance de mieux la faire connaître. **Le CESER encourage la Région à intégrer ces préconisations lors de l'élaboration du prochain CPRDFOP.**

Axe 3 : La qualité du pilotage du continuum

Un rôle central est progressivement donné aux jeunes par les réformes successives : elles les invitent à être « acteurs de leurs choix » avec leur famille et adaptent en conséquence le cadre d'intervention des politiques publiques, tout en maintenant l'imbrication forte des intervenants et des compétences.

Aussi, la qualité du pilotage du déroulement du continuum par l'ensemble des partenaires impliqués est un enjeu fondamental pour garantir sa fluidité, pour tous les jeunes, notamment les moins bien armés à faire des choix de réelle mobilité sociale.

➤ **Coordonner les interventions, un rôle prioritaire de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie**

Depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel en 2018, la compétence de l'information est dorénavant partagée avec l'État. La Région assume la coordination de tous les acteurs de l'information sur le territoire. En Normandie, la Région a choisi de mener cette mission par le biais de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie, structure nouvellement créée.

Cependant, ce partage des compétences est encore loin d'être opérationnel que ce soit au niveau institutionnel ou régional. D'ailleurs, Régions de France a fait part de sa stupéfaction que le récent rapport de l'IGESR intitulé « l'orientation de la quatrième au master »⁸ mentionne « à peine la compétence des Régions, issue de la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 et de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. [...] L'interaction avec le monde économique que permet la nouvelle compétence des Régions est passée sous silence. »⁹

Le CESER préconise que le partage des rôles soit clarifié d'urgence pour une meilleure mise en œuvre de cette politique publique.

Afin d'asseoir un rôle de coordination, le CESER insiste sur l'importance pour l'Agence régionale de l'orientation et des métiers :

- **d'organiser le dialogue entre tous les acteurs impliqués afin de bien connaître les missions, les pratiques, les contraintes professionnelles et les actions de chacun ;**
- **de partager les enjeux des parcours de formation des jeunes et du contexte normand ;**
- **de partager la connaissance des très nombreux dispositifs mis en place par les acteurs impliqués dans l'accueil, l'information et l'orientation (AIO), ainsi que celles des expérimentations et/ou bonnes pratiques menées sur certains territoires.**

Le CESER invite aussi l'Agence de l'orientation et des métiers à développer l'information et l'orientation auprès des jeunes par leurs pairs, soit pour échanger sur leur projet professionnel, leur parcours ou bien plus précisément sur leurs études ou sur l'établissement choisi. En effet, entre jeunes, un lien direct peut se créer avec une parole parfois plus libre et accessible, pour donner envie, lever des freins, briser les représentations, démystifier les études dans le

⁸ Rapport annuel thématique 2020, inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche ; 242 pages, octobre 2021.

⁹ Courrier adressé au Premier ministre au nom de Régions de France par Carole Delga, présidente de Régions de France et Françoise Bonneau, présidente de la Commission Éducation-Orientation-Formation-Emploi de Régions de France, en date du 27 octobre 2021.

supérieur. Ce dispositif doit être encouragé lors des salons d'orientation ou encore lors des portes ouvertes des établissements.

Par ailleurs, pour assurer un meilleur pilotage, le CESER souligne l'importance :

- **d'associer les collectivités locales aux travaux de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers et de développer des partenariats adaptés au contexte local, sans oublier les premiers concernés, les jeunes en formation et/ou en orientation ;**
- **de décliner des plans d'actions à l'échelle des territoires en impliquant l'ensemble des acteurs de l'État et des collectivités ;**
- **d'inciter les CATEF à développer une réflexion dans le domaine des poursuites de formation.**

La loi NOTRe a confié une nouvelle compétence au CESER en matière d'évaluation des politiques publiques. Dans ce cadre, **le CESER souhaiterait pouvoir mesurer l'efficacité de la politique menée par la Région en matière d'information et réitère sa demande d'accès aux éléments d'évaluation de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers** : fonctionnement, budget et actions qu'elle porte envers les différents publics. À ce jour, le CESER ne dispose pas de ces éléments lors de l'examen des rapports budgétaires.

➤ **Outiller les acteurs de l'éducation et de la formation professionnelle et anticiper les besoins**

 31

Le CESER rappelle **l'importance d'utiliser les outils d'aide à la décision avec des données et des indicateurs fiables sur les évolutions économiques, sociales et démographiques**. En s'appuyant sur les compétences du CARIF-OREF, cela permettrait de co-construire une vision stratégique partagée entre les acteurs, de coordonner l'établissement d'une carte des formations et les décisions d'implantation de nouvelles formations au niveau régional, comme infra régional, et d'effectuer une évaluation.

Par ailleurs, la nouvelle cellule technique prospective emploi/formation sous l'égide du Comité Régional de l'Emploi et de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (État, Région, représentants des salariés et des employeurs), mise en place en 2022, sera une instance précieuse, si la dotation en moyens est suffisante, pour déterminer de façon quadripartite les besoins des entreprises et les désirs d'évolution des salariés.

En identifiant les besoins futurs en compétences au niveau régional et ceux des infra territoires, les acteurs de la formation pourront disposer ainsi d'une vision anticipée des besoins en qualification et donc des formations nécessaires à la Normandie. Les offres de formation identifiées qui sont en adéquation avec les besoins émergents pourront être soutenues avec les fonds de péréquation de la Région.

➤ **Améliorer l'orientation après l'affectation « Parcoursup » au plus près du jeune**

La plateforme nationale « Parcoursup » a pour objectif de centraliser les offres de formation de l'enseignement supérieur dans le but d'offrir le plus grand choix pour l'avenir professionnel des jeunes. Cependant de nombreuses formations inscrites au RNCP ne sont pas présentes sur cette plateforme, cette absence d'un nombre significatif de formations restreint donc les possibilités offertes aux jeunes.

Le CESER, inquiet de cette non exhaustivité de l'offre de formation, et particulièrement la formation en apprentissage, souhaiterait avoir une connaissance précise des critères nécessaires pour intégrer sur Parcoursup une formation conforme et inscrite au RNCP, et que ceux-ci soient connus par tous les organismes de formation. **Pour ce faire, le CESER invite les autorités académiques à rentrer en contact, notamment avec les branches professionnelles, pour recenser l'ensemble des formations en apprentissage.**

À chaque rentrée scolaire un constat demeure : un nombre significatif de places restent vacantes dans des formations. Ainsi, en octobre 2020, 847 places étaient inoccupées dans les BTS, en Normandie, et 285 places en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles¹⁰, soit respectivement 12 % et 18 % de la capacité d'accueil totale de ces établissements. Paradoxalement, de nombreux jeunes se sont retrouvés soit sans affectation soit dans une affectation par défaut. À ce jour, aucun lien n'existe post Parcoursup entre la formation des jeunes et les établissements qui ont encore des places disponibles.

Le CESER suggère à l'Éducation nationale qu'un dispositif de gestion des places disponibles dans l'enseignement supérieur à l'échelon de la région académique soit mis en place, afin que les jeunes puissent continuer à s'inscrire et/ou se réorienter dans le mois qui suit la rentrée scolaire ou universitaire.

Par ailleurs, même si Parcoursup a amélioré l'affectation en études supérieures par rapport à la plateforme précédente APB, l'ensemble du processus est source d'angoisse pour les jeunes et leur famille. Elle doit pouvoir offrir un droit à la deuxième chance pour les jeunes.

Axe 4 : Évaluer

L'évaluation des politiques publiques consiste à mesurer les effets d'une politique menée afin d'éclairer la décision. Elle vise à fournir aux pouvoirs publics des outils pour rendre leur action plus efficace. À ce jour, il n'est connue aucune évaluation de ce continuum bac -3, bac + 3 depuis la circulaire de 2013. Le parcours de formation des jeunes au sens large s'imbrique dans un grand nombre de politiques publiques et de dispositifs. Il s'avère important de les évaluer afin d'en mesurer l'efficacité. Ainsi, il sera possible de déterminer les bons leviers d'actions et de repérer les bonnes pratiques pour les amplifier. Il sera aussi essentiel de partager ces évaluations avec les nombreux acteurs de l'orientation et de l'information.

¹⁰ Région académique Normandie — Repères pour l'orientation — Bilan post-bac 2020.

➤ Suivi de cohorte

Les travaux menés lors de cette étude mettent en exergue la nécessité de réaliser un suivi de cohorte, véritable outil d'aide à la décision. En effet, il est indispensable de disposer d'outils pour suivre les jeunes le temps de leur formation, comprendre leurs parcours et ainsi mieux cibler le déploiement des politiques d'éducation, de formation et d'accompagnement à l'échelle nationale et régionale. Le CESER estime qu'il est essentiel d'avoir un système d'information fiable et de disposer d'outils statistiques.

Le CESER invite à se référer aux préconisations du récent rapport sur l'attractivité de l'enseignement supérieur¹¹ et recommande :

- **de mettre en place ce suivi de cohorte avec la constitution d'un groupe de travail qui veille à l'élaboration des critères pertinents et des indicateurs de suivi de parcours des jeunes. Il estime que ces indicateurs ne doivent pas se contenter uniquement d'une dimension pédagogique, mais aussi sociale et économique et que les données soient accessibles et régulièrement mises à jour ;**
- **de réaliser, à l'issue des différents paliers du parcours des jeunes, un type d'enquête comme SUBANOR.** En effet, cet outil a existé en ex Basse-Normandie (dès 1994) puis à l'échelle de toute la Normandie (2005) avec une enquête sur le suivi des bacheliers normands. Elle constituait non seulement un outil d'analyse des parcours post-bac des jeunes néo bacheliers mais aussi un outil d'accompagnement de leur projet ;
- **d'harmoniser, en urgence, le numéro d'identifiant attribué aux étudiants (INE).**

Pour établir son diagnostic et son avis, le CESER a été confronté à la difficulté d'identifier des données et des indicateurs en provenance des diverses institutions ne recouvrant ni les mêmes champs, ni les mêmes périmètres géographiques, ni les mêmes temporalités. Malgré ces difficultés, cet avis propose des pistes d'amélioration aux nombreuses parties prenantes impliquées dans le continuum bac - 3/bac + 3.

Le CESER encourage la Région, les collectivités, l'Éducation nationale et l'ensemble des acteurs de l'éducation, de la formation, de l'information et de l'orientation en Normandie, grâce à l'appui de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers, à mettre en synergie leurs actions de façon volontariste et coordonnée.

En s'appuyant sur une complémentarité des différents acteurs publics, chacun doit s'impliquer et contribuer à une meilleure fluidité du continuum pour garantir aux jeunes Normands une insertion sociale et professionnelle épanouissante, quel que soit le niveau de qualification obtenu.

¹¹ *Une force d'attraction normande à développer*, enseignement supérieur et recherche, Ceser Normandie, mars 2021.

Synthèse des préconisations

	Région Normandie	Agence de l'orientation et	ETAT dont Education nationale, ESR, agriculture	Collectivités locales CL	Autres acteurs
--	------------------	----------------------------	---	--------------------------	----------------

Réduire les inégalités sociales et territoriales

Améliorer l'accès à l'offre de formation sur l'ensemble du territoire					
Encourager le développement d'une offre de logements dédiés aux lycéens et étudiants : - conventionner avec des organismes ou des acteurs privés avec une obligation de louer, pendant plusieurs années, à des jeunes/étudiants des logements de proximité adaptés et abordables - systématiser une conception « modulable » des futurs internats ou ceux à rénover.	X				
Soutenir des solutions de transports et de stations desservis à la demande, à l'instar des Filo'R de la Métropole Rouen Normandie	X			X	
Accentuer le soutien aux mobilités solidaires à chaque fois que l'usage de la voiture individuelle est nécessaire, faute de transport public	X			X	
Lutter contre les déterminismes genrés					
Adapter les internats à l'accueil des jeunes filles ou jeunes garçons en fonction des besoins	X		X		
Valoriser les organismes de formations et les entreprises exemplaires au travers d'une distinction régionale (recrutement, conditions salariales et indemnitaires)	X				
Se mobiliser contre les freins de représentations genrées des métiers Promouvoir les réussites de profils mixtes au sein des métiers, en s'appuyant sur l'expérience de profils divers	X	X	X	X	X
Promouvoir et partager des parcours de formation et d'insertion réussis pour susciter l'ambition	X	X	X	X	X

35

Améliorer le niveau de qualification des jeunes Normands

Accompagner les jeunes Normands tout au long de leur parcours de formation					
Renforcer le rôle de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers	X	X	X	X	X
- accentuer la coordination entre les différents points d'entrée et les rendre plus lisibles pour les jeunes et leur famille	X	X	X	X	X
- mettre à disposition des jeunes toutes les informations	X	X	X	X	X
- accompagner des campagnes d'information auprès des jeunes pour leur faire connaître les structures d'aide à l'orientation	X		X	X	
- intégrer dans les futurs contrats de territoires la mission d'information et d'orientation	X	X	X	X	X
Mettre en place d'une meilleure circulation de l'information entre les acteurs	X	X	X	X	X
Créer des continuums lisibles par les jeunes et leur famille sur leur territoire	X	X	X		X
Sensibiliser l'ensemble des équipes de l'éducation, de l'information et de l'orientation à « ouvrir le champ des possibles »	X	X	X	X	X

	Région	AOM	ETAT	CL	Autres acteurs
Proposer une solution individualisée et territorialisée pour chaque jeune	X	X	X	X	X
Réfléchir au délai de 9 mois pour accéder au programme des formations qualifiantes de la Région	X				
Mutualiser les bonnes pratiques en matière d'accompagnement et d'aide à l'orientation	X	X	X	X	X
S'appuyer sur le plan #1 jeune 1 solution pour proposer des formations aux jeunes en rupture			X		X
Doter le Rectorat en moyens suffisants pour permettre l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation d'inclusion dans des conditions acceptables pour tous			X		
Renforcer la sensibilisation et la formation de l'ensemble des personnels sur « l'école inclusive »	X	X	X	X	X
Evaluer la politique inclusive incluant les effets sur les familles et les jeunes à l'échelle régionale et nationale			X		
Créer en urgence des établissements médico-sociaux dans chaque département pour adultes vieillissants			X	X	ARS
Renforcer l'offre de formation					
Etablir la carte des formations, en s'appuyant sur la nouvelle cellule prospective du CREFOP : - avoir un maillage territorial de formation qui tienne compte de leur accessibilité pour les jeunes - privilégier la création d'antennes pour des formations de début de cycle de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes normandes - proposer une poursuite de formation professionnalisante ou complémentaire aux néo bacheliers au sein de leur établissement d'origine - accroître les formations adaptées, individualisées et territorialisées pour les bacheliers en voie professionnelle et technologique - moduler la carte des formations avec la mise en place de formations liées aux besoins structurels des territoires, en concertation avec les acteurs locaux et professionnels (OPCO, branches) - rencontrer et accompagner les entreprises pour connaître leur analyse en besoin en compétence tant pour les métiers en tension que les métiers d'avenir - être attentif et s'assurer que l'offre des formations liée aux métiers en tension et aux métiers d'avenir dans le cadre de la transition numérique soit suffisante - mener un travail prospectif des formations (volume et thème) afin d'identifier celles qui seront toujours présentes sur le long terme, en distinguant le conjoncturel du structurel, et être réactif dans la mise en place des formations adaptées	X		X		X
Lutter contre le décrochage scolaire					
Renforcer les moyens et les ressources engagés afin de repérer en amont les jeunes susceptibles de décrocher et leur proposer des solutions adaptées	X	X	X	X	X
Accompagner les moments clés et les transitions dans le parcours des jeunes où le risque de rupture est le plus important (post-3 ^e , 2 nd e, terminale, 1 ^{ère} année dans le supérieur).	X	X	X	X	X

	Région	AOM	ETAT	CL	Autres acteurs
Favoriser l'accès au premier niveau d'étude					
Poursuivre une collaboration plus étroite avec les communes ou les EPCI :	X		X	X	
- pour identifier les jeunes concernés et très vite les orienter vers le service compétent	X		X	X	X
- pour renforcer la formation des encadrants et diversifier leur profil			X	X	X
- sur l'importance de construire des projets adaptés à chaque jeune	X	X	X	X	X
- sur la mise en place d'un relai ou d'un service dédié aux familles quand un jeune décroche	X	X	X	X	X
Evaluer les projets mis en œuvre pour les jeunes décrocheurs			DREETS		
Promouvoir les passerelles comme outil à part entière					
Rendre lisible ce dispositif auprès des jeunes, de leur famille et des acteurs		X	X		
Faciliter une poursuite d'études pour les baccalauréats professionnels					
Renforcer l'efficacité des quotas en STS			X		
Renforcer la Validation des Acquis de l'Expérience					
Permettre à un grand nombre de candidats d'accéder à une certification	X	X			X
Simplifier l'accès aux informations, ressources documentaires et modalités financières et d'accompagnement	X	X			X

La qualité du pilotage du continuum

Coordonner les interventions, un rôle prioritaire de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers					
Asseoir le rôle de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers	X	X	X		X
Développer l'information et l'orientation auprès des jeunes par leurs pairs		X	X		
Assurer un meilleur pilotage		X		X	
- en associant les collectivités locales aux travaux de l'Agence et de développer des partenariats adaptés au contexte local					
- en déclinant des plans d'actions à l'échelle des territoires		X	CPER		
- en incitant les CATEF à développer une réflexion dans le domaine des poursuites de formation			X		
Evaluer l'efficacité de la politique menée par la Région en matière d'information	X	X			
Outiller les acteurs de l'éducation et de la formation professionnelle et anticiper les besoins					
Mettre en place des formations nécessaires, notamment sur les métiers en tension et les métiers d'avenir	X		X		CREFOP
Améliorer l'orientation après l'affectation « Parcoursup » au plus près du jeune					
Augmenter le nombre de formation sur Parcoursup			X		
Mettre en place un dispositif de gestion des places disponibles dans le mois qui suit la rentrée			X		
Offrir un droit à la deuxième chance pour les jeunes			X		

Évaluer

Suivi de cohortes					
Mettre en place un suivi de cohorte			X		
Réaliser un type d'enquête comme SUBANOR	X	X	X		
Harmoniser, en urgence, le numéro d'identifiant attribué aux étudiants			X		

Rapport

Pourquoi cette étude ?

En lançant cette réflexion, le souhait du CESER était de dresser un diagnostic du parcours des jeunes durant le temps du continuum* les conduisant du « bac - 3 » au « bac + 3 », pour aborder la question centrale de l'augmentation des qualifications des jeunes Normands et de leur insertion dans l'emploi, en dépassant le cadre de la définition institutionnelle du continuum qu'en a donné le ministère de l'Éducation nationale en 2013¹². Quelques interrogations ou problématiques récurrentes sont en effet posées dans notre région par les nombreux acteurs en charge de la formation des jeunes, parmi lesquelles :

- **La Normandie : un retard ou des spécificités de formations et de parcours ?**

En Normandie, il est très souvent évoqué « un retard normand » en termes d'éducation, de niveaux de formation, de qualification des jeunes. Posé comme une évidence depuis de nombreuses années, ce dernier est souvent pointé par les institutions politiques et éducatives ainsi que par les différents acteurs de la formation, de l'orientation*.

La nécessité de lever ce « retard normand » en matière d'éducation, de scolarité et de qualification a même été évoquée par l'État en Normandie comme une de ses principales priorités.¹³ Cette exigence est reprise en écho par de nombreux institutionnels, dont le Conseil régional, et questionne les entrepreneurs, les acteurs du monde économique, et par conséquent les membres des différents collèges représentés au sein du CESER.

47

Pour autant, ce « retard normand » doit être interrogé, car il repose sur des indicateurs statistiques comparés à d'autres territoires ou à des moyennes nationales ou européennes, et présuppose qu'il conviendrait d'atteindre un certain *modèle*.

Les Normands sont-ils réellement en retard, ou peinent-ils plus qu'ailleurs à ambitionner des parcours* qui transcendent leurs origines sociales ?

Il conviendra de mettre en lumière les éventuelles spécificités des parcours observés en Normandie en lien avec les héritages socio-économiques de la région.

- **Une préoccupation récurrente du CESER : la jeunesse**

Depuis plusieurs années, le CESER s'intéresse aux « jeunesses ». Plusieurs travaux ont été réalisés sur les nombreuses thématiques autour de cette question : l'orientation, les jeunesses (en ex-Haute-Normandie), le décrochage scolaire*, l'attractivité dans l'enseignement supérieur. La diversité de leurs conditions de vie est désormais au cœur d'une nouvelle étude.

Toutes ces études mettent en exergue la complexité d'un travail sur la jeunesse. La difficulté de la définir aboutit à la nécessité de parler « des jeunesses », pour rendre compte de la diversité

Les termes suivis d'un astérisque renvoient au glossaire en annexe 3 [page 189](#).

¹² Circulaire émanant du ministère de l'éducation nationale du 18 juin 2013, publiée en juillet 2013 dans le Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN).

¹³ Propos tenu lors de l'assemblée plénière du CESER du 6 février 2020 par le SGAR de Normandie.

des situations sociales, du rapport au réel des jeunes, de leur culture plurielle, des modes de vie très différenciés, etc. Le rapport sur les jeunesses¹⁴ réalisé par le CESER en 2015 avait retenu la notion d'autonomie comme élément essentiel pour qualifier le passage à l'âge adulte, situé globalement autour de la trentaine.

Le parcours de formation et son déroulement, plus ou moins fluide, sont des déterminants importants de l'entrée en emploi et donc dans l'âge de l'autonomie.

- **L'enjeu de la classe d'âge des 15-24 ans nombreux dans la décennie à venir**

C'est la principale classe d'âge au cœur de la cible de l'étude, même si certains jeunes entrent ou sortent du continuum plus jeunes ou plus âgés, notamment ceux qui se qualifient jusqu'au bac + 3 par la formation professionnelle continue. Une présentation **en annexe 1 (p. 185)** regroupe quelques données de cadrage sur la population normande et le nombre de jeunes, ainsi que la répartition géographique de ces jeunes sur le territoire.

En Normandie, les futurs jeunes de 15-24 ans seront encore nombreux jusque vers 2027-28, suite à la forte remontée des naissances dès 1996 qui culmine en 2007, après le creux de 1994 dans la démographie. Malgré l'amorce de baisse des naissances en 2014 qui se traduira par une baisse de la part des moins de 20 ans entre 2020 et 2030 (-6,2 % selon l'INSEE), le pic de la classe d'âge des 15-24 ans est donc devant nous.

- **Interroger le postulat « mieux formé – mieux intégré », ou la formation au cœur de la mobilité sociale**

L'importance d'augmenter les niveaux de formation et de qualification pour une meilleure insertion est affichée comme un postulat, qui se vérifie sur une longue période, notamment au fil des enquêtes « génération » du CEREQ*.

Les parcours professionnels des jeunes non-diplômés sont toujours plus longs et plus précaires que ceux des diplômés.

Quel que soit le diplôme, il reste un facteur déterminant pour l'insertion dans la vie active professionnelle. Néanmoins, selon la dernière parution du CEREQ, « Quand l'école est finie, premiers pas dans la vie active de la Génération 2013 »¹⁵ : « *tous les jeunes quittant le système éducatif ne sont pas touchés de la même manière. Les diplômés de l'enseignement supérieur continuent à voir très massivement leur insertion s'inscrire dans des trajectoires d'accès durable à l'emploi, alors que la moitié des diplômés du secondaire et seulement 21 % des non-diplômés sont dans ce cas.* » (Source : Enquête génération 2013 © CEREQ 2017)

Par ailleurs, les actifs en emploi parmi les jeunes sortis de formation initiale* depuis 1 à 4 ans étaient, en 2018, 84,7 % parmi les diplômés du supérieur long, 81,8 % parmi les diplômés du supérieur court, 54,1 % parmi les titulaires du bac général et technologique, 69,9 % pour le bac professionnel, et seulement 32,7 % parmi les titulaires du brevet ou sans diplôme. (*État de l'École – 2019*).

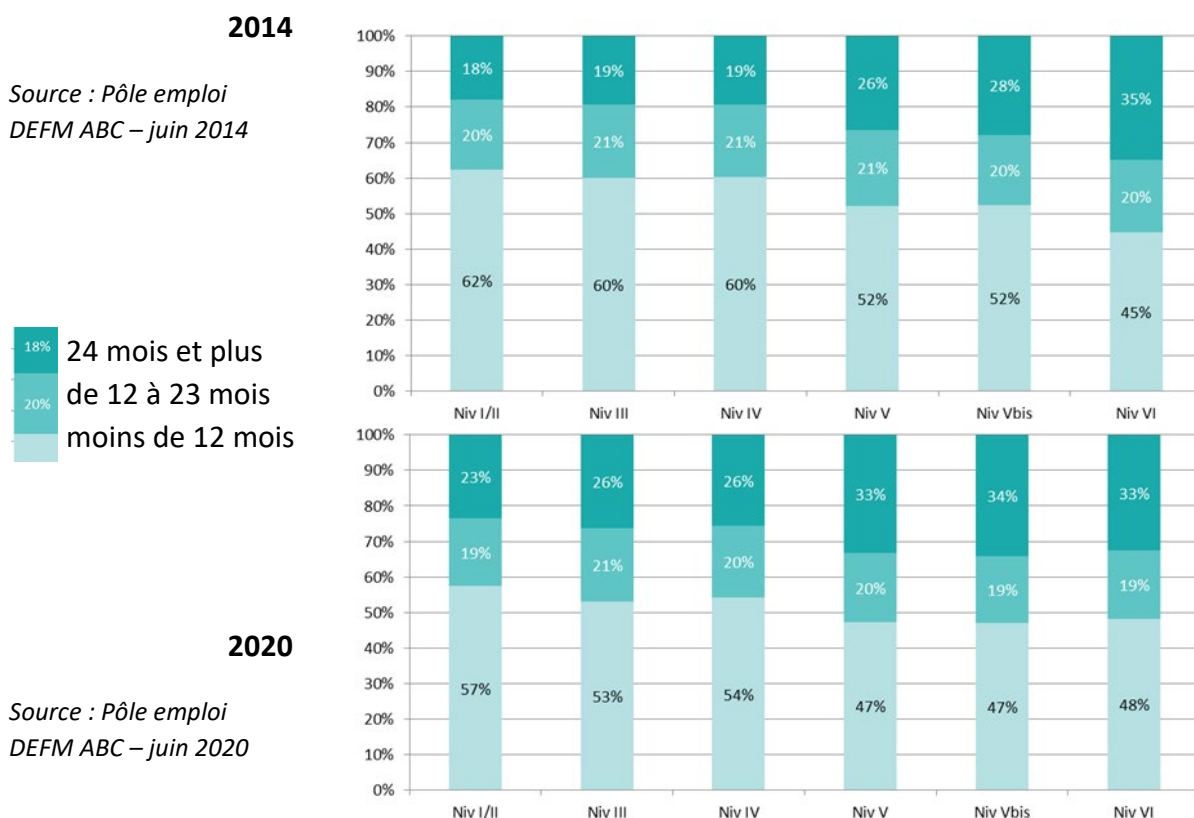
¹⁴ Rapport du CESER de l'ex-Haute-Normandie : « Jeunesses : une ressource pour la région », mars 2015.

¹⁵ « Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013 », CEREQ Enquêtes, n° 1, octobre 2017.

Parallèlement, les observations de Pôle emploi* étayent aussi ce postulat. Selon la dernière publication de suivi de cohorte de demandeurs d'emploi sur 3 ans, les moins qualifiés sont les plus représentés dans la population au chômage ayant un accès à l'emploi le plus difficile. (Source : Pôle Emploi - statistique, études et évaluation – éclairages et synthèses - février 2019- « suivi de cohorte sur 3 ans des demandeurs d'emploi 2015 »)

L'écart de durée de chômage entre les moins diplômés et les plus diplômés reste important, comme en témoignent les graphiques ci-dessous présentant les situations en 2014 et 2020, mais il a tendance à se réduire nettement dans le temps.

Ancienneté d'inscription à Pôle emploi et niveau de formation¹⁶



Objet et champ de l'auto-saisine

Partant de ces interrogations, **cette auto-saisine sur « le déroulement du continuum bac – 3/bac + 3 en Normandie »** aborde la question de l'autonomie au travers du parcours en formation initiale¹⁷ des jeunes, principalement entre 15 et 24 ans, et des parcours de formation continue qu'ils entreprennent s'ils ont connu une rupture du continuum initial.

¹⁶ Cf. en annexe p.198 : la nomenclature des diplômes.

¹⁷ La formation initiale est la première formation obtenue au terme d'un cycle d'étude. Elle est conduite dans la continuité d'une scolarité de façon ininterrompue ou avec des ruptures de moins d'un an, selon la définition de l'Insee qui définit la « sortie de formation initiale comme correspond à la première interruption de plus d'un an du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire ». La reprise de formation après un arrêt des études de plus d'un an après qualifie le démarrage d'une formation professionnelle continue.

- **La notion de continuum bac – 3/bac + 3, en formation initiale scolaire**

Elle est strictement définie par la circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 18 juin 2013. Celle-ci prévoit un renforcement de ce continuum pour favoriser la réussite des jeunes, appuyé sur davantage d'articulation dans « ... les modalités de collaboration de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur dans la construction du continuum de formation articulant les trois années qui précèdent et les trois années qui suivent le baccalauréat », avec un rôle assigné en ce sens à la Commission académique des formations post bac.

Cette préoccupation d'articulation concerne les formations organisées avant le baccalauréat dans les 3 voies de lycées généraux, technologiques, professionnels, les établissements maritimes et agricoles et celles offertes dans l'enseignement supérieur, précisément dans les CPGE, les BTS, les IUT, à l'université et dans les écoles supérieures.

- **Un contour que le CESER a choisi d'élargir**

Le CESER a souhaité examiner l'ensemble des parcours après la 3^e jusqu'à l'obtention d'un niveau de formation* validé par un diplôme bac + 3, tant sous statut scolaire que sous statut salarié ou demandeur d'emploi, avec parfois des aller-retours sous des formes spécifiques dans les différentes voies de formation initiale jusqu'au bac + 3¹⁸. Les parcours salariés peuvent s'effectuer par la voie de l'apprentissage* ou dans des formations diplômantes pour les jeunes actifs¹⁹ suivies en formation continue (contrats de professionnalisation ou stages de formation professionnelle).

50

À notre époque, les jeunes aspirent de plus en plus à un épanouissement personnel et professionnel équilibré, quitte à emprunter des voies de traverse, face au monde professionnel qui exprime des besoins en compétences ciblant l'autonomie et la capacité d'initiative autant que les savoir-faire.

L'étude vise donc à comprendre de quelle manière la formation contribue à l'autonomie et à la mobilité sociale²⁰ des jeunes Normands.

- **Un premier volet : réaliser un état des lieux**

Dans ce 1^{er} volet, il s'agit d'établir un diagnostic de la situation en Normandie : quel est l'état du continuum, quelles sont les spécificités des parcours des jeunes en région ?

L'état des lieux vise à repérer les grands enjeux qui se posent à la jeunesse normande et aux institutions qui l'accueillent lors des parcours de formation, afin d'identifier ultérieurement les leviers pour favoriser la transition bac - 3/bac + 3 et la réussite des parcours des jeunes, ainsi que les pistes d'amélioration possibles, l'objectif à atteindre étant **d'améliorer le niveau de qualification des jeunes Normands**. Celui-ci est non seulement le gage d'une plus grande facilité

* : premières occurrences des termes définis dans le glossaire.

¹⁸ Cf. en annexe p.189 « le glossaire des concepts utilisés » qui définit les différentes voies de formation existantes.

¹⁹ L'objet étant d'observer le « continuum » vers le bac + 3, le champ ne couvre pas les formations continues tout au long de la vie de tous les adultes même si elles peuvent mener à une qualification de ce niveau.

²⁰ En sociologie, *la mobilité sociale* désigne le passage d'un individu ou d'un groupe d'individus d'une catégorie sociale à une autre. Elle peut donc être individuelle ou collective.

d'insertion dans l'emploi mais surtout d'une meilleure capacité à rebondir en cas de rupture de parcours professionnels tout au long de la vie.

Ce diagnostic sera établi autour des deux grands points suivants :

- Y-a-t-il des spécificités normandes ? L'objet est d'observer la situation normande au regard de l'accès aux parcours de formation, notamment dans les infra-territoires, de la poursuite d'étude et de la réussite des jeunes Normands de la fin de 3^e au supérieur, de caractériser les spécificités et/ou écarts éventuels en les quantifiant et en les qualifiant au regard des caractéristiques territoriales, d'identifier les principaux enjeux posés pour l'amélioration du continuum.
- Quels sont les parcours d'orientation et de réussite en formation des jeunes sur le temps du bac - 3 au bac + 3, les dispositifs d'accompagnement et les passerelles* en formation ? L'objet est d'analyser les différents parcours et les difficultés rencontrées par les jeunes Normands, et d'observer les dispositifs d'orientation, les procédures d'affectation, les éventuelles passerelles mises en place en termes d'offre ou de remédiation*, leur lisibilité, et les enjeux qui se posent quant à la réussite des jeunes et à l'élévation des niveaux de qualification.

Avertissement

Les difficultés rencontrées pour l'élaboration de ce diagnostic

La limite de la construction des indicateurs : un diagnostic se fonde sur des sources qui sont des approches du réel : cartes, statistiques, tableaux, analyses, synthèses, mais qui sont tout autant des constructions d'acteurs, des représentations du réel.

Si dans le milieu médical, un diagnostic est le temps de l'acte médical permettant d'identifier la nature et la cause de l'affection dont un patient est atteint, ici il est établi afin d'identifier et poser un constat le plus objectif possible et le plus lisible sur les parcours de formation des jeunes.

En outre, les chiffres n'évoquent que des moyennes sans prendre en compte les écarts. Les distinctions au sein des infra territoires sont rarement disponibles.

Des acteurs multiples : la jeunesse est une catégorie de la population qui intéresse une multitude d'acteurs et le champ de compétence de leurs interventions : formation secondaire, supérieure, initiale, continue, professionnelle ou générale, insertion professionnelle, emploi, santé, conditions de vie...

Même lorsqu'il s'agit du parcours de formation initiale, plusieurs ministères de tutelle, plusieurs voies de formation coexistent. Par ailleurs, il n'y a pas un numéro d'identifiant qui permette les suivis de cohortes entre le secondaire et le supérieur.

Des sources difficiles à croiser : au-delà des traditionnels instituts de statistiques tels l'INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, ou l'INED, Institut national d'études démographiques, des institutions disposent de services autonomes de statistiques qui sont en mesure de produire eux-mêmes des données sur la situation des jeunes, ou de réinterpréter des statistiques des instituts précédemment cités : autorités académiques, DREETS (ex-DIRECCTE et DRJSCS), Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche, OVE, CARIF-OREF, missions locales, observatoires jeunesse, CEREQ, CREDOC, DARES, INJEP, DREES...

Les sources ne manquent pas mais leur croisement est difficile : statistiques souvent datées, dates qui ne coïncident pas, champs d'observation différents selon les tranches d'âge (moins de 16 ans, de 18 ans, de 20 ans, 25 ans ou 30 ans, les 18-25 ans, les 15-24 ans, les 15-29 ans...), ou encore compilations de statistiques émanant des deux anciennes régions et non agrégées depuis 2015.

Un cadre institutionnel mouvant qui complexifie les analyses : on trouvera des données présentées par académie, le rectorat de la région académique Normandie, dont la création est actée seulement depuis le 1^{er} janvier 2020, ayant lui-même un important chantier d'harmonisation à mener. Les évolutions institutionnelles ont modifié le paysage, la fusion des régions encore récente a entraîné non seulement une nouvelle échelle de territoire, mais aussi des modes de fonctionnement différent, notamment dans l'élaboration des statistiques.

D'autres évolutions législatives se sont succédé, modifiant le champ des compétences (réforme de l'apprentissage) et certaines réformes sont encore fraîchement appliquées, comme celle du lycée et du baccalauréat*.

S'ajoutent à cela des changements de nomenclature à l'exemple de celle des diplômes, harmonisée au niveau européen. Introduit par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le cadre national des certifications professionnelles est la nouvelle nomenclature pour déterminer le niveau de qualification des certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP*).

Le contexte de la crise sanitaire

52

La crise sanitaire due à la pandémie de COVID 19 n'est pas que sanitaire. Elle est économique, sociale, elle a et aura des répercussions sur notre société dans son ensemble. Même si certaines semblent déjà évidentes, comme le développement de l'usage du numérique, d'autres impacts restent à appréhender.

Ces deux dernières années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 sont marquées par des situations inédites (fermeture des établissements, fonctionnement en distanciel), des adaptations perpétuelles du monde enseignant et des jeunes pour continuer à accéder à l'éducation, à la formation, des modifications des modes d'apprentissage, des bouleversements profonds.

En ce qui concerne les différents indicateurs statistiques auxquels il sera fait référence dans ce diagnostic, des ruptures de tendances significatives ont pu se produire. Pour autant, le choix a été fait de retenir les chiffres les plus récents lorsqu'ils étaient disponibles, notamment en matière d'emploi, de réussite aux examens, de passage du palier d'orientation post bac.

En effet, bien qu'atypique, cette période a des incidences non négligeables sur l'évolution de certaines situations dont il faut pouvoir appréhender les incidences pour l'avenir : effectifs en formation, en décrochage de formation, en activité, avec ou sans emploi, problématiques de poursuite d'études ...

Nous invitons donc le lecteur à la vigilance dans la lecture des indicateurs dynamiques présentés selon qu'ils couvrent ou non la période de référence de la crise sanitaire.

Malgré parfois d'inévitables difficultés dans l'utilisation des données, ce diagnostic tente, autant que faire se peut, de retenir les indicateurs qui éclairent la problématique dans son ensemble sur le parcours des jeunes pour obtenir une qualification jusqu'au bac + 3.

Chapitre 1 - Des spécificités normandes en matière de parcours de formation et de réussite

Il est important de bien appréhender le territoire ou plutôt les territoires qui composent la Normandie pour en comprendre le constat en termes de parcours de formation. Les parcours de formation sont imprégnés d'éléments sociaux, économiques, historiques qui fondent la Normandie.

1. Contexte général : des spécificités sur certains bassins et territoires normands ?

1 - La Normandie, 3^e région industrielle, comporte des zones d'emploi avec des profils économiques contrastés, avec trois grandes agglomérations qui concentrent une part importante de la population et des emplois. Elle compte une forte proportion d'ouvriers parmi ses actifs et 6 % de sa population vit dans un quartier prioritaire de la ville. Les infra-territoires présentent une image très différenciée et perceptible au travers d'indicateurs de qualité de vie.

Située au nord-ouest de la France, la Normandie occupe 29 900 km², (10^e rang) soit 5,4 % du territoire métropolitain avec une densité de 112 habitants par km², proche de la moyenne nationale. Elle est bordée par la Manche, le long de 640 km de côtes, soit 13 % du littoral de la France continentale.

53

La Normandie dispose d'un important réseau d'agglomérations complété par un maillage fin de petites villes et de gros bourgs. Région urbanisée, elle est également très agricole (80 % de la surface régionale) et industrielle, avec une grande diversité de ses productions et de ses débouchés industriels. Issue de la fusion de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie au 1^{er} janvier 2016, la Normandie est loin d'être une entité homogène. Du bassin parisien aux rivages de la Manche, les 5 départements normands (Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime), tous très différents, composent une mosaïque de territoires aux multiples facettes liées à la géographique, à l'histoire politique et sociale, à diverses traditions, à la culture, à l'économie.

Ces différences entre territoires ont-elles un impact sur les parcours de réussite des jeunes, sur l'ambition scolaire, sur le niveau de qualification, sur l'orientation ?

Pour tenter de déterminer les spécificités normandes en matière de parcours de formation et de réussite, deux approches sont utilisées et croisées : l'une socio-économique, mettant en exergue les spécificités des infra-territoires, l'autre basée sur l'observation de quelques indicateurs offrant un regard territorialisé des parcours des jeunes post 3^e jusqu'au niveau bac + 3.

1.1. La Normandie, une réalité socio-économique contrastée

Le choix des indicateurs socio-économiques s'est porté sur les zones d'emploi²¹, les catégories socio-professionnelles et le taux de chômage*.

Même si la Normandie a un tissu économique dense et diversifié, la réalité des territoires est contrastée tant en termes de population qu'économiques. Plusieurs études montrent le lien entre le contexte socio-économique et les métiers présents sur un territoire, ce lien qui peut s'intensifier à l'échelle des zones d'emploi et des bassins de vie et impacter dans le temps les caractéristiques et le niveau de la qualification des actifs qui s'y trouvent.

- **Une Normandie industrielle, mais des réalités multiples et des spécialisations économiques diversifiées des zones d'emploi**

La Normandie reste, en 2017, la **3^e région industrielle**, avec **16 % des emplois dans ce secteur**, derrière la Bourgogne-Franche-Comté et les Pays de la Loire, contre 12,1 % au plan national. L'industrie en occupe même **plus de 18 % des actifs dans la moitié des zones d'emploi**.

On relève cinq grandes orientations économiques des 24 zones d'emploi en Normandie²², dont 3 sont particulièrement prépondérantes :

- des économies plus diversifiées dans les zones d'emploi englobant les quatre principales agglomérations normandes, qui concentrent 49 % de l'emploi total,
- des économies davantage spécialisées dans les zones d'emploi de taille plus modeste et tournées soit vers l'industrie (dans le nord de la Seine-Maritime et l'Orne), soit vers l'agriculture (dans la Manche et l'Orne) ou encore vers le tourisme sur certains littoraux calvadosiens ou manchois,
- une économie plus résidentielle dans certaines zones d'emploi qui comptent moins d'emplois que d'actifs résidents.

À noter que selon la nomenclature de l'INSEE, la Normandie n'est pas dotée du 6^e type de zone d'emploi intitulé « Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines », malgré la présence de la grande aire urbaine de Rouen, qui répond au critère de taille (+ 500 000 habitants) mais n'atteint pas le seuil requis de plus de 20 000 cadres de fonctions métropolitaines.

²¹ Zone d'emploi : maillage géographique adapté pour conduire des diagnostics économiques à un niveau territorial fin, définie autour du critère de stabilité des actifs occupés (résidant et travaillant dans la même zone).

²² Source : Les nouvelles zones d'emploi normandes : des profils économiques divers, INSEE Analyses, n° 83, septembre 2020.

- Une traduction dans les représentations des catégories socio-professionnelles : plus d'ouvriers et moins de cadres

La part d'ouvriers est de 5 points supérieure à la moyenne nationale, à l'inverse celle des cadres et professions intellectuelles supérieures se situe de 5 points en deçà.

Population active normande par catégorie socioprofessionnelle en 2015

	Agriculteurs, exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Calvados	1,9	6,8	13,8	25,3	29,5	22,7	100
Eure	1,4	6,3	11,8	25,8	27,3	27,5	100
Manche	4,2	6,7	9,9	24,2	28,3	26,8	100
Orne	4,5	7,5	8,2	21,7	28,4	29,8	100
Seine-Maritime	1	5,1	13,6	26,7	29,2	24,5	100
Normandie	2	6,1	12,3	25,4	28,7	25,4	100
France métropolitaine	1,6	6,4	17,7	26	27,9	20,5	100

Source : INSEE ; RP 2015

- 5 points

+ 5 points

C'est aussi le cas dans les deux départements, ceux de Seine-Maritime et du Calvados, bien qu'ils aient la plus forte part de cadres et de professions intellectuelles supérieures (respectivement 13,6 % et 13,8 %), où l'écart reste de 4 points. D'autres spécificités départementales concernent la Manche et l'Orne qui se démarquent par une proportion plus importante de la population active agricole (respectivement 4,2 % et 4,5 %). L'Orne cumule même le plus fort pourcentage d'ouvriers et la plus faible part de cadres et professions intellectuelles supérieures.

55

1.2. Caractérisation du chômage des jeunes : volume important et disparités fortes

La Normandie est la quatrième région la plus touchée pour le chômage des jeunes

Au troisième trimestre 2019, le taux de chômage en Normandie s'établit à 8,4 %, taux proche de la moyenne nationale (8,3 %), plaçant la région en 4^e position derrière la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (9,9 %), l'Occitanie (10,1 %) et les Hauts-de-France (10,5 %). La Bretagne a le plus faible taux (7,1 %).

En ce qui concerne l'insertion des jeunes actifs Normands, elle occupe ce 4^e rang depuis longtemps puisqu'en 2016, une étude de l'INSEE²³ avait déjà identifié des difficultés : plus du tiers des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans étaient au chômage²⁴ en 2012.

²³ Deux tiers des jeunes normands sont en formation, INSEE Flash Normandie, n° 18, août 2016.

²⁴ Au sens du recensement de la population.

Bien que la Normandie soit parmi les régions enregistrant la plus forte baisse du chômage des jeunes jusqu'à fin 2019²⁵, avec un fort repli entre 2015 et 2019 plus marqué qu'en France (de 2,2 points, soit – 4,6 % contre – 1,2 % au niveau national), elle en dénombre fin décembre 2020, après la 1^{ère} année atypique liée à la crise sanitaire,²⁶ un grand nombre d'inscrits en catégories A, B et C, soit un total de :

53 576 demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans

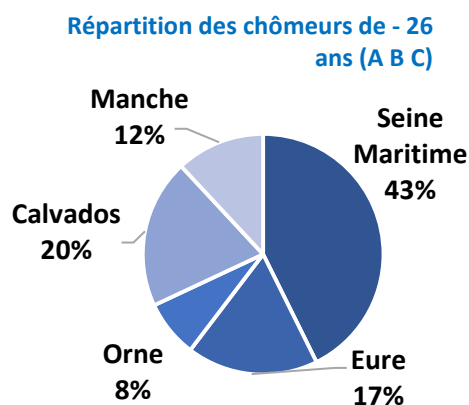
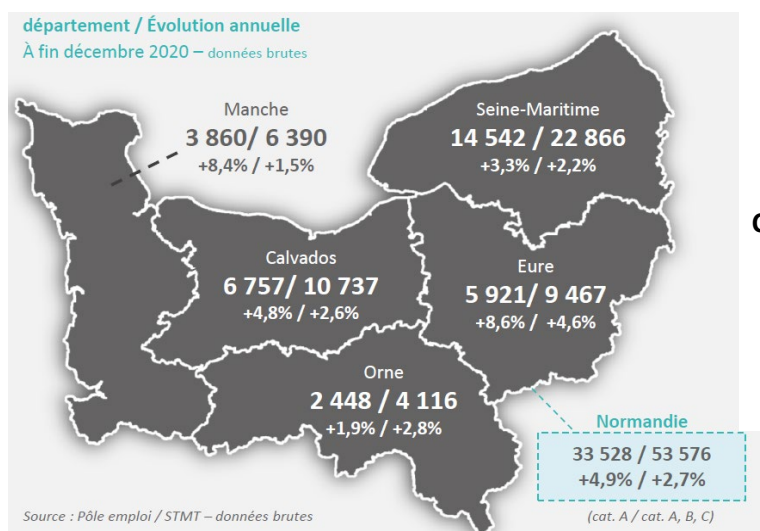
soit 18,8 % des demandeurs d'emploi inscrits en Normandie, contre 16,2 % en France métropolitaine.

Aussi fin 2020, le taux de chômage des moins de 26 ans est toujours plus élevé en Normandie qu'en France, avec des disparités territoriales.

Des spécificités territoriales du chômage des jeunes

- Approche territorialisée du volume des jeunes demandeurs d'emploi fin 2020

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans en cat. A et en cat. A, B, C par département /évolution annuelle, fin décembre 2020 – Normandie²⁷



²⁵ Source : La baisse du chômage s'interrompt en Normandie au 3^e trimestre 2019, INSEE Flash Normandie, n° 92, janvier 2020, Le chômage normand en plus forte baisse sur un an que dans la plupart des autres régions, INSEE flash Normandie, n° 82, septembre 2019.

²⁶ Définition des catégories de chômeurs selon Pôle emploi : A : Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier), B Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, et C Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi).

²⁷ Source : Pôle emploi, décembre 2020.

En un an, à fin décembre 2020, le nombre global de jeunes demandeurs d'emploi de – 26 ans :

- a augmenté de + 2,7 % (+ 1 402 jeunes) pour les catégories A, B, et C, comme l'évolution observée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi Normands (+ 2,6 %) ;
- a augmenté de + 4,9 % (+ 1 578 jeunes) pour la catégorie A (sans activité) et s'élève à 33 528 personnes ;
- quelle que soit la catégorie, cette évolution reste nettement en dessous de la hausse moyenne nationale (respectivement + 8,7 % en catégorie A, B, C et + 11 % en catégorie A).

Au niveau infra-territorial, la répartition du volume de jeunes demandeurs d'emploi est aussi le **reflet de la démographie** :

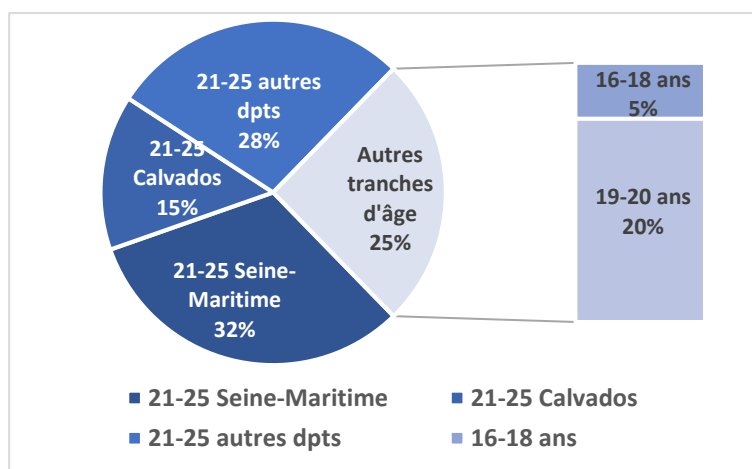
- c'est dans les 3 départements normands les plus « jeunes », Seine-Maritime, Eure et Calvados (cf. **annexe 1 p. 185**) que vivent le plus de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, la Seine-Maritime reste en tête (22 866) et les deux positions suivantes sont inversées avec d'abord le Calvados (10 737), puis l'Eure (9 467), département dans lequel la hausse sur un an est d'ailleurs particulièrement marquée (respectivement + 8,6 % et + 4,6 %) ;
- la Seine-Maritime et le Calvados concentrent près de 50 % de jeunes demandeurs d'emploi dans les 3 principaux arrondissements de Rouen (20 %, soit 11 411), du Havre (15 %, soit 7 815), et de Caen (12 %, soit 6 242), en juillet 2020 (source Pôle emploi) ;
- la Manche, département le moins « jeune » de Normandie, connaît aussi une importante hausse des demandeurs d'emploi toute catégorie confondue (+ 8,4 %).

57

En un an, à fin 2020, l'ensemble des départements normands et les 17 arrondissements qui les composent résistent plutôt mieux qu'au niveau national face à la hausse du chômage des jeunes de moins de 26 ans, exception faite de zones très localisées²⁸, les hausses étant souvent le reflet de la démographie des territoires.

- **Approche par âge du volume des jeunes demandeurs d'emploi fin 2020**

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans par tranche d'âge



La majorité des jeunes demandeurs d'emploi a **entre 21 et 25 ans** et se localise principalement en Seine-Maritime et dans le Calvados, qui comptent aussi à eux seuls 65 % de la classe d'âge 16/18 ans.

²⁸ Les plus fortes hausses du chômage des jeunes en un an se situent dans les arrondissements de Bayeux (+ 16,2 %), Mortagne-au-Perche (+ 10,2 %), Avranches (+ 10,7 %), lesquels sont largement au-dessus de la moyenne régionale. Seul l'arrondissement de Coutances est en baisse (- 5 %).

• **Approche par niveau de formation du volume des jeunes demandeurs d’emploi**

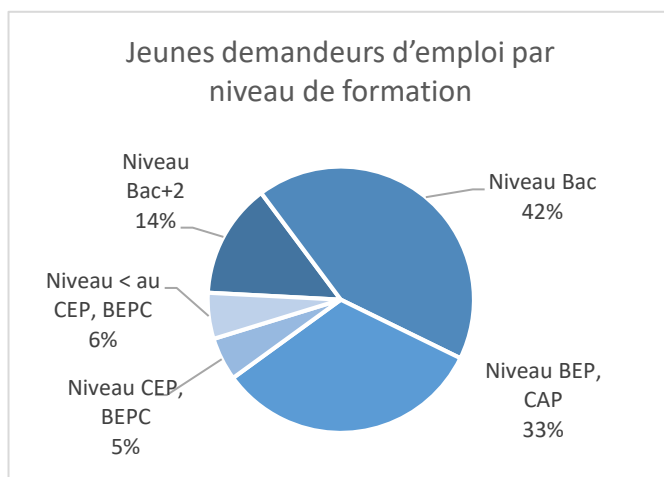
Répartition des jeunes demandeurs d’emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi par niveau de formation - décembre 2020²⁹

DEFM ABC	Normandie	
	Nbre	Δ % de février à décembre 2020
Non renseigné	110	0
Niveau > à bac+2	7 020	15
Niveau bac+2	8 500	4
Niveau bac	25 830	3
Niveau BEP, CAP*	19 940	-1
Niveau CEP, BEPC	3 190	3
Niveau < au CEP BEPC	3 400	6
Total	67 990	3

Source : Pôle emploi - STMT, Données brutes

Sur cette année 2020 particulièrement atypique et plus complexe pour l’insertion des jeunes dans l’emploi, ce sont les demandeurs d’emploi de niveau BEP/CAP qui s’en sortent le mieux, en baisse de – 1 %.

58



Dans le même temps, il a été constaté la même résistance :

- chez les demandeurs d’emploi 16/18 ans (- 9,1 %), et parmi eux :
- chez les 50 % de jeunes éligibles au « PIC »³⁰ (26 288), en baisse de - 0,7 %, et même jusqu’à - 1,3 % dans le Calvados et - 2,1 % en Seine-Maritime contrairement à l’Eure où ils progressent (+ 2,3 %) et à la Manche (+ 0,6%) ;
- et enfin chez les 10 % résidant en QPV (5 469), en baisse de - 3,8 %.

²⁹ Une présentation détaillée par département normand figure en annexe (p. 215).

³⁰ PIC : Plan d’Investissement dans les Compétences, destiné aux demandeurs d’emploi ayant un niveau de formation BAC/équivalent au BAC mais sans diplôme obtenu, et infra-BAC.

À l'inverse, cette année 2020 marque une rupture : les jeunes demandeurs d'emploi diplômés de niveau équivalent et supérieur au bac + 2 (22,8 %) ont fortement augmenté (+ 19 %), tout particulièrement dans l'Eure (+ 35 %).

Le niveau de diplôme n'a pas été un rempart plus efficace contre le chômage des jeunes en temps de crise, comme on l'observait habituellement sur une longue période.

1.3. Inégalités territoriales et parcours scolaires : identification de territoires potentiellement fragiles en Normandie

Afin de continuer d'appréhender les spécificités de certains territoires, un zoom sur des typologies de territoires présentant des fragilités particulières permet d'identifier les zones où des inégalités dans les parcours scolaires peuvent se présenter pour les jeunes qui y vivent.

1.3.1. Des territoires ruraux importants en Normandie, qui pèsent dans l'orientation

- **Des zones de revitalisation rurale moins présentes en Normandie**

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) sont des territoires ruraux reconnus comme fragiles sur le plan socio-économique, et bénéficient à ce titre de mesures fiscales et sociales particulières visant à soutenir leur développement.

En 2020, sur le territoire national, 17 696 des 34 968 communes sont classées en zones de revitalisation rurale (ZRR)³¹, soit 50,6 % de l'ensemble des communes. La Normandie compte proportionnellement moins de communes relevant de ce classement, avec 921 communes classées en ZRR sur les 2 652 communes, soit 35 % de l'ensemble des communes normandes.

Ce zonage n'est pas établi spécifiquement à des fins d'accompagnement en éducation. Il est néanmoins intéressant de rapprocher la typologie des territoires ruraux en général avec les écarts observés dans les parcours scolaires.

- **Mais une ruralité forte**

Le dossier publié lors de la dernière parution de « Géographie de l'école »³² s'intéresse aux inégalités de parcours repérées à l'échelle fine du canton.

Outre le fait que la Normandie est la 3^e région où l'hétérogénéité territoriale est la plus forte en France (53 % d'écart type sur les notes obtenues au DNB), l'étude souligne que les écarts d'orientation en 2^{nde} générale et technologique ne sont que faiblement corrélés avec les écarts de réussite au DNB. C'est le caractère rural d'un territoire qui apparaît comme le critère le plus

³¹ Le classement des communes classées en zones de revitalisation rurale (ZRR), selon l'arrêté du 22 février 2018, est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

³² Source : « Dossier sur les inégalités territoriales de réussite et de parcours scolaires » – Géographie de l'école – édition 2021 – Fabrice Murat – DEPP MENJS.

important dans l'analyse des écarts territoriaux d'orientation en 2nde GT au lycée, ces communes présentant en effet un fort déficit d'orientation vers cette voie.

Ainsi en Normandie, les taux de passage plus faibles en voie générale et technologique, alors que les résultats au DNB sont favorables, sont à mettre en relation avec l'importance des communes rurales dans la région.

1.3.2. Les quartiers prioritaires de la ville (QPV)

- Une répartition géographique très inégale des QPV sur la région

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Désormais, pour identifier les quartiers prioritaires, un critère unique est retenu : la part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an. À l'échelle nationale, ce sont ainsi désormais 1 514 quartiers situés dans 859 communes qui bénéficient de la politique de la ville.

En Normandie, en concertation avec les élus locaux, 67 quartiers prioritaires de la ville QPV³³ ont été désignés en 2020 par l'État. Ils comptent environ 200 000 habitants, soit près de 6 % de la population normande. La Normandie occupe la position médiane parmi les régions de la métropole pour la part de sa population résidant en QPV.

Ces QPV sont néanmoins très inégalement répartis sur le territoire, la population qui y vit est concentrée à 60 % dans les agglomérations de Rouen, du Havre et de Caen, et de façon significative en Seine-Maritime et dans l'Eure.

Croisement des zones fragiles au regard des 2 typologies :

Nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville (2015)

et classement des communes en zone de revitalisation rurale, ZRR (2018)



Source : ANCT, 2020

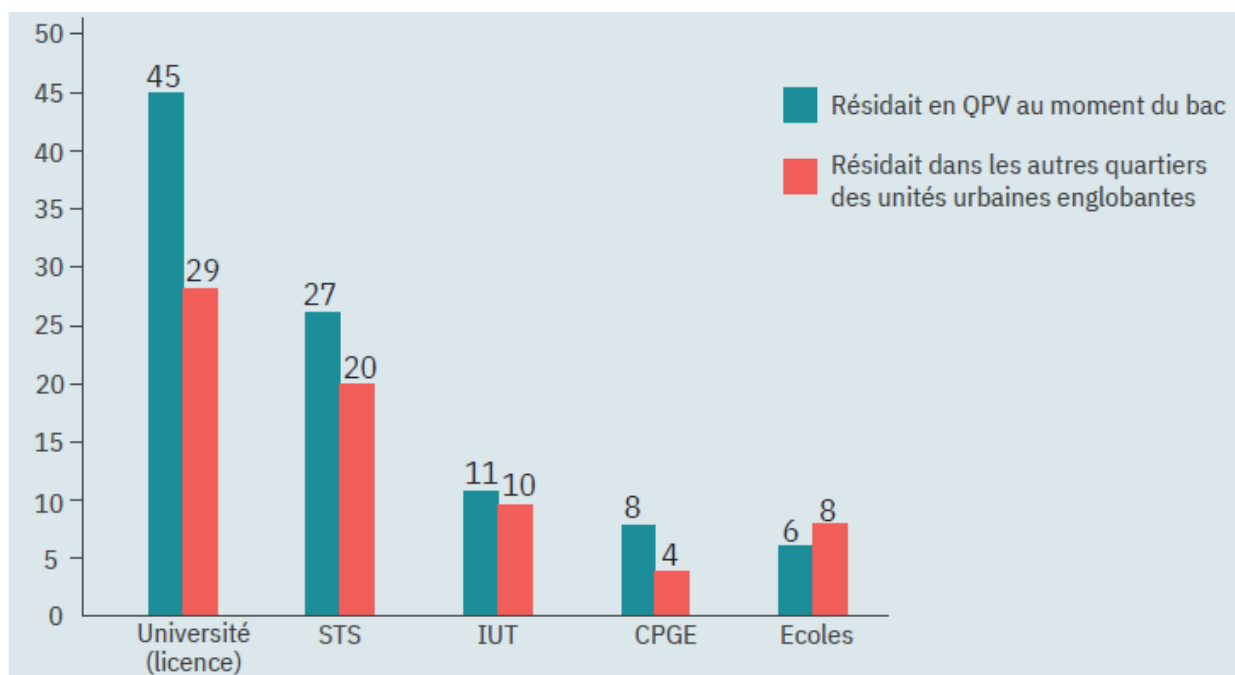
³³ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/>

- **Les difficultés accrues pour les jeunes des QPV**

Les QPV concentrent une population significativement plus pauvre que celle de leur environnement urbain mais aussi plus touchée par certaines problématiques sociales comme la monoparentalité, la précarité de l'emploi ou encore les difficultés scolaires. En Normandie, selon l'INSEE³⁴, les jeunes des QPV y sont même davantage touchés par le chômage et l'inactivité.

Plusieurs études dont celle du CEREQ³⁵ ont démontré que « *les lycéens des quartiers prioritaires font face à des difficultés spécifiques pour décrocher le bac et poursuivre des études supérieures.* ». Leur taux d'échec dans le supérieur est bien supérieur à celui des mêmes types de bacheliers issus des autres quartiers des unités urbaines englobantes (AQUUE), surtout à l'université (45 % contre 29 %) où « *ils paient* » alors une orientation contrariée ou inadaptée dans l'enseignement supérieur, qui ne correspond pas au premier choix formulé ». Ainsi, 40 % et 31 % des titulaires d'un bac professionnel et d'un bac technologique en QPV intègrent les cursus moins sélectifs à l'université et pour lesquels ils ne sont pas ou peu préparés, contre respectivement seulement 20 % et 17 % des autres titulaires de ces mêmes bacs des AQUUE, et ils atteindront en moyenne un niveau d'études supérieures moins élevé.

Taux de sortie sans diplôme du supérieur selon l'orientation post-bac (en %)



Source : CEREQ – BREF n° 391 – 2020 (enquête génération 2013)

Par ailleurs, on trouve seulement 1 % de jeunes issus des quartiers prioritaires titulaires d'un doctorat contre 5 % des jeunes issus des AQUUE, 38 % contre 41 % d'un master 2 ou autre bac + 5, 18 % contre 22 % d'un bac + 3 ou bac + 4 hors santé-social, 6 % contre 9 % d'un bac + 2 ou bac + 3 de santé-social. En revanche, le CEREQ note que « *37 % d'entre eux sortent de*

³⁴ Source : INSEE Analyse Normandie n° 70 – novembre 2019.

³⁵ *Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ?* CEREQ, bref, n° 391, 2020.

formation initiale avec un diplôme de niveau bac + 2, soit 14 points de plus que leurs homologues des quartiers voisins ».

Ainsi, globalement, à caractéristiques identiques, le fait de résider en QPV au moment du bac réduit significativement les chances d’atteindre un niveau de diplôme supérieur à bac + 2, situations qui se concentrent autour des 3 principales agglomérations normandes et significative en Seine-Maritime et dans l’Eure.

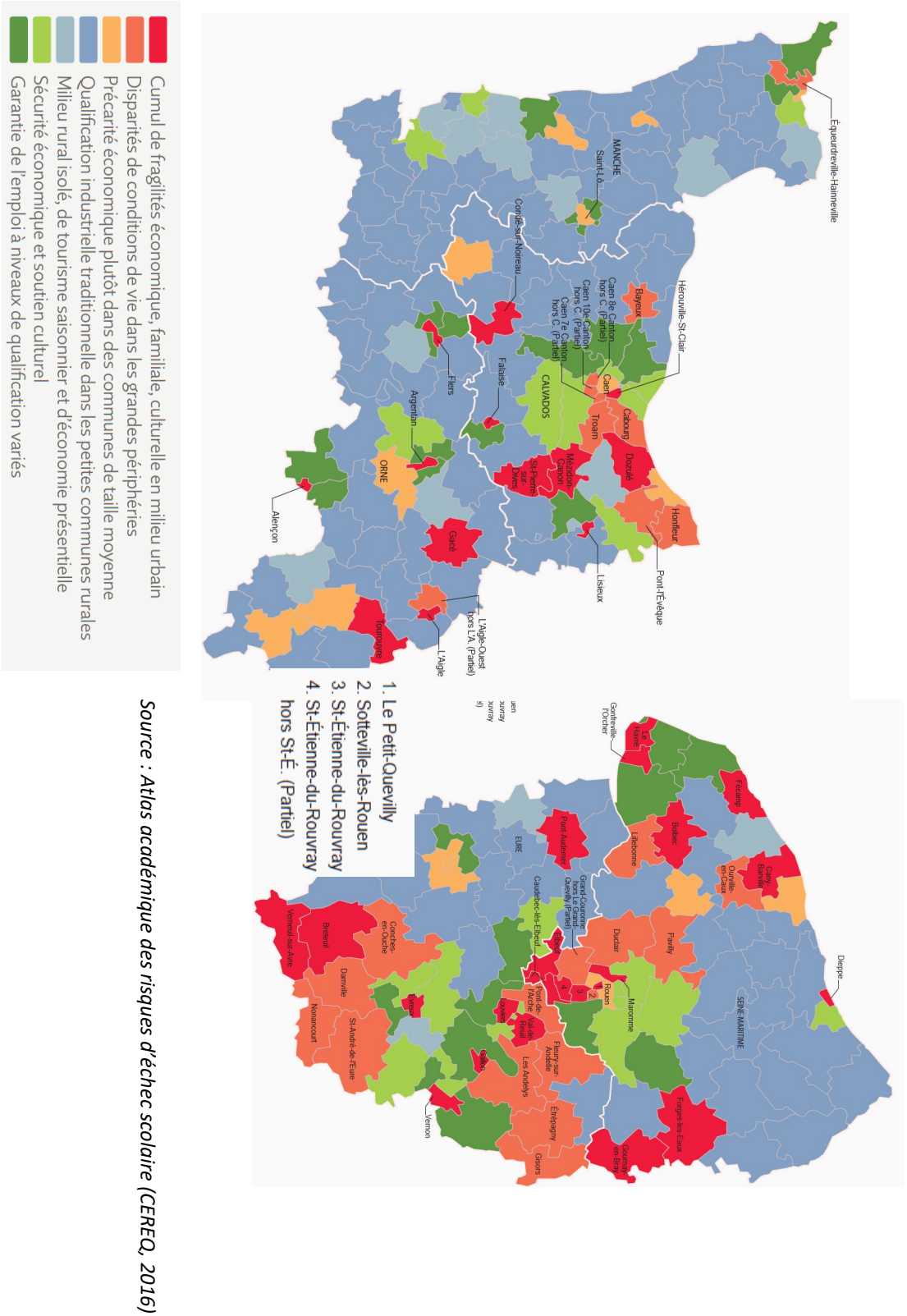
1.3.3. Une cartographie des risques d’échec scolaire* territorialisés³⁶

Plusieurs études se sont penchées sur l’identification des facteurs de risque et les signaux d’alerte du décrochage, et les territoires potentiellement concernés par les risques sociaux de l’échec scolaire en général sont assez bien connus.

Une étude du CEREQ (2016), réalisée à l’échelle des arrondissements, caractérise le niveau de fragilités d’un territoire (6 typologies du territoire) au regard de 7 variables de condition de vie qui interfèrent dans les risques du décrochage (chiffre du RP 2011). La carte ci-dessous éclaire tous les acteurs, qui interviennent dans l’accompagnement des jeunes dans leurs parcours de formation, sur la nature des risques sociaux source de difficultés scolaires.

³⁶ Source : Boudesseul, G. et al. (Centre associé au CEREQ de Caen) et Manso, O. (Depp) (2016). *Atlas des risques sociaux d’échec scolaire*. CEREQ et MEN-Depp. Issu d’Éducation et territoires, *Eclairage sur certaines des inégalités scolaires d’origine territoriale en France*, CNESCO, octobre 2018.

À l'échelle régionale, les risques sociaux d'échec scolaire



Source : Atlas académique des risques d'échec scolaire (CERFQ, 2016)

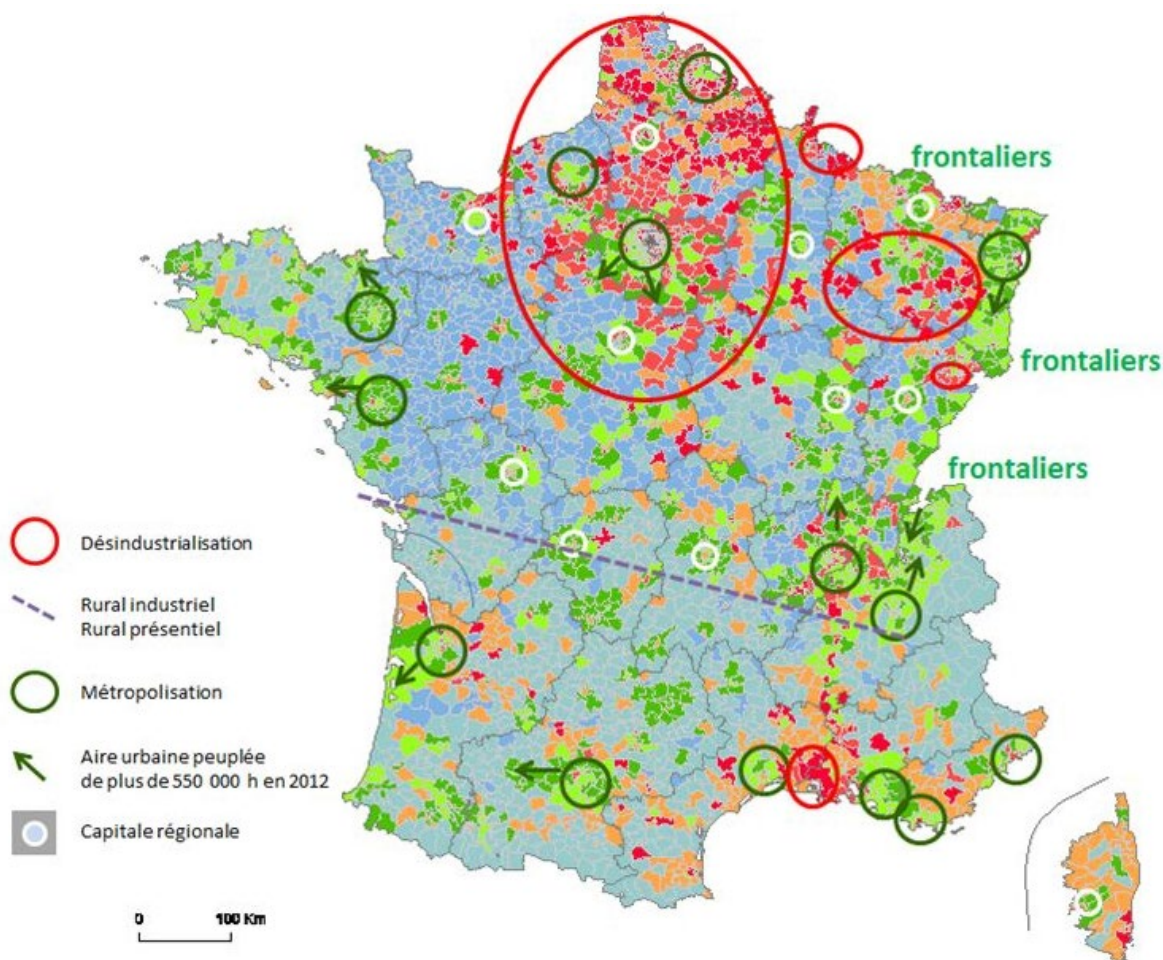
Les zones sont classées selon une typologie des types de risques. La cartographie fait apparaître de grandes disparités infra-territoriales.

En Normandie, les zones rouges qui cumulent fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain étaient, pour chaque département, les arrondissements identifiés suivants :

- Calvados : Dozulé, Hérouville-Saint-Clair, Mézidon-Canon, Saint-Pierre-sur-Dives, Condé-sur-Noireau, Lisieux ;
- Orne : Gacé, Argentan, l’Aigle, Tourouvre ;
- Seine-Maritime : Le Havre, Gonfreville-l’Orcher, Bolbec, Fécamp, Cany-Barville, Dieppe, Forges-les-Eaux, Gournay-en-Bray, Maromme, Le Petit-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray, Caudebec-les-Elbeuf, Elbeuf ;
- Eure : Pont-Audemer, Louviers, Val-de-Reuil, Evreux, Vernon, Gaillon, Breteuil, Verneuil-sur-Avre.

Une cartographie nationale permet de situer la Normandie dans l’ensemble du territoire, et met en lumière, selon le CEREQ, la corrélation entre la cartographie et les processus de désindustrialisation et de métropolisation à l’œuvre dans les territoires :

Les zones à risque social d’échec scolaire et le processus de désindustrialisation/métropolisation en France métropolitaine



Source : Atlas académique des risques d’échec scolaire (CEREQ, 2016)

Le nord et l'est de la France sont particulièrement concernés par le processus de désindustrialisation/métropolisation en France métropolitaine et les zones à risque social d'échec scolaire se concentrent dans ces zones.

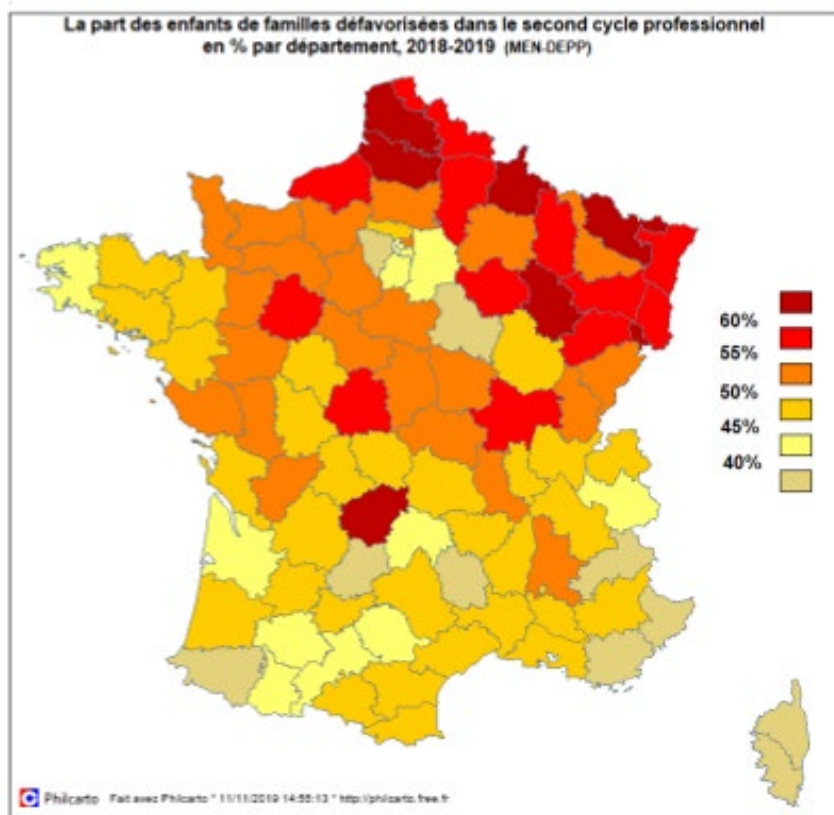
En Normandie, c'est l'est de la région et notamment la Seine-Maritime qui concentre plus particulièrement des zones à risque social d'échec scolaire.

1.3.4 Un exemple de déséquilibres régionaux : l'enseignement professionnel

À l'échelle nationale, l'Atlas des fractures scolaires³⁷ a montré que les déséquilibres régionaux sont les reflets des contextes locaux, notamment au travers de l'exemple de l'enseignement professionnel.

Inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire professionnel, les enfants des familles composant les groupes défavorisés sont majoritaires dans presque tous les départements, alors qu'ils représentent moins de 40 % de chaque classe d'âge. Leur part relative est beaucoup plus forte dans les anciennes régions de tradition industrielle que dans les régions où l'artisanat et les PME fournissent une grande part de l'emploi.

Part de enfants de familles défavorisées dans le second cycle professionnel (%) par département, 2018-2019



Source : Atlas des fractures scolaires en France

³⁷ Atlas des fractures scolaires en France, Patrice Caro et Rémi Rouault, éditions Autrement, coll. Atlas/Monde, 2010 ; et site réactualisé <https://fracturescolaires.fr/>

Dans les régions de plus forte implantation de l'enseignement privé (Grand Ouest, diagonale Gironde/Haute-Savoie) la part des enfants défavorisés est plus proche de leur poids démographique. La présence d'une double offre d'enseignement secondaire réduit les effets de la sélection sociale, alors même que le recrutement des établissements privés est socialement moins représentatif de la population scolarisable, les groupes aisés y sont surreprésentés.

En Normandie, plus de 50 % des enfants de familles défavorisées sont inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire professionnel, en Seine-Maritime ce constat dépasse les 55 %.

1.4. Regard complémentaire : indicateurs de qualité de vie et territoires normands

Au travers d'une trentaine d'indicateurs, traduisant 14 dimensions de la qualité de vie parmi lesquelles la sphère de l'éducation, l'INSEE a mis en évidence huit profils pour les 174 territoires normands au regard de la qualité de vie, l'ensemble de la région étant positionnée favorablement ou défavorablement par rapport à la moyenne nationale. Les indicateurs éclairent les atouts et faiblesses des territoires en matière de qualité de vie et la façon dont ils se différencient ou bien se ressemblent. Deux de ces indicateurs concernent la sphère de l'éducation et placent la Normandie :

- **au dernier rang** pour la part de bacheliers parmi les 20 ans ou plus ;
- **à l'avant dernier rang** pour les bacheliers parmi les 20-29.

L'INSEE avance une explication historique avec la fin de la scolarité qui intervenait plus tôt en Normandie car l'industrie offrait de nombreux emplois peu qualifiés.

Indicateurs de qualité de vie significativement favorables ou défavorables à la Normandie, au regard des autres régions métropolitaines et des moyennes nationales

Indicateur	Normandie	Rang de la Normandie	France de province	France métro.
Part des actifs occupés résidant à 30 mn ou moins de leur lieu de travail (en %)	81,6	4	79,1	73,8
Part de la population vivant dans un logement en situation de suroccupation (en %)	5,1	9	6,1	9,0
Part des familles monoparentales (en %)	13,2	9	13,9	14,5
Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (en %)	38,8	13	43,8	45,9
Part des 20-29 ans ayant au moins le baccalauréat (en %)	61,4	12	65,4	67,5
Part de la population vivant dans une commune avec au moins un établissement SEVESO seuil haut (en %)	14,1	4	12,3	10,8

Lecture : Une valeur dans une case verte correspond à un positionnement favorable à la qualité de vie, et inversement pour une case orange. Une valeur dans une case blanche est proche de la moyenne des territoires de vie.

Source : « Un regard sur la qualité de vie dans les territoires normands », Insee Analyses, n° 34, juin 2017

L'INSEE complète l'analyse en constatant que « *les jeunes restent aussi moins diplômés que dans la quasi-totalité des autres régions du fait d'un échec scolaire plus fréquent* ». Moins diplômés, les Normands occupent des emplois moins qualifiés, donc moins rémunérateurs, et leurs revenus se situent légèrement en deçà de la moyenne nationale.

Au regard de l'ensemble de ces éléments de contexte, le CESER propose aux acteurs du territoire en matière de réussite du continuum bac - 3/bac + 3, de retenir les points suivants :

1 - Identification des enjeux : réduire les inégalités sociales et territoriales

La Normandie est une région à la fois industrielle et rurale, à la réalité socio-économique contrastée qui se lit au travers des catégories socio-professionnelles représentées. Elle compte un volume proportionnellement plus important de jeunes au chômage, souvent calqué sur la démographie des infra-territoires. Ces spécificités freinent la mobilité en formation, particulièrement dans les zones présentant des fragilités cumulées.

La lutte contre les déterminismes sociaux accentués sur certains territoires, notamment en milieu rural ou dans les QPV, en favorisant l'accès à la formation partout et pour tous, ainsi qu'à la formation supérieure, sont les défis qui se posent à tous les acteurs pour accroître le niveau de qualification des jeunes Normands.

Les jeunes et les familles composent « la demande » de scolarité et de formation, auxquelles répondent une « offre » territorialisée, la carte des formations, des dispositifs individualisés et une structure des emplois qui induit une typologie de besoins.

La fluidité des parcours dans le continuum se situe nécessairement dans la rencontre de toutes ces composantes.

Par ailleurs, ces analyses sont issues de recoupements entre de multiples sources de données, parfois anciennes, sur des fractions de la population jeune déterminées en fonction des différents objets d'étude, ce qui n'assure pas totalement la pertinence des conclusions.

Le CESER s'étonne de la non actualisation d'un certain nombre d'études ou d'indicateurs, pourtant essentiels à la compréhension des enjeux des territoires en termes de difficultés rencontrées par les jeunes dans leurs parcours et leur poursuite d'études.

2. Etudes et parcours de formation : des spécificités normandes ?

2 - Les parcours de formation initiale et d'études présentent aussi des spécificités en Normandie. Elles se traduisent sur le niveau de diplôme et de qualification de la population, globalement moins élevé qu'en moyenne en France.

La Normandie comporte un certain nombre de spécificités relatives aux études et aux parcours de formation initiale des jeunes, qui touchent aussi bien la typologie des formations suivies, les effectifs qui les composent, que le niveau de diplôme atteint en formation initiale.

Ces spécificités s'appréhendent à plusieurs niveaux : d'une part, avec une approche globale des taux de scolarisation* et de l'accès au diplôme, puis à chaque étape de la scolarisation depuis le palier post 3^e et l'entrée dans le continuum jusqu'au bac + 3.

2.1 Scolarisation et accès au diplôme, un continuum moins fluide en Normandie

2.1.1 Le taux de scolarisation : une érosion avec l'âge plus rapide en Normandie

Le taux de scolarisation par âge permet de connaître la proportion de jeunes scolarisés d'un âge ou d'une classe d'âge donnée, par rapport à la population totale du même âge ou de la même classe d'âge. Il est bien entendu à son maximum sur toute la période de scolarité obligatoire et commence à baisser à partir de 17-18 ans, sachant qu'on observe une légère érosion dès l'âge de 14 ans.

Sur une période de deux décennies en France (2000-2018³⁸), on constate que davantage de jeunes se maintiennent en scolarité jusqu'à l'âge légal, et que le taux de scolarisation progresse également à chaque âge de la classe d'âge 17-25 ans, témoignant d'un allongement de la scolarité des Français. Parallèlement, on observe une rupture très nette de la politique volontariste de scolarisation précoce des enfants à 2 ans.

En Normandie³⁹, si le taux de scolarisation par âge varie suivant les tranches d'âge comme à l'échelle nationale, avec la même rupture nette à 18 ans, des constats s'imposent :

- il est globalement **plus faible de près de 4 points** que celui de la France métropolitaine pour la tranche d'âge des 15 à 24 ans, soit 56 %.
- l'écart va de - 2,5 points pour les 15-17 ans (89 %) et se creuse avec l'âge, **jusqu'à - 5,5 points** pour les 21-24 ans (25 %).

³⁸ Source : INSEE chiffres clé « Taux de scolarisation par âge » - Données annuelles de 2000 à 2018 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383587>

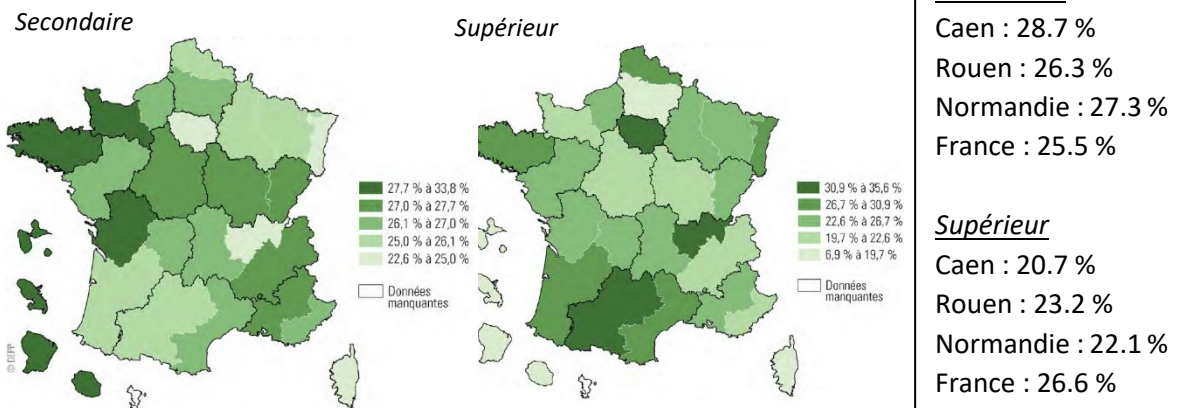
³⁹ Source : INSEE flash « Deux tiers des jeunes sont en formation », INSEE Normandie, n° 18, août 2016.

Normandie - taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Source : INSEE

Taux de scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans par rapport à l'ensemble de la population – 2014⁴⁰



Source : Géographie de l'école, 2017 (non actualisé dans la dernière version 2021)

Ce dernier indicateur de scolarisation dans l'ensemble de la population permet de visualiser la rupture qui se produit en Normandie entre le secondaire et le supérieur, mais peut aussi traduire une distorsion dans le niveau de l'offre et de l'attractivité des formations supérieures d'une académie.⁴¹

Le taux de scolarisation par âge est moins élevé qu'en moyenne nationale et connaît, avec l'avancée en âge, une érosion plus rapide en Normandie. Celle-ci est particulièrement marquée pour la tranche d'âge correspondant aux études longues.

⁴⁰ La dernière publication récente de « géographie de l'École » (2021) ne calcule plus cet indicateur global.

⁴¹ Source : rapport du CESER « Vivre en Normandie 2040 ».

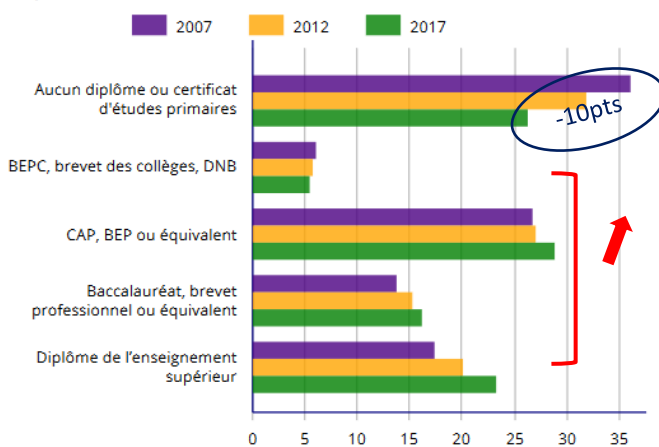
2.1.2. Un accès au diplôme différencié en Normandie

- Des niveaux de diplôme moins élevés qu'en France

En Normandie, en 2019, la part des jeunes dotés d'un CAP/BEP est de 5 points plus élevée que la moyenne nationale, à l'inverse de celle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur*, en retrait de 6,5 points. Toutefois, il est aussi à noter la proportion des jeunes Normands diplômés d'un bac, supérieure d'un peu plus d'1 point à la moyenne nationale.

- Des écarts dans le continuum qui restent identiques malgré une progression du niveau de diplôme le plus élevé des plus de 15 ans non scolarisés

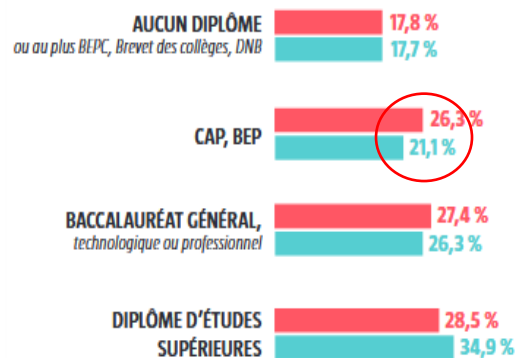
Progression du niveau de diplôme le plus élevé des 15 ans ou plus non scolarisés (%) Normandie



Source : INSEE

Les diplômes des 15-29 ans en 2019

Normandie / France



Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

Source : INJEP – Baromètre Jeunesse 2019, Normandie

Le diplôme le plus élevé de la population normande non scolarisée de 15 ans ou plus a fortement évolué entre 2007 et 2017 :

- la part des personnes sans diplôme a diminué fortement (-10 points) et plus rapidement qu'à l'échelle nationale ;
- les gains enregistrés sont plus souvent le fait des CAP, BEP ou équivalent, qui ont connu une augmentation plus rapide que la moyenne nationale. Ils confortent ainsi la part toujours plus élevée qu'ils représentent dans la population normande, soit 28,9 % de la population (24,8 % en France), leur part dans la classe d'âge des 15-29 ans Normands étant 5,2 points au-dessus de la part dans la classe d'âge des 15-29 ans en France ;
- la part de diplômés d'un bac ou équivalent a progressé, et dépasse la moyenne ;
- enfin, si la part de diplômés de l'enseignement supérieur a certes progressé de 6 points, elle reste encore très en retrait (41,9 % des 18-34 ans), mais le retard s'érode.

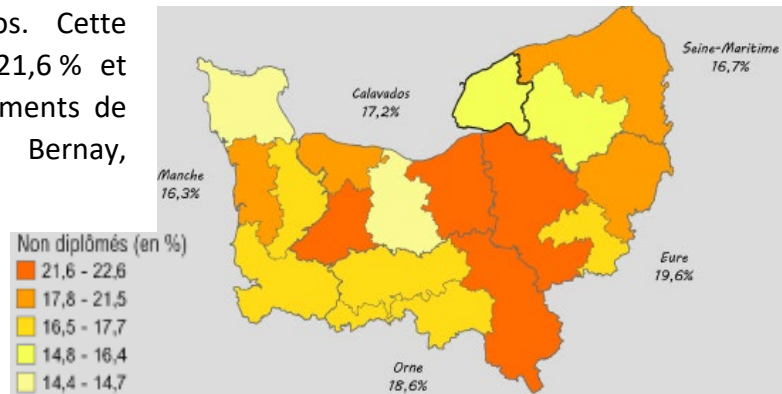
En Normandie, la population est davantage diplômée en 2017 avec toutefois des premiers niveaux de formation professionnalisante surreprésentés. L'évolution des diplômes témoigne d'une rupture plus accentuée dans le continuum bac - 3/bac + 3 au passage du palier vers le supérieur.

- **Un phénomène qui présente de fortes disparités infra territoriales**

Les progressions observées et les écarts en termes d'accès à la qualification entre la population en Normandie et le niveau national recouvrent d'importantes disparités entre départements, mais aussi à l'échelle des arrondissements. Ainsi, parmi les plus de 15 ans non scolarisés :

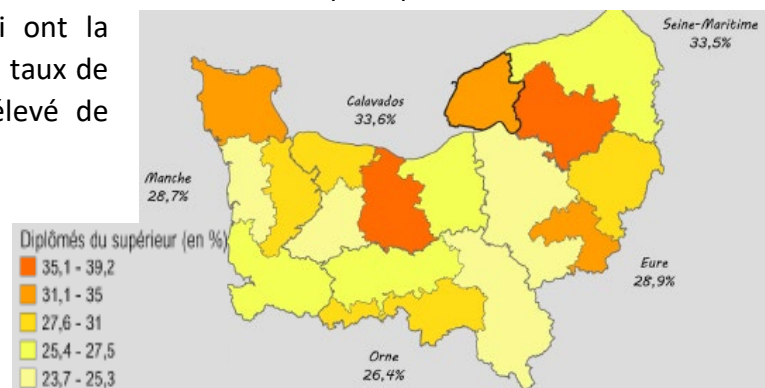
- Les non diplômés sont davantage représentés dans l'Eure et l'Orne où ils représentent presque 1/5^e de la population active en emploi, et dans 2 des arrondissements périphériques du Calvados. Cette proportion alterne entre 21,6 % et 22,6 % dans les arrondissements de Vire-Normandie, Lisieux, Bernay, Mortagne-Au-Perche.

Part des + 15 ans, non scolarisés non diplômés



- les diplômés du supérieur sont concentrés sur les deux grandes agglomérations urbaines de Caen et Rouen ; ils représentent près d'un tiers de la population active des départements du Calvados et de la Seine-Maritime, alors qu'ils ne sont qu'un quart dans l'Orne. Ces grandes agglomérations sont suivies de près par les arrondissements de Cherbourg et du Havre qui ont la particularité d'allier un faible taux de non diplômés et un taux élevé de diplômés du supérieur

Part des + 15 ans non scolarisés diplômés du supérieur



Source : « cartographie animation territoriale - CARIF OREF* 2020 » (situation de l'emploi et marché du travail)

2.2. Le parcours jusqu'au lycée, la mobilité sociale très tôt freinée

L'école élémentaire et le collège, qui correspond au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, sont les lieux d'enseignement du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce socle constitue le niveau à acquérir en fin de scolarité obligatoire⁴². Les parcours classiques allant de la classe de 6^e à la classe de 3^e conduisent au DNB, diplôme national du brevet. La réussite au

⁴² Pour mémoire, l'âge limite de l'obligation d'instruction se situe à 16 ans, avec une possibilité d'entrer en alternance à 15 ans minimum et d'entamer une préparation à l'alternance à 14 ans minimum, et les jeunes de 16 à 18 ans ont désormais une obligation de formation depuis la rentrée 2020 et la loi dite « pour une école de la confiance » de juillet 2019.

DNB ne conditionne en rien la poursuite d'étude mais il reste encore requis pour l'inscription aux concours d'entrée de catégorie C dans la fonction publique.

L'âge théorique de sortie de collège se situe aux environs de 14/15 ans et marque le début du continuum bac - 3/bac + 3, objet de ce diagnostic.

Sans être dans le champ de l'étude, l'observation des parcours jusqu'au collège est riche d'enseignement pour l'analyse des spécificités normandes et des enjeux de réussite du continuum.

2.2.1. Les effectifs et les parcours jusqu'en 3^e en Normandie

À la rentrée 2020, la Normandie compte **165 302 collégiens**⁴³.

Les jeunes en âge d'être scolarisés au collège aujourd'hui correspondent au plateau haut des naissances (entre 2002 et 2013)⁴⁴ et alimenteront fortement le cycle du continuum bac - 3/bac + 3, même si, sur les vingt ans qui précèdent, le nombre de collégiens avait diminué de 14 % en Normandie, beaucoup plus que la moyenne nationale qui est pratiquement stable.

Cet effectif se répartit entre le collège, composé majoritairement d'un tronc commun et qui peut comporter 5 spécialités⁴⁵, ou dans les voies alternatives au parcours classique en collège qui conduisent essentiellement à des orientations post 3^e en voie professionnelle :

- dès la 6^e, en enseignement adapté pour les élèves en difficulté scolaire à la fin du CM2, classe de 6^{ème} SEGPA section d'enseignement général et professionnel adapté au collège ; le CFG certificat de formation générale peut sanctionner cette fin de cycle en lieu et place du DNB ;
- en 3^e « prépa-métiers » dans un lycée professionnel*, pour les jeunes se destinant à la voie professionnelle ; ces élèves présentent la « série professionnelle » du DNB ;
- dès la 4^e ou la 3^e dans une des 36 MFR maison familiale rurale relevant de l'enseignement agricole, pour les collégiens âgés d'au moins 14 ans (**1 424 jeunes en 2020**).

2.2.2. Une réussite au DNB⁴⁶ plus élevée qu'en moyenne

En 2020, 40 929 Normands (41 143 en 2019) ont passé le DNB, dont plus de 10 % en série professionnelle. Les résultats ont progressé (+1,8 %) lors de la dernière session atypique de 2020, et le taux de réussite au DNB en Normandie s'élève à 89,6 %, dont 90,2 % pour la série générale et 84 % pour la série professionnelle. Cependant, des disparités sont à noter entre les

⁴³ Source : site de l'académie de Normandie, <https://www.ac-normandie.fr/publications-rapports-et-statistiques-121461>.

⁴⁴ Cf. annexe 1 (p. 185) « Données de cadrage sur la jeunesse en Normandie ».

⁴⁵ Les 5 spécialités du tronc commun en collège : sections artistiques, sportives, linguistiques, internationales et filières d'accès au sport de haut niveau.

⁴⁶ Source rectorat, dossier de presse des examens 2019 et 2020, dossier de rentrée 2019/2020, 2020/2021. Le chiffre retenu est celui de 2019.

départements et la voie suivie. La Manche et l’Orne affichent des taux supérieurs à la moyenne. Quant à l’Eure, il se distingue par le taux de réussite le plus faible dans la série professionnelle.

Taux de réussite au DNB, Normandie, 2019 et 2020

	Session 2019 (%)			Session 2020 (%)		
	Série générale	Série professionnelle	Les deux séries	Série générale	Série professionnelle	Les deux séries
Calvados	87,3	82,6	86,9	89,9	82,3	89,2
Eure	88,5	77,2	87,6	90,4	78,2	89,2
Manche	92	79,8	90,5	92,2	83,9	91,1
Orne	88	85,3	87,6	90,3	89,6	90,2
Seine-Maritime	88,2	78	87,3	89,5	86,5	89,2
Caen	89	82,2	88,2			88,4
Rouen	88,3	77,7	87,4			86,6
Normandie	88,6	80	87,8	90,2	84	89,6

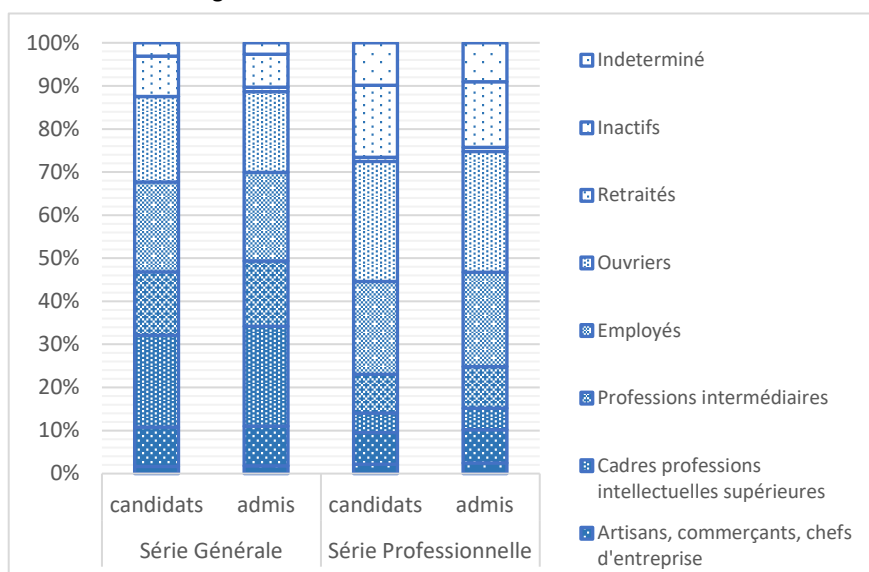
Source : Académie de Normandie

En Normandie, la réussite au DNB est plus élevée de 2,5 points qu’à l’échelle nationale avec toutefois des disparités départementales, le Calvados et la Seine-Maritime étant en retrait pour la série générale par rapport aux 3 autres départements plus ruraux.

Quant aux candidats à la série professionnelle du DNB, ils sont majoritairement issus de familles défavorisées, selon l’étude nationale de *l’Atlas des fractures sociales*⁴⁷ qui souligne ainsi **l’importance du poids des origines sociales** dans la réussite aux diplômes. Ce sont eux qui connaissent le taux d’échec le plus élevé. Pour mémoire, ils sont environ 4 500 en Normandie.

73

Origine sociale des candidats et des lauréats au DNB 2017



Source : Atlas des fractures sociales

⁴⁷ L’atlas des fractures sociales définit les fractures scolaires comme le résultat de processus qui entraînent une rupture de l’égalité de position ou de parcours scolaires entre élèves.

2.2.3 Une orientation post-3^e témoignant pourtant d'une mobilité sociale très tôt freinée

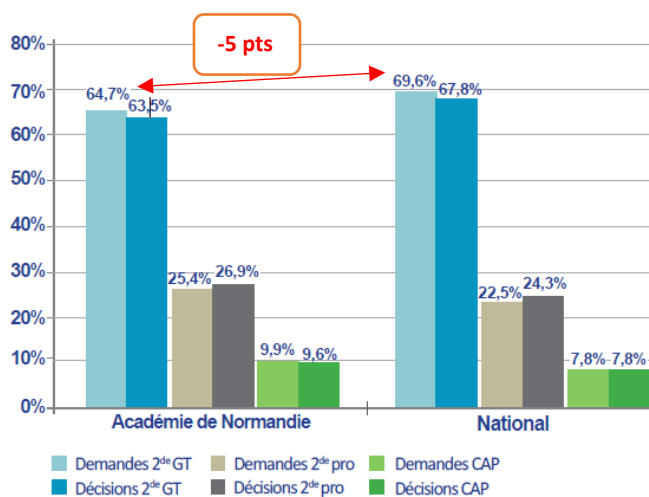
À la fin de la 3^e, chaque élève doit choisir son orientation entre les deux grandes voies : la voie générale et technologique (GT) ou la voie professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage). Cette orientation précoce est déterminante pour la poursuite des études, leur réussite, et l'accès au supérieur.

La demande d'orientation en fin de 3^e est formulée par les familles sous forme de vœux qui sont acceptés ou pas⁴⁸ à l'issue d'une procédure d'affectation dans les différents établissements. On constate en Normandie, comme à l'échelle nationale, que :

- les vœux pour intégrer une seconde GT sont supérieurs aux décisions d'orientation prononcées vers cette voie de +1,2 point (+1,8 point nationalement) ;
- inversement, les vœux pour la seconde professionnelle sont en retrait sur les décisions d'orientation prononcées vers cette voie de -1,5 point (-1,8 point nationalement).

La volonté affichée depuis deux décennies de mettre en avant la filière professionnelle pour accompagner une majorité de jeunes au baccalauréat est peut-être à l'origine de cette distorsion. Mais toujours est-il qu'en Normandie, les familles optent proportionnellement beaucoup plus pour la voie professionnelle qu'en moyenne en France, qu'il s'agisse d'intégrer une seconde professionnelle ou un CAP, au détriment de la voie GT.

Comparaison des taux de demandes et de décisions d'orientation en fin de 3^e (hors SEGPA et prépa-métiers)

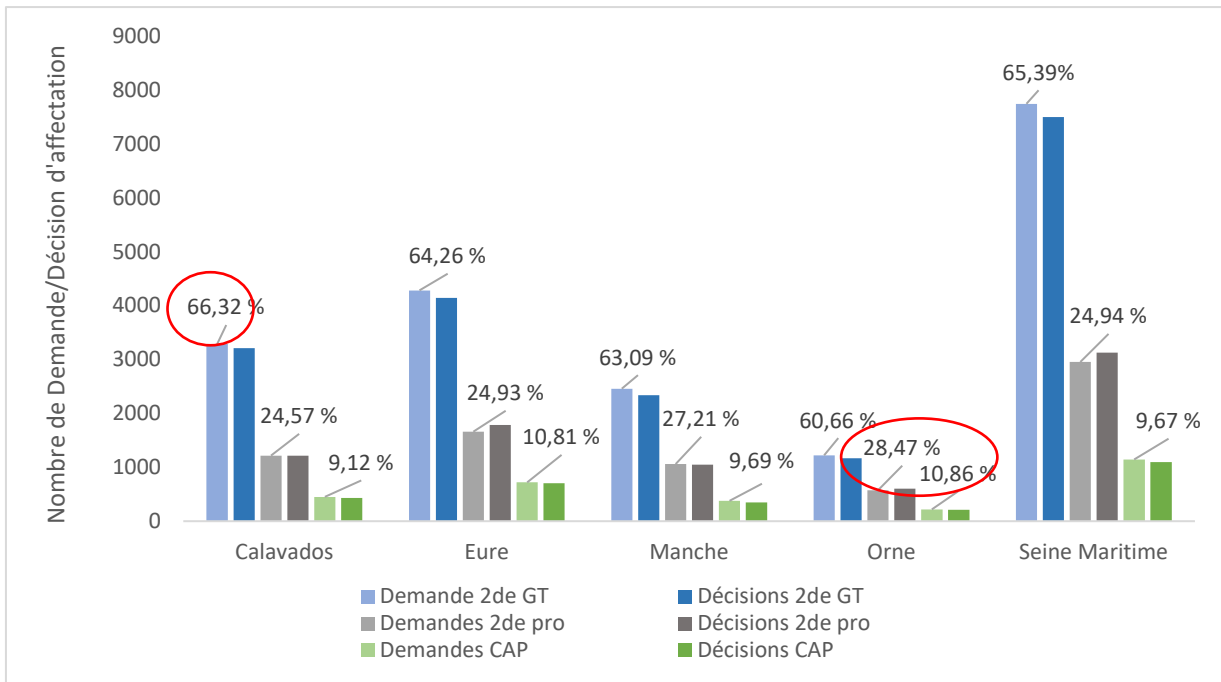


Sources : Siècle orientation juillet 2020 – DGESCO

La part des demandes pour intégrer une seconde GT est en effet inférieure de cinq points au niveau national, écart qui est corrigé d'un point à l'issue des décisions définitives d'orientation. Parallèlement, l'orientation en voie professionnelle (2nde et CAP) est d'autant plus élevée, la seconde professionnelle étant la classe où sont confirmés le plus de vœux des lycéens.

⁴⁸ Une procédure d'appel est déclenchée en Normandie pour 0,2 % de l'effectif total contre 0,3 % en France. Les recours sont satisfaits dans 46,4 % des cas contre 31,1 % en France (Source : repères pour l'orientation 2020 – Académie de Normandie).

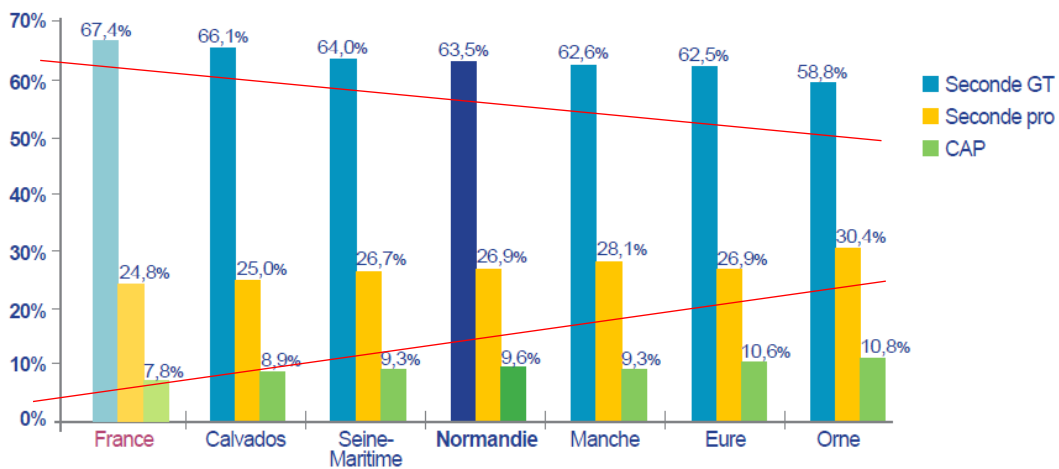
Comparaison du nombre de demandes et de décisions d'orientation en fin de 3^e (hors SEGPA et prépa-métiers)



Source : Académie de Normandie Repères pour L'Orientation Affectation Rentrée 2020

L'Orne, qui affiche un bon taux de réussite au DNB sur les deux séries, est pourtant le département où la plus grosse proportion de jeunes sollicite une orientation en voie professionnelle, à l'opposé du Calvados où la proportion de vœux pour la voie GT est la plus importante malgré un taux de réussite moins élevé.

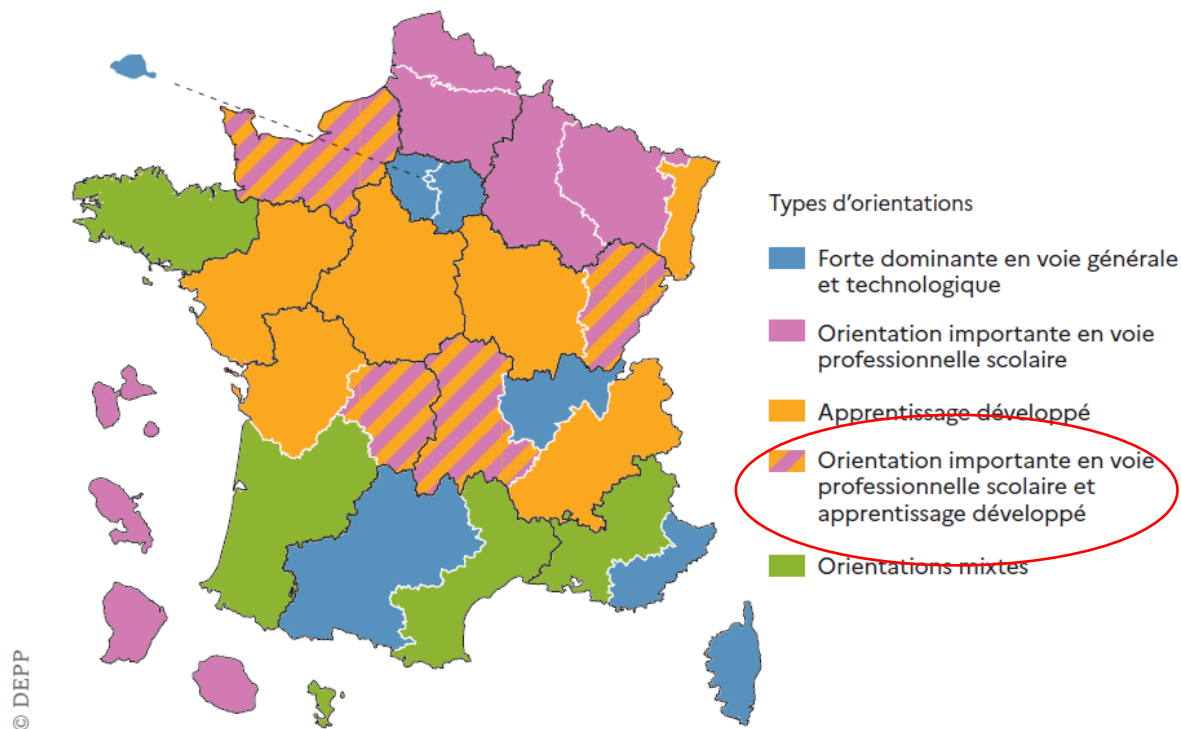
Les proportions d'affectations finales entre les voies en France et par département normand se répartissent ainsi, laissant paraître nettement la compression des écarts entre les deux voies selon le département :



Source : Académie de Normandie Repères pour L'Orientation Affectation Rentrée 2020

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance dresse une cartographie nationale de la typologie de l'orientation en fin de 3^e où la Normandie apparaît comme une **région à forte orientation vers la voie professionnelle**, que ce soit sous statut scolaire (en lycée) ou en apprentissage (en CFA) :

Types d'orientations en fin de troisième selon les voies – 2019



Source : DEPP -Géographie de l'école – 2021

Enfin pour les candidats à la série professionnelle du DNB, qui décrochent plus difficilement ce diplôme, les **origines sociales pèsent également sur leur poursuite de scolarité**. Ils sont en effet principalement orientés vers les CAP, qui ouvrent désormais la possibilité dérogatoire⁴⁹ d'un allongement du parcours de formation en 3 ans au sein d'un lycée, permettant une organisation pédagogique adaptée et la progression régulière propre à favoriser la persévérance de l'élève.

La mobilité sociale est très tôt impactée par les orientations en formation initiale, et ce dès la fin du collège avant même l'entrée dans le continuum bac - 3/bac + 3, prémices d'une érosion sociale qui va se poursuivre au fil du secondaire.

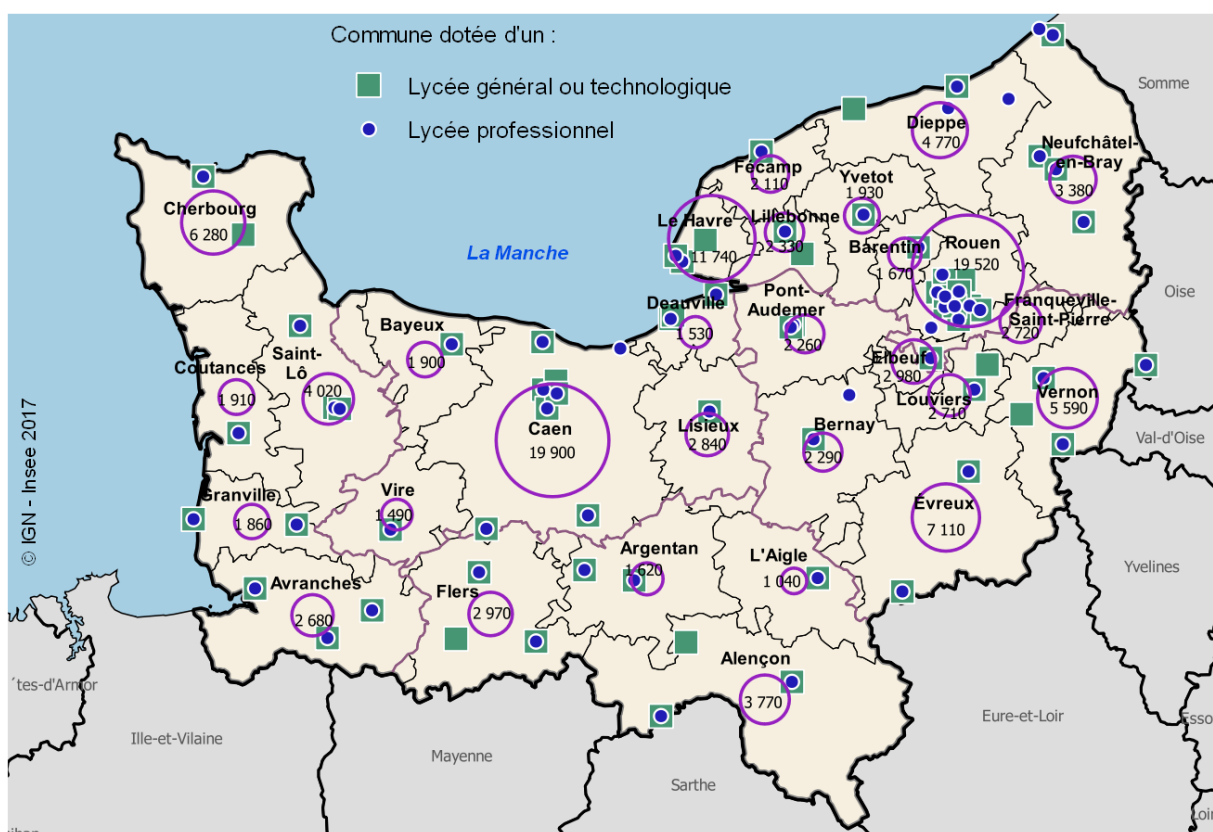
⁴⁹ Cf. article D. 337-6 et D. 337-9 du code de l'Éducation : le cycle de formation du CAP peut être allongé à 3 ans pour tenir compte des besoins particuliers de l'élève, pour permettre l'acquisition progressive de certaines unités et pour favoriser la persévérance de l'élève. La décision est prise par le recteur après avis de l'équipe pédagogique de l'établissement et après dialogue avec l'élève et la famille.

2.3. Le parcours après le premier palier : la prime à la voie professionnelle

2.3.1. Répartition des effectifs et accès au niveau 4

À l'issue du palier d'orientation de la classe de 3^e, les élèves sont accueillis soit en lycée pour suivre un cursus sous statut scolaire de formation générale, technologique ou professionnelle, soit en centre de formation d'apprentis (CFA) pour suivre une formation professionnelle sous contrat d'apprentissage⁵⁰.

Implantation des lycées généraux, technologiques ou professionnels et nombre de lycéens par bassin d'effraction – 2016



Lecture : à la rentrée 2016, 19 000 élèves fréquentent les lycées du bassin d'attraction de Caen.

Sources : Rectorats, bases élèves 2016

Source : INSEE, Analyses n° 42. Une carte détaillée rentrée 2020 figure en annexe (p.209)

La Normandie est dotée de 240 lycées et établissements assimilés : 146 publics dont 5 EREA établissements régionaux d'enseignement adapté⁵¹ (605 élèves rentrée 2019) et 98 privés (sous

⁵⁰ Source rapport « Jeunesses : une ressource pour la région ».

⁵¹ Circulaire n° 2017-076 du 24-4-2017 : « Les EREA accueillent des élèves du second degré (à partir de la classe de 6^e) qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes, qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales faisant obstacle à leur réussite ».

contrat, agricoles, MFR). Au total, 203 lycées sont sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à la rentrée 2019, dont 126 lycées publics et 73 établissements privés. Ces lycées sont répartis sur l'ensemble du territoire normand avec dans les principaux bassins d'attractions un nombre plus important d'établissements et des effectifs plus nombreux.

- **L'ensemble des formations de niveau⁵² 3 (ex V) et 4 (ex IV) existe en Normandie**

	Niveau 4				Niveau 3		
	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro		
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT	Terminale professionnelle	CAP	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation	Première BT	Première professionnelle	2 ^{de} année CAP	
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique		Seconde BT	Seconde professionnelle	1 ^{re} année CAP		

Source : DEPP - Repères et références statistiques : enseignements, formation, recherche, 2020

Le niveau 3 : c'est le premier niveau de qualification professionnelle correspondant au CAP/CAPA. La poursuite d'étude est possible en bac professionnel.

Le niveau 4 : sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris brevet professionnel), ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnel.

78

Les parcours classiques mènent de la seconde à la terminale au baccalauréat général, technologique ou professionnel (niveau 4) ou à un CAP (niveau 3), avec des nuances concernant certains diplômes professionnels de niveau 4 préparés en apprentissage, notamment le brevet professionnel en 2 ans après un CAP, le bac professionnel en 1 an, ou encore les CAP en 1 an ou les mentions complémentaires très majoritairement préparés en apprentissage.

Grâce à cette différenciation de l'offre de formation en apprentissage, chaque jeune peut suivre un parcours diversifié et rejoindre la voie de l'apprentissage à divers niveaux d'entrée au cours de sa formation secondaire initiale. Le chemin inverse de retour du statut d'apprenti vers le statut scolaire est possible en théorie mais se rencontre très peu dans la réalité. Ceci souligne l'enjeu pour les jeunes de pouvoir effectuer le choix de l'apprentissage en toute connaissance de cause à ce stade de leurs études secondaires.

- **Répartition des effectifs : le poids de la voie professionnelle**

En Normandie, on observe une baisse des effectifs dans les lycées durant les dernières années en lien avec l'évolution démographique. La région enregistre ainsi entre 2016 et 2019 une baisse générale de 2,9 % d'inscrits dans les lycées. Ce sont les lycées agricoles dans l'enseignement privé qui sont plus particulièrement en perte d'effectifs alors qu'ils restent stables pour les lycées privés relevant du ministère de l'Éducation nationale.

⁵² Définition d'un niveau de formation : il regroupe des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.

Évolution des effectifs selon les cycles de formation en lycée en Normandie, 2016-2019

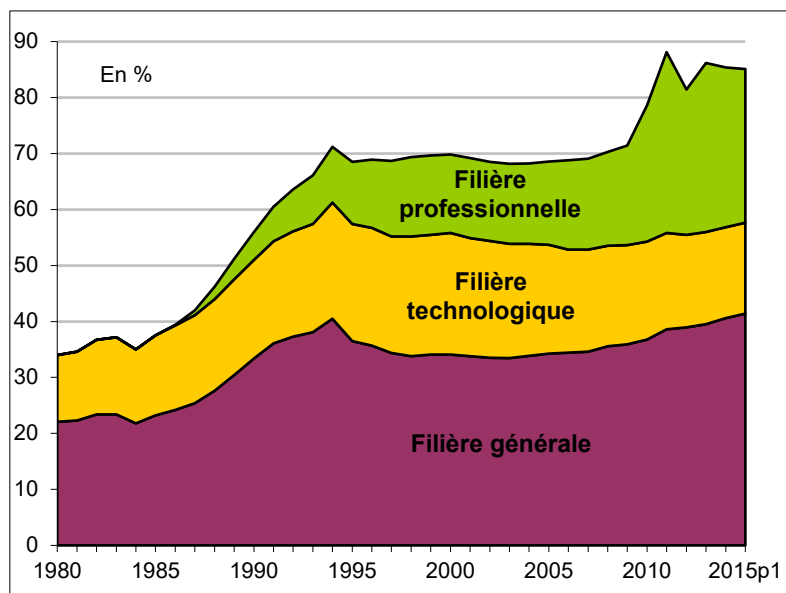
Secteur	Ministère	2016	2017	2018	2019	Variation 2016-2019
PUBLIC	Éducation nationale	103 327	103 345	101 563	100 046	-3,2%
	Agriculture	3 719	3 731	3 642	3 637	-2,2%
	Mer	286	258	270	270	-5,6%
Total PUBLIC		107 332	107 334	105 475	103 953	-3,1%
PRIVE	Éducation nationale	24 087	24 260	24 052	24 068	-0,1%
	Agriculture	6 490	6 248	6 051	5 937	-8,5%
Total PRIVE		30 577	30 508	30 103	30 005	-1,9%
Total général		137 909	137 842	135 578	133 958	-2,9%

Source : Région Normandie

En ce qui concerne la répartition des effectifs entre les 3 voies de formation générale, technologique et professionnelle, on observe sur une longue période, entre 2009 et 2015, de fortes variations depuis l'instauration du bac professionnel en 3 ans qui a eu pour effet de faire progresser fortement l'accès des jeunes au niveau 4 de formation.

Le taux d'accès⁵³ au niveau 4 dépasse 85 % en 2015, dont plus de 27 % dans la voie professionnelle. Quant à la voie générale, elle augmente doucement pour atteindre 41,4 % durant cette période. La voie technologique suit la même évolution pour atteindre 16,3 % :

Evolution du taux d'accès au niveau 4 de formation de 1980 à 2015 – France

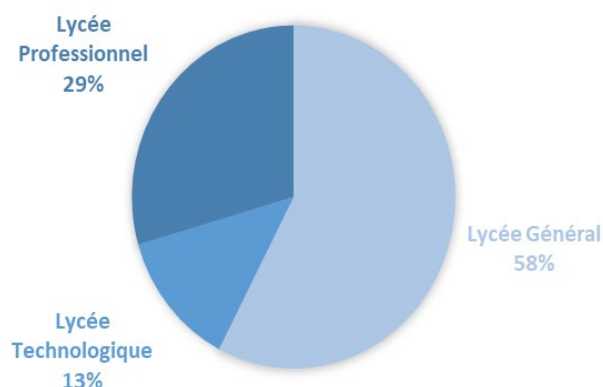


Source : État de l'école, 2016

En Normandie, à la rentrée 2019, plus d'un lycéen sur deux est inscrit en voie générale. De fortes disparités territoriales sont observées dans les voies choisies :

⁵³ Définition du taux d'accès : le taux d'accès à un niveau de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent.

Répartition des lycéens par voie générale, technologique et professionnelle et départements, Normandie, rentrée 2019



Normandie 2019		
Voie	Effectif	Part
Générale	62 678	58 %
Technologique	13 999	13 %
Professionnelle	32 069	29 %
Zoom voie professionnelle 2016⁵⁴		
France		28,3 %
Ac. Rouen	+	29,9 %
Ac. Caen	++	32,2 %
Départements 2019		
Orne	++	32 %
Manche	--	27 %

Source : MENESR-DEPP

La proportion de lycéens en voie générale : elle constitue la part la plus importante des effectifs en lycée. La Manche a le plus fort taux (60 %), l’Orne et l’Eure les plus bas (56 %).

En 2017, la part des candidats au baccalauréat général en Normandie se situait en deçà de la moyenne nationale, le Calvados et l’Orne faisant exception avec un taux de candidats préparant un baccalauréat général proche respectivement de 55 %, le plus élevé, et 46 %, le plus faible.

La proportion de candidats au baccalauréat technologique : en 2017, c’est dans l’Eure que se trouve la part la plus importante de candidats (entre 20 et 22,5 %). Les départements du Calvados et de l’Orne sont ceux qui ont la part la plus faible de jeunes préparant le baccalauréat technologique (moins de 17,5 %), suivis par la Manche et la Seine-Maritime (17,5 et 20 %).

*La proportion de candidats au baccalauréat professionnel** : en 2017, la Normandie se situe au-dessus de la moyenne nationale, la part étant la plus importante dans l’Orne. C’est dans cette série que la répartition des candidats au bac est la moins contrastée au niveau national.

Evolution de la répartition des terminales selon la voie (%) en Normandie, 2017-2020 :

Session	Générale		Technologique		Professionnelle		Total
	Candidats	%	Candidats	%	Candidats	%	
2017 Caen	7 928	53,9	2 662	18	4 095	27,8	14 685
2017 Rouen	10 413	50,5	4 122	20	6 066	29,44	20 601
2017 France	nc	52,5 %	nc	nc	nc	27,6 %	nc
2017 N ^{ie}	18 341	51,9	6 784	19,2	10 161	28,8	35 286
2020 N ^{ie}	18 728	52,2	7 475	20,8	9 615	26,8	35 818

⁵⁴ STRATER - Diagnostic régional, juin 2018.

On observe avec la fusion des deux Normandie un **lissage des chiffres agrégés** à l'échelle des deux académies, conduisant à une baisse de la part des bacheliers professionnels.

L'accès au niveau 4 est moins élevé en Normandie qu'en France et a été longtemps caractérisé par une part plus importante de baccalauréat professionnel. Désormais, à la session 2020⁵⁵, la répartition des candidats selon la voie choisie se rapproche de celle de l'échelle nationale.

2.3.2. Un taux de réussite au baccalauréat⁵⁶, plus faible qu'au niveau national

- **Des taux de réussite en retrait**

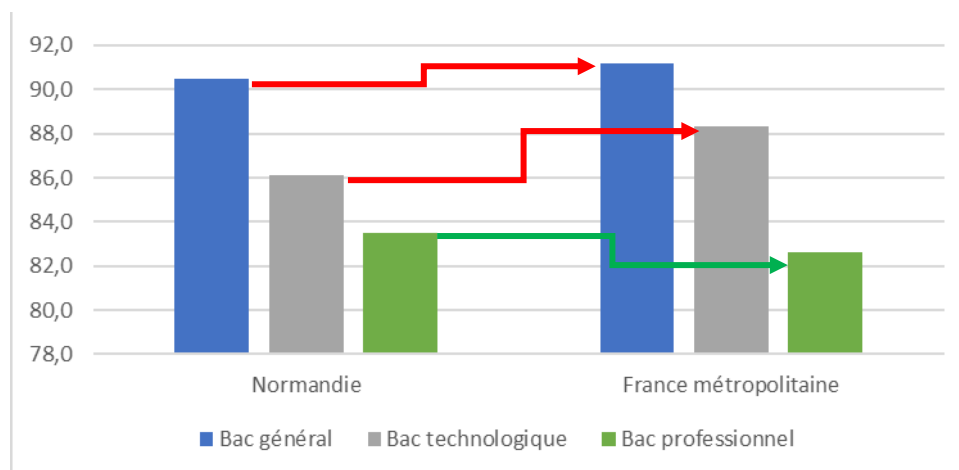
En Normandie pour la session 2019, 32 908 candidats ont eu leur bac, soit un taux de réussite de 87,7 % contre 88,2 % en France (Il est monté les deux dernières années particulières à 95,1 % en 2020 et 90,5 % en 2021). Les candidats se répartissent dans les trois séries de la façon suivante :

- 17 063 candidats ont obtenu un baccalauréat général, soit un taux de réussite de 90,5 % ;
- 6 508 ont obtenu un baccalauréat technologique, soit un taux de réussite de 86,2 % ;
- 9 337 ont obtenu un baccalauréat professionnel, soit un taux de réussite de 83,5 %.

Les taux de réussite se situent en dessous de la moyenne nationale pour le baccalauréat dans les filières générale et technologique, au-dessus pour la filière professionnelle.

Comparaison des taux de réussite au bac selon la filière

81



Source : Ministère en charge de l'éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)⁵⁷

Toutefois, de nouveau, des disparités territoriales sont à noter. La Manche connaît le plus fort taux de réussite au bac professionnel (86,9 %), l'Eure le plus bas (78,6 %). Quant à la filière

⁵⁵ Dossier de presse des examens 2020, rectorat de Normandie.

⁵⁶ Source rectorat de Normandie, communiqué de presse résultat 2020.

⁵⁷ Réussite au baccalauréat - session 2019 | Insee.

technologique, c'est dans l'Orne que le taux de réussite est le plus haut (89,4 %) et le Calvados le plus bas (84,4 %). Peu d'écart sont à noter dans les taux de réussite au bac général.

- **Focus sur le baccalauréat professionnel : une vocation d'insertion, mais pas que...**

Compte tenu de l'ensemble des caractéristiques normandes sur le niveau « lycée » du continuum bac - 3/bac + 3, il convient de porter un regard particulier sur la série professionnelle.

Le bac professionnel présente aujourd'hui plus de 100 spécialités couvrant tous les secteurs professionnels. Il se prépare soit en 3 ans (2nd/1^{ère}/terminale) après la classe de 3^e via une seconde professionnelle, soit en 2 ans après un CAP ou un BEP*, ou encore après une seconde ou première générale ou technologique sur l'avis des professeurs.

Il peut être enseigné de 3 manières :

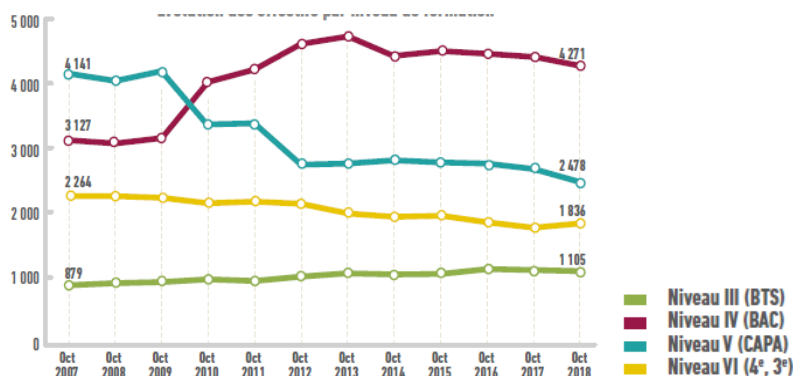
- par la voie scolaire dans les lycées, essentiellement les lycées professionnels et les lycées professionnels agricoles ou les établissements privés d'enseignement professionnel ou technique ;
- par la voie de l'apprentissage dans les CFA ou dans les sections d'apprentissage des lycées ;
- par la voie de la formation professionnelle continue, destinée à des adultes engagés dans la vie professionnelle.

Il forme des ouvriers, des agents techniques et des employés hautement qualifiés. Si son premier objectif est de préparer à l'entrée en entreprise directement après le bac, ce qui peut correspondre à un choix personnel de certains élèves moins motivés par les études, il permet aussi de poursuivre des études supérieures. Nous aborderons plus loin les principales caractéristiques de ces poursuites d'études des bacheliers professionnels, nombreux en Normandie.

- **La montée du niveau dans l'enseignement agricole, mais une situation qui reste en retrait en Normandie**

En 2018, les élèves Normands dans l'enseignement agricole sont moins nombreux qu'en 2007 (- 6,9 %) mais poursuivent leurs études plus longtemps. 44 % des effectifs préparent un bac, soit 14 points de plus qu'en 2007.

Evolution des effectifs par niveau de formation, Normandie

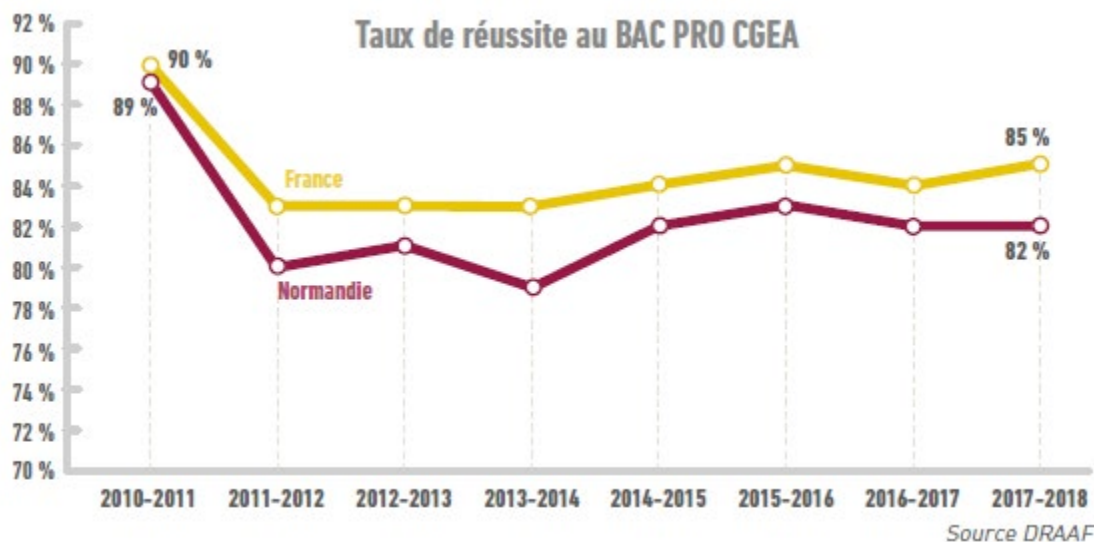


Source : Agriscopie, octobre 2019

Le nombre d'élèves en CAP Agricole a chuté de 39 % en 10 ans. Le niveau de formation des jeunes intégrant l'enseignement agricole après le collège semble meilleur car ils peuvent plus facilement intégrer une formation bac général ou professionnel sans passer par le CAPA. On note que 87 % des élèves ayant passé un examen en agriculture l'ont eu en 2018 (contre 86 % en 2017).

Cette progression du niveau de formation laisse aussi supposer que le choix d'orientation est plus ouvert pour les jeunes. « *Les filières agricoles seraient donc de moins en moins perçues comme une orientation de second choix avec pour conséquence des élèves plus motivés et investis dans leur formation* ».

Cette progression se traduit par un taux de réussite au BAC PRO (CGEA, CGEH, STAV) en hausse entre 2017 et 2018, atteignant 82 %. Il reste encore 2,6 points en dessous du niveau national.



La montée en niveau de compétence se traduit aussi dans une moindre mesure par un nombre d'élèves poursuivant vers un BTS en légère augmentation ces dix dernières années (11 % des effectifs en 2018).

En Normandie, on observe par voie de conséquence une progression du niveau de formation des agriculteurs : en 2017, 14 % des actifs agricoles possèdent un niveau bac + 2, contre 11 % en 2012. De plus, le nombre d'actifs ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat a reculé de six points en cinq ans. Le niveau de formation des actifs agricoles reste néanmoins en deçà de celui de l'ensemble des professionnels tous métiers confondus.

2.3.3. La démocratisation des bacs en question ? Une forte inertie sociale perdure

Selon l'Atlas des fractures sociales⁵⁸, « malgré de nombreuses annonces d'action en faveur de la mixité sociale, depuis 1995 la démocratisation de l'accès au diplôme du baccalauréat général ne progresse pas en faveur des jeunes vivant dans les familles les moins favorisées, environ 24 % des lauréats ».

C'est l'accès au baccalauréat professionnel des enfants des familles défavorisées qui a augmenté, ne favorisant aucunement la démocratisation « des bacs », notamment du bac général. Une fracture nette s'observe effectivement entre les sessions 2006 et 2007, où la part des lycéens vivant dans des familles très défavorisées obtenant le bac professionnel a progressé de 10 points pour passer de 25 % à 35 %.

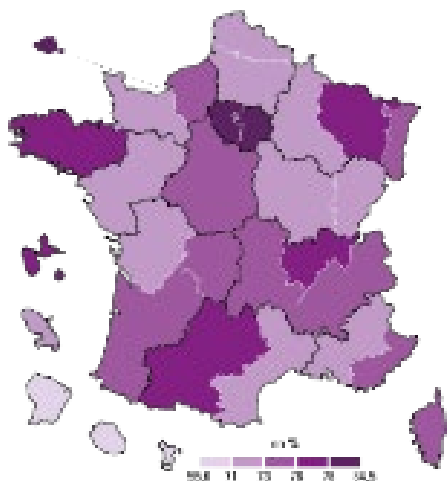
Au cours des 20 dernières années, la répartition des origines sociales du baccalauréat technologique a très peu varié, sauf entre 2006 et 2007, sans toutefois véritablement la modifier. La part des enfants de familles défavorisées est stabilisée aux environs de 40 %.

- Une « espérance » d'obtenir le bac pour un élève de 6^e qui reste plus faible en Normandie

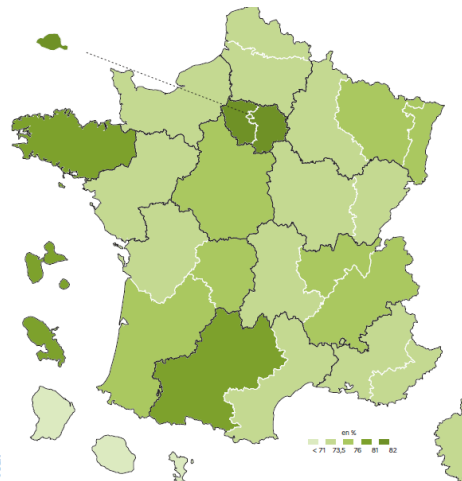
Selon une même approche qualitative, l'Éducation nationale calcule l'espérance d'obtenir le bac pour un élève de 6^e. Elle est globalement plus importante en bac général et technologique qu'en bac professionnel, aussi la configuration de la répartition des bacheliers en Normandie peut-elle expliquer sa position par rapport à cet indicateur⁵⁹ :

« Espérance » d'obtenir le bac pour un élève de 6^e (en %)

En 2018



En 2019



Source : L'état de l'École 2019 et 2020 © DEPP

⁵⁸ Source : Atlas des fractures scolaires - <https://fracturescolaires.org/le-poids-des-origines-sociales-dans-la-reussite-au-baccalaureat/> - Actualisation en ligne de « L'Atlas des Fractures scolaires » (publié en 2010) - Patrice Caro, professeur de géographie sociale et Rémi Rouault, professeur émérite - Université de Caen-Normandie, membres de l'équipe CNRS Espaces et Sociétés UMR 6590.

⁵⁹ Source : rapport du CESER : Jeunesses : une ressource pour la région.

Académie	2018 – Voie			2019 - Voies			
	Générale et technologique	Professionnelle	Toutes Voies	Académie	Générale et technologique	Professionnelle	Toutes Voies
Caen	53,5	17,9	71,4	Normandie	54,0	18,7	72,7
Rouen	54,9	18,3	73,2				

À noter la disparité territoriale au sein de la région, où l'« espérance » d'obtenir le baccalauréat pour un élève de 6^e est plus faible dans l'académie de Caen que dans celle de Rouen.

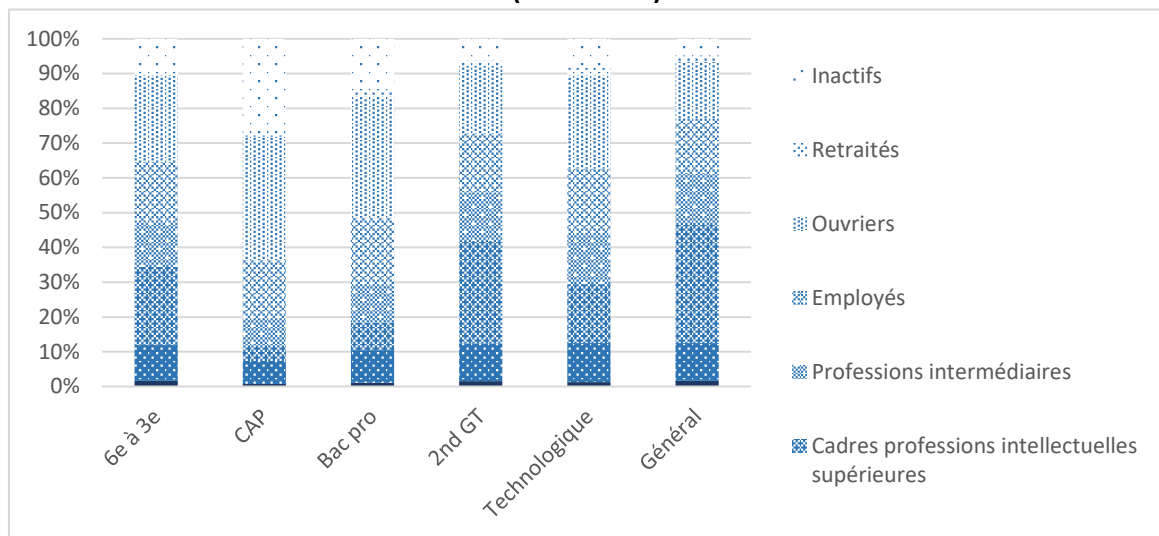
- **Un déséquilibre entre enseignement général et enseignement professionnel selon l'origine sociale, tout au long du secondaire**

En 2018-2019, selon les cycles, la composition sociale des classes est également fortement différenciée⁶⁰. Reflet de la composition des classes d'âge en premier cycle (6^e à la 3^e), elle évolue dans les seconds cycles.

Les enfants issus de familles aisées sont majoritairement attirés par des classes conduisant aux baccalauréats généraux ou technologiques artistiques (métiers de la danse ou de la musique), alors que les formations professionnelles attirent davantage d'enfants issus de familles défavorisées, et ce d'autant plus que les formations sont courtes.

On retrouve 38 % d'enfants d'inactifs, d'ouvriers ou dont on ne connaît pas la situation professionnelle des parents en troisième générale, à une proportion de 50 % dans les classes préparant au baccalauréat professionnel et à plus de 60 % dans celles de CAP en 1 ou 2 ans.

L'origine sociale selon les cycles d'enseignement (public + privé), France métropolitaine 2018 2019 (MEN-DEPP)



Source : Atlas des fractures scolaires

⁶⁰ Source : Atlas des fractures scolaires - <https://fracturescolaires.org/lerosion-sociale-au-fil-des-cycles/>

Par ailleurs, dans toutes les formations, la part des enfants vivant dans des familles défavorisées baisse en fonction de la durée des études et à l'intérieur même des formations.

- **Accès et réussite au diplôme, également marqués par l'origine sociale**

Les disparités d'accès au diplôme et sa réussite selon l'origine sociale restent fortes.

Le niveau de diplôme atteint : il diffère fortement selon la catégorie socioprofessionnelle des parents. Ainsi, plus la catégorie sociale est élevée, plus le niveau de diplôme des 25-34 ans est élevé. On chiffre en effet, parmi les 25-34 ans, à 80 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures ceux qui sont diplômés du supérieur, contre 29 % des enfants d'ouvriers. En revanche, seuls 9 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures ont pour plus haut diplôme un diplôme du second degré professionnel (baccalauréat professionnel, CAP ou équivalent), contre 46 % des enfants d'ouvriers. Enfin, 4 % seulement des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures sont peu ou pas diplômés, contre 17 % des enfants d'ouvriers (*Source État de l'école, 2020*).

Le type de baccalauréat obtenu : il diffère également selon la catégorie socioprofessionnelle des parents. Si 77 % des lauréats enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général en 2019, 14 % un baccalauréat technologique et 9 % un baccalauréat professionnel, la répartition est respectivement de 38 %, 24 % et 38 % pour les enfants d'ouvriers.

La proportion de jeunes ayant pour plus haut diplôme un baccalauréat général ou technologique diffère fortement selon l'origine sociale.

86

L'origine sociale des lycéens selon les filières du baccalauréat, France métropolitaine 2018 - 2019

(2019, %)	Filière		
	Générale	Technologique	Professionnelle
Agriculteurs exploitants	62	18	20
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	54	20	26
Cadres, professions intellectuelles supérieures	77	14	9
Professions intermédiaires	60	22	18
Employés	51	24	25
Ouvriers	38	24	38
Retraités	46	19	35
Inactifs	49	29	22
Non renseigné	28	17	55
Ensemble	55	21	24

Source : État de l'école, 2020

Parmi les points d'analyse, on note que les difficultés scolaires sont plus fréquentes chez les enfants des familles dont les parents sont les moins diplômés et d'un milieu social plus défavorisé. Parallèlement, les orientations scolaires sont souvent moins ambitieuses pour l'enfant, et ce à résultats scolaires équivalents.

L'enjeu de l'accompagnement de ces familles tout au long des parcours est donc important pour relever le niveau d'ambition et faciliter la réussite.

2.3.4. Le poids des orientations en apprentissage : reflet de la professionnalisation des études en Normandie

Au fil du temps, entre 2008 et 2019, on constate en France une évolution de l'orientation en fin de classe de 3^e au profit de la voie générale et technologique au lycée : celle-ci est positive dans toutes les académies et a augmenté entre + 5,5 et + 7 points. Elle s'accompagne parallèlement de la diminution des taux de passage en voie professionnelle, que ce soit sous statut scolaire ou en apprentissage (entre – 1 et – 1,8 point). Globalement, la part de l'apprentissage dans la voie professionnelle a perdu environ 2 points, passant de 29 % à 27 %⁶¹.

La Normandie a aussi suivi cette évolution, tout en conservant le profil d'une région à forte orientation en voie professionnelle combiné à un apprentissage développé⁶². Elle occupe ce statut (avec l'ancienne région Franche-Comté) depuis plusieurs années, profil qu'elle partage en 2019 avec seulement 3 autres territoires métropolitains, comme on peut le visualiser sur la carte de la typologie de l'orientation en fin de 3^e (Cf. *supra* – p. 39).

- **L'orientation en apprentissage avant le bac au niveau national**

En 2019, les élèves en formation initiale de la voie professionnelle se répartissent entre statut scolaire et apprentissage différemment selon le niveau de diplôme préparé. Ainsi, ils sont respectivement 34 % et 56 % au niveau CAP (V ou 6), et 85 % et 15 % au niveau bac (IV ou 4).

C'est donc une formation privilégiée pour l'accès au premier niveau de qualification, que l'on peut attribuer à la volonté nationale affichée de diminuer cette offre de formation sous statut scolaire au profit du bac professionnel depuis sa préparation en 3 ans.

L'apprentissage est aussi une voie de formation davantage privilégiée par les élèves les plus âgés, parmi le spectre recensé des élèves dans la voie professionnelle allant de moins de 16 ans à plus de 22 ans. Elle prend nettement de l'ampleur sur la voie en statut scolaire à partir de 19 ans et est quasiment majoritaire après 22 ans. Au-delà du fait que l'apprentissage requiert une certaine maturité, il faut souligner que les conditions de travail en entreprise ne sont pas toujours compatibles avec l'emploi de jeunes mineurs au regard des règles de sécurité.

On doit néanmoins remarquer que la part des filles sous statut d'apprenties est restée stable sur 10 ans, à environ 25 %, alors qu'elle a régressé fortement (- 14 points) dans les CAP sous statut scolaire, passant de 54 % à 40 % et témoignant d'un affaiblissement de la mixité dans ces parcours.

⁶¹ Source des chiffres nationaux : géographie de l'école – édition 2021.

⁶² Situation identique depuis plusieurs éditions de Géographie de l'école.

Inversement, dans les formations conduisant au bac professionnel, la mixité est restée stable à 43 % dans les formations sous statut scolaire, alors que la part des filles a régressé de – 4 points en apprentissage, passant de 36 % à 32 %.

- **L’orientation en apprentissage avant le bac en Normandie**

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a réformé l’apprentissage afin de l’encourager (elle sera développée dans le chapitre suivant), et a profondément modifié le paysage institutionnel, tant dans son organisation que sa gouvernance et son financement. Ces profondes transformations ne permettent pas à l’heure d’aujourd’hui de connaître les chiffres actualisés précis d’entrées en apprentissage. La Région, jusqu’ici à la manœuvre, se charge de consolider les données tant en flux qu’en entrées.

C’est pourquoi nous ne disposons de chiffres qui ne sont encore que des estimations provisoires pour 2020 et 2021, et qui tablent sur un nombre de contrats d’apprentissage estimé en hausse de 20 % pour l’année 2020.

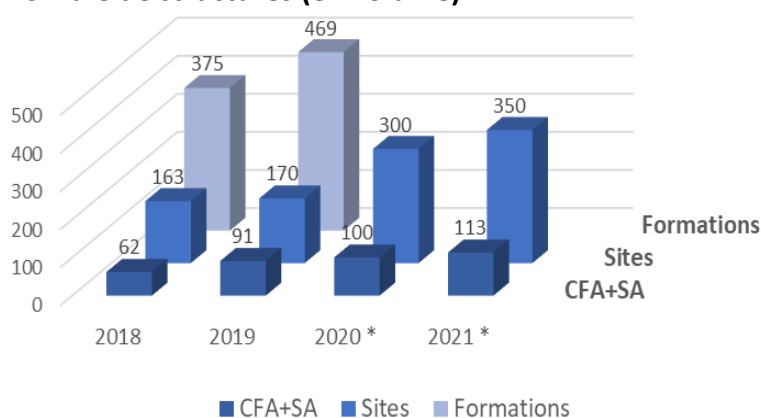
À l’échelle nationale, un bond considérable a été constaté pour l’apprentissage, y compris dans l’enseignement secondaire. Le CESER aurait souhaité étudier l’impact des mesures prises dans le cadre du Plan de relance, notamment les incitations à l’embauche d’apprentis auprès des entreprises. Il aurait ainsi pu déterminer s’il est plutôt lié au plan normand de relance de l’apprentissage (lancé en 2016), et/ou à des incitations nationales.

Le dernier chiffre stabilisé est celui du nombre de contrats au 31 décembre 2019⁶³, soit un stock de 26 458 apprentis en Normandie tous niveaux confondus, en croissance de 7,8 % (contre 6,8 % en France), dont 17 727 apprentis dans l’enseignement professionnel secondaire, chiffre en augmentation de 3,2 % par rapport à 2018. Les effectifs en niveau 3 et 4 représentent une part majoritaire, soit 67 %, en baisse toutefois de 4 points pour l’année 2018. Pour mémoire, les poursuites d’étude après le bac en apprentissage sont développées plus loin (cf. *infra* – p 70).

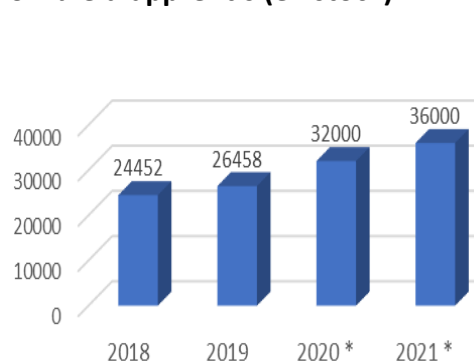
Qu’il s’agisse de la progression du nombre de CFA, de sites géographiques, d’apprentis ou du nombre de formations, cette voie semble connaître une accélération depuis 2018.

88

Nombre de structures (en volume)



Nombre d’apprentis (en stock)



Source : RERS 2021 (* années 2020 et 2021 estimées)

⁶³ Source : RERS repères et références statistiques - enquête SIFA (rectorat).

2.4. La charnière lycée/enseignement supérieur : des points de blocage

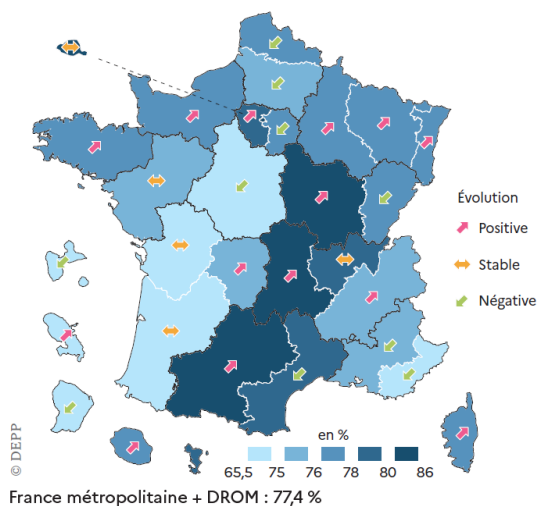
2.4.1. La poursuite d'étude des bacheliers, un moment de blocage

La charnière entre le lycée et l'enseignement supérieur pose la question de la première année en termes de poursuite en deuxième année, de redoublement, de réorientation ou bien d'abandon.

France Stratégie constatait en 2017 que « pour élever le niveau de compétences de sa population active, pour lutter contre l'échec et la fréquence des réorientations en début de parcours dans le supérieur, ainsi que contre les inégalités sociales d'accès aux diplômes, la France doit prêter une attention particulière à la transition qui intervient au moment du baccalauréat, de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur »⁶⁴. Ce constat d'échec sur la première année de l'enseignement supérieur est large et non spécifiquement normand.

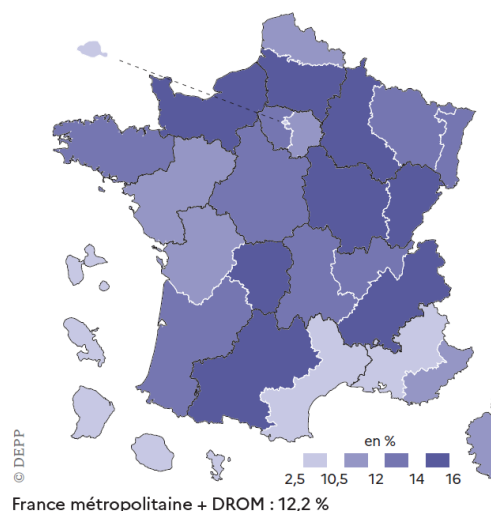
Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur (2019)

33.1 Poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur et son évolution - Rentrée 2019 et entre 2009 et 2019



Source : Géographie de l'école, 2021

33.3 Poursuite des bacheliers technologiques en IUT Rentrée 2019



En 2019, l'accès à l'enseignement supérieur à l'échelle de la Normandie (76 %) est inférieur au niveau national (77,4 %).

En 2014⁶⁵, sur les 32 048 bacheliers, seuls 68 % poursuivaient leurs études dans le supérieur, proportion inférieure à celle de la France métropolitaine (72,2 %). La poursuite d'étude en Normandie a donc progressé, mais la région n'a pas entièrement comblé l'écart au niveau national malgré cette tendance positive.

Il est à noter le bon taux de poursuite des bacheliers technologiques vers les IUT, celui-ci se situe à 15 % contre 12,2% pour l'ensemble du territoire.

⁶⁴ Source : 2017/2027 - La transition lycée-enseignement supérieur - Actions critiques, France stratégie, janvier 2017.

⁶⁵ Source : STRATER, diagnostic, 2018.

- **Et croissance du nombre d'étudiants**

Entre 2013 et 2017, les effectifs augmentent de + 16,3 %, soit la 3^e plus forte évolution en France et la 2^e pour ce qui concerne l'université⁶⁶. Il est à noter une forte progression du nombre d'inscrits dans les filières d'ingénieurs universitaires (+ 55,6 % entre 2010 et 2014, soit 893 étudiants).

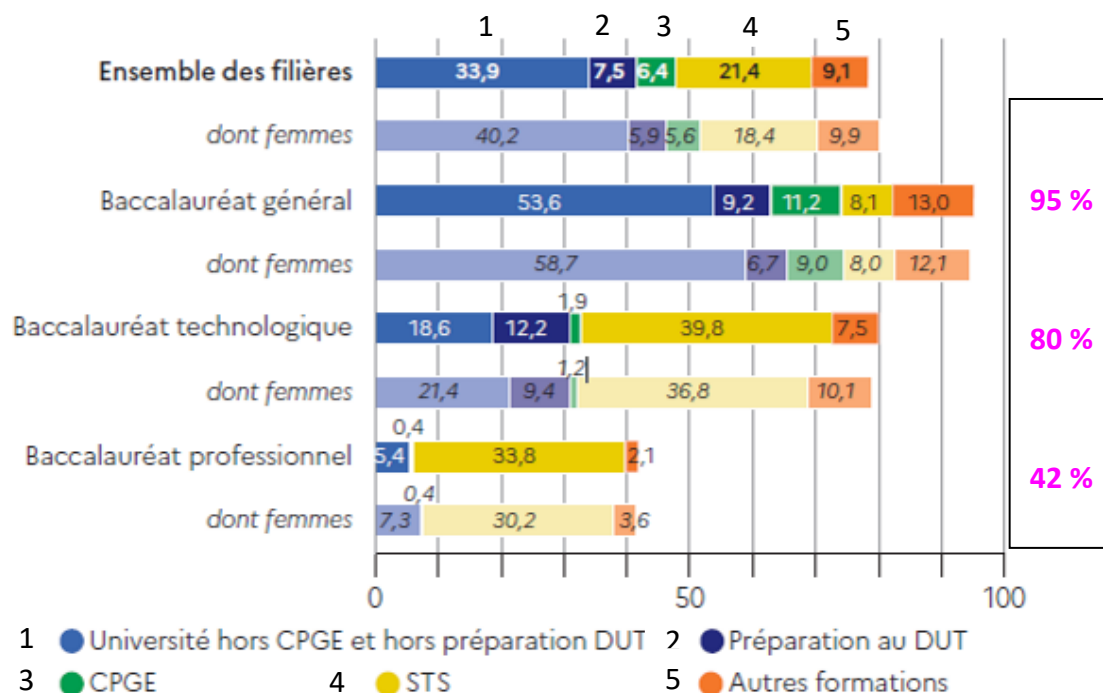
En Normandie, des poursuites d'étude sont moins fréquentes qu'au niveau national, même si l'évolution des effectifs étudiants est très dynamique.

2.4.2. Le poids du parcours du secondaire dans l'accès à l'enseignement supérieur

Le parcours du secondaire est un des facteurs déterminants dans l'accès aux différents types d'études supérieures et à leur réussite. Il est largement conditionné par le baccalauréat obtenu. Le nouveau baccalauréat général caractérisé par le choix de spécialités ne semble pas avoir modifié de manière importante ni la hiérarchie des anciennes séries ni la répartition des effectifs entre les dominantes scientifiques, littéraires ou économiques et sociales, et ne devrait en conséquence pas avoir une influence importante sur la caractérisation de la poursuite d'études des bacheliers⁶⁷.

- **À l'échelle nationale :**

Taux d'inscription des bacheliers 2019 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (en %)



Source l'état de l'école 2020 © DEPP

⁶⁶ Source : « Enseignement supérieur et recherche en Normandie : une force d'attraction à développer » CESER de Normandie – mars 2021.

⁶⁷ SNES-FSU – Secteur lycées Note sur la réforme Blanquer, Analyse statistique des choix d'orientation des élèves (2^{ème} trimestre) – 2019.

En 2019, à l'échelle nationale, même si plus de trois néo bacheliers sur quatre poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur⁶⁸, ce taux diffère sensiblement selon le type de baccalauréat obtenu. Ainsi, il est de 95 % pour la filière générale, 80 % pour la voie technologique et 42 % pour la voie professionnelle.

La majorité des bacheliers généraux, 62,8 %, poursuivent leurs études à l'université (IUT compris).

Quant aux bacheliers technologiques, ils poursuivent leur parcours dans le supérieur en suivant majoritairement des formations courtes : 39,8 % en STS section de technicien supérieur (y compris en apprentissage) et 12,2 % en IUT. **Ce sont les bacheliers professionnels**, la vocation de ce bac étant l'insertion professionnelle rapide, **qui poursuivent le moins** : 41,8 % dont 33,8 % qui intègrent une STS. Parmi eux, 8,7 % sont des apprentis. Seulement 5,8 % des bacheliers professionnels s'inscrivent à l'université.

L'année 2019 connaît une hausse de 1,5 point du taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (tous baccalauréats confondus), passant de 76,7 % à 78,2 %. Les poursuites d'étude des bacheliers sont stables en IUT et CPGE, progressent légèrement en STS et à l'université, et augmentent de plus d'un point dans les autres formations. **Les femmes sont plus nombreuses à poursuivre leurs études à l'université que les hommes** (proportion de 40,2 % hors IUT contre proportion de 26,8 % pour les hommes).

La concurrence entre les postulants aux différentes formations est telle que les lauréats des séries professionnelles et technologiques restent cantonnés aux établissements de formations supérieures courtes que sont les IUT et les STS. Les CPGE recrutent principalement des bacheliers scientifiques, y compris pour les formations littéraires, comme les UFR préparant à l'exercice des professions libérales juridiques, médicales, pharmaceutiques... Les autres formations accueillent les bacheliers des séries économiques et littéraires.⁶⁹

- **En Normandie :**

On note que le taux de bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur et issus de la filière générale des académies de Caen (50 %) et de Rouen (50,1 %) est proportionnellement plus faible que la moyenne nationale (51,9 %).

Ce phénomène s'explique en partie par l'orientation au lycée, nous avons déjà pu mettre en avant la propension des élèves Normands à s'orienter vers la filière professionnelle et technologique.

Globalement, l'accès à l'enseignement supérieur est de plus en plus conditionné par le type de baccalauréat détenu.

⁶⁸ Source : Etat de l'école, 2020.

⁶⁹ Source : Atlas des fractures scolaires.

- **Un zoom sur le parcours d'un jeune diplômé d'un bac professionnel dans l'enseignement supérieur**

Compte tenu de la proportion plus importante en Normandie de bacheliers professionnels, un regard particulier est nécessaire sur le parcours type de ces étudiants dans le supérieur.

- Sur le plan national :

Même si le baccalauréat professionnel vise avant tout l'entrée directe dans le monde du travail, il est possible de poursuivre ses études, essentiellement pour préparer un BTS en 2 ans, en lycée ou par la voie de l'apprentissage, ou une année préparatoire dans certaines sections de technicien supérieur⁷⁰.

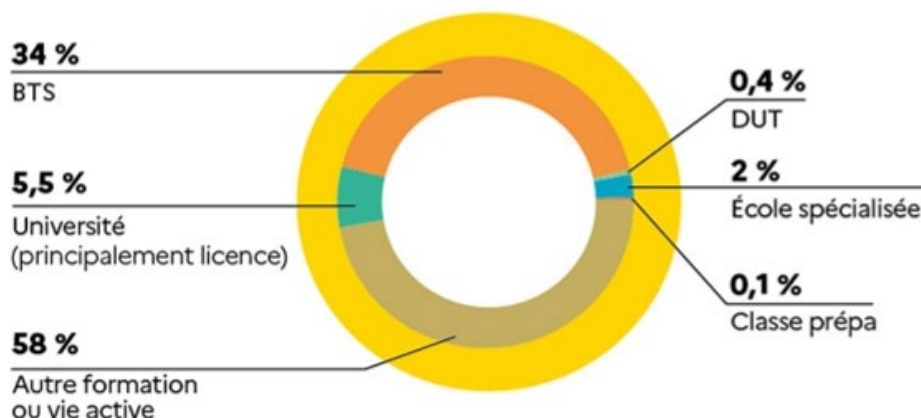
Il est également possible de se spécialiser ou de compléter ses compétences avec une formation en 1 an :

- en mentions complémentaires (MC). Elles se préparent au sein d'un lycée professionnel ou d'un CFA ;
- une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL), qui se déroule au sein d'un lycée professionnel ou d'une école privée ;
- en certificats de spécialisation (CS). La formation se déroule en lycée agricole, en CFA ou en école, souvent sous contrat d'apprentissage.

Les cursus généralistes sont une voie « risquée » à cause des taux de réussite moins élevés pour les bacheliers professionnels, bien que tentés par certains d'entre eux.

92

Répartition des bacheliers professionnels dans le supérieur



Source : ONISEP

La plupart des bacheliers professionnels qui poursuivent en études supérieures préparent en deux ans un BTS dans leur champ professionnel d'origine. Certains poursuivent en écoles spécialisées.

⁷⁰ Source site ONISEP <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Que-faire-apres-le-bac/Que-faire-apres-un-bac-professionnel/Apres-un-bac-professionnel-les-formations-en-1-an>

Sélectifs, les IUT comptent peu de bacheliers professionnels dans leur effectif en 1^{ère} année. Des programmes aménagés leur permettent de bénéficier d'une mise à niveau dans les disciplines fondamentales avec l'objectif d'obtenir, en 3 ans, leur Bachelor universitaire de technologie (BUT qui remplace les DUT à la rentrée 2021).

Certains bacheliers professionnels mention Artisanat et métiers d'art optent pour une école d'art qui délivre un titre spécifique en 2 ou 3 ans ou qui prépare au DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design).

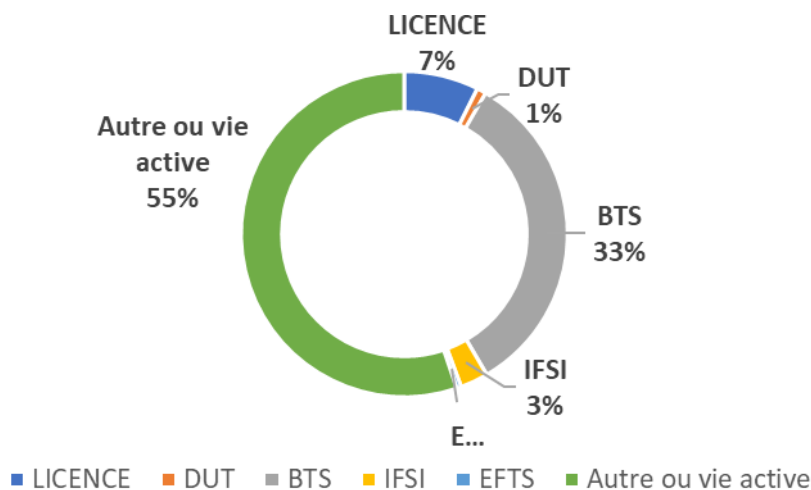
On trouve quelques bacheliers professionnels dans les écoles de commerce ou dans les écoles de comptabilité. Les écoles en 2 ou 3 ans recrutent principalement sur concours post-bac, la sélection portant le plus souvent sur les matières générales, ce qui désavantage les bacheliers professionnels.

Les écoles du paramédical ou du social sont accessibles aux bacheliers professionnels, mais il s'agit bien souvent de celles qui n'exigent pas le bac : formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, de moniteur-éducateur, d'accompagnement éducatif et social. Il est à noter l'existence des passerelles pour les bacheliers pro ASSP (accompagnement, soins et services à la personne option A à domicile et option B en structure) et SAPAT (service aux personnes et aux territoires).

- *Sur le plan régional*, la répartition observée est la suivante, avec un poids plus important des licences et des DUT

93

Répartition des 6 379 bacheliers professionnels Normands, dont 2 906 dans l'enseignement supérieur

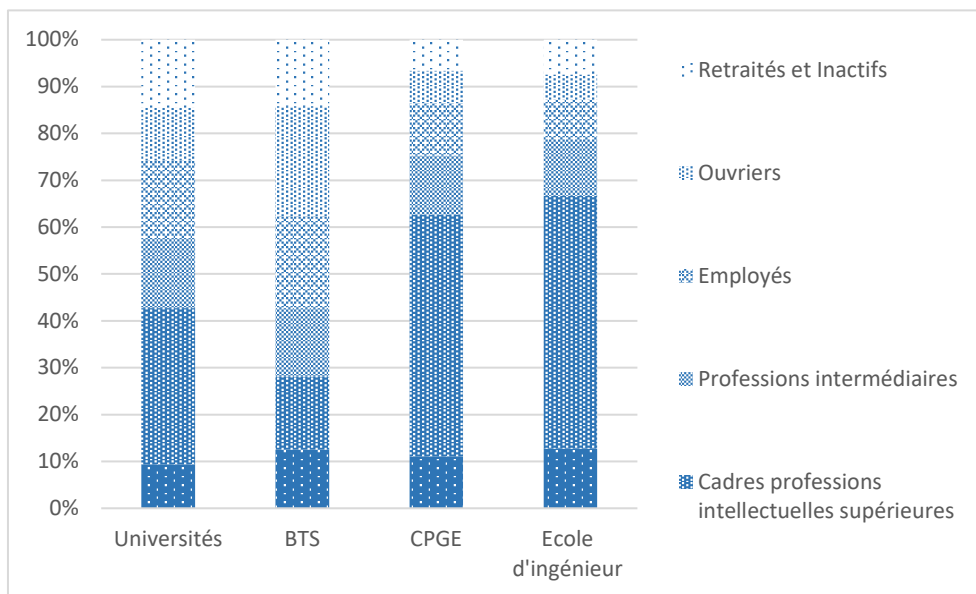


Source : bilan Parcoursup 2020

2.4.3. Origine sociale, une influence forte sur les filières du supérieur suivies

En 1^{ère} année d'école d'ingénieur comme en classe préparatoire aux grandes écoles, un étudiant sur deux est issu de milieu très favorisé, contre un étudiant sur trois en formation courte DUT ou BTS.

Les origines sociales selon la filière du supérieur, 2017 2018



Source : Atlas des fractures scolaires, 2010

94

Or en Normandie, la catégorie socio-professionnelle des ouvriers est encore largement représentée du fait de sa structure d'emploi industriel. Il s'agit d'une piste d'explication du taux de poursuite plus faible en étude supérieure des bacheliers Normands, et de l'orientation de la région vers les filières de supérieur à bac + 2, plus courte et professionnalisante.

2.5. Les parcours dans l'enseignement supérieur, la mobilité questionnée

2.5.1. Effectifs étudiants en Normandie⁷¹

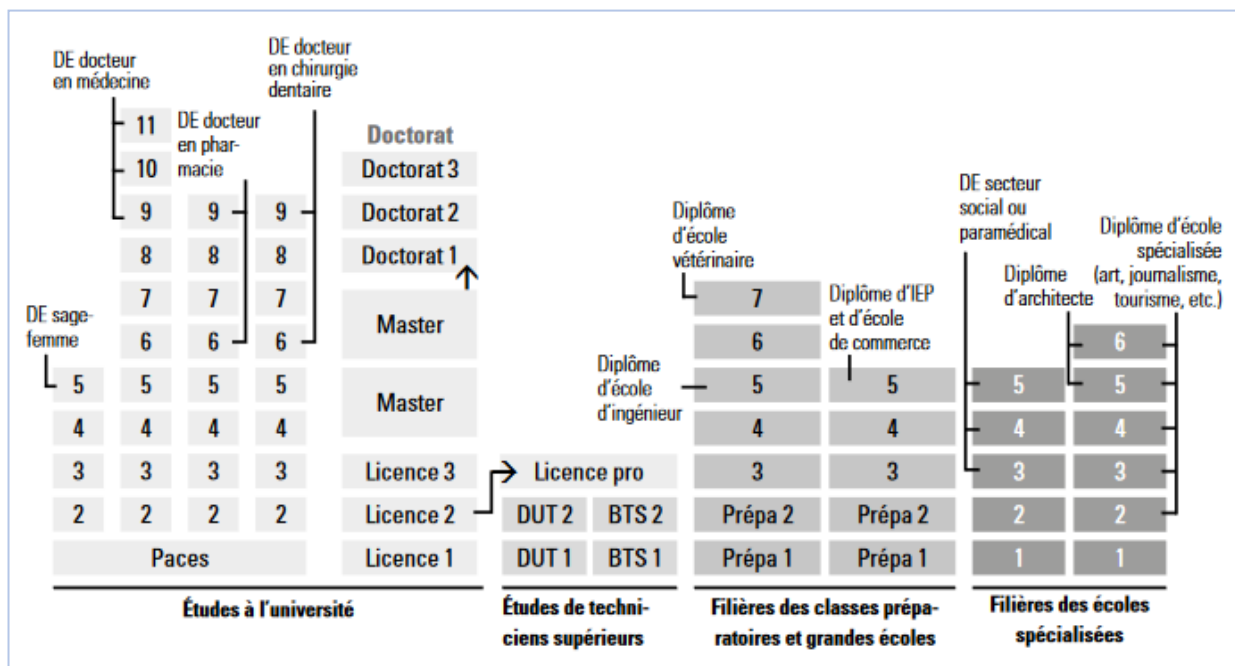
La Normandie compte plus de **106 620 étudiants** inscrits dans ses établissements d'enseignement supérieur en 2018 – 2019, ce qui représente 3,9% du total des étudiants français, cette part étant stable depuis 2013. Parmi eux, **67 030 étudiants sont inscrits dans les trois universités** pluridisciplinaires de la région en 2017-2018 : Caen, Rouen et le Havre, soit 4,2 % du poids national (10^e rang).

⁷¹ Source principale : STRATER 2020.

Selon le STRATER 2020, entre les rentrées 2013 et 2017, les effectifs étudiants ont augmenté de 13,7 % soit 1,3 point de plus que l'évolution nationale. À noter que l'évolution de + 16,3 % d'étudiants inscrits à l'université entre 2013 et 2017 est la troisième plus importante évolution au niveau national, après la Guyane (+ 33 %) et le Centre - Val de Loire (+ 18 %).

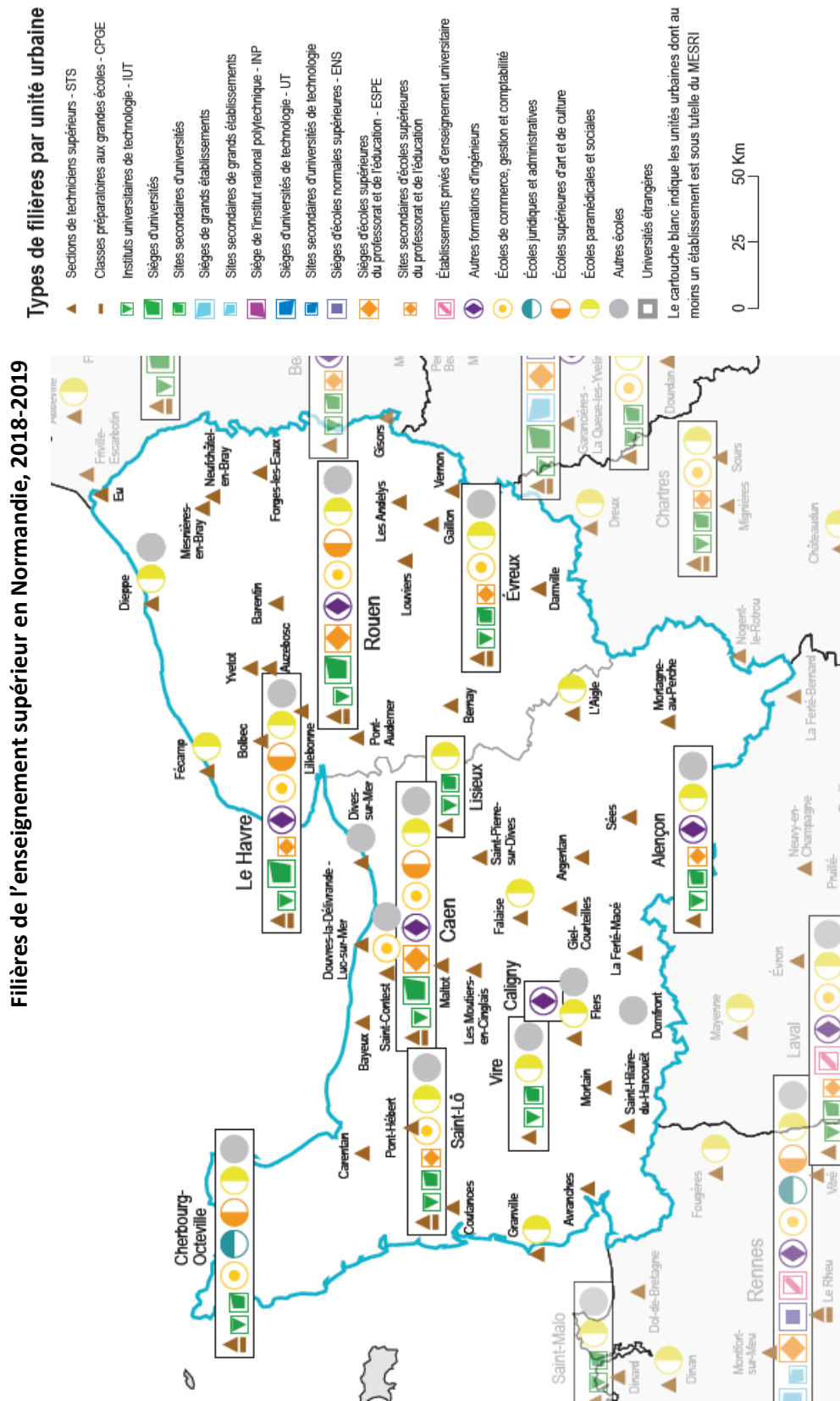
Les trois universités normandes proposent de nombreuses formations en premier cycle (DUT, licence, études en santé, autres formations) et en second cycle (master, diplôme d'ingénieur, autres formations), plus d'autres formations hors cycle ou pré-universitaire.

Schéma des parcours dans l'enseignement supérieur



Source : DEPP - Repères et références statistiques : enseignements, formation, recherche, 2020

2.5.2. Un large maillage du territoire, à l'image de celui des villes moyennes⁷²



Source : atlas régional, MESRI, 2020

⁷² Source : « Enseignement supérieur et recherche en Normandie : une force d'attraction à développer » - CESER de Normandie – mars 2021.

Plusieurs écoles maillent le territoire et proposent des cursus d'ingénieurs, de commerce, d'art, d'architecture ou encore dans le domaine sanitaire et social (+ de 7 000 élèves). Les étudiants se répartissent au total dans 52 sites d'enseignement dont 10 ayant une ou plusieurs implantations d'établissements publics sous tutelle du MESRI. Dès les années 1990, avec la création des campus d'Alençon et d'Evreux, les Universités normandes ont déconcentré leur offre de formation et participent à la construction, avec les écoles supérieures et les lycées, d'un système d'enseignement supérieur à l'échelle de la région.

Quant aux lycées, ils proposent une offre complète de formation en BTS et classes préparatoires aux grandes écoles.

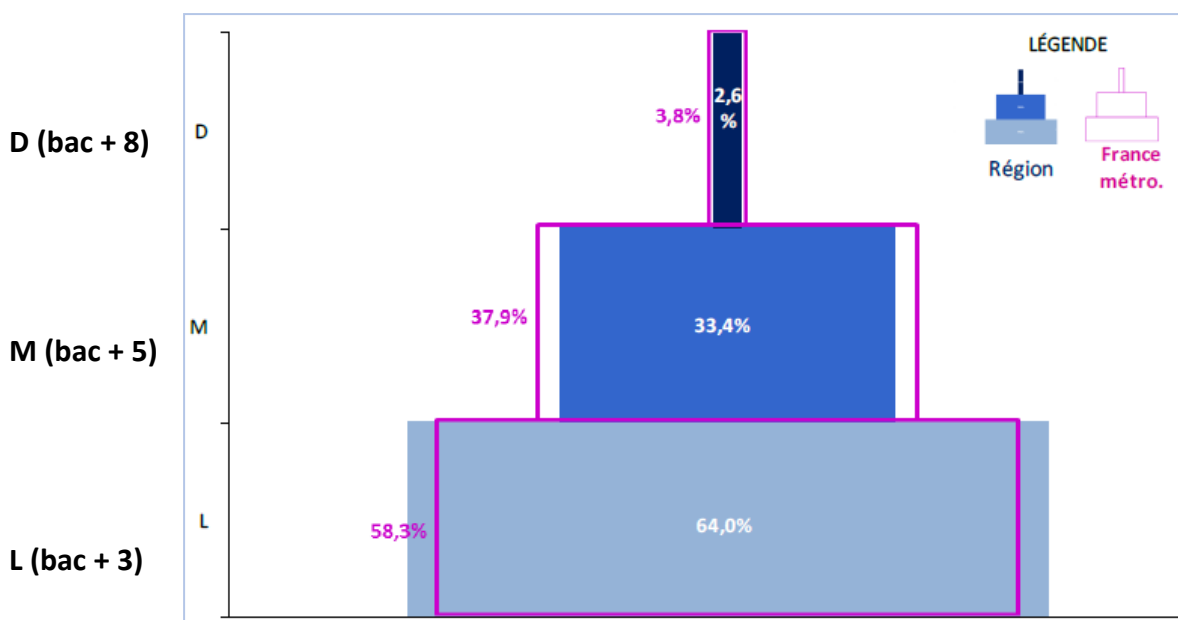
2.5.3. Les filières choisies, plus courtes et plus professionnelles

- Une faiblesse des effectifs étudiants au-delà du bac + 3 en Normandie ⁷³

Si on s'attache à la structure des effectifs étudiants inscrits à l'université en 2017-2018, on constate des écarts entre la Normandie et la moyenne de la France métropolitaine au détriment des études longues, avec un creux important au niveau master. Pourtant le vivier existe en licence, mais il est constaté plusieurs choses : soit ils partent continuer leurs études ailleurs, soit ils s'insèrent plus rapidement sur le marché du travail, soit ils n'ont pas les ressources financières nécessaires.

Répartition des étudiants selon le niveau d'étude, données de 2017/2018

97

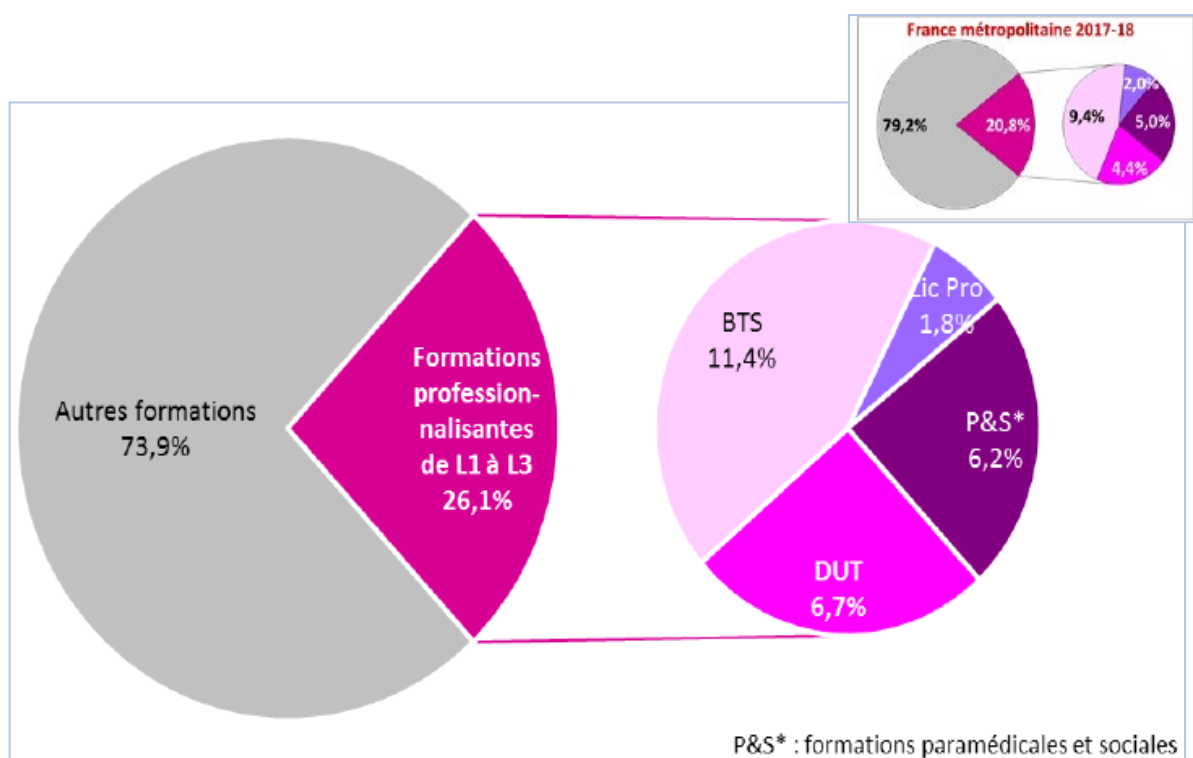


Source : STRATER, 2020 - L'état de l'École 2020 © DEPP

⁷³ Le CESER s'est récemment exprimé sur ce sujet dans son rapport « Enseignement supérieur et recherche en Normandie : une force d'attraction à développer ».

- ainsi 64 % des étudiants Normands sont en licence (58,3 % en France métropolitaine), soit un excédent de + 5,7 points plaçant la Normandie au 3^e rang après la Corse et le Centre-Val de Loire (64,5 %) ;
 - 33,4 % en master (37,9 % en France métropolitaine), soit un retrait de - 4,5 points plaçant la Normandie au 3^e rang le plus faible après les mêmes régions ;
 - 2,6 % en doctorat (3,8 % en France métropolitaine), soit un retrait de - 1,2 point et le 4^e taux le plus faible après les Hauts-de-France, le Centre-Val de Loire et la Corse.
- **La région Normandie est l'une des quatre régions qui a le plus important taux d'inscrits en formation professionnalisante**

Zoom sur la répartition des étudiants dans les filières courtes



98

Source : STRATER, 2020

La répartition des étudiants entre les différentes filières de formations courtes générales et professionnelles se décompose ainsi :

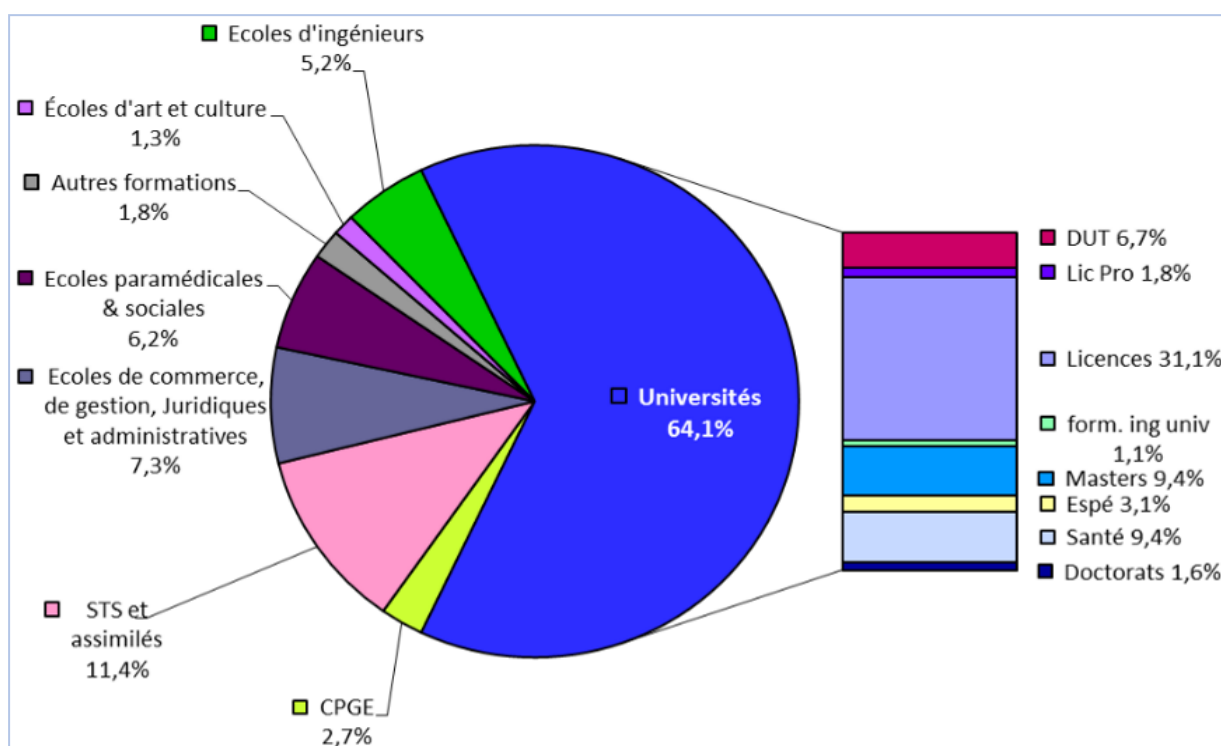
- 11,4 % d'étudiants suivent une formation pour l'obtention d'un BTS et diplômes assimilés (France métropolitaine : 9,4 %) ;
- 6,7 % étudiants en DUT (contre 4,4 % France métropolitaine) ;
- 6,2 % en formations paramédicales et sociales (5% en France).

En 2017-2018, le poids des formations courtes technologiques et professionnelles est important en Normandie puisque celles-ci regroupent 26,1 % des étudiants contre 20,8 % en moyenne en France. La région se situe au 4^e rang derrière la Bourgogne-Franche-Comté (27,3 %), la Corse (29,9 %) et le Centre - Val de Loire (30,2 %).

- **Mais les inscriptions en licence ont fortement augmenté les dernières années en Normandie et de façon plus importante qu'à l'échelle nationale.**

En effet, sur la période 2013-2017, les inscriptions en licence professionnelle et en DUT subissent une légère diminution de -3,6 % en licence professionnelle et de -1,2 % en DUT, alors qu'une augmentation significative de 26,5 % d'inscriptions en licence est observée en Normandie ; la hausse moyenne constatée en France métropolitaine n'étant que de 12,6 %.

Répartition de l'ensemble des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur en 2017-2018 en Normandie



Source : STRATER, 2020

Le STRATER 2020 propose une lecture par type de licences suivies :

Répartition des effectifs inscrits par type de licence et de discipline – 2017-2018

Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	STAPS	Total
Inscrits en licence générale	Effectifs de la région Normandie	8 328	13 059	6 989	2 787	31 163
	Proportion de la région Normandie	26,8%	41,9%	22,4%	8,9%	100%
	Proportion France métropolitaine	28,9%	41,4%	23,6%	6,1%	100%

Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences STAPS Santé	Total
Inscrits en licence professionnelle	Effectifs de la région Normandie	957	186	714	1 857
	Proportion de la région Normandie	51,5%	10,0%	38,5%	100%
	Proportion France métropolitaine	47,6%	11,6%	40,8%	100%

Source : STRATER, 2020

La répartition des effectifs en licence professionnelle n'est pas très éloignée de ce qui est observé au niveau national. En revanche en licence générale, **la Normandie est la deuxième région pour sa proportion d'étudiants en STAPS** (8,9 % des inscrits pour 6,1 % pour la moyenne France métropolitaine). Pour les diplômés de licence STAPS, le constat est le même, 9,1 % de diplômés pour 5,7 % au niveau France métropolitaine.

2.5.4. La répartition sur le territoire, une clé dans la poursuite des études

Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur sont répartis de manière disparate en Normandie.

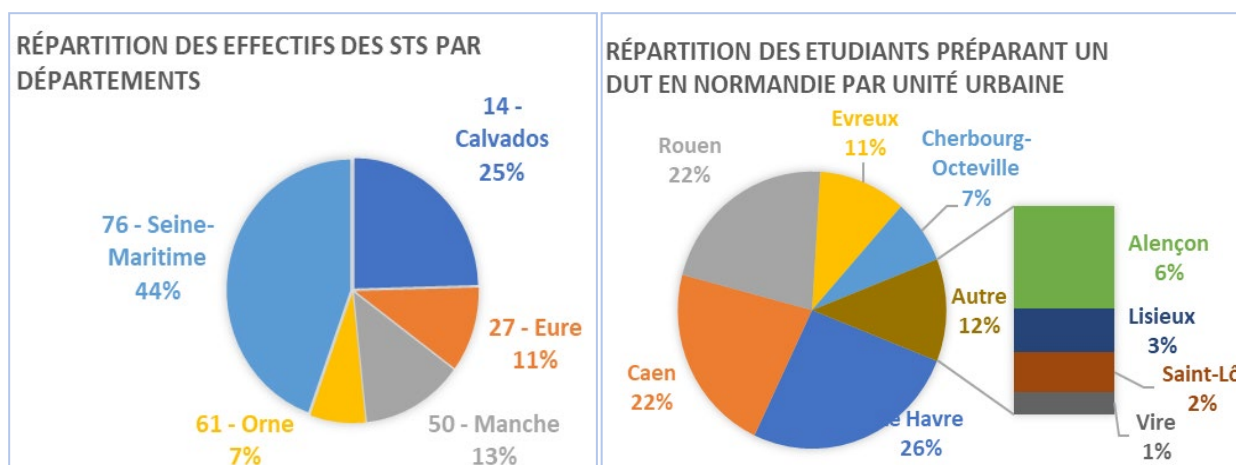
Il existe 10 unités urbaines d'implantation de sites universitaires. Rouen et Caen sont les principaux sites, avec respectivement 32 000 et 32 723 inscrits à l'université à la rentrée 2020. Le site du Havre, troisième aire urbaine normande, compte 8 097 étudiants.

Suivants le type de formation suivie, la répartition géographique n'est pas uniforme.

- **Les STS et assimilés offrent une proximité et une couverture géographique supérieure aux autres formations post bac**

Les Sections de Techniciens Supérieurs et les assimilés (DMA, DCESF, classes de mise à niveau au BTS) ont les effectifs les moins concentrés et sont bien plus représentatifs de la répartition effective de la population entre les départements normands. Si la Seine-Maritime et le Calvados restent surreprésentés, l'écart est bien moins important que pour les autres formations dans le supérieur.

Les effectifs étudiants en IUT sont également répartis de façon relativement uniforme, avec 30 % des inscrits hors des trois principaux pôles universitaires. Le Havre compte le plus grand nombre d'étudiants suivant les formations en IUT.



Source : Atlas régional : les effectifs d'étudiants en 2017-2018 - édition 2019

- **Des formations en licence et école d'ingénieurs très concentrées géographiquement**

En ce qui concerne les formations d'ingénieurs, les inscrits sont peu nombreux en Normandie. Il s'agit de 6 497 étudiants à la rentrée 2017, avec une écrasante majorité de ces effectifs concentrés à Rouen (62 %).

Ce même schéma se retrouve dans les formations de niveau licence qui sont concentrées dans les grands pôles urbains.

- **Un poids des formations publiques dominant excepté pour les écoles de commerce et d'ingénieurs**

En Normandie, durant l'année scolaire 2017-2018, 104 497 étudiants étaient inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur dont 83 % dans un établissement public.

Cette proportion est plus importante qu'au niveau national (80,5 %), avec un poids du public qui reste largement dominant pour la majorité des formations supérieures : CPGE, BTS, Art et culture, formations paramédicales et autres établissements publics accueillent une proportion plus importante d'étudiants qu'à l'échelle nationale.

La répartition des effectifs étudiants dans les établissements publics et privés en Normandie 2017-2018

	CPGE	STS	Formations universitaires	Formations d'ingénieurs	Commerce et juridique	Art et culture	Para-médical & social	Autres	total
Effectifs étudiants en établissement public	2 611	8 016	65 927	3 735	13	1 234	4 381	1 001	86 918
Effectifs étudiants en établissement privé	163	3 869	0	2 762	7 611	155	2 090	929	17 579
Part des effectifs en établissement public en Région Normandie	94,1%	67,4%	100,0%	57,5%	0,2%	88,8%	67,7%	51,9%	83,2%
Part des effectifs en établissement public en France métropolitaine	83,2%	66,8%	97,9%	68,4%	3,3%	39,3%	58,3%	32,7%	80,5%

Source : STRATER, diagnostic régional, 2020

En revanche, la part des étudiants en formations d'ingénieurs est plus faible dans le privé que dans le public qui en accueille 57,5 %, soit 11 points de moins qu'à l'échelle nationale (68,4 %), de même que celle des inscrits en études en commerce où les effectifs accueillis dans le public ne représentant que 0,2 % du total contre 3,3 % en France.

102

- **Des incidences sur la mobilité et l'accès aux études longues**

Si la décision d'entreprendre une mobilité afin de poursuivre des études supérieures est fonction de facteurs multiples, elle est fortement influencée par l'offre locale de formation. Ainsi un bachelier issu d'une ville hôte d'un grand pôle universitaire reste dans sa zone d'emploi ou de résidence d'origine 8 fois sur 10.

Pour la Normandie, l'INSEE⁷⁴ fait le constat qu'en 2015, les néo bacheliers Normands ont tendances à être moins mobiles vers les autres académies que leurs congénères : moins de deux bacheliers sur dix sont concernés par une mobilité en dehors de la région.

Cette moindre mobilité à la sortie du lycée en Normandie s'explique en partie par la présence de l'offre de formation répartie entre les unités urbaines, et notamment par la présence des IUT et STS dans la plupart des unités urbaines.

Le territoire offre des opportunités de poursuivre vers l'enseignement supérieur de proximité, avec une tendance à une moindre mobilité des néo-bacheliers, et par voie de conséquence une tendance à l'orientation vers des parcours plus courts.

Il est à remarquer en effet que si un bachelier tend à préférer la proximité de la formation, cela le contraint à s'orienter vers un cursus moins long au détriment d'un parcours plus long qu'il ne peut trouver que dans les pôles universitaires.

⁷⁴ Insee Première n° 1727 - Janvier 2019.

2.5.5. La précarité étudiante en Normandie, facteur de difficultés accrues

La Normandie compte une **proportion importante d'étudiants boursiers** en 2017-2018 (31 % contre 26 % en France), soit près d'un tiers des étudiants. Sur les 32 502 boursiers, 31 276 le sont du ministère de l'Enseignement supérieur, 504 du ministère de la Culture et 722 du ministère de l'Agriculture. À l'université de Rouen⁷⁵, pour l'année 2016/2017, **34,2 % des étudiants étaient boursiers** (9 737). 9 690 ont une bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux et 47 une bourse du gouvernement français. 44,7 % des étudiants de licence ont bénéficié d'une bourse pour leurs études (5 896).

En Normandie, en 2020, on compte 39 112 boursiers sur les 103 324 étudiants accueillis dans l'enseignement supérieur, soit 38 % contre un sur quatre à l'échelle nationale.

Les préoccupations financières constituent un frein à la réussite scolaire et universitaire. L'INSEE a pu établir qu'avoir un emploi concurrent aux études afin de les financer diminue de près de moitié les chances des étudiants de réussir leur année⁷⁶. Or en Normandie, **24 % des étudiants de l'université ont le statut d'étudiant salarié** (6 821).

2.5.6. Une première année déterminante à l'entrée dans le supérieur

« Pour élever le niveau de compétences de sa population active, pour lutter contre l'échec et la fréquence des réorientations en début de parcours dans le supérieur, ainsi que contre les inégalités sociales d'accès aux diplômes, la France doit prêter une attention particulière à la transition qui intervient au moment du baccalauréat, de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. »⁷⁷

La charnière entre le lycée et l'enseignement supérieur pose la question de la première année en termes de poursuite en deuxième année, de redoublement, de réorientation ou bien d'abandon.

Le constat d'échec sur la première année de l'enseignement supérieur qui préexistait au lancement du diagnostic n'est pas spécifiquement normand, comme en témoigne l'enquête de France Stratégie sur la première année universitaire.

- **Les difficultés de la 1^{ère} année rencontrées en licence**

À l'échelle nationale, en fonction du baccalauréat d'origine, les jeunes en première année de licence n'auront pas la même réussite. Près d'un jeune sur deux, titulaire d'un baccalauréat général, continuera en deuxième année, contre 6,5 % détenant un bac professionnel, et 16 % un bac technologique. De même, un peu moins de 60 % des jeunes titulaires d'un bac professionnel se réoriente à l'issue de la première année à l'université, un quart titulaire d'un bac général. Enfin, le taux de passage national de L1 à L2 des néo-bacheliers se situe à 44 % en 2018.

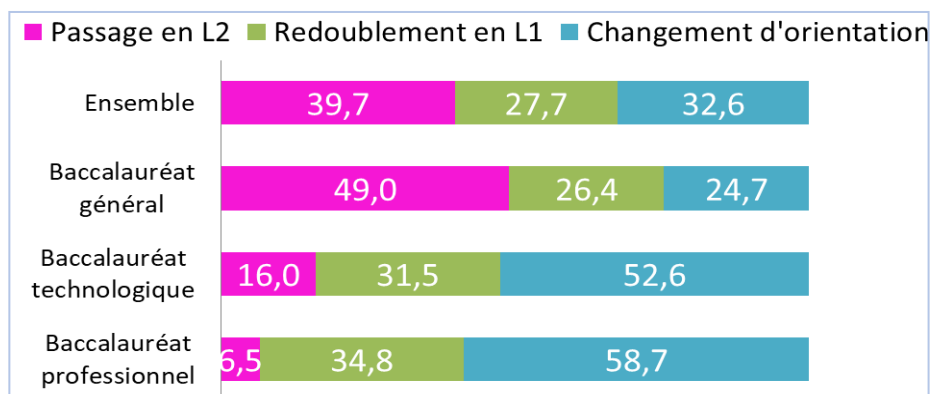
⁷⁵ Source : OVE 2017.

⁷⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1376784?sommaire=1376788&q=%C3%A9tudiants>

⁷⁷ Source : 2017/2027 - La transition lycée-enseignement supérieur - Actions critiques, France stratégie, janvier 2017.

Les taux d'abandon et de redoublement à l'issue de la 1^{ère} année sont importants, respectivement 29 % et 27 %.⁷⁸

Devenir en 2014-2015 des primo-entrants en 1^{ère} année de cursus licence en 2013-2014 selon la série du baccalauréat en L1, France



Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Source : France Stratégie, la transition lycée – enseignement supérieur, 2017 – 2027, janvier 2017

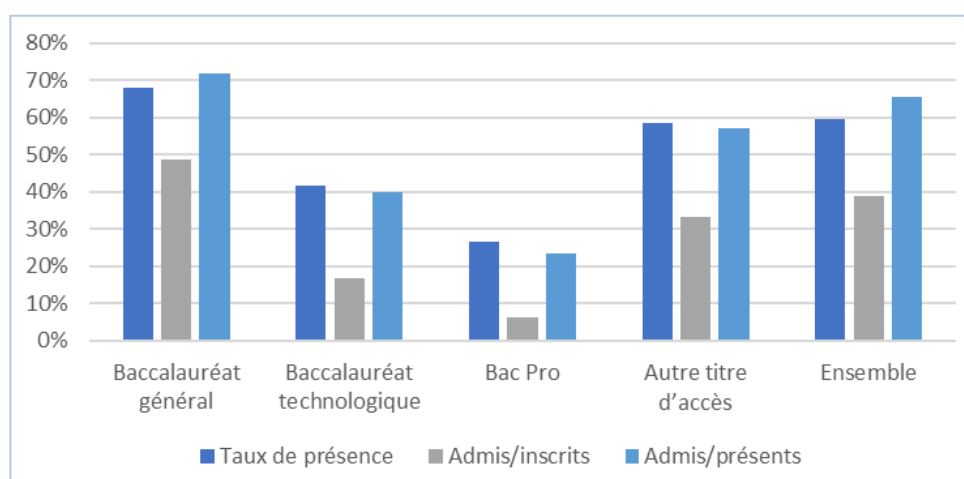
En Normandie, la problématique de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur, soulignée à travers les indicateurs régionaux, porte sur une moindre ambition pour la poursuite d'études doublée d'un échec à l'entrée à l'université pour bon nombre de bacheliers.

La région se caractérise par une proportion plus faible de bacheliers généraux accédant à l'enseignement supérieur au profit de bacheliers technologiques et surtout professionnels davantage confrontés aux difficultés.⁷⁹

104

Nous ne disposons que de données partielles publiées par l'OVE, observatoire de la vie étudiante, des formations et de l'insertion professionnelle de l'université de Rouen.

Résultats aux examens en L1 selon le baccalauréat – session 2016-2017 -université de Rouen



Source : OVE 2017, université de Rouen

⁷⁸ Note flash du SIES, n° 26, décembre 2019, MESRI, *Parcours et réussite en licence, les résultats de la session 2018*. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid147406/parcours-et-reussite-en-licence-les-resultats-de-la-session-2018.html>

⁷⁹ Source : rapport du CESER Haute-Normandie « Jeunesses : une ressource pour la Région ».

Le constat principal est qu'à l'université, c'est bien globalement la 1^{ère} année qui pose un problème dans le parcours des étudiants et non l'insertion finale dans la vie professionnelle, rappelant que l'important à l'université, c'est d'y rester pour réussir.

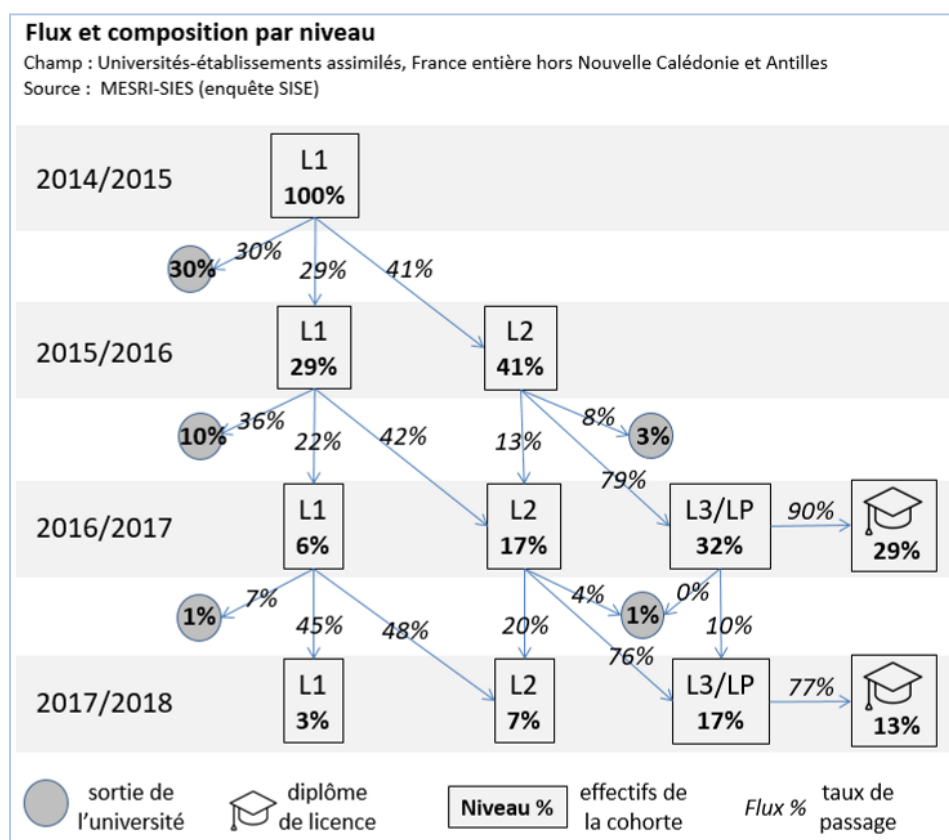
Comme à l'échelon national, à l'université de Rouen, une très forte déperdition à la présentation aux examens de 1^{ère} année puis à la réussite aux examens de 1^{ère} année est observée : 39 % des inscrits et 65,5 % des présents sont admis en deuxième année.

À l'université de Rouen, les taux de passage en deuxième année de licence selon le baccalauréat d'origine sont pratiquement identiques à ceux nationaux. Les bacheliers titulaires d'un baccalauréat général réussissent mieux.

- **Les parcours en licence**

Le suivi par cohortes de primo inscrits nous renseigne sur les parcours types des étudiants en licence à l'université. Cette méthode de suivi est particulièrement instructive du fait de la variabilité du nombre d'années nécessaires aux différents individus en vue d'acquérir ce diplôme. La majorité des diplômés de licence le seront au bout de 3 ou 4 ans, sachant que comme indiqué précédemment, c'est en L1 que le taux de réussite est le plus faible.

Devenir de la cohorte de néo-bacheliers inscrits pour la première fois en L1 en 2014, France



Source Note Flash, n° 26, Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2018, décembre 2019

Sur cette cohorte, 42 % sont diplômés de leur licence au bout de quatre ans : 29 % en trois ans et 13 % en quatre ans. Sur les trois années, 45 % sortent de l'université dont 41 % durant la 1^{ère} année de licence, et 4 % durant la deuxième.

Sur la cohorte 2014, 53,1 % des étudiants sont passés en deuxième année de licence en 1 ou 2 ans. Et 41 % de la cohorte de 2012 a obtenu la licence en 3 ou 4 ans.

De fortes disparités en termes de réussite sont notées en fonction du baccalauréat détenu et de la spécialité choisie :

- les étudiants issus d'une filière générale ont un taux de passage en 2^e année ainsi qu'un taux de réussite très largement supérieurs à ceux sortant avec un bac technologique ou professionnel.
- plus de 2/3 des étudiants ayant un bac scientifique ont un taux de réussite en 2^e année de licence en 1 ou 2 ans et plus de la moitié sont diplômés de la licence.
- seulement 8,2 % des étudiants ayant un bac professionnel poursuivent en 2^e année de licence et 5 % sont diplômés.

L'accompagnement lors de la première année s'est renforcé ces dernières années, la création de parcours personnalisés par les universités pour les étudiants ayant reçu une affectation « Oui, si » par exemple a pour cible les étudiants identifiés comme plus susceptible d'abandon.

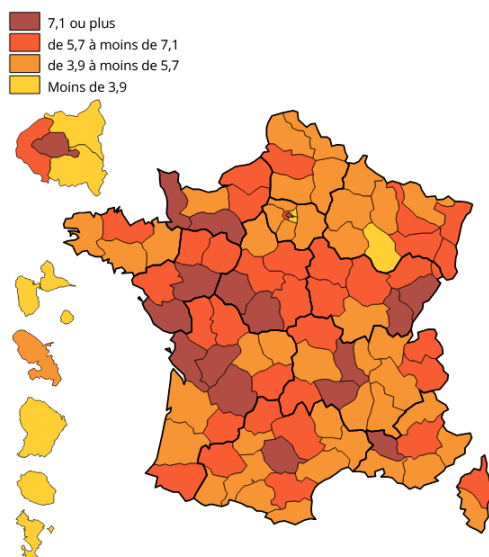
2.6. L'apprentissage : une voie qui démocratise l'accès à l'enseignement supérieur

- La Normandie, une région au fort taux d'apprentissage

En 2018, la part des apprentis Normands parmi les 16-25 ans⁸⁰ (6,1 %) est supérieure à la moyenne nationale (5,3 %), elle passe en 2019 à 6,5 % (contre 5,6 % nationalement (Source : RERS-2021))

106

Part des apprentis parmi les 16-25 ans (%) –31/12/2018



	Nombre total d'apprentis	Part des apprentis parmi les 16-25 ans (en %)	Taux d'évolution annuel moyen sur 5 ans (en %)
Calvados	4 564	4,9	0,9
Eure	4 001	5,9	0,4
Manche	3 921	7,7	1,2
Orne	2 362	7,9	-0,6
Seine-Maritime	9 703	5,9	0,4
Normandie	24 551	6,1	0,5
France	448 127	5,3	1,1

Source : DEPP – INSEE

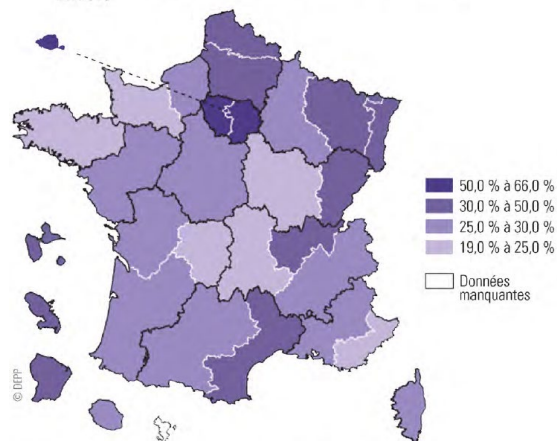
Il est à noter cependant que le taux d'évolution annuel moyen sur 5 ans est deux fois plus élevé en France qu'en Normandie. Au niveau départemental, il existe des disparités que l'on observe

⁸⁰ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2134441#titre-bloc-1>

dans le tableau ci-dessus, avec un fort taux d'apprentis dans les deux départements de la Manche et de l'Orne, taux qui continue à croître partout sauf dans l'Orne.

Part de l'enseignement supérieur dans le stock d'apprentis

►14.5 Part de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage
En 2015



Rouen : 29 %
Caen : 20,1 %
France : 35,6 %

- 6,6 % à
- 15,5 %

Source : géographie de l'école, 2017

En 2015, la Normandie a **une proportion d'apprentis en enseignement supérieur très en dessous de la moyenne nationale (35,6 %)** avec des disparités entre les deux académies, Caen 20,1 % et Rouen 29 %⁸¹. Les effectifs d'apprentis en enseignement supérieur sont caractérisés par une forte proportion d'apprentis de niveau V (bac + 2), environ 53 % de l'ensemble.

- **Mais c'est l'enseignement supérieur qui tire la croissance de l'apprentissage**

107

Ces effectifs avaient déjà fortement progressé entre 2006 et 2015 puisque sur cette période l'académie de Caen enregistre une hausse de 71,1 % de son effectif d'apprentis de l'enseignement supérieur et Rouen une hausse de 34,8 %. Après 2015, l'augmentation du nombre d'apprentis dans l'enseignement supérieur persiste en tendance.

Même si à l'échelle de la Normandie, cette part (33 %) reste inférieure à la moyenne nationale, il est intéressant de noter, entre 2018 et 2019, le fort taux d'évolution du nombre d'apprentis dans le supérieur, nettement supérieur en Normandie (18,5 % contre 13,4 % en France).

Evolution des effectifs en apprentissage par niveau de formation

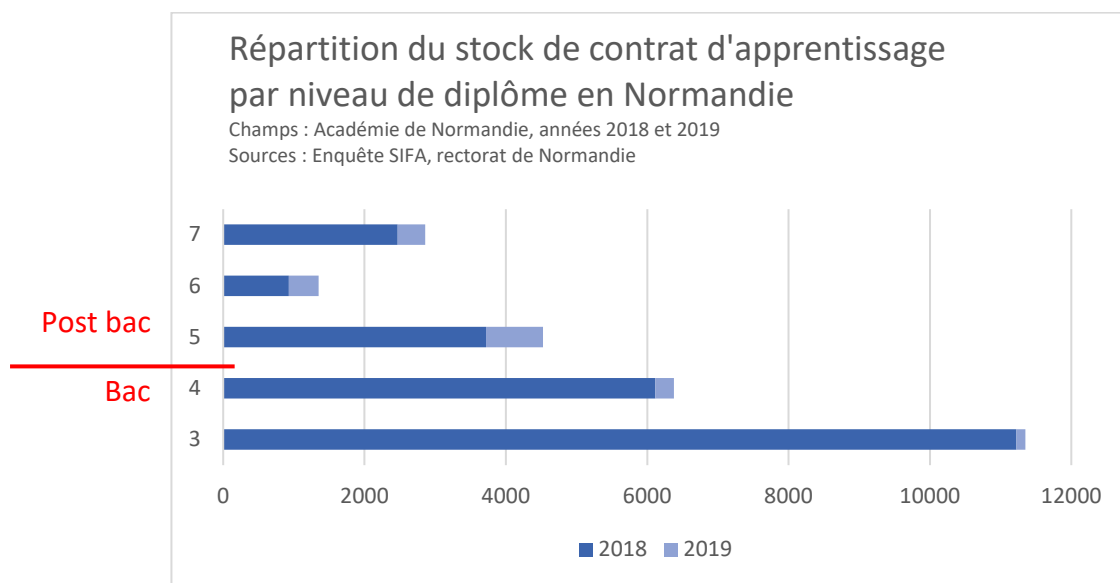
REGION ACADEMIQUE	Effectifs 31/12/2019					Évolution entre 2018 et 2019 (%)		
	Total	Secondaire (Niveaux IV et V)	Supérieur (Niveaux I, II et III)	Poids du supérieur dans l'apprentissage (%)	Poids de l'apprentissage parmi les 16-25 ans (%)	Total	Secondaire (Niveaux IV et V)	Supérieur (Niveaux I, II et III)
NORMANDIE	26 458	17 727	8 731	33,0	6,5	7,8	3,2	18,5
France Métropolitaine	470 838	270 095	200 743	42,6	5,7	6,9	2,6	13,4
France Métropolitaine + DROM	478 803	274 957	203 846	42,6	5,6	6,8	2,5	13,4

⁸¹ Source : Géographie de l'école, 2017.

Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MENJS-MESRI-DEPP, Enquête SIFA

La hausse du stock de contrats d'apprentissage la plus significative entre 2018 et 2019 concerne les niveaux 6, les licences et les licences pro (+ 45%). Il y a un phénomène de rattrapage puisque cette catégorie était la moins pourvue en contrat d'apprentissage. Ce sont les CFA des formations de l'enseignement supérieur qui bénéficient le plus des nouveaux contrats puisque les niveaux de diplômes inférieurs ou égal au bac sont stables ou en légère hausse. Au total, l'enseignement supérieur a contribué pour 81 % à l'augmentation du stock des contrats d'apprentissage entre 2018 et 2019.



Source : *l'apprentissage au 31 décembre 2019, note d'information n°20.27, septembre 2020, DEPP*

La croissance de l'apprentissage dans le supérieur répond à des motivations différentes de la part des trois parties prenantes.

Pour les établissements d'enseignements supérieur, les bons taux d'insertion professionnels obtenus par les étudiants poussent le développement de cycle de formation en alternance*. L'incitation est d'autant plus forte pour les formations à vocation professionnalisante qui pratiquent déjà l'alternance avec les stages en entreprises. Au-delà de l'aspect pédagogique, un intérêt financier est trouvé pour les centres de formation. Au titre de la taxe d'apprentissage, les montants versés par les entreprises constituent une source de revenus supplémentaire et indépendante des dotations publiques.

Les motivations des étudiants sont également de plusieurs ordres, mais le fait de pouvoir progresser dans un cursus d'enseignement supérieur tout en percevant une rémunération ressort comme une motivation forte. Il s'agit d'un facteur déterminant pour ces étudiants puisque sans cette condition de ressources, ils ne pourraient pas être en mesure de continuer leurs études. En effet selon l'enquête « Génération 2010 » du CEREQ au niveau national, le profil des apprentis comparé aux étudiants en formation classique diffère. Les apprentis du supérieur sont davantage détenteurs que le reste des étudiants d'un baccalauréat technologique et professionnel qui comme on l'a vu, sont plus largement répandus dans les milieux les plus

modestes. Cette caractéristique est plus particulièrement visible pour les BTS, DUT et en école d'ingénieurs. Les apprentis du supérieur sont globalement d'origine sociale moins favorisée que les étudiants sous statut scolaire⁸².

L'apprentissage constitue donc une voie d'accès à l'enseignement supérieur, essentiellement dans les parcours où les coûts de formation sont un obstacle pour des jeunes de famille moins favorisée que le public étudiant « classique ». Cela est d'autant plus visible pour les formations ayant des frais d'inscription pouvant constituer une barrière à l'entrée.

Il est cependant observé que, dans l'enseignement supérieur, l'apprentissage bénéficie à des jeunes qui ont déjà une expérience professionnelle. Les enquêtes montrent la propension des apprentis à avoir accumulé des expériences salariées avant leur entrée dans la formation sous contrat d'apprentissage⁸³.

Ainsi une des cibles de la politique du développement de l'apprentissage dans le supérieur : les étudiants avec un niveau académique mais une faible expérience professionnelle ne sont pas encore suffisamment représentés dans les effectifs d'apprentis.

En conclusion, si l'apprentissage reste un outil de démocratisation de l'enseignement supérieur qui connaît un développement accéléré ces dernières années en Normandie, la mesure réelle des effets de la récente réforme de 2018 ne peut encore être cernée. En effet, les chiffres rendus publics très récemment laissent envisager une forte dynamique pour 2020 et 2021, mais ils ne sont que des estimations prévisionnelles qui devront être confirmées.

109

À l'heure actuelle, nous faisons le constat d'un manque de visibilité dû à la nouvelle gouvernance qui nous empêche de confirmer la tendance pour ces deux dernières années.

2.7. Des incidences sur le continuum : focus sur deux situations, le handicap et le genre

Le genre ou la situation de handicap, bien que ne relevant pas du même registre, sont deux caractéristiques qui révèlent des analogies : les individus ne les choisissent pas et elles influencent toutes deux les parcours de formation, créant de fait des situations différenciées et ajoutant des spécificités à celles liées à l'origine sociale.

⁸² *Les apprentis de l'enseignement supérieur : diversité des usages et des logiques*, Benoit Cart, Nathalie Jacob, Alexandre Léné, CEREQ RELIEF 50 - décembre 2015, p 319-334.

⁸³ Stéphanie Mignot-Gérard, Constance Perrin-Joly, François Sarfati, Nadège Vezinat. *L'apprentissage dans l'enseignement supérieur ou l'art d'une relation à trois*. Connaissance de l'emploi, Centre d'études de l'emploi et du travail (Noisy-le-Grand), 2015.

L'enjeu est de taille et a conduit le gouvernement à labelliser « grande cause nationale » et à définir un plan stratégique dans les deux domaines :

- « l'égalité entre les femmes et les hommes », grande cause nationale (2020) dans le cadre de la grande cause du quinquennat portant sur les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes, avec des actions qui commencent dès la scolarité dans la sphère de l'éducation ;
- la stratégie nationale établie en 2020 suite à la consultation « grande cause handicap » qui retient parmi les 3 grandes priorités l'inclusion à l'école et l'objectif d'offrir « une solution de scolarisation pour tous les élèves » à la rentrée 2020.

Certains ressorts façonnent la disposition à s'engager dans des formations et à envisager son orientation et ses aspirations professionnelles selon qu'on est une fille ou un garçon, ou que l'on présente ou non un handicap.

Quelques données permettent d'appréhender comment les mécanismes d'autocensure et de perception de la performance sont amplifiés dans le parcours des jeunes Normands et Normandes concernés.

2.7.1. Les parcours des élèves en situation de handicap⁸⁴ en France et Normandie

- **Les modes d'accueil**

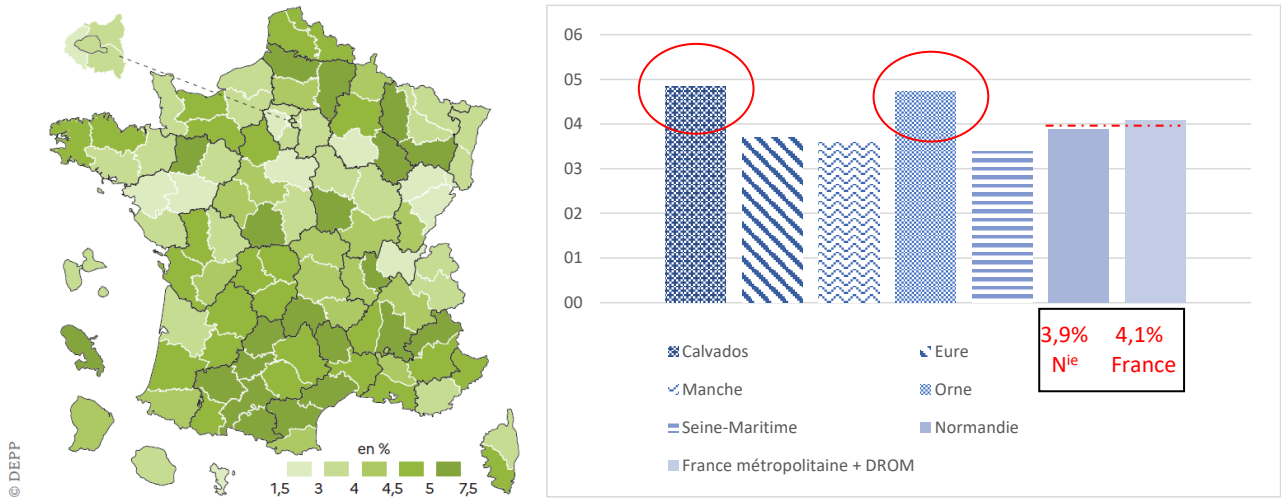
110

À la rentrée 2019, en France, 427 800 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés. Parmi eux, 80 % bénéficient d'une scolarité en milieu ordinaire et 20 % sont accueillis dans un établissement hospitalier ou médico-social. Les modes de scolarisation dépendent des troubles. Tous degrés d'enseignement confondus, les élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif sont aussi nombreux à fréquenter une classe ordinaire qu'une classe en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) en milieu ordinaire et seulement 20 % d'entre eux sont scolarisés dans un établissement spécialisé. Parmi les élèves présentant des troubles viscéraux, visuels, du langage et de la parole ou moteurs, 80 % ou plus sont scolarisés en classe ordinaire avec un accompagnant ou du matériel pédagogique adapté. Compte tenu de leurs besoins particuliers, les enfants présentant un polyhandicap sont scolarisés à la demande des parents dans des établissements médico-sociaux. Il en est de même pour un quart des élèves présentant un trouble auditif, plusieurs troubles associés ou un trouble du spectre de l'autisme.

⁸⁴ Source : *l'Etat de l'école*, 2020.

- **3,9 % : une proportion d'élèves en situation de handicap au collège proche de la moyenne nationale mais disparate selon les territoires**

Part des jeunes scolarisés en situation de handicap au collège, rentrée 2020

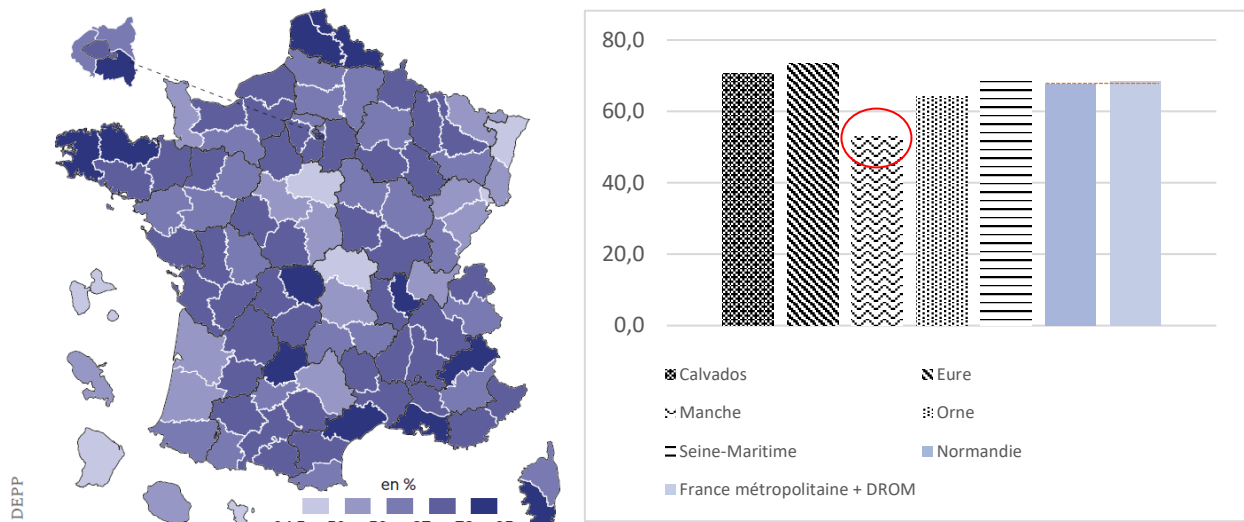


Source : géographie de l'école, 2021

À la rentrée 2020, la Normandie se distingue peu de la situation de la France au regard de la part d'élèves en situation de handicap au collège, soit 3,9 % contre 4,1 % des effectifs en France. En revanche, la répartition n'est pas homogène sur le territoire avec, en tête, les départements du Calvados et de l'Orne. Depuis la dernière parution de *Géographie de l'école* et la rentrée 2016, la situation n'a pas évolué si ce n'est le volume d'élèves accueillis qui a augmenté fortement, passant de 91 000 à 138 400 collégiens au plan national.

- **La scolarisation en classe ordinaire, de fortes disparités régionales**

Part des collégiens scolarisés en classe ordinaire, rentrée 2020



Source : Géographie de l'école, 2021

France métropolitaine + DROM : 68,5 %

En France, 2 collégiens sur 3, soit 68,5 %, sont scolarisés dans une classe ordinaire, 1 sur 3 est scolarisé dans une ULIS où il reçoit un enseignement adapté à ses besoins. Quand il est scolarisé en ULIS, l'élève en situation de handicap peut suivre ponctuellement des cours dispensés dans une classe ordinaire. En Normandie, l'accueil en classe ordinaire est similaire (67,7 %), avec à nouveau des disparités par département. Cette proportion est particulièrement en retrait pour la Manche. La situation n'a pas évolué depuis la rentrée 2015 : la différence académique se situait 3 points au-dessus pour l'académie de Rouen et 4 points en-dessous pour celle de Caen.

- **Un service public de l'école inclusive depuis 2020**

L'académie a accompagné depuis les dernières années l'évolution de l'approche des élèves en situation de handicap⁸⁵. La loi pour l'égalité des droits et des chances rend obligatoire « l'éducation inclusive ». Le ministère de l'Éducation nationale parle désormais « d'école inclusive » pour qualifier l'école qui vise la réussite et l'épanouissement de l'enfant, qui n'exclut personne et qui accepte toutes les différences, c'est-à-dire qui s'adapte aux différents besoins des enfants, quel que soit leur handicap, leur origine, leur milieu économique et social.

Concernant le handicap, 2020 a vu la création du service public de l'école inclusive. Il est déployé au niveau départemental dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). Son objectif est d'améliorer la gestion des aides humaines et matérielles destinées à accompagner les élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), mis en place en lien avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), et de rendre effective la scolarisation en milieu scolaire, en ULIS, ou dans un établissement médico-social. Des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) doivent coordonner les ressources avec davantage de réactivité et de proximité pour les familles, notamment celles des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), dont la gestion chaotique freinait l'inclusion. Un numéro d'écoute national a également été mis en place.

C'est dans cet objectif d'amélioration que le rectorat de Normandie⁸⁶ et les 5 DSDEN gèrent l'accueil des **16 500 élèves faisant l'objet d'une mesure d'inclusion scolaire, accompagnés par 5 147 AESH.**

La mise en place de ces moyens est récente. Il s'agira d'évaluer, avec plus de recul, si la refonte de ce service public autour d'intentions politiques fortes portera ses fruits quant à :

- la garantie d'une solution adaptée d'affectation pour chaque élève en situation de handicap, visant « zéro jeune sans solution » à chaque rentrée ;
- la mise en œuvre plus rapide des notifications d'accompagnement humain et une amélioration qualitative des aides et des accompagnements grâce aux PIAL. Ils concernent 95 % des élèves en situation de handicap à la rentrée 2020 ;
- au soutien de la scolarisation des élèves en situation de handicap grâce au développement des dispositifs ULIS et à une coopération renforcée avec le secteur médico-social. 2 nouvelles ULIS de lycée ont été créées en septembre 2020 ;

⁸⁵ On peut se référer à une étude complète sur la question « L'inclusion dans la société des jeunes de 2 à 18 ans en situation de handicap » - CESER ex-Basse-Normandie – juin 2015.

⁸⁶ Source : rectorat de Normandie, dossier de presse rentrée 2020 2021.

- la poursuite de la stratégie nationale autisme autour des troubles du neurodéveloppement,
- au renforcement des compétences professionnelles des acteurs de l'école inclusive. Ce sont 5 400 professeurs qui ont été formés en 2020-2021.

Il ne nous appartient pas ici de porter un jugement sur la pertinence des modèles d'inclusion en classe ordinaire ou en milieu spécialisé en matière de réussite des jeunes. Il s'agit en effet d'un sujet de recherche à part entière sur lequel il n'y a pas de conclusions tranchées.

Néanmoins, au vu des fortes disparités infrarégionales rencontrées sur le territoire, il est légitime de s'interroger sur la capacité des mesures du service public de l'école inclusive à combler le déficit et les attentes des familles sur la durée.

L'enjeu est qu'il soit en mesure d'apporter des moyens à la hauteur des besoins identifiés à l'échelle du territoire pour assurer des conditions de réussite identiques à tous les jeunes y compris ceux en situation de handicap.

- Une moins forte déperdition d'élèves jusqu'au supérieur, mais des études moins longues

Au total, 1 066 étudiants en situation de handicap, soit 4,8 % de l'ensemble de ceux recensés au niveau national, suivent leur parcours de formation en Normandie. Dans les universités (hors formation ingénieurs), ils représentent 2 % de la population générale des étudiants, contre 1,7% au niveau national.

Les étudiants en situation de handicap par filière en Normandie (tutelle MESRI 2017-2018)

	CPGE	STS	Niveau L	Niveau M	Ecole d'ingénieurs (en universités)	Ecole d'ingénieurs (hors universités)	Autres	Total effectif Étudiants en situation de handicap
Normandie	0,3%	6,9%	72,0%	15,7%	1,4%	3,8%	0,0%	1 066
France métropolitaine	0,7%	6,2%	67,0%	18,6%	2,5%	2,8%	2,2%	22 336

Source : STRATER, 2020

En Normandie, la proportion d'étudiants en situation de handicap est un peu plus élevée que la moyenne nationale.

Le cadre légal de l'accueil des étudiants en situation de handicap ne relève pas de la politique de l'école inclusive, mais est fixé par la loi du 11 février 2005⁸⁷ pour les établissements de l'enseignement supérieur. Ils doivent établir un schéma directeur pluriannuel visant à accueillir les étudiants « *handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant* » au même titre que les autres et mettre en œuvre « *les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études* ».

⁸⁷ Source : Art.L.123-4-1. de la loi du 11 février 2005.

Les universités normandes ont créé des services dédiés afin de répondre aux besoins des étudiants : aménagement de la scolarité, prêt de matériel informatique, dispense d'assiduité, mises en relation avec des tuteurs académiques sont des exemples d'actions.

Ces pratiques en faveur des étudiants ayant des besoins spécifiques se sont répandues également aux autres établissements de l'enseignement supérieur ; l'exemple de l'EM Normandie qui dispose d'un Pôle Diversité et Égalité des Chances peut être cité à cet effet (66 jeunes accompagnés en 2019 contre 17 en 2018).

Aussi en matière de handicap, le constat dressé est qu'il existe des poursuites de parcours sans frein particulier en Normandie, si ce n'est une propension aux études plus courtes comme c'est le cas pour l'ensemble des étudiants. Une approche plus fine au niveau des DSDEN serait en revanche nécessaire pour évaluer les freins particuliers et la progression réelle département par département.

2.7.2. Des parcours « genrés »

- **L'égalité, un principe fondamental**

Malgré des progrès importants ces dernières décennies, des inégalités entre les femmes et les hommes subsistent en Normandie comme ailleurs en France. Celles-ci s'observent tout au long de la vie, et inévitablement durant la scolarisation⁸⁸, où les stéréotypes de genre influent sur la manière de construire son identité, sa scolarité, son orientation et sa projection dans la vie professionnelle.

Inscrite dans le code de l'Éducation, l'égalité des filles et des garçons est un principe fondamental. Elle encourage un climat scolaire serein et elle favorise la mixité et l'égalité en matière d'orientation. On note cependant la persistance de fortes différences d'orientation, de parcours, de réussite en fonction du genre.

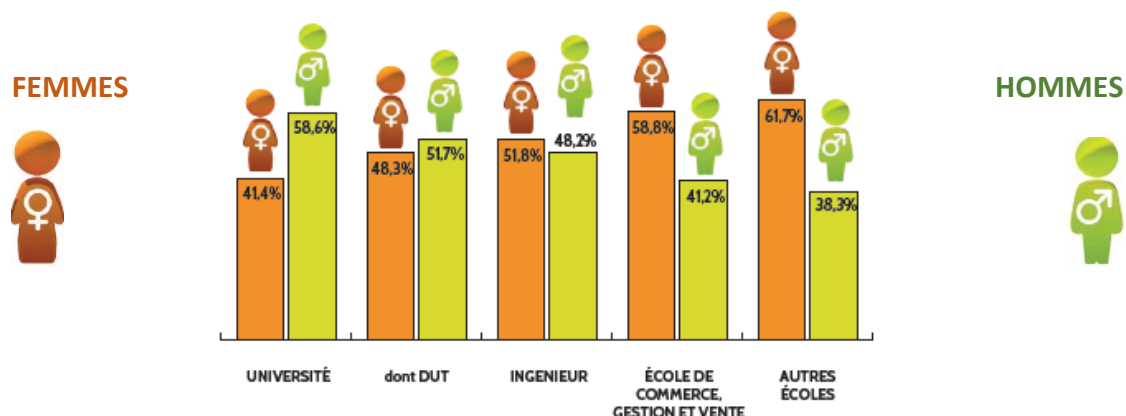
- **Au féminin : études plus longues et meilleure réussite aux examens**

En Normandie, comme dans le reste de la France, les filles poursuivent les études plus longtemps que les garçons. Elles composent 51,6 % des effectifs en lycée, et après le bac, 77,3 % d'entre elles poursuivent dans l'enseignement supérieur contre 75,5 % des garçons. Ce taux est néanmoins plus faible de presque 2 points que sur le reste du territoire national (79,1%).

⁸⁸ Ces inégalités sont mesurées à partir des données statistiques genrées du ministère, retraitées par la DEPP. À noter que de nombreux indicateurs à disposition dans les éditions de « Géographie de l'école » ou au niveau académique ne sont pas genrés. C'est pour cette raison que cette partie repose largement sur les données récemment retraitées par le CARIF-OREF normand.

La situation en mars 2019 est la suivante en Normandie :

Répartition femmes / hommes dans les formations post bac en Normandie en 2019



Source : CARIF-OREF - Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en Normandie – Édition 2021
(d'après les données 2019 de l'académie de Normandie)

Ce taux de poursuite d'étude plus important peut être mis en lien avec une réussite aux examens du DNB et du baccalauréat plus élevée chez les filles. L'écart de réussite est flagrant au DNB en 2019 (+ 7,1 points de pourcentage en faveur des filles) et reste consistant lors du baccalauréat où les filles dépassent les garçons dans toutes les filières. L'écart de réussite au bac général culmine en 2019 à + 3,4 points au profit des filles. Si nous nous concentrons sur la voie S, là encore les filles performant mieux que les garçons avec un écart de + 3,7 points.

- **Au masculin : orientation scientifique, technologique pour des métiers souvent plus gratifiants**

115

Malgré ces résultats, et la répétition dans le temps des bonnes performances des filles, celles-ci abandonnent beaucoup plus que les garçons les enseignements à orientation scientifique.

La spécialité « mathématique » du bac général nouvellement réformé est délaissée par 29,7 % des filles pour seulement 18,4 % chez les garçons à la rentrée 2020. Nous retrouvons le même schéma dans les séries technologiques qui accueillent environ 48,4 % de filles. Parmi elles, 81,5 % sont concentrées dans 2 séries (STSS, Sciences et technologies de la santé et du social et STMG, Sciences et technologies du management et de la gestion), alors qu'elles ne sont que 7,5 % dans la série STI2D, Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable.

Dans l'enseignement professionnel normand relevant de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, la part de filles s'élève à 43,1 %. Comme pour les autres séries du baccalauréat, elles réussissent davantage que leurs homologues masculins avec un écart de + 6,7 points pour une réussite de 84,9 % en 2012-2013, et se concentrent dans la filière des services quand les garçons composent largement les effectifs de la filière production.

Par des filles dans les filières « service » et « production » du bac professionnel - en %

FILIERE PROFESSIONNELLE	Séries professionnelles agricoles	
	Services	91,4
	Production	34,9
	Séries professionnelles non agricoles	
	Services	66,7
	Production	13,4
	Total	43,1

Source : CARIF-OREF - Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en Normandie – Édition 2021

Les bons taux de réussite des filles au baccalauréat professionnel contrastent avec les taux d'insertion en emploi des filles à l'issue des CAP et bac professionnels au niveau national. En effet, pour les sortants de formation de 2019, 26 % des garçons étaient en emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire, contre seulement 21 % des filles⁸⁹.

Il existe également des différences en termes de nature de contrat, puisque les filles sont plus susceptibles de décrocher un CDD quand les garçons se tournent plus vers l'intérim. Ce phénomène s'explique d'abord par la surreprésentation des filles dans les baccalauréats professionnels de services contre celle des garçons dans les baccalauréats professionnels de production, qui débouchent plus facilement sur des embauches en intérim.

Malgré d'excellents résultats des filles dans les filières scientifiques, on observe que la répartition entre les voies et les séries n'est pas le reflet de cette réussite et qu'il se produit un biais entre les deux sexes dans le type de poursuite de scolarité. Ce retrait pèsera *in fine* sur l'insertion professionnelle dans des secteurs plus rémunérateurs au dépend des filles.

- **Le supérieur, particulièrement « genré »**

Le palier des études supérieures présente également des caractéristiques particulières pour les filles. Les meilleurs résultats des filles au lycée ne s'accompagnent pas d'une poursuite d'études dans les filières sélectives.

Si les filles sont majoritaires dans l'enseignement supérieur, elles restent peu représentées dans les filières sélectives⁹⁰ comme les classes préparatoires et les grandes écoles scientifiques. Les CPGE ne sont pas un choix privilégié par les filles puisque 9 % seulement s'orientent vers ce type de formation pour 14 % des garçons dans la région en 2019. Les effectifs des écoles d'ingénieurs se composent à 70,9 % d'hommes en Normandie à la rentrée 2020.

La féminisation dans les parcours de l'enseignement supérieur se retrouve donc principalement dans les formations universitaires et dans les écoles paramédicales et sociales. L'orientation privilégiée par les filles est avant tout la licence, où elles sont majoritaires, tout comme dans les masters. En dehors du champ de notre étude, on peut noter que les jeunes femmes ne sont à

⁸⁹ Note d'Information, n° 21.06. © DEPP.

⁹⁰ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908438#consulter>

nouveau plus majoritaires parmi les doctorants, où 52 % des effectifs sont des garçons en Normandie.

Pour tenter de contrer ces inégalités, et conformément à l'intention de la grande cause nationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, une convention interministérielle 2019-2024 a été conclue pour engager toutes les parties prenantes, notamment au sein du système éducatif où se dessinent, comme on vient de le voir, des futurs très différenciés.

Cette convention est déclinée en Normandie par une convention régionale 2020-2024 pour l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes dans le système éducatif, signée le 28 novembre 2020. Elle vient compléter le chantier engagé depuis les années 2000 pour la lutte contre les stéréotypes de genre dans les formations et les métiers, qui figure dans les enseignements de l'ESPE, relayé en son temps par la Région dans ses politiques en faveur de l'apprentissage, mais qui n'a visiblement pas suffi à rééquilibrer les tendances lourdes.

- **Des inégalités persistantes en Normandie⁹¹**

Ces quelques données genrées montre la persistance d'une inégalité de parcours entre les femmes et les hommes, qui se retrouvera ultérieurement dans toutes les sphères de la société.

Le taux d'emploi* des femmes progresse mais reste moins élevé que celui des hommes (60,9 % contre 66 %). En emploi, bien que plus diplômées, les femmes occupent des fonctions moins élevées : 80 % des employées sont des femmes, soit 5 points de plus qu'au niveau national. Elles sont surreprésentées dans le secteur des services en Normandie, soit + 3 points d'écart avec la France). Davantage salariées que les hommes, elles travaillent également plus souvent à temps partiel (27,6 % contre 7,6 %), soit un écart de 1,5 point avec la France.

Avec ces conditions d'emploi particulières à la Normandie, ajoutées aux inégalités de salaires préexistantes dans la majorité des professions, les écarts salariaux avec l'âge se sont creusés depuis presque 10 ans, tout particulièrement chez les cadres : le salaire net horaire moyen est de 18,7 % moins élevé pour les femmes normandes, à presque 2 points d'écart avec la France. Seules les ouvrières en Normandie ont un salaire moyen supérieur à la moyenne nationale mais il reste tout de même inférieur de 11,5 % à celui des hommes.

⁹¹ Source : CARIF-OREF - Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en Normandie – Édition.

Au regard de ces éléments de contexte sur les parcours scolaires, le CESER propose aux acteurs du territoire en matière de réussite du continuum bac - 3/bac + 3 de retenir les points suivants :

Identification des enjeux : accompagner les jeunes dans leurs parcours vers la réussite

L'érosion du taux de scolarisation avec l'âge en Normandie, plus élevée et plus rapide qu'en moyenne, se conjugue avec un niveau de diplôme atteint globalement moins élevé et cachant de fortes disparités territoriales. Malgré un bon taux de réussite au DNB, l'orientation post 3^e témoigne d'une mobilité sociale très tôt freinée, voire d'une inertie sociale qui persiste et s'accroît avec la poursuite d'études, plus professionnalisées et moins longues en Normandie.

Au-delà du bac, la structure des effectifs révèle une faiblesse de l'enseignement supérieur normand à conserver des étudiants au-delà du bac + 3⁹². Le fort maillage territorial, lorsqu'il parvient à faciliter l'accès en proximité aux formations supérieures, repousse l'âge de la mobilité en études, avec *in fine* des parcours plus courts et plus professionnels. L'effet de la bonne progression constatée des entrées en licence est contrarié par la déperdition plus importante en 1^{ère} année, non pas en termes de taux de réussite mais en raison d'une plus forte proportion de néo-bacheliers professionnels ou technologiques, ainsi que de réorientations dans d'autres voies ou d'autres régions.

L'enjeu est d'accompagner les jeunes tout au long de leur parcours de formation y compris sur des solutions de mobilité pour franchir plus facilement les paliers. À cet égard, il faut souligner l'importance de la carte des formations, sur le plan de l'offre comme de sa répartition géographique sur le territoire, dont les adaptations peuvent permettre de rompre avec les écueils et les freins repérés. Il s'agit de ne pas se résoudre à une orientation par défaut pour leur assurer une meilleure réussite et une sortie diplômante de niveau bac + 3.

L'enjeu est aussi d'assurer une plus grande équité dans les parcours pour enrayer les discriminations liées au genre et celles liées au handicap, notamment en accordant une attention particulière aux parcours d'autant plus genrés qu'on avance dans le déroulement des études.

⁹² Cf. « enseignement supérieur et recherche, une force d'attraction normande à développer » - CESER de Normandie – mars 2021 ».

3. Les jeunes hors parcours scolaire

L'importance de la qualification et le poids du diplôme grandissant, l'avenir des jeunes qui sortent précocement du système scolaire ou de formation est une préoccupation. Pour ces jeunes, le continuum est interrompu, qu'ils soient sortants précoces ou décrocheurs scolaires. Quantifier leur nombre, qualifier leur situation et identifier ces publics sont les préalables indispensables pour les accompagner efficacement vers une reprise de parcours de formation adapté.

Dans cette partie, il s'agit de présenter des éléments sur l'arrêt des études et l'entrée dans la vie active à plusieurs moments clés, à l'échelle normande. Les sorties précoces sont à différencier selon les âges et le moment de choix d'orientation : fin de la troisième, fin de la terminale et au niveau bac + 3.

3.1. Approche chiffrée : volume, poids...

Selon le ministère de l'Éducation nationale, deux indicateurs concernant les sortants du système éducatif sont à différencier :

Les sortants sans diplôme : l'indicateur des sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges permet de quantifier le faible niveau d'études au moment clé où les jeunes terminent leur formation initiale et entrent sur le marché du travail.

Les sortants précoces : l'indicateur des sortants précoces est, quant à lui, un indicateur européen. Ces jeunes sont sans diplôme ou diplômés uniquement du brevet des collèges et ne sont pas en situation de formation, quel que soit le type de la formation. Cet indicateur faisait déjà partie des cinq critères de référence chiffrés de la stratégie de Lisbonne⁹³ élaborés dans le domaine de l'éducation et de la formation, et a été repris après sa révision dans la stratégie Europe 2020. Il mesure la proportion de jeunes de 18-24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès le second cycle de l'enseignement secondaire et qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines. En France, il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé. Il est associé à l'objectif de réduire l'échec scolaire.

Il est nécessaire d'approcher finement leur nombre dans la mesure où il s'agit d'une préoccupation forte des institutions qui mobilise de nombreuses politiques publiques et des moyens mis en œuvre pour lutter contre les sorties précoces des jeunes du système scolaire.

⁹³ Stratégie de Lisbonne, pour la période 2000-2010, pour une « économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde », révisée en 2010 par la stratégie Europe 2020 pour une croissance « intelligente, durable et inclusive ».

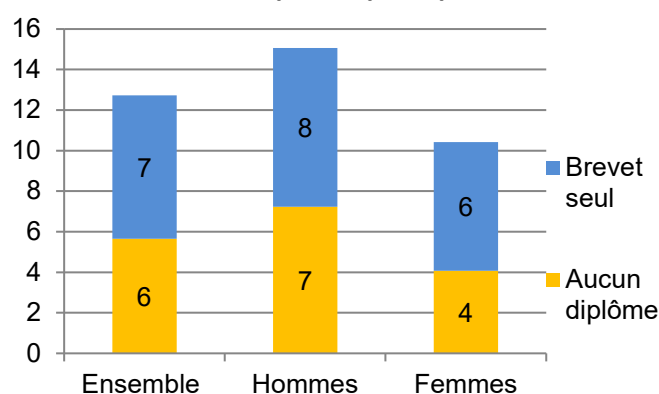
Sur le plan quantitatif, 3 indicateurs sont révélateurs de la situation de la Normandie en termes de sorties précoces du système scolaire :

- le taux de sorties sans qualification de formation initiale ;
- la part des Normands de + de 15 ans sans diplôme et non scolarisés ;
- les non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés.

Au vu de ces indicateurs, il apparaît que l'accès à la qualification pour tous est un chantier loin d'être achevé.

3.1.1 Plus d'un jeune sur dix sort de formation initiale sans qualification en France

Part de sortants de formation initiale peu ou pas diplômés, en France, en 2017 (en %)

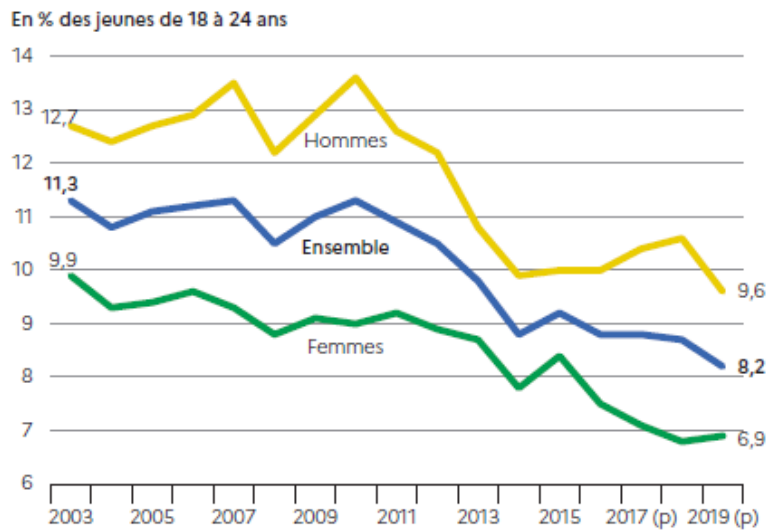


Source : Etat de l'école 2020

Le taux de sortants de formation initiale peu ou pas diplômés, donne pour chaque année la part des peu ou pas diplômés parmi l'ensemble des sortants du système éducatif⁹⁴. Cet indicateur s'intéresse, pour une année donnée, à tous les sortants, quels que soient leur âge et les diplômes obtenus par la suite dans le cadre de reprises d'études. **En 2017, 13 % de l'ensemble des sortants de formation initiale sont peu ou pas diplômés**, c'est-à-dire qu'ils détiennent au plus le diplôme national du brevet : 7 % ont le brevet et 6 % n'ont aucun diplôme. Il est moins élevé pour les femmes (10 %) que pour les hommes (15 %).

Néanmoins, le taux de sorties précoces des 18-24 ans en France a baissé depuis 2003 pour atteindre 8,9 % en 2018.

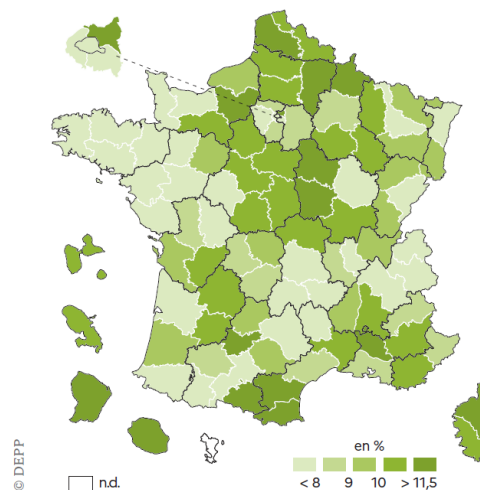
⁹⁴ Etat de l'école, 2020.

Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces), en France, depuis 2003

Source : État de l'école, 2020

Il est à noter une différence entre le genre des sortants précoces, au bénéfice des femmes (6,9 %). Nous pouvons rapprocher cette tendance des résultats des tests passés lors de la Journée défense et citoyenneté. Cet exercice obligatoire que les jeunes passent aux alentours de 17 ans montre qu'un peu plus d'un jeune sur dix rencontre des difficultés de lecture⁹⁵. Ces difficultés de lecture en l'absence de formation sont un terreau fertile pour une situation d'illettrisme.

121

3.1.2 Les jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études

Source : État de l'école, 2021

En 2017, la part des jeunes âgés de 16 à 25 ans non diplômés et non-inscrits dans un établissement scolaire est en baisse par rapport à 2013. Elle s'élève à 8,6 % à l'échelle nationale, la situation de la Normandie est moins bonne avec un taux de 9,2 %. Toutefois, cette proportion

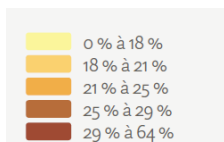
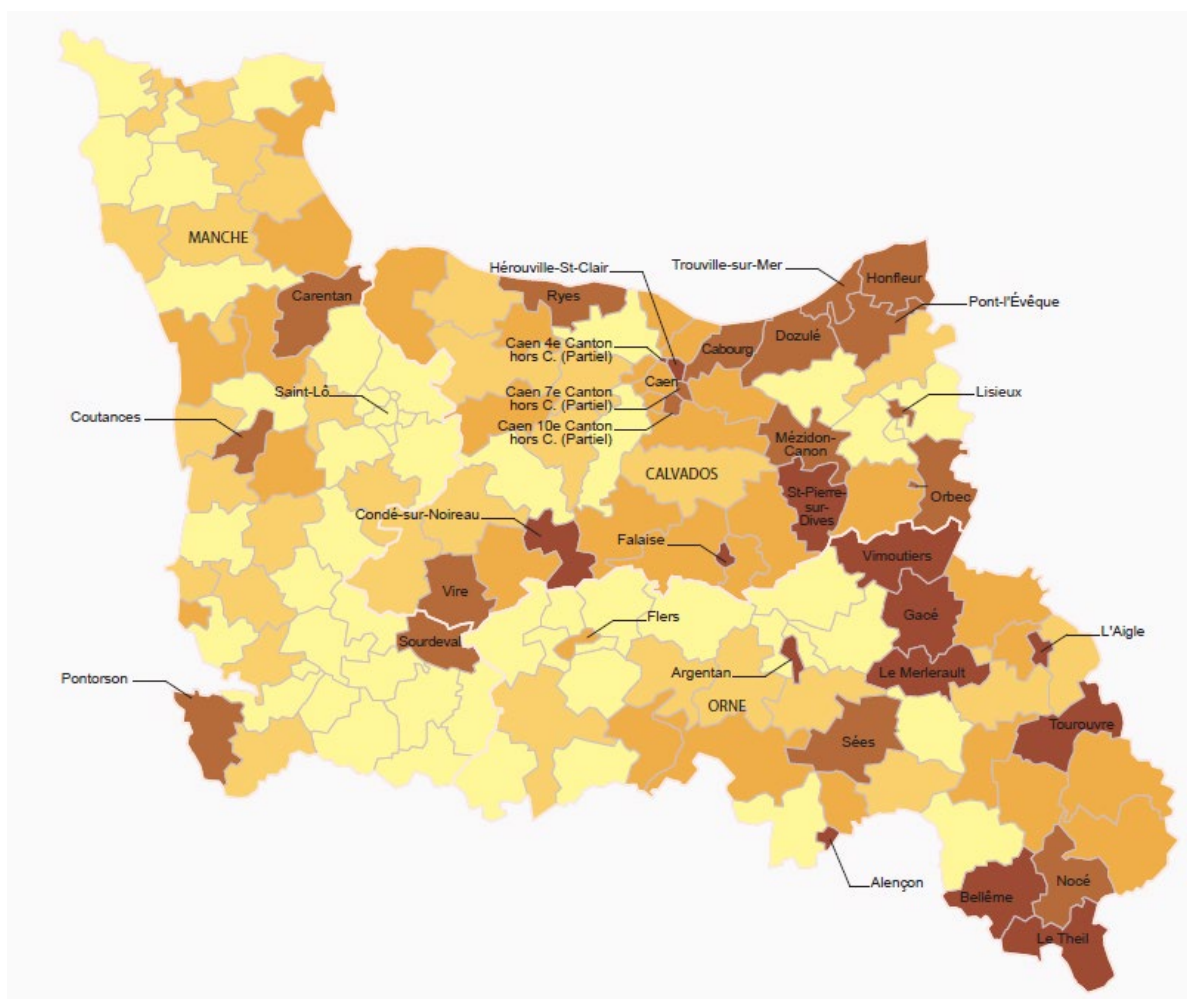
⁹⁵ État de l'école, édition 2020, DEPP.

est très inégalement répartie au sein de l'académie. Les départements normands connaissent d'importantes différences. Ce sont notamment l'Eure et l'Orne qui recensent le plus de jeunes sans diplôme ne poursuivant pas d'études (11,9 % et 10,6 %), le Calvados et la Manche ont, quant à eux, une part bien plus faible qu'au niveau national (7,5 % et 7,8 %).

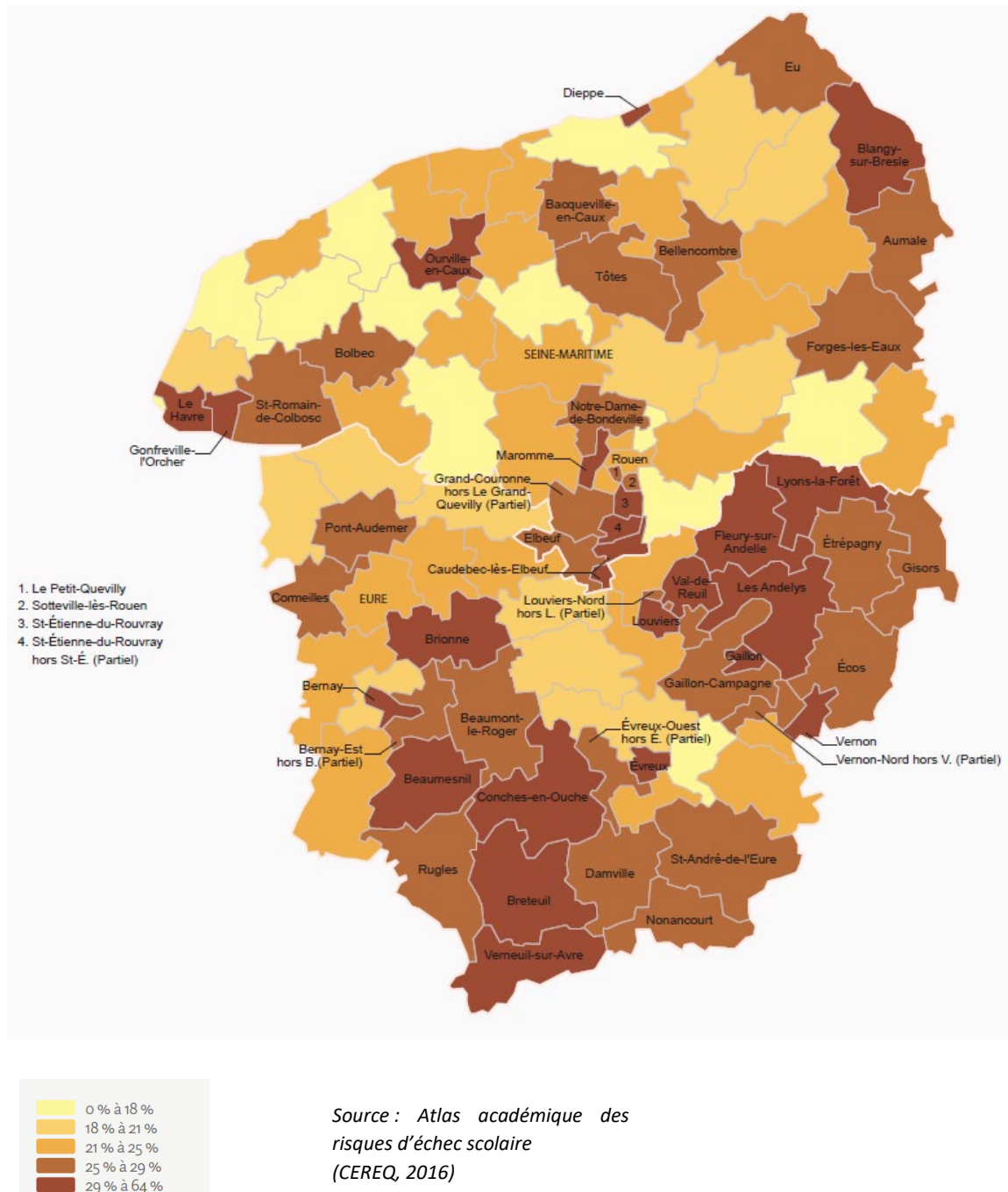
Même si la part de jeunes sans diplômes diminue partout en Normandie, elle baisse différemment selon les territoires, avec deux départements en difficultés.

Une observation affinée existe à l'échelle des arrondissements :

La part des non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés à l'échelle des arrondissements



Source : Atlas académique des risques d'échec scolaire (CEREQ, 2016)



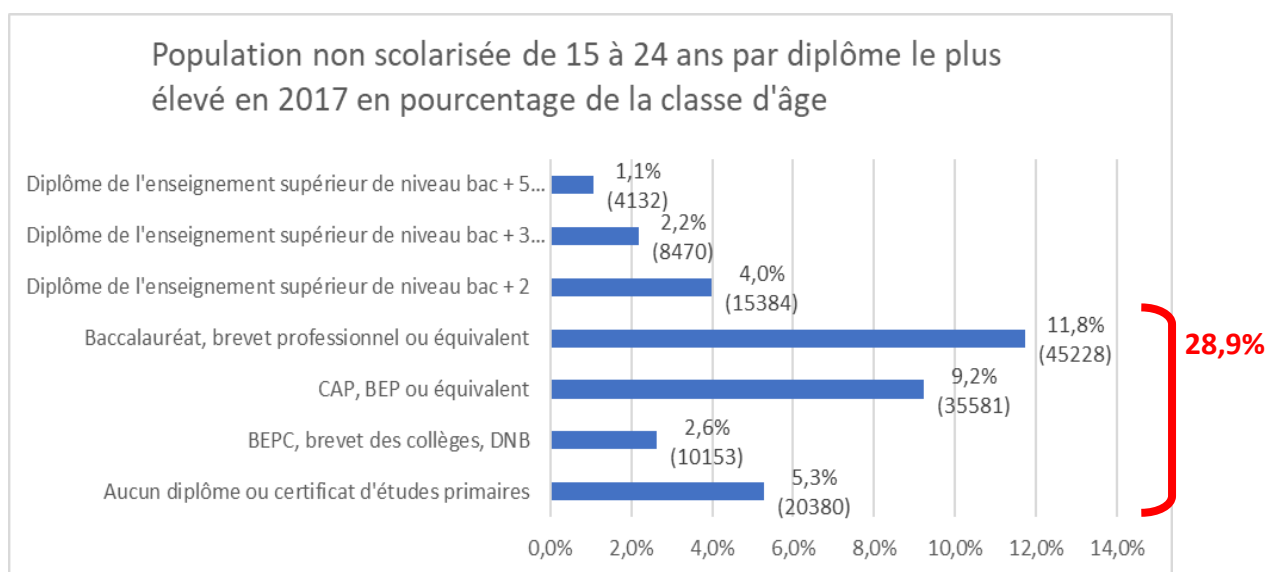
Dans l'académie de Caen (données 2011), la part de non diplômés parmi les jeunes de 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés s'élève à 22,4 %, en dessous de la moyenne nationale (25,4 %), contrairement à celle de Rouen (27 %). De fortes disparités sont observées en fonction des territoires.

Selon les données de recensement 2017, la Normandie était le lieu de résidence de **384 886** jeunes âgés de 15 à 24 ans. Parmi cette classe d'âge, **139 329** individus n'étaient pas scolarisés soit **36, 2 %** de l'ensemble des 15-24 ans. Le reste des jeunes Normands, soit 63,8 % des 15-24 ans sont scolarisés et préparent un diplôme.

- **Niveau de qualification des jeunes de 15-24 ans non scolarisés**

Ils recouvrent un ensemble divers de profils, avec une partie de cette population insérée dans l’emploi, des personnes en recherche d’emploi ou d’autres inactifs. L’observation du diplôme le plus élevé obtenu permet de **comprendre à quel palier ils ont mis fin à leur scolarité**.

Nous pouvons constater que 5,3 % des 15-24 ans n’ont pas obtenu le DNB et sont sortis de formation initiale sans aucun diplôme. En cumulé parmi les Normands de cette même classe d’âge, 28,9 % n’ont pas encore décroché un diplôme du supérieur et ont interrompu leurs études avec un titre au mieux équivalent au baccalauréat.



Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020

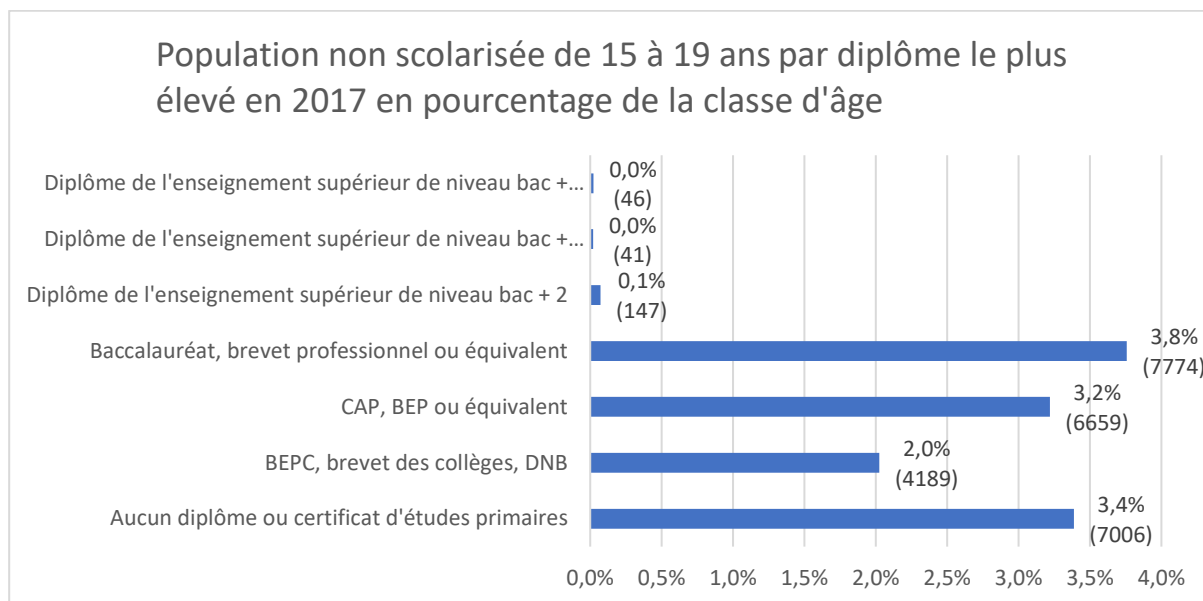
L’Observatoire des inégalités relève le pourcentage de jeunes sortis précocement n’ayant que le DNB comme diplôme le plus élevé pour comparer les tendances des sorties sans diplôme. En 2017, le taux national était de 8,8 % des 15 – 24 ans, pour 7,9 % des Normands sur la même tranche d’âge.

Sur le territoire normand en 2017, on recensait 11 195 jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés et sortis de formation initiale sans aucun diplôme du continuum bac - 3/bac + 3.

- **Niveau de qualification des jeunes sur le spectre resserré des jeunes Normands âgés de 15 à 19 ans**

Cela permet de recentrer l’observation sur la charnière entre le secondaire et l’enseignement supérieur. Dans cette catégorie d’âge, 28 863 jeunes sont considérés non scolarisés par l’INSEE en 2017, sur un ensemble de 206 882 individus, soit **12,5 %** de la classe d’âge. Là encore, il existe des situations contrastées puisque parmi les jeunes sortis du système scolaire environ un sur trois est détenteur d’un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat.

Les jeunes Normands âgés de 15 à 19 ans qui ont décroché et qui n'ont pas atteint le DNB -BEPC - brevet des collèges ou un équivalent représentent 3,4 % de cette classe d'âge.



Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020

Lecture : En 2017 en Normandie, 3,8 % des 15 à 19 ans n'étaient pas scolarisés et avaient comme diplôme le plus élevé le baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent soit 7 774 individus

Chaque année en France, environ 140 000 jeunes quittent le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle de niveau V (CAP). Pour la tranche des 18-24 ans, on estime aujourd'hui à 620 000 le nombre de jeunes restant durablement en dehors de tout dispositif de formation.

125

3.2. Les sorties précoces engendrent des situations hétérogènes

Les préoccupations des politiques publiques éducatives envers la lutte contre les sorties précoces ou le décrochage se sont accrues avec les résultats décrits plus haut. Ces situations engendrent en effet un coût pour les individus qui en subissent les conséquences mais également pour les collectivités.

La préoccupation est d'autant plus importante dans un contexte d'inflation des diplômes et de la volonté affichée par les autorités, en particulier de l'Union européenne, d'orienter les territoires vers une économie de la connaissance.

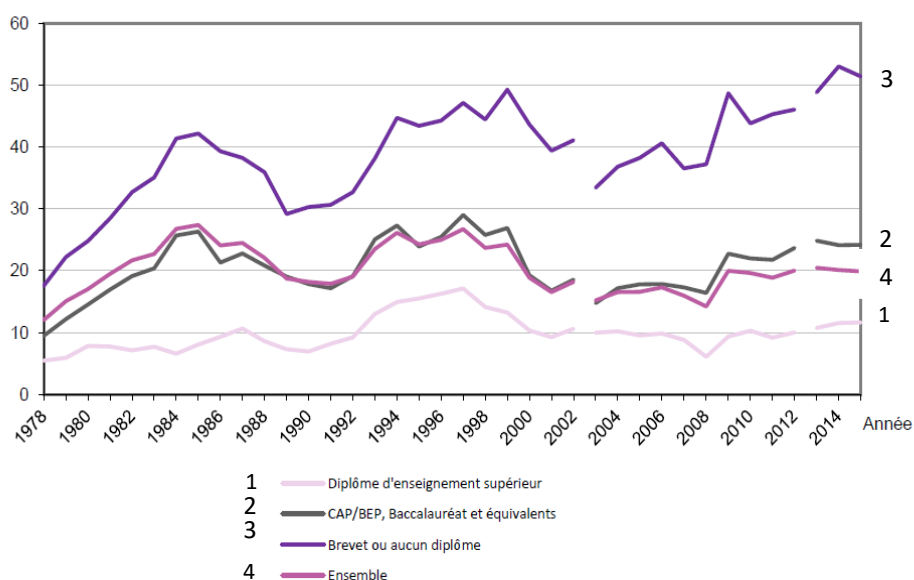
- **Au regard de l'insertion professionnelle**

L'analyse sur les jeunes non scolarisés ne nous renseigne pas sur leur situation vis-à-vis de l'insertion professionnelle. De nombreux profils existent à l'issue de la scolarisation, cependant nous avons pu observer ci-dessus qu'une grande partie des 15-24 ans, qui ne sont plus en formation, n'ont pas de diplôme plus élevé que le brevet des collèges.

Ces jeunes qui quittent de manière précoce le milieu scolaire ont des difficultés accrues pour décrocher un contrat de travail par rapport à leurs congénères diplômés.

Les enquêtes du CEREQ à partir de Génération 2010 montrent que les jeunes « non-diplômés » passent en moyenne 14 mois au chômage durant les trois premières années à la sortie du système éducatif, et autant en emploi. Ce constat contraste fortement avec la situation des jeunes diplômés du secondaire qui passent plutôt 23 mois en emploi pour 7 au chômage.

Situation des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %



Champ : France métropolitaine, les données 2013, 2014 et 2015 sont provisoires.

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, le questionnaire de l'enquête Emploi a été fortement révisé en 2013, en particulier sur les questions attenantes à la formation.

Lecture : en 2015, 19,9 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

Source : Insee, enquêtes Emploi. Calculs : MENESR – DEPP 2015

De plus, la situation pour les jeunes « non-diplômés » s'est dégradée par rapport à l'enquête Génération 2004⁹⁶. La situation se creuse entre les jeunes face au chômage en fonction du diplôme. Cette évolution se reflète également dans les salaires qui évoluent bien moins vite pour ces jeunes que pour les jeunes plus diplômés ainsi que la nature des contrats qu'ils occupent, bien plus souvent en intérim ou en contrat à durée déterminée (CDD).

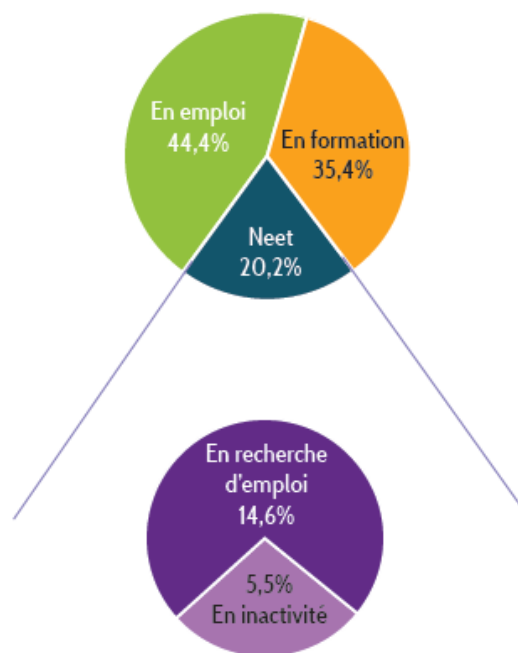
Les conséquences de ces ruptures précoces ou du décrochage sont importantes, outre le fait que ces situations s'accompagnent bien souvent de risques de désocialisation et de risques pour la santé. En effet, la baisse du taux de sortie précoce des vingt dernières années en accroît paradoxalement les incidences pour les jeunes concernés. Il s'agit d'une situation de moins en moins répandue qui augmente d'autant les difficultés de ces jeunes quand ils se présentent sur le marché du travail sans diplôme.

⁹⁶ Barret Christophe, Ryk Florence, Volle Noémie, Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 - Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme, CEREQ Bref, n° 319, 2014, 8 p.

En Normandie, Il est estimé que 20 % des jeunes Normands âgés de 16 à 25 ans sont des NEETs en 2015, c'est-à-dire des jeunes ni en emploi ni en études ni en formation. Cela représente 115 600 individus sur la même année.

Comparativement à la population française, la Normandie connaît une part de NEETs très importante, un jeune sur cinq en 2015 dans la région contre un sur huit au niveau national.

SITUATIONS DES JEUNES NORMANDS ÂGÉS DE 15 À 29 ANS
(RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015, INSEE)



127

Source : 115 600 jeunes NEETs (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation) en Normandie, Mars 2020, CARIF-OREF de Normandie.

Parmi ce public, un univers de situations différentes existe, avec une partie des jeunes éprouvant de grandes difficultés allant jusqu'à la grande précarité.

L'INJEP dans son analyse des ressources des individus NEETs crée une topologie en cinq catégories⁹⁷ qui permet de classifier les situations hétérogènes que recouvre cette appellation de personnes « ni en emploi ni en formation ».

Il faut relever que les ressources financières proviennent autant des revenus des emplois précédents que des aides diverses perçues. Dans ce cadre, les capacités financières sont influencées par le niveau du diplôme le plus élevé décroché par l'individu. Ainsi les diplômés de l'enseignement professionnel au chômage sont la catégorie qui connaît le plus souvent une situation transitoire de courte durée. La plupart ayant déjà commencé une carrière

⁹⁷ Les « NEETs », des ressources et des conditions de vie hétérogènes (INJEP Analyses et Synthèses n° 31, janvier 2020).

professionnelle, ils sont davantage en quête d'une insertion plus stable que dans une précarité de longue durée. Ils ne constituent pas une catégorie particulièrement à risque par rapport à celle des non diplômés.

Les missions locales implantées en Normandie suivent environ **20 000 jeunes** NEETs, sans situation au regard de l'emploi ou de la formation.

Des facteurs territoriaux qui favorisent l'arrêt des études en Normandie

La Normandie présente une variété de territoires dans lesquels vivent et évoluent les jeunes. Il existe une influence du contexte socio-économique de la population sur le parcours de scolarité. Des espaces socialement défavorisés ou ayant d'autres facteurs locaux peuvent perturber le bon déroulement des études et la volonté de poursuivre sa scolarité.

Dans *l'Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*, l'exemple du décrochage, une analyse par canton et par région académique identifie les difficultés particulières auxquelles sont soumis les Normands. Les auteurs relèvent le cas significatif de Saint-Etienne-du-Rouvray, classé comme un canton où se cumulent fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain à l'instar de 30 autres cantons normands. Une part du chômage proche de 13 %, de nombreuses familles monoparentales et une part de ménage résidant en HLM proche de 38 % contre 15 % dans l'ensemble de la France est représentatif des difficultés éprouvées par les résidents.

Les enfants de ces cantons bénéficient inégalement de ressources matérielles et culturelles favorisant leur cursus scolaire. Cet état est exacerbé lorsque le parent élève seul ses enfants. De plus, la population sans diplôme est représentée dans ces quartiers, or la réussite à l'école est favorisée par une habitude à lire et écrire que les parents les mieux pourvus en diplôme sont davantage capables de transmettre.

De ces travaux, on retient que la caractérisation socio-économique d'un territoire est en lien avec la proportion de jeunes qui y résident et qui sont sortis du système éducatif sans diplôme.

3.3 Les jeunes en formation continue

Le public jeune peut se réinscrire dans un parcours de formation après avoir interrompu en cours de route le continuum bac - 3/bac + 3 ou pour y rentrer avec l'accès à une première qualification. C'est une possibilité offerte à chaque adulte dans le cadre de la formation tout au long de la vie, qui doit pouvoir accéder, selon les termes de la loi, à au moins un niveau supplémentaire de qualification par le biais de la formation professionnelle continue, qu'il soit en emploi ou demandeur d'emploi. Mais nous nous intéresserons ici particulièrement au public jeune pour essayer d'identifier le volume de ceux qui bénéficient des offres à leur disposition. Celles-ci seront développées plus loin dans le cadre du chapitre 2 consacré aux dispositifs d'aide à la réussite mis en place pour accompagner le continuum (cf. p.159).

- **Une vocation d'insertion en emploi**

Plusieurs partenaires se partagent l'accompagnement des publics en formation professionnelle continue. Sa vocation première est de faciliter l'accès, l'insertion durable, le maintien et l'évolution en emploi tout au long de la vie. Néanmoins, dès lors qu'elle est qualifiante ou certifiante, la formation professionnelle continue participe du déroulement du continuum pour les jeunes dont on a vu qu'il était de moins en moins linéaire.

La compétence de la Région porte sur l'organisation d'actions de formations à destination des jeunes et des adultes demandeurs d'emploi, dont elle prend en charge le coût pédagogique, qu'elle confie à des organismes de formation qui accueillent les stagiaires également rémunérés par la Région durant leur formation s'ils ne sont pas pris en charge par Pôle emploi. Elle propose différents dispositifs⁹⁸, et travaille en concertation avec les prescripteurs dont certains sont en charge de publics cibles : les jeunes décrocheurs ou éloignés de l'emploi (missions locales, AFPA, par exemple) et les demandeurs d'emploi (Pôle emploi, CAP emploi) ou inactif.

- **Des offres tous publics, notamment pour les jeunes demandeurs d'emploi les moins qualifiés relevant du PIC⁹⁹**

En 2018, l'Etat a lancé un « grand plan d'investissement » sur la période 2018-2022 au sein duquel il est prévu qu'il consacre 15 milliards d'euros au titre du volet d'investissement dans les compétences, au travers d'un pacte auquel il associe les Régions : le PIC.

La Normandie s'est associée au PIC qui vient poursuivre de précédentes initiatives Etat/Région, notamment le « plan 500 000 », sachant que l'objet principal est ici de « former un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et un million de jeunes éloignés du marché du travail ¹⁰⁰ », c'est-à-dire de développer les compétences des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et des jeunes sans qualification, dont notamment les personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR).

⁹⁸ Dispositifs développés dans le § 4.3.3. : « #Avenir, #Action », « Savoirs », « Qualif collectif », « Qualif individuel », « Une formation, un emploi », « formation des salariés en insertion », « Jeunes diplômés ».

⁹⁹ Public PIC : niveau de formation jusqu'au bac mais diplôme non obtenu.

¹⁰⁰ Source : ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion - <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/pic/>

Une possibilité supplémentaire est donc proposée à ces jeunes pour reprendre le chemin de la qualification dès le bac - 3, traduisant la volonté de démontrer « que tout n'est pas joué à la fin de la scolarité, de ne laisser personne au bord de la route ».

Compte tenu de leur niveau de qualification (Cf. *supra* p. 19), on estime en 2020 que 50 % des jeunes demandeurs d'emploi normands sont éligibles au PIC, soit une population de 26 288 (DEFM A, B, C – Pôle emploi), sachant que les effectifs majoritairement entre 21 et 25 ans sont concentrés, pour mémoire, dans les départements de la Seine-Maritime et du Calvados.

Pour poursuivre l'analyse, nous ferons référence à un diagnostic complet mais plus ancien dressé par le CARIF-OREF de Normandie en 2018 ¹⁰¹, consacré au public potentiellement éligible au PRIC dans la région, déclinaison du PIC.

Ces demandeurs d'emploi sont davantage représentés en Normandie où ils sont estimés à 61 % des demandeurs d'emploi, soit 179 300 personnes, contre 59 % en moyenne nationale.

À l'échelle infra-territoriale, c'est à nouveau l'Orne le département le plus concerné, avec une proportion de 67 % de ses demandeurs d'emploi éligibles, donc faiblement qualifiés, tout comme certains autres territoires ruraux localisés, au nord de la Seine-Maritime, au centre de l'Eure et dans le centre-Manche, alors que globalement le volume le plus important se trouve dans les zones les plus urbanisées.

130

Ce public regroupe certaines spécificités par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi : plus âgé, plus masculin, inscrit depuis plus longtemps au chômage, davantage résident en QPV, et bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Concernant la sous-catégorie des jeunes de moins de 26 ans, à cette date :

Environ 29 200 jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans étaient éligibles au PRIC, soit 57 % du total des jeunes au chômage, ce qui représente environ 16 % du total du public PRIC normand.

Ils sont proportionnellement plus nombreux en Seine-Maritime et dans la Manche. Ils partagent avec leurs homologues les plus âgés une localisation majoritaire dans les principales agglomérations, mais en revanche, leur plus faible niveau de qualification ne les discrimine pas par rapport aux autres jeunes chômeurs, au moins sur trois critères :

- la population jeune éligible au PIC est équilibrée entre les hommes et les femmes ;
- elle est beaucoup moins en situation de handicap (bénéficiaire de l'obligation d'emploi) ;
- le fait pour un jeune de moins de 26 ans de résider en QPV n'augmente pas sa probabilité d'être éligible au PIC.

¹⁰¹ Source : « le PRIC - diagnostic » - CARIF-OREF Normandie - <https://www.cariforefnormandie.fr/production/pacte-regional-dinvestissement-dans-les-competences-le-diagnostic/>

Le décret du 22 juin 2021 conforte le rôle des CARIF-OREF. Des missions de service public leur sont confiées dans le code du travail.

- Collecte d'informations relatives à l'offre de formation en apprentissage et de formation professionnelle continue à destination des personnes sans emploi.
- Analyse des informations et des données relatives aux modalités d'accès à la formation.
- Animation et accompagnement au niveau régional de la professionnalisation des opérateurs dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Mise en œuvre au niveau régional des actions en matière d'information sur l'offre de formation.

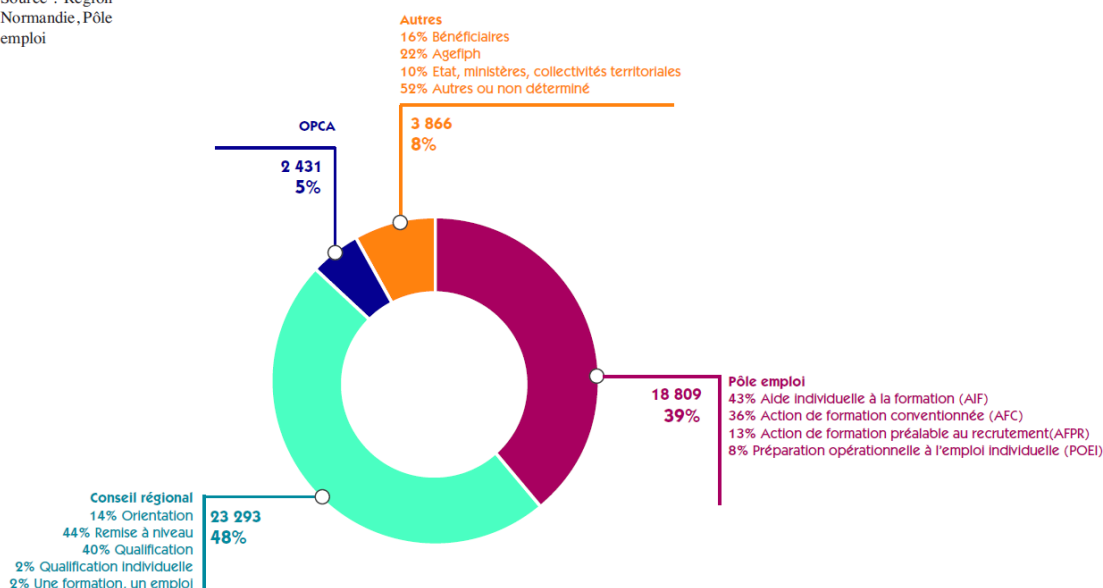
Le réseau des CARIF-OREF est officiellement reconnu et il exerce des missions d'appui aux ministres chargés de l'orientation et de la formation professionnelle et aux présidents des Conseils régionaux dans la mise en œuvre des politiques relatives à la formation professionnelle.

• **Les différents opérateurs accompagnant vers la reprise de formation**

Toujours dans le bilan dressé par le CARIF-OREF, qui examine le taux de retour à l'emploi des personnes formées, on note qu'un volume de 30 659 demandeurs d'emploi en 2017 est sorti de formation. Le niveau d'entrée en formation est resté soutenu, sachant que les formations prescrites par les différentes d'institutions relevaient du financement de la Région et de Pôle emploi, respectivement 48 % et 38 %, les entrées globales étant réparties ainsi :

Répartition des entrées en formation professionnelle continue par financeur et type de formation (2017)

Source : Région Normandie, Pôle emploi



Source : CARIF-OREF de Normandie

- **Les stagiaires des dispositifs de la Région**

Parmi les 23 191 stagiaires entrés dans les dispositifs proposées par la Région, 67,3 % sont éligibles au PRIC, soit 15 610 stagiaires dont **plus d'un tiers sont des jeunes de moins de 26 ans**.

Les actions proposées varient en fonction du niveau de qualification de ce public PRIC (infra bac non obtenu) et sont relativement larges, allant de la « préqualification », qui s'adresse à un public très éloigné de la formation et de l'emploi et nécessitant un accompagnement particulier, aux remises à niveau des compétences, mais aussi des actions qualifiantes, dans une proportion plus élevée que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

À noter qu'ils bénéficient à eux seuls de **90 % des actions d'orientation**, qui restent donc nécessaires pour les jeunes. Une autre particularité des actions de la Région est qu'elles s'adressent davantage à des **femmes**.

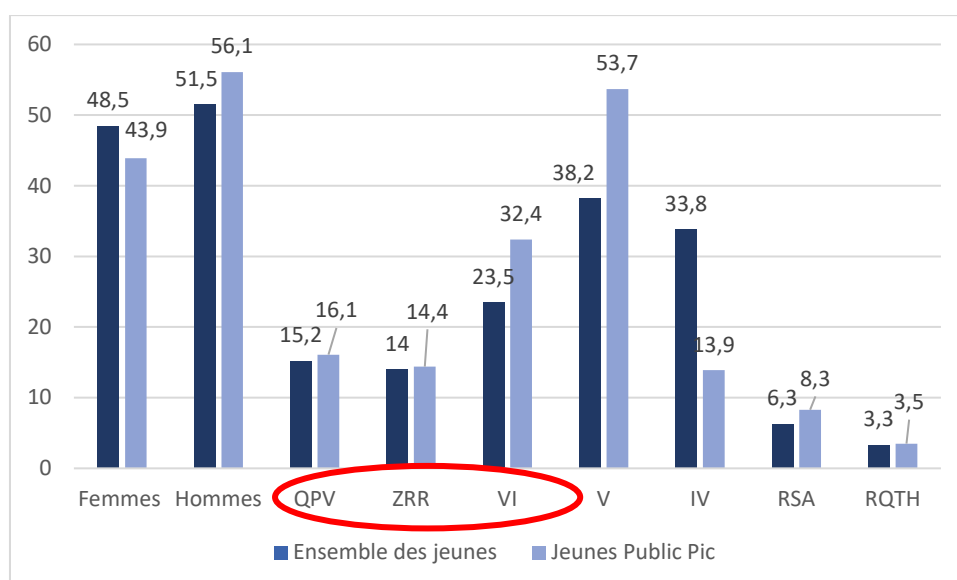
- **Les jeunes suivis par les missions locales**

Durant son suivi en mission locale, un jeune peut ne pas être inscrit comme demandeur d'emploi et ne pas relever des statistiques ci-dessus, tout en pouvant prétendre au dispositif PRIC en tant que jeune peu qualifié ou éloigné de l'emploi et de la formation.

Ainsi le CARIF-OREF estimait que les jeunes relevant du PRIC représentaient 71,1 % du total des individus accompagnés en 2017 par les missions locales normandes, soit **37 000 jeunes**. En mission locale, ils présentent, cette fois, des caractéristiques particulières par rapport aux jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi : **plus nombreux chez les garçons, en QPV, en ZRR, et surtout beaucoup moins nombreux à avoir atteint le niveau 4 (IV)**.

132

Répartition en % des jeunes accompagnés par les missions locales (PIC/non PIC) en Normandie



Source : traitement CARIF-OREF à partir des données de l'ARML Normandie

Ils sont par ailleurs proportionnellement plus nombreux dans le Calvados et dans l'Orne (respectivement 72,6 % et 72 % des jeunes accueillis).

Jeunes PIC accompagnés en mission locale issus des QPV et des ZRR, par département

	Accompagnés cibles PIC	Issus QPV/ZRR	% issus QPV/ZRR
Calvados	7 030	2 009	28,6
Eure	6 095	1 272	20,8
Manche	4 572	1 600	35
Orne	3 695	2 552	69,1
Seine-Maritime	15 565	3 808	24,4
Normandie	36 957	11 241	30,4

Source : traitement CARIF -OREF à partir des données de l'ARML Normandie

Notons que 30,5 % des jeunes éligibles au PRIC sont issus des QPV ou des ZRR, la Manche et l'Orne, par leur caractère plus rural, se détachent nettement pour la proportion de jeunes PIC issus des ZRR.

Selon les données de l'observatoire des jeunes de l'ARML¹⁰², en 2018, les jeunes accompagnés qui repartent en formation (PRIC et hors PRIC) sont de l'ordre de 7 800, soit environ 10 000 situations de reprise de formation réparties en 8 000 entrées en formation, 2 000 entrées en contrats en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation*).

133

Détail de certaines des situations de retour en formation

Actions formation continue du Conseil régional	3 947
Pôle emploi (AFPR, APR, POE...)	436
Formations « emploi d'avenir »	70
Alternances (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)	2 047
EPIDE	156
Programme « compétences clé » (socle)	79
E2C - école de la 2 ^e chance	42
Autres (AGEFIPH, autofinancement, financements spécifiques, RSA...)	1 097
Retour à la scolarité	705

Source : ARML – observatoire des jeunes 2019

¹⁰² Source : observatoire des jeunes – édition 2019 – ARML de Normandie.

Ainsi les retours en formation utilisent la gamme complète des dispositifs mis en place pour accompagner les jeunes vers la reprise du continuum bac - 3/bac + 3. Ces dispositifs seront détaillés plus avant dans le chapitre suivant (§ 4 p.145).

3 - Identification des enjeux : la lutte contre les sorties précoces et le décrochage scolaire

Les sorties précoces du système scolaire concernent en Normandie environ 11 000 jeunes. Elles ont lieu le plus souvent à la sortie immédiate après un CAP ou un baccalauréat ; dans les situations de décrochage scolaire, la sortie a lieu avant l'obtention du diplôme préparé. Quel que soit le cas, elles stoppent le continuum avant l'entrée dans le supérieur, la poursuite d'étude des Normands étant plus faible que dans le reste de la France.

Les risques de décrochage scolaire, particulièrement difficiles à repérer tant les causes en sont multiples, ont plus fréquemment lieu autour des moments clé de l'orientation, soit les deux paliers : les sorties dès après la 3^e, avant même l'entrée dans le continuum bac - 3/bac + 3, et les sorties avant le supérieur.

La lutte contre les sorties précoces et le décrochage scolaire constitue donc un enjeu en soi pour éviter les ruptures de continuum et les risques d'un éloignement prolongé de la formation pour ces jeunes « sortis des radars ». Dans les deux cas, il s'agit d'agir en prévention pour maintenir ces jeunes dans le continuum, en repérant en amont ceux susceptibles de décrocher, et de leur proposer des solutions adaptées et un accompagnement par des actions d'information et d'orientation.

En cas de décrochage avéré, la situation des jeunes qui ne sont ni en formation ni en emploi doit se prolonger le moins possible. Le repérage et la mise en place rapide d'un suivi individualisé sont alors la clé pour construire avec chacun d'eux un projet de reprise de formation.

La crise sanitaire, des effets évidents sur les parcours, bien qu'encore mal mesurés

La pandémie de la COVID-19 survenue en France en 2020 a d'importantes conséquences sanitaires, économiques, sociales, environnementales, culturelles et scolaires. Certaines activités ont été complètement stoppées et certaines le sont encore. La paralysie de l'activité économique a touché les entreprises et les emplois, et a frappé les personnes déjà en situation de fragilité psychologique, sociale, économique. La lutte contre la pandémie a nécessité des capacités d'adaptation afin de continuer à mener certaines activités. Des solutions ont été déployées dans l'urgence, parmi lesquelles on peut citer le développement du télétravail, des réunions en visioconférence ou encore des cours en distanciel, etc.

On estime aujourd'hui que ces nouveaux modes de fonctionnement auront des conséquences dans la durée tant ils ont modifié les pratiques et les organisations.

Ces solutions devront être évaluées avec le recul puisque certaines restrictions d'exercice des activités ne sont malheureusement pas encore levées.

- **Impact immédiat sur l'éducation, entre accroissement des difficultés et avancées pédagogiques ?**

Selon l'UNESCO, la fermeture, même temporaire, des établissements scolaires entraîne des coûts sociaux et économiques élevés. Les perturbations qu'elle induit affectent toutes les communautés, mais les conséquences sont particulièrement graves pour les enfants défavorisés et leurs familles.

L'année scolaire 2019/2020 a été marquée par une situation sanitaire inédite dans notre histoire qui a entraîné la fermeture des écoles, établissements scolaires, universitaires et l'ensemble des organismes de formation, de mars à juin 2020. Les écoles ont été fermées pendant 13 semaines en France contre 14 semaines en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Pendant la période de confinement, le ministère de l'Éducation nationale a fait preuve de capacité d'adaptation et a assuré une continuité pédagogique au travers d'un panel d'outils :

- « ma classe à la maison », avec la mise en place par le CNED de trois plateformes d'apprentissage et une solution de classe virtuelle ;
- distribution de matériels informatiques (tablettes ou ordinateurs) mis à disposition des élèves par des collectivités locales : Région Normandie, Départements, certaines EPCI, certains organismes de formation ;
- envoi de documents grâce au partenariat avec La Poste ;
- opération « Nation apprenante », qui a mobilisé les médias publics pour la mise en place d'un programme d'apprentissage alternatif aux cours en établissements scolaires dès leur fermeture, avec notamment l'émission « La Maison Lumni », sur la chaîne France 4 de France télévision, ou des programmes de France Culture ;
- dispositif « 2S2C » Sport-Santé-Culture-Civisme, qui permet la reprise progressive des cours dans les écoles et les collèges dans le respect des consignes de distanciation avec un nombre restreint d'élèves pris en charge simultanément par leur professeur. Les élèves se voient proposer des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, complémentaires de leurs apprentissages en classe, et l'État accompagne les collectivités volontaires pour organiser cet accueil possible au sein même des établissements.

Selon une étude de la DEPP¹⁰³, lors de la réouverture, il était en théorie plus facile de respecter la distanciation sociale dans les écoles en zones plus sensibles, car suite à une récente réforme, ce sont celles dont les classes sont les moins chargées. Il s'avère en réalité que ces établissements ont concentré les élèves qui ont perdu contact lors de l'enseignement à distance.

Quant aux organismes de formation professionnelle, ils ont su s'adapter et développer une ingénierie pédagogique efficace, avec l'appui de la Région pour ceux conventionnés, et en renforçant le distanciel déjà assez répandu dans les pratiques. Dès la fin du confinement strict, dans la mesure du possible, ils ont rouvert leurs portes.

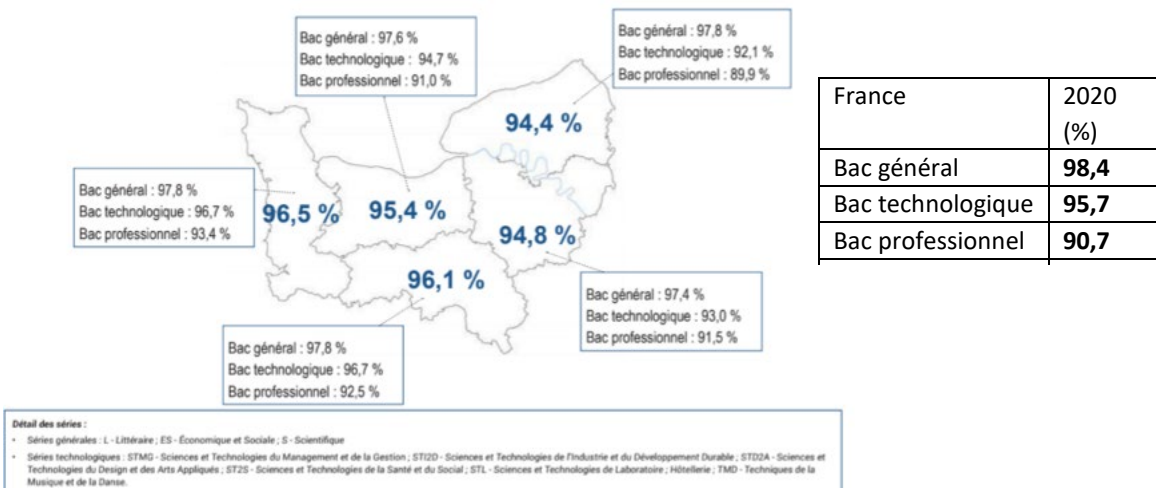
- **Impact sur les examens en 2020 et 2021 :**

Pour le baccalauréat et le DNB, les épreuves terminales ont été passées en contrôle continu, avec l'annulation de la traditionnelle semaine d'épreuves du bac 2020.

Ces modalités particulières ont provoqué des résultats exceptionnels et une forte hausse des taux de réussite. Près de 96 % des 740 600 candidats ont été reçus. Les taux de réussite sont de 98,4 % au bac général, 95,7 % au bac technologique, 90,7 % au bac professionnel.

Taux de réussite au baccalauréat - session 2020 (contrôle continu)

Taux de réussite par département et par type de baccalauréat



© académie de Normandie

- **La fracture numérique révélée par la crise sanitaire et ses conséquences amplifiées en matière d'éducation**

L'évolution des pratiques numériques s'est imposée en formation comme ailleurs dans toutes les sphères de la société, créant des bouleversements dans les comportements et dans le rapport aux apprentissages.

Du côté des équipements numériques, 83 % des parents de collégiens ou lycéens déclarent que leur enfant disposait de son propre téléphone mobile pendant la mise en œuvre du dispositif de continuité pédagogique. 45 % son propre ordinateur et 24 % sa propre tablette. Les dotations mises en place ont permis de corriger parfois les défauts d'équipement.

¹⁰³ DEPP, 2020, *Crise sanitaire de 2020 et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante.*

Du côté des réseaux, il faut rappeler que la couverture numérique du territoire normand est loin d'être achevée et que les populations en zones blanches ou grises ne sont pas ou sont mal connectées, surtout pour des usages audiovisuels qui nécessitent un minimum de débit.

Enfin, si le déploiement des outils et des pratiques se sont imposés, la maîtrise des usages n'est pas garantie pour tous, encore moins chez les jeunes qui manient aisément les outils à des fins souvent plus ludiques que pour leurs apprentissages.

Aussi cette période de confinement et de distanciation scolaire a accentué les inégalités existantes entre les territoires.

- **Les problématiques de décrochage accentuées en 2020 suite au confinement**

La lutte contre le décrochage scolaire a été aussi amplifiée pendant la pandémie et a constitué un enjeu majeur de la rentrée 2020.

Selon une étude de la DEPP¹⁰⁴, entre mars et mai 2020, 6 % des élèves du premier degré n'ont pu être suivis dans leur classe « virtuelle » et la part augmente à 10 % pour les élèves en éducation prioritaire. Dans le second degré, les enseignants estiment à 10 % la part des élèves n'ayant pas pu être suivis pendant la mise en œuvre du dispositif de continuité pédagogique. Au lycée, la part en LEGT s'élève à 9 % et à 18 % en LP. Selon un article du Monde, 4 à 5 % d'enfants et d'adolescents qui ont décroché pendant le confinement sont revenus en classe, mais restent fragilisés par cette interruption.

En Normandie, depuis le début du confinement, l'académie a estimé « qu'entre 2 et 8 % des élèves n'étaient pas connectés, pour assurer la continuité pédagogique ». Ce chiffre est proche, voire en dessous de la moyenne nationale. Cette continuité pédagogique a été néanmoins plus compliquée à mettre en place pour les élèves inscrits en voie professionnelle, comme au plan national, en raison des conditions d'enseignement qui demandent parfois un matériel spécifique. Le taux d'élèves de cette filière qui n'ont pas suivi, ou pas pu suivre les enseignements à distance s'est élevé entre 5 à 8 %.

- **Des parcours étudiants bouleversés, un accueil à réorganiser face à la hausse des cohortes**

Dès le début du confinement, la priorité n°1 a été d'assurer la continuité pédagogique et l'ensemble de la communauté de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'est efforcée de s'adapter à la situation. Il s'agissait de « *ne laisser aucun étudiant dans le besoin sur le bord de la route* », et le CESER¹⁰⁵ a souligné les progrès où les évolutions enregistrées en termes de pédagogie et d'accompagnement des étudiants, tout en pointant les failles, déjà supposées, connues ou non, en matière de conditions de vie et de réussite dans l'enseignement supérieur que cette crise a révélées. De nombreux soutiens d'ordre social, matériel, financier, médical ou psychologique ont été mis en œuvre, et la stratégie d'hybridation des parcours alliant les deux modalités présentiel/distanciel anticipée par Normandie Universités¹⁰⁶ pour rendre la formation accessible à tous et limiter l'échec à l'entrée dans l'enseignement supérieur a dû être renforcée et accélérée, même s'ils n'ont pas suffi à éviter les décrochages.

¹⁰⁴ Source DEPP, Continuité pédagogique, période de mars à mai 2020, documents de travail, n° 2020-E03 – juillet 2020. Enquêtes de la DEPP auprès des familles et des personnes de l'éducation nationale – Premier résultats.
<https://www.education.gouv.fr/continuite-pedagogique-periode-de-mars-mai-2020-enquetes-de-la-depp-aupres-des-familles-et-des-305262>

¹⁰⁵ Propos de la ministre, Mme Frédérique Vidal fin mars 2020 – Source « L'ESR en Normandie : une force d'attraction à développer » - CESER de Normandie – mars 2021.

¹⁰⁶ Cf. programme « réussite plurielle » développé dans le chapitre 2.

Quant aux effectifs dans l'enseignement supérieur, déjà en hausse de 1,6 % en 2019-20, ils vont mécaniquement croître sous l'effet des bons taux de réussite au bac, le taux de progression étant de 2,1 % pour la rentrée 2020-21. En conséquence, on retrouve des besoins d'accompagnement accentués mais aussi les besoins en moyens humains et matériels pour assurer la mission incombant aux établissements, nonobstant le degré d'hybridation atteint dans les formations.

Chapitre 2 - Les parcours de réussite des jeunes

La première partie a dressé un portrait des parcours en formation durant le continuum bac - 3/bac + 3 et relevé leurs spécificités en Normandie, sur la base de ce que les chiffres nous donnent à voir de la réalité normande. Le CESER s'intéresse dans ce chapitre à la plus ou moins grande fluidité de ces parcours, pour améliorer ce continuum et permettre la montée en qualification des jeunes, en évoquant le cadre dans lequel il se déroule et les mesures qui l'accompagnent pour en faire un « parcours de réussite ».

- **La notion de réussite en question : réussir, mais par rapport à quoi ?**

« L'échec est le fondement de la réussite » (Lao Tseu)

Ce questionnement renvoie à deux aspects distincts que sont la réussite éducative et la réussite scolaire : la première ne peut être « entièrement indexée » sur la seconde¹⁰⁷.

Si l'augmentation des qualifications et du niveau de diplôme constitue un enjeu particulier en Normandie, c'est non pas pour viser le diplôme le plus élevé qui soit, mais en raison du contexte d'évolution des métiers, des emplois, des compétences et de sécurisation des parcours professionnels des jeunes et des individus.

Cette approche globale de la réussite est d'ailleurs celle sous-tendue dans la définition du droit à l'éducation, défini comme la première priorité nationale et garanti par les articles L111.1 à L113.1 du code de l'Éducation : « *Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté.* »

- **La mission première de l'école : favoriser la réussite de tous¹⁰⁸**

En effet, « *le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative* » (code de l'Éducation article L.111-1).

La mission première de l'école est bien de favoriser la réussite de tous, en tenant compte des situations individuelles.

Les difficultés ou les freins rencontrés dans les parcours de « droit commun » sont alors levés ou

¹⁰⁷ Feyant Annie (2014), *Réussite éducative, réussite scolaire ?* Note de veille – Observatoire de la réussite éducative. Lyon : IFE-ENS de Lyon : « « *La notion de réussite éducative est floue et elle induit celle d'échec éducatif. La question qui se pose est de savoir en quoi la réussite éducative intègre ou dépasse la notion de réussite scolaire* » (Périer, 2013). [...] « *Adopter une vision plus globale de la réussite, ce qui, pour tous les chercheurs ayant débattu du sujet, est des plus légitimes, permet de prendre en compte des dimensions qui ne peuvent être « entièrement indexées sur la réussite scolaire* » (Glasman, 2010). *Pour Glasman, parler de réussite éducative c'est relativiser le poids de la réussite scolaire en acceptant l'idée de degrés au sein de celle-ci : l'enjeu est d'obtenir un diplôme conduisant à une insertion professionnelle, de pouvoir attester d'un certain niveau de savoirs et pas seulement atteindre le diplôme le plus élevé* ».

¹⁰⁸ Ce cadre concerne toutes les filières quel que soit le ministère de tutelle (Agriculture, Mer, Jeunesse et Sport, Santé).

bien contournés par différents dispositifs mis en place ou par l'existence de passerelles entre les voies de formation, pour favoriser la réussite.

- **Le relais de la formation professionnelle continue**

Les dispositifs de formation professionnelle continue peuvent aussi s'adresser à des jeunes dont le parcours dans le continuum bac - 3/bac + 3 a été interrompu à un stade donné de sa formation initiale, la rupture pouvant correspondre à un choix personnel assumé, un choix contraint, ou être subie. Ces jeunes peuvent ainsi reprendre une formation qualifiante ou diplômante qui les conduit à un niveau de qualification supérieure dans le champ du bac - 3/bac + 3, qu'ils n'aient encore jamais été insérés en emploi ou qu'ils aient déjà démarré un parcours professionnel.

- **La réussite du continuum en question**

Le terme de « continuum » employé pour qualifier la progression réussie vers l'atteinte d'un niveau de qualification bac + 3 est trompeur car il évoque l'idée de continuité. Or cette progression peut être réussie au travers d'une moins grande linéarité des parcours, réalité que l'on a pu observer dans la première partie.

Le cadre légal qui entoure le continuum, dont les grandes lignes sont présentées ci-après, tend à reconnaître de plus en plus cette discontinuité et à s'y adapter. Il vise en tous cas à faire en sorte qu'elle soit de moins en moins subie et qu'elle puisse s'insérer dans une démarche choisie par les jeunes qui sont invités et incités fortement à s'engager dans la définition de leur projet personnel et leur orientation.

140

1. Le cadre légal du continuum réformé régulièrement : une agilité accrue ?

1 - Le déroulement du continuum, de moins en moins linéaire, s'appuie sur un cadre légal qui s'est adapté au gré de réformes successives. Mais qu'en est-il de son agilité ?

Ce cadre est en constante évolution et a connu ces dernières années de profonds remaniements sur lesquels nous avons peu de recul.

Avec la crise sanitaire, des adaptations se sont imposées à l'ensemble de la communauté éducative concourant au service public de l'éducation.

Ouvriront-elles encore dans l'avenir proche le champ des possibles ? Si l'étude du CESER, dans sa phase diagnostic, n'a pas à se prononcer sur le cadre réglementaire qui ne relève pas de la compétence des acteurs locaux (réformes en cours, statut des personnels...), ces textes légaux méritent d'être présentés pour les intentions qu'ils portent et ce qu'ils représentent en termes de défis à relever¹⁰⁹.

¹⁰⁹ Les différentes réformes sont présentées en annexe (p. 199) de façon plus détaillée.

Par ailleurs, les dispositifs d'accompagnement et de formation professionnelle, bien qu'encadrés par des textes règlementaires, sont pour beaucoup de la compétence des acteurs régionaux de l'EFOP (emploi, formation et orientation professionnelle).

1.1. Regard sur les particularités du modèle éducatif français

Plus que dans d'autres pays, le modèle éducatif français se caractérise par la prégnance d'un schéma linéaire « se former d'abord, travailler ensuite »¹¹⁰ et par la place importante accordée à la réussite aux examens et au diplôme. Ce constat dressé lors du rapport du CESER ex-Haute-Normandie en 2015¹¹¹ est important à rappeler dans ce diagnostic.

Il révèle combien le temps de l'école et les ruptures du continuum de scolarité pèsent lourd dans les parcours et le destin social des jeunes, dans un modèle français qui ne parvient pas à limiter le poids des origines socioéconomiques des parents ou de l'appartenance à un territoire sur le parcours de formation.

« Ainsi les destins se figent tôt, plus qu'ailleurs¹¹², et parallèlement à cette relative linéarité des parcours, le système éducatif français demeure marqué par la différenciation sociale des performances des élèves qui se traduit par la forte reproduction sociale chez les individus au sein des catégories socioprofessionnelles. La France est le pays qui parvient le moins à limiter l'incidence de l'origine socioéconomique, ethnique des parents sur la réussite scolaire, et où la ségrégation spatiale est un facteur déterminant de l'inégalité d'accès à l'éducation et à l'emploi¹¹³. Enfin, les jeunes des milieux populaires sont plus que d'autres, socialisés dans des environnements insuffisamment mixtes, notamment les sections professionnelles courtes plus genrées que les filières générales ou les filières supérieures et cela pénalise leurs trajectoires individuelles »¹¹⁴» (Source : extrait rapport « les jeunesses » CESER Haute-Normandie – 2015)

141

Fort heureusement, de nombreux jeunes réussissent avec succès un parcours qui les conduit à la qualification, à l'entrée dans la vie professionnelle et à l'accès à l'autonomie. Mais comme on l'a vu dans le chapitre 1, la Normandie affiche des disparités sociales et territoriales assez marquées dans les parcours des jeunes, pour lesquels l'érosion sociale commence dès le secondaire.

¹¹⁰ Enquête FQP Formation et Qualification Professionnelle 2003 – (INSEE) - mesure la plus précise de la mobilité sociale qui met en regard la catégorie socioprofessionnelle occupée par les adultes au milieu de leur parcours professionnel à celle de leur père.

¹¹¹ Extrait du rapport CESER, « Jeunesses ; une ressource pour la région », mars 2015.

¹¹² Rapport d'information du Sénat : « Évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes » - décembre 2013.

¹¹³ Contribution du CGSP au séminaire gouvernemental « La France dans 10 ans », basé sur les enquêtes PISA réalisées par l'OCDE au niveau européen - août 2013.

¹¹⁴ Rapport du CGSP au ministre de l'Éducation nationale « Lutter contre les stéréotypes filles-garçons, un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance » - janvier 2014.

La contribution du système scolaire à la mobilité sociale des jeunes Normands est donc légitimement interrogée :

- **comment le système facilite-t-il l'accès à la qualification à davantage de jeunes, en accélérant le mouvement des qualifications vers le haut et en exploitant pour ce faire toutes les voies de formation avec une plus grande mixité des filières ?**
- **comment évite-t-il de figer les destins trop tôt et permet-il aux jeunes de rebondir à tout moment et de progresser en niveau ?**
- **les politiques d'éducation, d'accompagnement à la réussite et aux choix d'orientation sont-elles axées sur l'équité pour favoriser à long terme une dynamique de mobilité sociale ascendante ?**

1.2. Réforme après réforme, la juxtaposition successive de briques : des solutions aux enjeux ?

Pour mémoire, un des objectifs de l'État était d'assurer que 80 % d'une classe d'âge accède au niveau du baccalauréat et de conduire 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur. Pour accompagner cet objectif, des réformes importantes, nombreuses, se sont succédé au fil des ans dans tous les domaines de l'éducation et de la formation, à tous les niveaux, avec des impacts sur le parcours de formation des jeunes Normands. Face à cette succession, des voix se sont élevées régulièrement au sein du CESER pour déplorer la complexification des dispositifs, que ce soit de la part de conseillers représentant les familles, les parents d'élèves, les jeunes en situation de handicap, les organisations syndicales de salariés, le corps enseignant, ainsi que les représentants des associations d'étudiants et celles en charge de leur accompagnement.

Voici ces réformes décrites succinctement, pour les parties en lien avec le continuum bac - 3/bac + 3¹¹⁵ :

1.2.1. La réussite dans les parcours, au cœur de réformes déjà anciennes

- **La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République¹¹⁶ du 8 juillet 2013**

Elle aborde nombre d'enjeux du continuum. Réaffirmant que le lycée est le premier segment de l'espace bac – 3/bac + 3, elle vise à favoriser des parcours choisis et construits avec les élèves en prévoyant la construction progressive de l'orientation, selon un parcours organisé tout au long de la scolarité en collège et au lycée, à même de préparer les choix d'après bac : le **parcours Avenir**. Par ailleurs, elle renforce la coordination entre l'État et les Régions en matière d'information et d'orientation et prévoit de refondre les zonages des politiques de réussite éducative en lien avec la géographie prioritaire de la politique de la ville.

¹¹⁵ Une présentation plus détaillée de ces textes figure en annexe 5. Tous ces textes sont disponibles sur legifrance.gouv.fr.

¹¹⁶ Source : « Rapport d'information sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur », n° 3232, juillet 2020, assemblée nationale.

- **La loi ESR relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche du 22 juillet 2013**

Elle a restructuré le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche et s'attache plus particulièrement, outre la recherche, à la problématique de la réussite étudiante.

Pour permettre réellement à 50 % de chaque classe d'âge d'être diplômée de l'enseignement supérieur, l'accès d'un plus grand nombre de lycéens à l'enseignement supérieur et les conditions de leur réussite sont au cœur de ce texte avec une spécialisation progressive des premiers cycles d'étude, des passerelles et des réorientations. Des quotas pour les bacheliers technologiques et professionnels à l'entrée des cycles professionnels supérieurs en 2 ans ainsi que pour l'accès des meilleurs bacheliers d'origine populaire dans les BTS, IUT et CPGE font également partie des objectifs pour tenter de réduire les inégalités sociales dans l'accès à l'enseignement supérieur.

1.2.2. Du secondaire au supérieur : 2018, année charnière pour le continuum

- **La réforme du lycée et du baccalauréat, lancée en 2018 et aboutie en 2021**

La réforme du baccalauréat général et technologique¹¹⁷ s'applique à la session 2021 de l'examen et s'appuie sur une refonte du lycée entamée dès la rentrée 2019. Elle vise essentiellement à **mieux accompagner les élèves dans leur parcours scolaire** pour la construction de leur projet personnel et leur réussite après le baccalauréat. Le baccalauréat comporte désormais une part de contrôle continu, à hauteur de 40 % de la note finale, et sanctionne un parcours qui se spécialise plus progressivement et jusqu'à la terminale, avec des temps dédiés pour préparer la poursuite dans l'enseignement supérieur où **l'attendu est la poursuite d'étude réussie**, avec des étudiants mieux préparés et mieux orientés selon le parcours choisi au lycée. Elle pose parallèlement la **voie professionnelle comme une voie vers l'excellence**, où les parcours se construisent en lien plus étroit avec le monde professionnel et les acteurs économiques du territoire.

143

- **La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE)¹¹⁸ : réforme de l'accès à l'enseignement supérieur et de l'accompagnement à l'orientation**

Promulguée le 8 mars 2018, la loi ORE est la traduction du Plan Etudiants présenté en 2017 par le gouvernement. Elle vise à **faciliter le continuum** en améliorant les étapes importantes du parcours des jeunes pour accéder à l'enseignement supérieur, à savoir **l'accompagnement à l'orientation au lycée** et l'affectation dans une formation de l'enseignement supérieur via une nouvelle plateforme « **PARCOURSUP*** ». Ce processus, conjugué à des moyens complémentaires d'accompagnement de tous les étudiants, notamment des plus fragiles, doit conduire à **améliorer la réussite étudiante** lors des premières années d'études.

Après un retour sur les premières campagnes, la procédure d'affectation présente toujours un défaut de transparence et de garantie d'équité aux yeux des élèves et des familles.

¹¹⁷ Source : site du ministère de l'Éducation nationale - <https://www.education.gouv.fr/>.

¹¹⁸ Source : idem.

1.2.3. La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, 2018¹¹⁹

La loi du 5 septembre 2018, pour ce qui touche le champ de cette étude, introduit une nouvelle gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage et porte réforme de leur mode de financement. Elle **inscrit le parcours de formation et d'orientation professionnelles dans le cadre plus général de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi**, en insistant sur le rôle et la responsabilisation des individus dans leurs choix de parcours.

- **Un renforcement du rôle des Régions en matière d'information et d'orientation**

La politique d'orientation est définie au niveau national par l'État ; la Région coordonne depuis 2014 l'action des autres organismes participant au service public régional de l'orientation. **Elle assure, au niveau régional et au-delà, l'information sur les métiers, sur les formations et sur la carte des formations qui y préparent.** Avec l'extension de ses missions à l'orientation scolaire, la Région récupère ainsi une partie des attributions exercées par les DRONISEP (diffusion de la documentation, élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants)¹²⁰.

L'articulation rapprochée vise à mieux coordonner l'action de la communauté éducative au sein des établissements et des partenaires économiques en faveur d'une **meilleure information des élèves, des étudiants et de leurs familles sur le monde professionnel et de les accompagner** dans leur parcours d'orientation. À noter qu'à ce titre, des indicateurs sur le parcours scolaire et l'insertion dans l'emploi des jeunes en formation professionnelle, par la voie scolaire ou l'apprentissage, au niveau de chaque CFA et lycée professionnel, doivent être désormais accessibles sur la plateforme *Inserjeunes* commune à la DARES (ministère du Travail) et à la DEPP (ministère de l'Éducation nationale).

Ces dispositions s'appuient sur une gouvernance régionale emploi-formation-orientation qui renforce le rôle du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) comme outil principal des partenaires du CREFOP*.

Créée à l'initiative de la Région Normandie début 2020 dans le cadre de la convention Rectorat/Région déclinée pour mettre en œuvre la nouvelle articulation des missions d'information et d'orientation, **l'Agence régionale de l'orientation et des métiers** s'est fixée comme priorités la coordination, la promotion, la mutualisation et la visibilité de l'information.

L'Agence inaugure ainsi une nouvelle phase dans le partenariat avec l'État en matière d'information et d'orientation, sur laquelle nous avons encore peu de recul. Néanmoins, dans un souci de concordance avec la gouvernance quadripartite exercée au sein du CREFOP, le CESER a demandé à la Région, dans son avis émis en assemblée plénière du 10 octobre 2019, de **« reconsidérer, en urgence, la gouvernance de l'Agence, pour intégrer les écoles d'ingénieurs, les**

¹¹⁹ Source : légifrance et extraits du « Rapport d'information sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur », n° 3232, juillet 2020, assemblée nationale.

¹²⁰ En vertu de l'article 18 de la loi et de l'article L6111-3 du code du travail, les régions peuvent bénéficier, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2019, de la mise à disposition des agents volontaires exerçant dans les services et établissements relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale (par exemple : les psychologues de l'éducation nationale ayant le grade de directeur de CIO).

organisations syndicales au sein du conseil d'administration » et « que les associations de familles soient représentées, a minima, dans l'instance de consultation ».

- **Mais des Régions qui perdent la main sur l'apprentissage**

Les dispositions de cette réforme en profondeur mettent fin au pouvoir de régulation des régions en matière d'ouverture de CFA et de carte des formations professionnelles, au profit d'une nouvelle instance quadripartite, « France compétences* » regroupant l'État, les Régions et les deux collèges de partenaires sociaux (employeurs et salariés) en charge plus globalement de la régulation de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

Désormais, tout organisme de formation déclaré peut former par apprentissage les jeunes jusqu'à 29 ans révolus, adapter la durée de formation au niveau de l'apprenti et organiser l'entrée en formation indépendamment du rythme scolaire.

Il est attendu de cette souplesse un développement significatif de l'accès à la qualification par cette voie de formation, qu'il est pour l'instant encore difficile d'évaluer en Normandie, puisque la Région déployait depuis 2016 un plan de grande ampleur dans le même but.

1.2.4. La loi pour une école de la confiance¹²¹ : l'obligation de formation des 16-18 ans

La loi du 28 juillet 2019 pour une école de la confiance instaure « l'obligation de formation pour tout jeune jusqu'à l'âge de sa majorité » à partir de la rentrée scolaire de septembre 2020. Elle est plus large que le droit au retour en formation ou le droit à une formation professionnelle, car elle inclut d'autres situations comme l'emploi, le service civique, l'inscription dans un dispositif d'accompagnement d'insertion sociale et professionnelle. Ces dernières contribuent, tout comme la formation, à l'élévation du niveau de compétences des jeunes et facilitent leur remobilisation vers un projet d'insertion et leur futur parcours dans l'emploi.

Ces récentes réformes se sont succédé et couvrent de nombreux sujets en matière de formation. Leur mise en œuvre est encore en cours et ne permet donc pas d'avoir le recul nécessaire pour mesurer leur impact et les évaluer. Et ce d'autant que la crise sanitaire a bousculé le déroulé « normal » des années 2019/2020 et 2020/2021, par exemple pour la réforme du baccalauréat ou celle de l'apprentissage.

1.3. Le cadre de compétences au niveau régional, une nécessaire mise en perspective des « briques » du cadre juridique

Il s'agit de cerner le cadre d'intervention régional en faveur du public cible engagé dans le continuum bac - 3/bac + 3 avec un focus particulier sur l'action de la collectivité régionale.

¹²¹ Source : Légifrance loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, Art. 15, et ministère de l'Éducation nationale.

1.3.1. Le cadre d'intervention de la collectivité régionale

La Région a des obligations légales issues des textes présentés plus haut et codifiées principalement dans le code de l'éducation ou le code du travail. Elle peut aussi développer des initiatives de manière volontariste, en complément du cadre légal.

La loi NOTRe¹²² en 2015 a redéfini les compétences exclusives des Régions intéressant le continuum, à savoir l'enseignement secondaire, notamment **les lycées, et la formation professionnelle**. La loi de 2015 a été rebattue depuis la dernière réforme de la formation professionnelle de 2018 (*Cf. supra*) pour ce qui concerne l'apprentissage, la gouvernance entre intervenants de l'emploi et de la formation professionnelle, et l'orientation. La Région reste néanmoins la première compétente pour mener des actions de préqualification et de qualification des jeunes, notamment ceux sortis du système scolaire sans qualification.

Autour de ces compétences phares gravitent de nombreuses interventions touchant au déroulement du continuum, dont celle en faveur de **l'enseignement supérieur** et la recherche, par ailleurs très liée aux problématiques d'innovation et de développement économique.

Enfin des **actions éducatives dans l'enseignement secondaire ou concernant la vie étudiante dans l'enseignement supérieur** jalonnent et facilitent le parcours des jeunes en formation ou en insertion en Normandie, menées de façon volontariste mais aussi liées aux compétences dans le secondaire (accueil, hébergement, restauration, transports scolaires); de même, l'investissement dans le déploiement des réseaux, des outils et des usages **numériques, en formation initiale ou continue**, contribue au bon déroulement des parcours en même temps qu'à l'acquisition des compétences indispensables en emploi.

146

1.3.2. Les marges de manœuvres pour améliorer le continuum

- **Les choix politiques de la collectivité régionale**

Qu'il s'agisse de compétences réglementaires ou d'initiatives volontaristes, les projets sont conduits en partenariat entre tous les acteurs qui constituent l'écosystème complexe de la formation, de l'orientation et de l'emploi au niveau régional¹²³. Ils peuvent être spécifiquement dédiés aux jeunes en formation ou bien ne pas distinguer les publics au regard de l'âge, comme c'est le cas pour la formation professionnelle des demandeurs d'emploi jeunes ou adultes ou des adultes en réorientation professionnelle (qualification et VAE).

Pour la collectivité régionale, la logique qui guide sa politique reste celle de l'accompagnement des jeunes dans leur réussite scolaire ou professionnelle, de l'insertion professionnelle et de la

¹²² Les deux principales compétences liées au continuum concernent les lycées : les investissements (construction, entretien, équipement) et le fonctionnement des lycées d'enseignement général et des lycées et établissements d'enseignement spécialisé, d'enseignement maritime et agricole, publics et privés, et la formation professionnelle : insertion des jeunes en difficulté, formation des demandeurs d'emplois, gestion de l'apprentissage et des formations en alternance, service public régional de l'orientation et de la formation professionnelle, recours aux habilitations, formation des publics spécifiques...

¹²³ État, préfet et autorités académiques, partenaires sociaux, membres de la communauté éducative et des organismes de formation, Pôle emploi et autres opérateurs du service public de l'emploi, structures d'accompagnement et d'insertion professionnelle des jeunes, familles, etc.

mobilité en emploi tout au long de la vie, de la qualification des Normands et de la réponse apportée aux besoins économiques présents et futurs du territoire.

Concernant les jeunes, elles sont menées « avec pour boussole, l'égalité des chances et l'épanouissement de chacun, lycéen, apprenti ou demandeur d'emploi¹²⁴ ».

Par ailleurs, en approuvant conjointement en 2016 le Schéma régional de développement économique, des entreprises, d'innovation et d'internationalisation (SRDEEII) et le Schéma régional enseignement supérieur, recherche et innovation (SRESRI), la Normandie affichait l'ambition d'un « territoire d'excellence, d'innovations et d'expérimentations par la recherche publique et privée et la **formation de ses étudiants** ^{id.} ».

- **Des partenariats à consolider entre acteurs locaux de l'information et de l'orientation**

La réforme de 2018 correspond à une transition forte des attendus en matière d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'orientation. Elle redéfinit le pilotage et repositionne les acteurs en rappelant qu'ils ont tous un rôle important à jouer dans l'écosystème de l'orientation.

Il faut néanmoins qu'ils s'y repositionnent, chacun à leur niveau, et actionnent pleinement les complémentarités entre eux, sachant que les outils de coordination sont créés.

L'enjeu est de tirer parti de l'ensemble des évolutions, dans un contexte où les Régions ont estimé collectivement en 2018 que seul le transfert d'un réel pilotage de l'orientation en région aurait été à la mesure des enjeux.

147

- **Un dialogue nourri avec les partenaires de l'EFOP au sein des instances régionales**

Malgré le transfert de la compétence apprentissage de la Région aux opérateurs de compétences des branches professionnelles à l'issue de la dernière réforme de 2018, la Région conserve une compétence facultative en vertu de :

- l'article L.6211-3 du code du travail : « elle peut contribuer au financement des CFA lorsque des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient, notamment en zones rurales et au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en majorant par convention avec les opérateurs de compétences, et ce conformément aux orientations du CPRDFOP » ;
- l'article L6121-1 du code du travail : « elle contribue à la mise en œuvre du développement de l'apprentissage de manière équilibrée sur son territoire ».

Elle a donc des moyens d'agir pour assurer des équilibres territoriaux qui seraient rompus, sur la base de fonds reversés pour le financement des CFA par France Compétences au titre de sa mission de péréquation territoriale.

À ce titre, la place qu'elle occupe au sein du CREFOP est fondamentale pour imprimer les mouvements de rééquilibrage sur certains territoires ou publics précis.

¹²⁴ Extraits du site internet de la Région Normandie - <https://www.normandie.fr/>

Pour cela, la Région peut s'appuyer sur sa connaissance fine des territoires et de leur situation socio-économique acquise au travers de ses autres compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

À noter que la mission de péréquation de France Compétences s'exerce aussi vis-à-vis des opérateurs de compétences des branches professionnelles en région, via la possibilité d'un financement complémentaire des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Par ailleurs, un conventionnement avec l'État est possible pour mettre en œuvre régionalement un programme additionnel de qualification au profit de jeunes sortis du système scolaire sans qualification et de personne à la recherche d'emploi disposant d'un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat, en insistant en priorité sur les personnes en situation d'illettrisme, avec ou sans activité.

- **Une lisibilité pourtant affaiblie et des outils d'observation à reconstituer**

Le CPRDFOP, adopté par la Région, constitue le moment et le lieu pour impulser une dynamique construite régionalement par les acteurs. S'ils sont en phase eux-mêmes sur les besoins du territoire, ils pourront faire valoir les priorités à défendre pour la Normandie auprès des instances et des branches professionnelles au niveau national, et ce d'autant plus facilement s'ils disposent de données régionales éclairant tous les types de parcours de formation des jeunes Normands.

À la veille de l'échéance fixée pour le renouvellement du CPRDFOP dans l'année suivant les élections régionales, il est donc urgent de reconstituer des indicateurs et une base de connaissance partagée, en prenant en compte l'évaluation du contrat menée en 2021. Cette dernière a mis en évidence l'absence de prise en compte de la problématique du continuum des jeunes Normands vers l'enseignement supérieur.

Identification des enjeux : tirer parti des évolutions réglementaires pour fluidifier le continuum

Sur le papier, l'ensemble des évolutions du cadre juridique combinées les unes aux autres vise à créer les conditions d'un parcours ante-bac construit et accompagné sur des temps dédiés, ainsi que d'un accueil et d'un suivi des étudiants renforcés dans le supérieur. À l'interface, une plateforme « PARCOURSUP », conçue comme un outil d'information et d'accompagnement, est censée permettre une expression éclairée des choix. Sa vocation finale reste néanmoins d'affecter les candidats au mieux possible dans le respect de leurs vœux.

Un rôle central est donné aux jeunes par les réformes successives : elles les invitent à être « acteurs de leurs choix » et adaptent en conséquence le cadre d'intervention des politiques publiques, tout en maintenant l'imbrication forte des intervenants et des compétences.

Aussi, la qualité du pilotage du déroulement du continuum par l'ensemble des partenaires impliqués est un enjeu fondamental pour garantir sa fluidité, pour tous les jeunes, notamment les moins bien armés à faire des choix de réelle mobilité sociale.

La qualité du pilotage renvoie à la question des moyens, à leur déclinaison pratique localement, à leur mise en œuvre par les acteurs qui sont plus ou moins en capacité d'agir selon leur degré d'autonomie de décision.

Le levier des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) en Normandie, des moyens renforcés pour fluidifier le continuum

Nous entamons cette année une nouvelle période de programmation des fonds européens 2021-2027 dans laquelle la Région Normandie bénéficiera d'une dotation unifiée selon son classement dans la catégorie des régions dites « en transition ». Pour mémoire, après 2016 et pour la durée de la programmation en cours, la Normandie était restée composée de deux anciennes Régions au regard des fonds européens dont une région en transition (ex-Basse-Normandie) et une région plus développée (ex-Haute-Normandie)¹²⁵.

*Le fonds principalement dédié à la formation et à l'accompagnement des publics est le **FSE+**, fonds social européen, avec pour mission de financer des actions de formation, d'insertion et d'emploi au bénéfice des citoyens européens notamment les moins qualifiés et les plus éloignés de l'emploi.*

Dans le projet négocié avec l'Union européenne et toujours en cours d'examen, la nouvelle dotation FSE+ de la Normandie¹²⁶ s'élèverait à 88,18 M€ sur 6 ans. Si elle est en augmentation sur le programme FSE précédent, la Région perd son éligibilité au fonds IEJ Initiative pour l'emploi des jeunes anciennement accordée à l'ex-Haute-Normandie et qui la dotait d'une enveloppe de 24,3M€. C'est ainsi tout un pan de cofinancement des actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans ni en emploi, ni en formation, ni en études (« NEET ») qui disparaît et qui était employé à des actions de repérage des jeunes sortis du système scolaire, à leur accompagnement suivi et personnalisé pour qu'ils s'inscrivent dans des dispositifs facilitant leur insertion professionnelle.

*Le nouveau FSE cible la priorité n°3 parmi les cinq grandes priorités du Programme Opérationnel : **la poursuite de l'élévation et de l'adaptation des compétences de la population**, concourant à bâtir « une Europe plus sociale », en soutenant notamment les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé.*

La Région, autorité de gestion, entend mobiliser ce fonds en cohérence étroite avec les stratégies qu'elle conduit en matière d'information et d'orientation, dans le cadre du CPRDFOP et du PRIC, et en particulier :

- améliorer les systèmes d'éducation et de formation à travers la création d'outils d'information et d'orientation tout au long de la vie (objectif stratégique OS4.4),
- assurer une participation aboutie des jeunes à l'enseignement initial en développement des stratégies d'accompagnement et de lutte contre le décrochage scolaire (OS4.5),
- renforcer l'accès des publics fragiles à des parcours qualifiants vers l'emploi adaptés aux besoins de l'économie et des public, et adapter l'offre de formation et d'orientation (OS4.6).

Sa mise en œuvre devra toutefois être réalisée en parfaite cohérence avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'éducation, la formation, l'accompagnement pour concourir à l'élévation des qualifications visée dans le cadre du continuum bac - 3/bac + 3, tout en gardant le principe d'un effet « levier » sur les actions entreprises sans se contenter de se substituer aux engagements financés sur des fonds régionaux.

¹²⁵ Source : rapport du CESER « Les fonds européens en Normandie » – juin 2020 : la catégorie de classement des Régions est déterminée au regard de l'écart du RNB/habitant (revenu national brut) à la moyenne constatée dans l'Union européenne. Le changement de classement en 2021 permet d'augmenter de 10 % le taux de cofinancement des projets par l'Union européenne, avec une moindre obligation de concentration des projets sur les axes prioritaires de la stratégie définie par l'UE.

¹²⁶ Source : avis du CESER sur le « projet de programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 » - juin 2021.

À partir de cette présentation du cadre réglementaire en vigueur et des compléments figurant en annexe (p. 199), les propos qui suivent sont consacrés plus spécifiquement à la mise en œuvre opérationnelle des dispositions prévues au plan régional. Les effets produits sur la fluidité du continuum en Normandie et sa capacité à accroître les niveaux de qualification du bac - 3 au bac + 3 seront évoqués dès lors qu'ils sont observables et disponibles.

2. La politique de l'orientation au service du continuum

- **Le droit à l'orientation fait partie du droit à l'éducation**

2 - Le droit à l'orientation fait partie du droit à l'éducation. Pourtant, le constat d'impréparation des jeunes demeure et pose la question d'un accompagnement vers l'information et l'orientation de tous les jeunes pour que chacun déroule le continuum vers la qualification, trouve sa place dans une société en devenir, soit en capacité de se réorienter et de rebondir dans sa vie professionnelle, parfois à plusieurs reprises.

L'article L. 313-1 du code de l'éducation stipule que « *le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements, sur l'obtention d'une qualification professionnelle, sur les professions ainsi que sur les débouchés et les perspectives professionnels fait partie du droit à l'éducation* ».

150

Ce droit à l'orientation est également codifié dans le code du Travail depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie.

Le principe en œuvre dans la sphère scolaire est donc étendu à toute personne, quels que soient son âge et son statut, qui dispose tout au long de sa vie du « *droit d'être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun* ».

- **Et pourtant, le constat d'impréparation des jeunes demeure**

Le constat dressé dans le rapport¹²⁷ préalable à la déclinaison du Plan étudiant en 2017, qui a débouché sur la loi ORE, était explicite quant au manque de préparation manifeste des jeunes lycéens à leur projet de poursuite d'étude et/ou d'insertion professionnelle. Il pointe non seulement le poids donné aux disciplines au détriment des activités de préparation à l'orientation, peu considérées, mais aussi les grandes inégalités économiques, sociales et culturelles entre jeunes selon les académies et l'établissement fréquenté, au moment crucial où s'opèrent les choix vers les filières de formation.

¹²⁷ Extrait du rapport de M. Daniel Filâtre, recteur de l'académie de Versailles intitulé « Réformer le premier cycle de l'enseignement supérieur et améliorer la réussite des étudiants », qui a servi pour le plan étudiants, in *rapport parlementaire sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur*, Assemblée nationale, N° 3232, juillet 2020.

La reproduction des inégalités dans les processus d'orientation est pourtant pointée du doigt depuis fort longtemps au sein de la société civile organisée¹²⁸ qui réitère les mêmes constats d'orientation parfois subie, du moins non choisie par les jeunes, qui diminuent ensuite les possibilités d'intégration dans le milieu professionnel et l'exercice d'une pleine citoyenneté. L'enjeu est de taille puisque certains jeunes ou leur famille évoquent même le ressenti d'une forme de maltraitance qui peut entacher durablement le rapport de confiance envers les institutions.

Le défi est ainsi posé autour de la question de l'accompagnement vers l'information et l'orientation, qui constituent un des leviers pour trouver sa place dans une société en devenir.

2.1. L'orientation : le choix d'une définition

Le CESER de Normandie s'intéresse depuis longtemps à ce sujet. Au moment de la définition par la Région de sa nouvelle « stratégie de l'orientation et de l'information sur les métiers en octobre 2019 », en application de la réforme de 2018, il a produit une contribution pour éclairer sur les priorités à retenir pour l'orientation en Normandie¹²⁹. Nous nous y référerons à plusieurs reprises pour mettre en exergue les points en lien plus directement avec le continuum bac - 3/bac + 3.

- **La construction d'une convergence de définition au fil du temps**

Dans une résolution de 2008, la Commission européenne propose de mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, et définit l'orientation de la façon suivante : il s'agit d'un « **processus continu** qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer **leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts**, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leurs parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et compétences. L'orientation comprend des activités individuelles ou collectives d'information, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement ainsi que d'enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion de carrière ».

L'orientation consiste aussi « à mettre un individu en mesure de **prendre conscience** de ses caractéristiques en vue du choix de ses études et des activités professionnelles dans toutes les conjonctures de son existence avec le souci conjoint de servir le développement de la société et **l'épanouissement de sa responsabilité** »¹³⁰.

¹²⁸ Cf. avis sur l'orientation émis par le CESER ex-Haute-Normandie en juin 2010, et par le CESE en avril 2018.

¹²⁹ Contribution du CESER de Normandie « Informer, accompagner, décroisonner : trois priorités pour l'orientation en Normandie » - octobre 2019.

¹³⁰ Concept développé par Francis Danvers, professeur des universités en psychologie de l'éducation – Lille 3 – 1988.

L'individu est donc placé au cœur du processus auquel il contribue activement et qui en retour lui apporte les outils pour se projeter dans un monde et dans un environnement de plus en plus complexes et en perpétuelle mutation, où il est nécessaire d'apprendre à apprendre et développer des compétences nouvelles pour pouvoir rebondir.

- **Le dénominateur commun en matière de continuum**

Sur la durée du continuum, retenons que l'orientation recouvre plusieurs choses à la fois :

- À travers l'orientation, la finalité est de **trouver sa place** dans une société en devenir.

Une orientation est réussie si elle contribue à l'épanouissement des individus, à l'insertion des jeunes dans la vie, à réduire le chômage, à augmenter le niveau de qualification de la population et permettre à des entreprises de trouver la main d'œuvre dont elles ont besoin.

- L'orientation est un **processus construit**.

C'est le processus par lequel l'individu est rendu apte à faire des choix éclairés tout au long de sa scolarité sur la poursuite de ses études et plus tard dans sa vie d'adulte, à se saisir de l'information et à comprendre son environnement.

- L'orientation est un **ensemble d'outils et de services** mis à disposition des élèves et des familles.

Ces outils sont *nécessaires* pour mettre en œuvre ce processus complexe, à savoir des informations, des conseils et de l'accompagnement qui contribueront à forger cette aptitude personnelle au choix.

Ces outils sont *indispensables* parfois pour donner ou redonner la confiance en soi nécessaire pour exprimer simplement une ambition ou un vœu.

Ils sont *décisifs* pour rompre avec l'isolement et les déterminismes sociaux lorsque la ressource n'est pas disponible au sein de la famille ou dans l'environnement proche de l'élève, que leurs représentations sur les métiers ou les formations sont stéréotypées ou qu'il n'existe pas de possibilité de découvrir un ailleurs, au-delà de l'horizon quotidien de son milieu de vie ou de son quartier.

Aussi, au travers de cette définition, on entrevoit quels sont les deux défis principaux à relever pour fluidifier le déroulé du continuum :

- **d'une part, en termes de mobilité sociale : comment donner le plus équitablement possible à tous les élèves les éléments qui leur permettront de faire des choix éclairés et ambitieux ;**

- d'autre part, en termes de gouvernance : comment mettre en synergie et en mouvement les multiples acteurs qui interviennent tout au long de l'orientation.

- **La phase d'affectation**

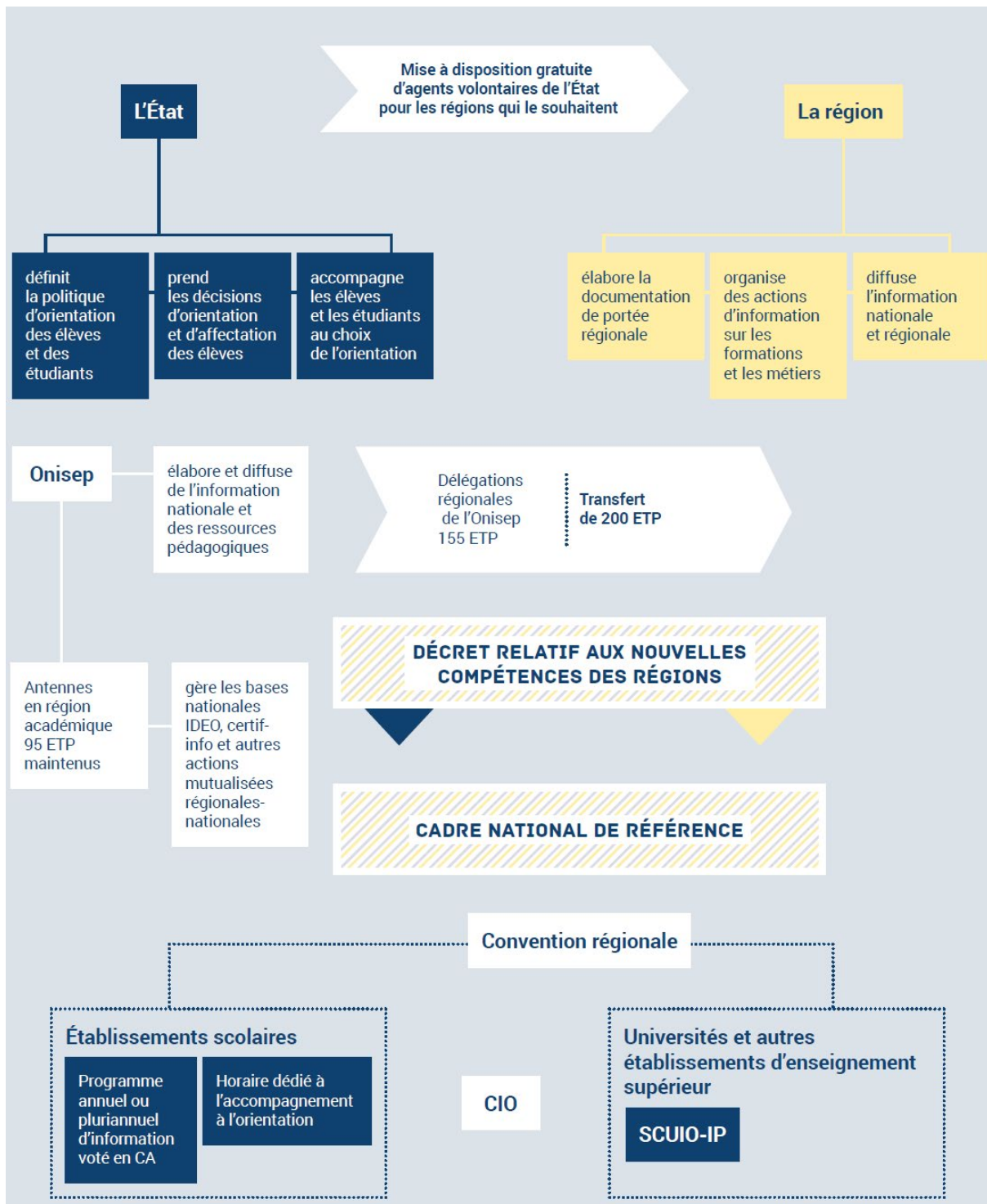
Il est à préciser que dans cette partie sur l'orientation, c'est volontairement que nous n'incluons pas le processus final qui répartit les élèves dans les niveaux supérieurs lors de chaque palier en 3^e et en terminale. Il s'agit de la phase d'affectation qui sera évoquée dans la suite de ce chapitre.

Celle-ci est très loin d'être neutre dans le déroulé des parcours et peut même révéler des décalages importants entre les choix des familles et le résultat des conseils de classe dont on mesure qu'ils peuvent grandement contribuer à réduire les ambitions. Cela concourt à générer un processus d'orientation perçue comme subie au sein de l'institution scolaire. Mais les acteurs économiques ont aussi leur part de responsabilité. Au près des jeunes, ils véhiculent bien souvent leurs propres représentations des métiers qui en figent l'image.

2.2. L'État et la Région garants du droit à l'orientation

Selon le site du ministère de l'Éducation nationale, les intentions affichées dans la récente réforme de 2018 sont à la fois sociales, éducatives, économiques. *« Elles visent la complémentarité des différents acteurs de l'orientation pour renouveler en profondeur un système encore trop fragmenté et éloigné des réalités régionales ».*

Schéma récapitulatif des missions : la co-construction de la politique d'orientation



154

Source : rapport de l'IGEN- « Refonder l'orientation, un enjeu État-régions » - P. Charvet – juin 2019

2.2.1. Les enjeux de gouvernance : des compétences qui restent partagées entre acteurs, notamment l'État et la Région

Comme on l'a vu dans l'exposé du cadre légal intéressant le continuum, la réforme a revu le rôle des acteurs compétents pour mettre en œuvre l'ensemble du droit à l'orientation, chacun à leur niveau, avec la responsabilité d'une partie de l'offre de services. Avec le transfert de la mission d'information des publics scolarisés à la Région, la compétence « **orientation scolaire** » est redistribuée, tout en restant répartie entre plusieurs acteurs, les obligeant à organiser un partenariat efficace.

Pour mémoire :

- L'État définit et met en œuvre au niveau national la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur en s'appuyant notamment sur les centres publics d'orientation scolaire et professionnelle et sur les services communs internes aux universités.

Les différentes interventions s'inscrivent dans le cadre du **SPO** (service public de l'orientation) tout au long de la vie assuré par l'État et les Régions. Il garantit à toute personne « *l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. [...] Il concourt également à la mixité professionnelle en luttant contre les stéréotypes de genre* ».

155

- La Région définit et met en œuvre le SPRO service public **régional** de l'orientation tout au long de la vie, compétence dévolue depuis la loi du 5 mars 2014¹³¹, et assure désormais l'information sur les métiers, les formations et la carte des formations qui y préparent.
- Un « cadre régional de référence » garantit la cohérence avec les exigences de la politique nationale d'orientation sur l'ensemble du territoire ; il est établi conjointement entre l'État et les Régions. En Normandie, ce cadre s'est traduit par une convention annuelle conclue entre l'État et la Région dans le cadre du CPRDFOP qui détermine les conditions dans lesquelles ils coordonnent l'exercice de leurs compétences respectives dans la région.

Voilà où nous en sommes, après les multiples et successifs ajustements des compétences « orientation » dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la formation professionnelle. À leur terme, la Région reste détentrice, au même titre que d'autres, d'une partie seulement des compétences. Elle n'a pas le rôle de pilote, si ce n'est qu'on lui reconnaît celui d'animation et de coordination des actions des membres du SPRO désormais étendu à l'information qu'elle peut produire elle-même.

¹³¹ Ce rôle est reconnu à la Région depuis 2014 en raison du rôle qu'elle joue en matière de formation professionnelle tout au long de la vie et de développement économique du territoire, ce dernier devant pouvoir compter sur des ressources humaines et des compétences adéquates.

Les compétences sont toujours réparties, d'aucuns diraient « jamais éclaircies » ... avec un cadre de référence pour assurer le mouvement, les synergies et les cohérences.

2.2.2. Les enjeux de mobilité sociale : des intentions sociales, éducatives, économiques affichées par tous

- **Une navigation prudente de l'État autour de la sphère de l'orientation scolaire**

Force est de constater que les incursions dans la sphère de l'orientation scolaire ont toujours été timides et prudentes. Ceci s'explique notamment par le souci de maintenir une certaine forme d'équité au plan national, en se référant à une stratégie et à une offre de services communes sur l'ensemble du territoire pour tous les jeunes et leurs familles. En effet, en référence à la politique nationale, les enjeux qui président à la signature de la convention cadre régionale sont bien :

- de garantir l'unité du service public de l'orientation sur l'ensemble du territoire ;
- de favoriser l'égalité d'accès de l'ensemble des élèves, des apprentis et des étudiants à cette information sur les métiers et les formations.

- **Les intentions affichées par l'État : sociales, éducatives, économiques**

Derrière ces enjeux, l'État précise qu'il se doit de garantir que l'objectif de réussite et d'insertion sociale et professionnelle qu'il poursuit pour chaque jeune prendra corps dans un processus d'orientation appuyé sur une information renforcée et claire, ainsi que sur un accompagnement individualisé, susceptible d'apporter des réponses au plus près des besoins des élèves tout au long de leur scolarité.

L'État fait de la réussite du continuum un de ses objectifs : il s'agit d'éviter les ruptures et de favoriser la continuité des parcours entre l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi qu'accompagner l'abandon des filières au lycée et faciliter l'expression progressive des choix des élèves. Il y associe tout à la fois des considérations sociales, éducatives et économiques, en souhaitant :

- élever le **niveau** scolaire, conduire tous ceux qui le souhaitent vers l'enseignement supérieur, encourager la mobilité **sociale** et géographique et lever l'autocensure, lutter contre les inégalités **territoriales** et concourir à l'impératif de cohésion nationale ;
- déconstruire les **stéréotypes** de genre, et accompagner les élèves en situation de **handicap** ;
- construire une véritable éducation à l'orientation pour développer l'**autonomie** et la responsabilisation des élèves ;
- faciliter l'insertion et l'employabilité de long terme, et accompagner les mutations économiques et l'évolution prévisible des emplois.

La question reste de savoir comment sont mesurés les résultats et si les objectifs sont atteints.

- **Le nouveau rôle de la Région et le déroulé du continuum**

De son côté, la Région a complété son arsenal au profit d'une plus grande égalité de tous dans les processus d'orientation.

Depuis 2014¹³², la Région avait déjà la capacité de mieux appréhender les parcours individuels, dans le cadre de ses missions d'orientation du SPRO tout au long de la vie, sachant qu'elle :

- coordonne les actions des autres organismes en charge de l'orientation professionnelle et participant au SPRO, de même que les initiatives des collectivités territoriales et des personnes morales dont les structures d'information des jeunes sont labélisées par l'État ;
- assure la lutte contre le décrochage scolaire en mettant en œuvre et en coordonnant, au niveau local et en lien avec les autorités académiques, les actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré au RNCP (décrochage scolaire) ;
- met en place un réseau de centres de conseil sur la VAE (validation des acquis de l'expérience), auquel un jeune ayant alterné les périodes de formation et d'insertion professionnelle pourrait avoir recours pour une reprise de parcours diplômant.

Ainsi, quel que soit le statut du public, une cohérence est recherchée dans son accompagnement tout au long de sa vie, de la scolarité à la vie professionnelle. Le but est de faciliter son suivi y compris dans les éventuelles périodes chaotiques d'un parcours.

157

L'idée est de dépasser l'approche cloisonnée du parcours de l'individu en l'accompagnant au travers d'un projet plutôt qu'au regard de son statut.

Par ailleurs, elle est garante de la qualité de l'information disponible auprès des jeunes, que ce soit en matière de parcours de formation, d'approche des métiers, qui recouvre notamment la lutte contre les stéréotypes et les classifications sexistes.

Avec le nouveau transfert de la mission d'information de la DRONISEP (délégation régionale de l'ONISEP), et les moyens correspondants pour l'orientation scolaire au niveau régional¹³³, le rôle de la Région dépasse la coordination de l'information puisqu'elle peut « organiser des actions d'information » : elle assure la diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale et, au-delà, relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants.

¹³² La Région établit annuellement un rapport publié rendant compte des actions mises en œuvre par les structures du SPRO.

¹³³ Un décret du 4 janvier 2019 précise les modalités de compensation financière du transfert de compétence des DRONISEP.

Elle peut ainsi s'appuyer sur la connaissance fine qu'elle a de son territoire et de l'activité économique qui s'y trouve. Elle peut opérer des rapprochements de proximité entre les professionnels et les élèves, les familles et les différents intervenants au sein de la communauté éducative pour faire découvrir un spectre plus large de métiers ou avoir une meilleure approche de la réalité de leur exercice.

- **Une Agence régionale de l'orientation et des métiers¹³⁴, instrument de la stratégie régionale**

L'Agence régionale de l'orientation et des métiers créée par la Région Normandie début 2020 a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble de la compétence régionale d'orientation et d'information.

Elle s'adresse donc tout autant au public des scolaires ou étudiants, des personnes en activité professionnelle ou en reconversion, quel que soit leur âge, chacun pouvant avoir besoin d'information ou de conseil pour une orientation tout au long de la vie sur les métiers.

Concernant plus particulièrement **l'orientation des jeunes durant le continuum bac - 3/bac + 3**, elle se donne pour cap :

- de développer leur ambition et élever le niveau des qualifications ;
- de développer leur compétence à s'orienter tout au long de la vie pour qu'ils soient davantage acteurs de leur parcours et moteurs de leurs choix ;
- d'actionner le partenariat avec les entreprises, les branches professionnelles et les territoires pour coordonner davantage les actions de tous les partenaires de l'information sur les métiers.

158

Au-delà de son rôle de coordination, l'Agence développe elle-même une panoplie de services multiformes présentée sur son site intitulé « des parcours, un métier »¹³⁵ :

- des conseils individualisés sur ses 3 sites (Rouen, Caen, Le Havre) et à distance ;
- un numéro vert gratuit délivrant une information de premier niveau ;
- un réseau d'Ambassadeurs Métiers pour assurer un lien de proximité avec les élèves dépourvus de réseau ;
- des immersions en entreprise ;
- une programmation d'évènements favorisant la rencontre avec les professionnels ;
- des outils innovants pour s'immerger de façon ludique dans l'univers des métiers, de l'information, des formations et de l'orientation.

Au regard de l'importance de l'image et des représentations véhiculées par les métiers, la gouvernance de l'Agence a intégré les partenaires sociaux employeurs. Néanmoins, comme on l'a vu plus haut, cette image doit refléter l'ensemble des composantes, et l'absence des

¹³⁴ <https://parcours-metier.normandie.fr/agence-orientation>

¹³⁵ idem

organisations syndicales de salariés ou des familles dans la gouvernance de l'Agence a semblé être une omission préjudiciable à laquelle le CESER a estimé qu'il fallait remédier rapidement.

2.3. Le déploiement opérationnel du droit à l'orientation : de multiples acteurs pour accompagner les jeunes et des outils de plus en plus numériques

De nombreuses et diverses structures interviennent dans la prise en charge de l'orientation. Plusieurs ministères en charge de l'éducation et de la formation proposent des services pour informer les jeunes et les familles sur l'offre de formation et sur les débouchés possibles des diplômes ou certifications proposés : l'Éducation nationale, la Jeunesse et les Sports, l'Agriculture, l'Enseignement supérieur, le Travail et l'Emploi, la Culture.

Je suis un acteur du SPRO, mais qui suis-je ?

Sur le fondement de « normes de qualité élaborées par la Région à partir d'un cahier des charges qu'elle arrête », peuvent être reconnus comme participant à ce service les organismes qui proposent à toute personne un ensemble de services lui permettant de disposer :

- *d'une « information exhaustive et objective » sur les métiers, les compétences et les qualifications pour les exercer, les dispositifs de formation et de certification, les organismes de formation et leurs labels qualité ;*
- *d'une information concernant « l'accès aux droits sociaux et aux loisirs » pour les jeunes de 16 ans à 30 ans ;*
- *de conseils personnalisés pour choisir en connaissance de cause un métier, une formation ou une certification adaptée à ses aspirations et aptitudes et aux perspectives professionnelles liées aux « besoins prévisibles de l'économie, de la société et de l'aménagement du territoire ».*

Les organismes consulaires, ainsi que ceux assurant le conseil en évolution professionnelle (CEP), participent à ce service public régional de l'orientation.

159

Au service du public, jeunes et adultes, le déploiement opérationnel du droit à l'orientation repose sur :

- des **réseaux** répartis sur le territoire pour faciliter l'accès et la relation de proximité ;
- des **intervenants** pour accompagner les publics ;
- des **ressources** qu'il faut produire et mettre à disposition.

En matière d'orientation scolaire, ajoutons que les **dispositifs** et outils sont définis nationalement et jalonnent l'accompagnement du parcours au sein des établissements.

Aujourd'hui, selon le rapport parlementaire d'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur¹³⁶, quelques 8 000 structures sont dédiées à l'orientation scolaire et professionnelle au plan national. Plusieurs réseaux rattachés à différentes institutions se côtoient et maillent le territoire. On trouvera en annexe (p. 209) une cartographie de ces structures.

¹³⁶ Rapport d'information parlementaire du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur « l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur » - n° 3232 - juillet 2020.

Une force s’en dégage : la proximité, garante de davantage égalité dans l’accès à l’information. Cette juxtaposition témoigne cependant d’un empilement de structures au gré des réformes qui peut nuire à la lisibilité et à la transparence pour les publics et les familles et peut faire craindre une inégalité de traitement entre régions.

Résumé schématique de l’offre de services :

	Réseaux ¹³⁷	Intervenants	Ressources	Dispositifs
Éducation nationale Enseignement supérieur	› Établissements scolaires › CIO › SIUIO	› Chefs d’établissement › Professeurs principaux › Psychologues › Documentalistes	› ONISEP › CARIF-OREF	Le parcours Avenir : › Second professeur principal en T ^{ale} › 2 semaines (54h) dédiées à l’orientation › Ouverture sur l’environnement
Jeunesse et Sports	› Information jeunesse : PIJ, BIJ, CRIJ	Conseillers	› Ressources propres	
Travail et Emploi	› Missions locales › Pôle emploi › CAP emploi			› Le CEP
EPCI	› MIFE › MEF			

Quelques-unes de ces offres de service sont présentées ci-dessous pour ce qu’elles participent de la problématique du continuum, et parce qu’elles ont fait l’objet de rapports d’information ou d’évaluation au plan national. En revanche, on dispose de très peu de retour d’observation au plan régional.

2.3.1.Évolution des missions des intervenants au sein du système scolaire¹³⁸

- **Parcours Avenir¹³⁹, le dispositif qui cadre le « volet orientation » des projets d’établissements**

- « Parcours Avenir », un processus d’orientation construit pour tous

C’est un parcours éducatif inscrit dans la loi pour la refondation de l’école de la République du 8 juillet 2013 mis en œuvre à la rentrée 2015, qui s’étend du collège au lycée, de la 6^e à la terminale.

¹³⁷ Voir la cartographie des 24 CIO en Normandie en annexe (p. 209).

¹³⁸ Rapport d’information parlementaire du Comité d’évaluation et de contrôle des politiques publiques sur « l’évaluation de l’accès à l’enseignement supérieur » - n° 3232 - juillet 2020.

¹³⁹ <https://www.education.gouv.fr/le-parcours-avenir-7598>

Il intègre l'ensemble des voies de formation initiale générale, technologique et professionnelle avec une possibilité d'alternance sous statut scolaire ou par apprentissage.

- Un parcours individuel d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel

Il repose sur le développement des échanges entre l'école et le monde professionnel, pour permettre aux élèves de conforter les choix d'études et les projets professionnels.

Il prévoit dès la 3^e un stage de découverte d'une durée de 5 jours, obligatoire pour tous les élèves. Cela permet aux collégiens de **découvrir le monde du travail, en partageant le quotidien de professionnels pour bénéficier d'une expérience concrète**. Il est aussi l'occasion pour les élèves de gagner en autonomie, de prendre confiance dans un nouvel environnement et de permettre, éventuellement, de confirmer un premier projet d'orientation.

- Un parcours qui intègre la préparation de l'après-bac

Le projet de l'élève est construit progressivement, tout au long des études secondaires, lui permettant de développer son esprit d'initiative et de création, d'acquérir une véritable compétence à s'orienter et à faire des choix de formation et d'orientation cohérents intégrant la perspective du postbac.

- Des temps dédiés à consacrer à l'orientation des élèves, inscrits dans leur emploi du temps

161

L'accompagnement personnalisé à l'orientation est intégré dans le cadre d'heures dédiées à l'orientation aux différents niveaux : de 12 heures annuelles en classe de 4^e, 36 heures en classe de 3^e et 54 heures en classe de terminale générale et technologique, et un total qui atteint 265 heures pour les trois années de préparation au baccalauréat professionnel.

Au collège, en plus du stage de découverte, on peut également suivre un enseignement pratique interdisciplinaire « découverte du monde professionnel ».

Au lycée, deux dispositifs peuvent être associés à l'accompagnement personnalisé. Le **tutorat**, d'une part, où un tuteur peut conseiller et guider chaque élève volontaire pendant toute sa scolarité au lycée afin de construire son parcours de formation et d'orientation. Les stages d'autre part, sont organisés dans l'ensemble des lycées publics et privés, pendant les vacances scolaires et/ou en cours d'année, sur proposition de l'équipe pédagogique chaque fois que cela paraît nécessaire. Ils ont pour objectif de favoriser la réussite scolaire des élèves en proposant une offre éducative complémentaire. Selon les cas, ces stages visent à prévenir les redoublements, grâce à une remise à niveau, ou s'apparentent à des stages passerelles pour permettre un changement d'orientation. Les lycées professionnels ont l'obligation quant à eux de prévoir une préparation à la PFMP (période de formation en milieu professionnel) en seconde avant le départ en alternance, que ce soit au sein d'un lycée professionnel ou par apprentissage.

Ces temps sont mis en œuvre selon des formes différenciées en fonction des établissements, en relation plus ou moins étroite avec le monde professionnel (journées de découverte des métiers

et du monde professionnel, découverte de l'alternance...). Le lien avec le palier supérieur d'orientation, le lycée pour les collégiens, l'enseignement supérieur pour les lycéens, est également plus ou moins effectif selon les établissements.

- Un parcours intégré au volet « orientation » du projet d'établissement

Ce parcours sans financement spécifique doit prendre corps au sein du « volet orientation » du projet d'établissement, soumis au conseil d'administration, qui arrête les modalités de mise en œuvre ainsi que les moyens dédiés sur son budget. Sachant qu'il n'y a pas de cadre financier préétabli pour déterminer le budget qu'il convient d'y consacrer, un rapport de la Cour des comptes a souligné pour quelques 10 % des lycées, l'absence de « volet orientation », dans leur projet d'établissement. La Cour relève également que moins de la moitié des établissements a alloué un budget spécifique à l'orientation.

- **Une communauté d'acteurs et de missions à coordonner avec la Région**

Le « parcours Avenir » « permet à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle ».

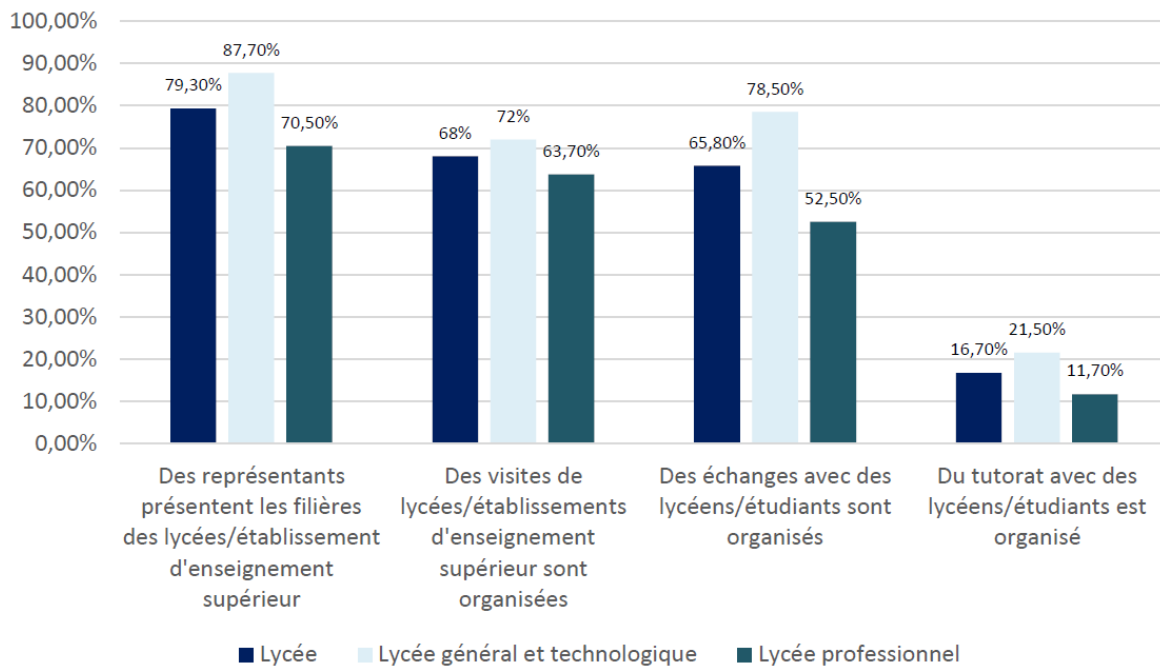
C'est sur ce point que doit se construire la complémentarité avec la Région.

Le CESER s'est interrogé, par exemple, sur le nouvel évènement baptisé « Le printemps de l'orientation » mis en place par l'académie de Normandie et l'ONISEP en mars/avril 2021. Il concerne tous les élèves de 2^{nde} et 1^{ère} générales et technologiques ainsi que les élèves de la voie professionnelle, mais il ne semble pas avoir été mis en place en concertation avec l'Agence régionale de l'orientation et des métiers.

Les **chefs d'établissement**, quant à eux, ont un **rôle clé** dans la préparation de l'orientation. Ils mettent en œuvre ce « parcours avenir » prévu depuis 2015 en associant les équipes éducatives, que ce soit au collège ou au lycée. Le cadre de référence Rectorat/Région doit favoriser l'ouverture de l'établissement sur son environnement économique et sur les professionnels présents sur le territoire.

Néanmoins, les chefs d'établissement ont bénéficié de peu de formation préparatoire à leurs nouvelles missions, qu'ils assurent de façon très variée selon les établissements.

On pointe en effet une différence notable selon le type d'établissement en particulier pour les actions mettant en lien le lycée et l'enseignement supérieur afin de préparer ce palier du continuum, comme le montre le graphe suivant réalisé par enquête auprès des chefs d'établissements.

Part des proviseurs déclarant avoir mis en place des actions suivantes (en %)¹⁴⁰

(Source : CNESEO enquête « éducation à l'orientation »)

Les chefs d'établissements s'appuient sur des **professeurs principaux**¹⁴¹ dont le rôle a été renforcé dans le cadre de la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur. Deux professeurs principaux sont désormais nommés pour accompagner les élèves de terminale et coordonner la préparation du conseil de classe à l'issue duquel le chef d'établissement se prononce sur les vœux de poursuite d'études des élèves. Il le fait dans le cadre de la connaissance qu'il a de la carte des formations et de l'offre qu'elle contient.

163

Dans le cadre de la modernisation des métiers de l'Éducation nationale, un nouveau corps de **psychologues de l'éducation nationale**¹⁴² a été créé, à la rentrée 2017, regroupant le métier de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré.

Ainsi ces derniers, qui dépendaient à l'origine de l'ONISEP¹⁴³, sont affectés à un établissement où ils renforcent l'équipe éducative par leur expertise pour mettre en œuvre le projet de l'établissement en matière d'orientation. Ils continuent d'accompagner les publics, en particulier les jeunes en difficulté (risque de rupture, difficultés d'apprentissage, handicap...), de manière individuelle, dans la connaissance d'eux-mêmes et de leur environnement, et jouent un rôle de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation.

¹⁴⁰ L'accompagnement de l'orientation dans les établissements : enquête nationale (menée en juillet 2018) auprès des chefs d'établissement, Claire Margaria, Nolwenn Piquet, décembre 2018.

¹⁴¹ Leurs missions font l'objet de la Circulaire n° 2018-108 du 10 octobre 2018 publiée au B.O. du 11 octobre 2018.

¹⁴² Leurs missions font l'objet de la Circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017 relative aux psychologues de l'éducation nationale.

¹⁴³ Depuis la loi d'orientation sur l'éducation de juillet 1989 et la loi dite « refondation » de 2013, les conseillers d'orientation devenus entre temps conseillers d'orientation psychologues ne sont plus les seuls personnels en charge de l'orientation.

C'est bien tout un ensemble d'acteurs qui coordonne, pour chacun des élèves, l'information et la préparation progressive du choix d'orientation, donne aux élèves une information sur l'enseignement supérieur, notamment sur les attendus des formations et sur le monde professionnel, contribue à la mise en œuvre et au suivi des actions d'information **organisées par l'établissement en lien avec les actions organisées par la Région** dans le cadre de ses nouvelles compétences en matière d'information sur les formations et les métiers.

- **Des ressources et une information à coordonner avec la Région**

L'**ONISEP** (Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions), établissement public national à caractère administratif régi par le code de l'éducation, donne des informations sur l'ensemble de l'offre de formation au plan national et sur les différents métiers et leurs voies d'accès, mais aussi sur les chances d'aimer une formation, sur les taux d'insertion et la possibilité plus ou moins élevée de trouver du travail après la formation.

Il est la référence la plus ancienne et dispose d'une forte notoriété auprès des familles et de tous les professionnels¹⁴⁴ grâce à un ensemble très fourni de bases de données, de fiches métiers et formations, d'ouvrages et de publications ainsi que du canal ONISEP TV.

Les informations sont accessibles à tous sur le site internet de l'ONISEP qui décline des informations régionales, par établissement, par secteur de métiers, par voies de formation, etc. Il diffuse également des guides et participe à l'organisation d'événements dédiés à l'orientation. Avec son site « *Mon orientation en ligne* », l'ONISEP informe les élèves de terminale avant qu'ils ne s'inscrivent sur la plateforme Parcoursup, et gère son numéro vert en répondant individuellement aux interrogations des jeunes.

Au terme de l'organisation mise en place en 2018, l'ONISEP se charge d'accompagner les Régions pour assurer une transition satisfaisante en ce qui concerne l'information sur les formations. En Normandie, il existe une délégation régionale comme dans chaque région académique, présente sur deux sites, Caen et Rouen.

- **La place prépondérante occupée par la procédure Parcoursup**

Il est constaté¹⁴⁵ une application inégale du temps dédié à l'orientation et un défaut de formation : 85 % des professeurs principaux déclaraient n'avoir reçu aucune formation spécifique pour exercer leur mission d'orientation, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue.

Par ailleurs, le rôle des acteurs au sein des établissements est crucial auprès des élèves et de leur famille lors de la mise en œuvre des procédures d'orientation, d'affectation au lycée, de choix des spécialités au lycée et d'admission dans l'enseignement supérieur. Ils sont très sollicités lors

¹⁴⁴ D'après les auditions menées par le Comité d'évaluation des politiques publiques, 48 millions de visiteurs ont consulté son site principal en 2017.

¹⁴⁵ Rapport Comité d'évaluation et de contrôle sur « l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur », n° 3232 - juillet 2020.

de ces phases relativement anxiogènes pour les jeunes qui ont besoin d'accompagnement renforcé.

Mais il est constaté que les nouvelles formations proposées par les services du rectorat ont essentiellement concerné la procédure d'affectation des élèves à travers l'accompagnement des professeurs principaux à l'utilisation de la plateforme Parcoursup.

Cet accompagnement spécifique est certes indispensable, puisque la presque totalité des inscrits sur Parcoursup 2019 en ont bénéficié. Néanmoins, le temps d'information et d'orientation est au service d'un processus et ne peut être entièrement consacré à la seule utilisation de la plateforme Parcoursup.

2.3.2. Les autres réseaux, intervenants, ressources pour l'information et l'orientation

- **L'information jeunesse, pour informer les jeunes sur « tous les sujets »**

L'information jeunesse est une mission de service public définie et garantie par l'État¹⁴⁶. Elle est mise en œuvre localement par des structures labélisées par l'État qui s'engagent à respecter les chartes nationale et européenne de l'information Jeunesse : les points et bureaux information jeunesse, PIJ et BIJ, et en région par les CRIJ, centres régionaux information jeunesse¹⁴⁷.

Sa mission est d'informer les jeunes sur **tous les sujets les concernant** (dont les études, les métiers, l'emploi, la formation continue, etc.) mais aussi sur les solutions facilitant les conditions de leur parcours. Elle se recoupe donc en partie avec les missions des acteurs de l'orientation scolaire mais vient compléter utilement les réponses aux besoins des jeunes en marge de la formation : santé, mobilité, logement, etc.

- **Le réseau des missions locales, pour accompagner les 16-25 ans dans leur insertion**

Créées en 1982, les missions locales remplissent une mission de service public pour **l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes**, confiée par l'État et les collectivités territoriales qui les cofinancent, chacun dans son champ de compétence.

La mission locale intervient partout sur les territoires¹⁴⁸ dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, culture... Les conseillers sont là pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle et les accompagner vers l'autonomie, en proposant une offre de service individualisée d'accompagnement global d'un individu.

¹⁴⁶ Il existe un centre national, le CIDJ centre d'information et de la documentation jeunesse basé à Paris.

¹⁴⁷ Voir la cartographie des 51 points relais IJ en Normandie en annexe (p. 209).

¹⁴⁸ Voir la cartographie des 24 missions locales normandes en annexe (p. 210).

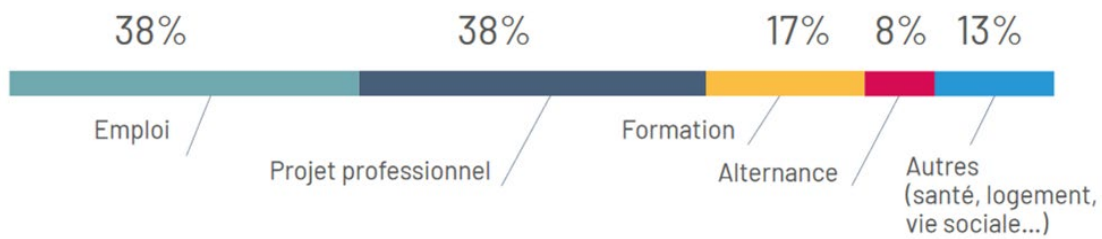
Si leur but reste l’insertion en emploi, elles jouent un rôle dans le continuum en proposant si possible l’accès à la formation de 1^{er} niveau, la poursuite ou la reprise de formation pour des jeunes qui ont connu une interruption dans leur parcours initial entre 16 et 25 ans.

Elles sont le relais de nombreux dispositifs souvent coordonnés entre l’État et la Région, les partenaires locaux, les acteurs de la formation et de l’orientation et le monde de l’entreprise, en étant selon les cas : points relais VAE, points relais des PSAD pour la remédiation au décrochage scolaire, points relais pour le déploiement de la Garantie Jeunes* ou pour d’autres dispositifs nationaux ou régionaux d’aide à la formation et à l’emploi des jeunes, etc.

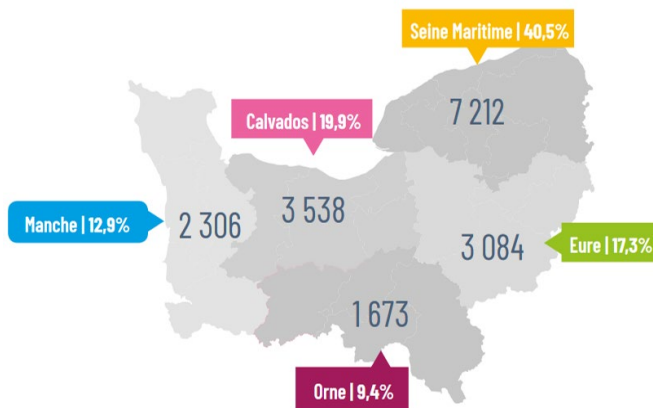
L’association régionale des missions locales Normandie dispose d’un observatoire des jeunes¹⁴⁹ qui permet de présenter quelques données régionales sur l’année 2019. En 2018, elles ont ainsi accompagné 48 300 jeunes, dont plus de 19 000 entreront en emploi et 10 000 en formation.

Elles ont reçu 17 840 jeunes en 1^{er} accueil, pour tout type de demande et en tout point du territoire :

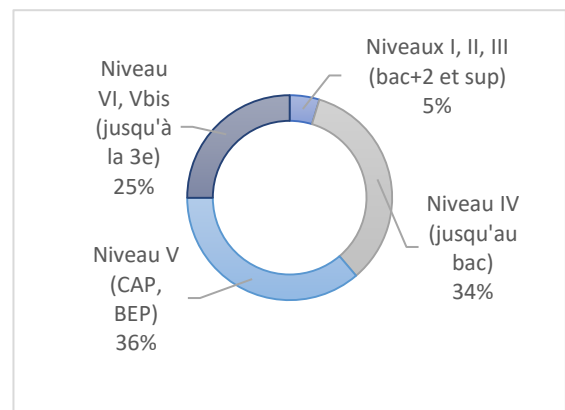
Les demandes des jeunes en 1^{er} accueil en 2018



Répartition des 1^{ers} accueils par département



Niveau de formation des jeunes accompagnés



Source : association régionale des missions locales Normandie

¹⁴⁹ Lien à l’observatoire ARML : https://www.missionslocalesnormandie.fr/files/ARML_observatoire2019%20-%20200K.pdf

- **Les acteurs de l'emploi**

Leur mission principale est d'accompagner les actifs en rupture ou en mobilité et de les conseiller dans l'élaboration de leur nouveau projet et, au besoin, de les orienter vers une formation professionnelle, voire de la prescrire.

Les conseillers de différents réseaux ont développé au fil du temps des activités en matière d'orientation pour faciliter la mobilité professionnelle des actifs.

- Certaines structures sont opérateurs du CEP (**conseil en évolution professionnelle**)¹⁵⁰ :

Les principaux **opérateurs du CEP** sont Pôle Emploi, CAP Emploi pour les publics en situation de handicap, ainsi que l'APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres). Ils s'adressent prioritairement au public des demandeurs d'emploi. Les conseillers accompagnent les projets en lien avec les besoins économiques et sociaux existants et prévisibles dans les territoires. **Ils facilitent l'accès à la formation** en identifiant les compétences de la personne, les qualifications et les formations répondant aux besoins qu'elle exprime ainsi que les financements disponibles.

Ainsi parmi les actifs, dont les demandeurs d'emploi, qui recourent à la formation professionnelle, certains peuvent être accompagnés vers un niveau de qualification dans l'intervalle du bac - 3/bac + 3 et acquérir ou renforcer des compétences dans leur domaine professionnel ou dans un tout autre domaine plus porteur.

- D'autres structures ont une vocation de **développement territorial** :

Il s'agit des MIFE (Maison d'Information sur la Formation et l'Emploi) et des MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation). Elles sont portées par les collectivités locales et maillent le territoire avec pour vocation de recevoir tous les publics, quel qu'en soit le statut, et de les accompagner en répondant à un **besoin particulier du territoire**.

Leurs conseillers développent donc une double expertise en matière de connaissance du territoire et d'accompagnement des publics. Certaines disposent d'un observatoire local des besoins en compétences, comme celles de Cherbourg-en-Cotentin et de Caux Vallée de Seine.

- **Le CARIF-OREF normand : un précieux observatoire pour outiller tous les décideurs**¹⁵¹

Organisé en réseau, les CARIF-OREF (Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation - Observatoire régional de l'emploi et de la formation) sont portés par l'État et les Régions et impliquent les partenaires sociaux.

¹⁵⁰ Les contours du CEP ont été définis par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et modifiés par la réforme de la formation professionnelle de 2018.

¹⁵¹ <https://www.intercariforef.org/carif-oref/carif-oref-de-normandie> - <https://www.cariforefnormandie.fr>

Le CARIF-OREF de Normandie est un groupement d'intérêt public dont les membres fondateurs sont l'État, la Région et les partenaires sociaux. Il regroupe 5 missions du service public sur le champ de l'emploi et de la formation en Normandie :

- l'étude de la relation emploi-formation (secteurs métiers, territoires, parcours de formation, insertion professionnelle¹⁵²) avec une implication importante dans la démarche régionale et partenariale de l'animation territoriale mise en place par l'Etat et la Région ;
- l'information sur la formation professionnelle, et particulièrement l'offre régionale de formation ;
- la connaissance des métiers avec le déploiement, en particulier, du site CLEOR ;
- la professionnalisation et l'animation des réseaux d'acteurs de l'accueil et de l'information.

À ces divers titres, il est une ressource et un appui précieux aux politiques régionales des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, réunis au sein du CREFOP. Il contribue à l'élaboration du CPRDFOP en établissant un diagnostic des besoins en qualification et en compétence des territoires normands.

Une convention a été signée avec l'Agence régionale de l'orientation et des métiers, en janvier 2021, autour de l'accompagnement et du développement de la professionnalisation des acteurs de l'information et de l'orientation, avec une évolution du site CLEOR décliné désormais dans 6 régions. C'est un site d'information sur les métiers et d'aide à l'orientation et à l'évolution professionnelle au service du public (élèves, professionnels, adultes en reconversion, demandeurs d'emploi, etc.) et des professionnels de l'orientation et de la formation.

168

Ainsi, en matière d'orientation, le CARIF-OREF constitue une ressource qui vient en complément de celle de l'ONISEP, avec deux particularités :

- une expertise renforcée sur les caractéristiques de l'emploi et des métiers du territoire tout à fait utile pour renforcer la pertinence des conseils apportés aux élèves ;
- une expérience de la formation des acteurs des réseaux d'accueil et d'information qui pourrait être mise à profit en direction des nouveaux intervenants de l'information et de l'orientation.

Par ailleurs, la convention passée avec l'Agence régionale porte également sur la création d'un observatoire du décrochage scolaire.

Enfin, le récent document signé entre l'État et le réseau des CARIF-OREF pérennise leur statut en intégrant les missions d'observation et d'information de la relation emploi-formation pour le compte des acteurs de l'EFOP.

¹⁵² Il développe depuis plusieurs années une expertise en matière de suivi de cohorte d'apprentis dont il mesure l'insertion dans l'emploi au sortir des CFA à 7 mois et à 12 mois, dans le cadre de l'Enquête SEINE (Système d'Enquêtes pour la mesure de l'INsertion dans l'Emploi des apprentis).

Ces trois expertises combinées peuvent constituer une plus-value importante dans le déroulement harmonieux du continuum pour les jeunes Normands, tout en s'avérant indispensable à la compréhension des situations de rupture propres à la Normandie.

2.3.3. Des outils numériques, pour compléter l'accompagnement individuel

Compte tenu de la masse d'information à leur disposition, que ce soit sur les métiers ou les formations dont l'offre est gigantesque, les lycéens ont un fort besoin d'accompagnement. De nouveaux outils sont conçus sous forme de plateformes numériques pour les guider dans leurs recherches, geste qui vient compléter l'offre d'accompagnement individuel intégré dans leur parcours et dispensé par des professionnels.

C'est une forme de réponse adaptée aux pratiques numériques des jeunes qui, d'après la récente étude du CREDOC¹⁵³, sont 69 % à avoir consulté une ressource en ligne :

- 39 % ont consulté un moteur de recherche ;
- 33 % ont consulté les sites Internet de l'ONISEP, et 40 % des 18-21 ans ;
- 26 % ont consulté le site de l'Étudiant ;
- 14 % des jeunes connaissent l'application Folios du ministère de l'Éducation nationale qui permet aux élèves d'accéder à des ressources sur l'orientation.

Cette ressource constitue donc un des modes d'information plébiscité par les jeunes. Ainsi, les plateformes mises en place allient la navigation libre et le conseil, comme :

- « Monorientationenligne.fr »¹⁵⁴, outil national

L'Onisep propose des informations et ressources sur les formations et les métiers pour les élèves, les familles et les enseignants. Par tchat, mél ou téléphone, les conseillers de ce service gratuit répondent aux questions des familles sur les formations, les métiers et l'orientation.

- « Destination métiers »¹⁵⁵, outil régional

Mise en place en février 2021, par l'Agence régionale de l'orientation et des métiers, cette plateforme permet aux collégiens, lycéens ou étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion, d'accéder à un réseau normand d'exploration des métiers. Ce nouveau service numérique facilite la mise en relation des publics Normands avec le monde professionnel. Elle permet :

- de contacter ou rencontrer un ambassadeur métier afin d'échanger avec lui sur son métier, son parcours, son environnement professionnel ;

¹⁵³ Enquête du CREDOC pour le CNESCO sur l'orientation auprès des 18-25 ans (décembre 2018).

¹⁵⁴ <http://www.monorientationenligne.fr/qr/index.php>

¹⁵⁵ <https://parcours-metier.normandie.fr/article/orientation/destination-metier>

- de faire une immersion de 3 à 5 jours dans une structure normande (entreprise, collectivité, association) afin de découvrir le fonctionnement d'un milieu professionnel et ses métiers ;
- de s'informer sur les métiers et les formations grâce au site régional CLEOR Normandie et aux publications de l'Agence.

2.3.4. Et un dispositif innovant : les territoires d'innovation pédagogique¹⁵⁶

Il s'agit d'une initiative susceptible de favoriser le continuum, dotée d'une enveloppe de 250 millions d'euros, qui comprend 4 axes :

- les dispositifs d'orientation vers les études supérieures ;
- les solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures ;
- la formation des enseignants et la dynamisation de la recherche en faveur de l'éducation ;
- la constitution de campus des métiers et des qualifications.

Les projets financés sont retenus suite à des appels à projets auxquels la Normandie a participé avec plus ou moins de réussite :

- l'appel à projet « campus connectés »¹⁵⁷

Lors du premier appel d'offre (7,1 millions d'euros), deux campus normands ont été nommés parmi 25 lauréats, et un lors de la deuxième vague (4,3 millions d'euros) parmi 15 lauréats.

Leur ambition est de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires, en finançant des tiers-lieux, véritables espaces de travail individuels et collectifs, où les étudiants confrontés à des difficultés de mobilité peuvent bénéficier d'enseignement à distance, de ressources numériques et d'un accompagnement de qualité. L'objectif est de favoriser l'accès pour tous aux formations post-baccalauréat en levant les freins à la poursuite d'études observés dans certains territoires.

- l'appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures », dans le cadre du PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) à 70 M€

Le projet déposé par la ComUE n'a pas été retenu parmi les 8 lauréats. Sur le principe, il s'agit de mettre à la disposition des jeunes tous les éléments d'information nécessaires sur les formations, les attendus et les débouchés professionnels.

- l'appel à projets « MOOC et solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures » (5 M€)

Il s'agit de développer à l'échelle nationale des outils et des ressources numériques de qualité, pour améliorer la transition bac - 3/bac + 3, grâce à des partenariats entre acteurs éducatifs et

¹⁵⁶ Source : site de la banque des territoires, <https://www.banquedesterritoires.fr>

¹⁵⁷ Source site de la banque des territoires, <https://www.banquedesterritoires.fr/campus-connectes>

entreprises du numérique visant à améliorer la qualité et la pertinence de l'information et des outils proposés aux élèves. L'objectif est de les aider à s'orienter vers des filières adaptées à leur projet et à leur profil.

Dans ces trois exemples, le numérique est le support possible pour une égalité des chances en matière d'accès à l'enseignement supérieur. Mais devant ce foisonnement d'initiatives, l'important est que les jeunes et leur famille puissent recourir à un accompagnement personnalisé par des professionnels, pour les aider à décrypter les informations, élargir leur champ des possibles tout en dépassant leurs représentations, et échapper aux informations parfois rocambolesques qui peuvent circuler sur les réseaux sociaux.

2 - Identification des enjeux : coordonner les interventions pour accompagner les élèves au choix

La fluidité du continuum, plus que sa linéarité, constitue l'enjeu essentiel pour viser l'augmentation des qualifications. Cette fluidité repose sur la qualité de l'accompagnement proposé aux élèves à chaque étape. En effet, rendre les jeunes acteurs de leur orientation et de leurs choix de formation et de métier ne se décrète pas mais se construit au fil du temps, et parfois autrement que linéairement. Or encore aujourd'hui, on constate que le temps dédié à évoquer l'avenir avec chaque élève est accaparé par l'accompagnement dans la procédure Parcoursup, indispensable en raison de sa complexité et de son caractère anxiogène soulevé par de nombreux jeunes et leurs familles.

Il s'agit de donner le plus équitablement possible à chaque élève les éléments permettant des choix éclairés et ambitieux à même de réduire les biais sociaux dans les transitions scolaires.

Compte tenu de la complexité de la gouvernance en matière d'orientation, l'enjeu est également d'assurer la meilleure coordination entre les intervenants dans et hors des établissements scolaires. Il s'agit de faire connaître les interlocuteurs de l'orientation auprès des jeunes, qu'ils s'agissent des institutionnels ou de leurs pairs. Dans ses nouvelles missions de coordination des acteurs de l'information et de mise en place d'actions auprès des jeunes, l'enjeu pour la Région et son Agence de l'orientation et des métiers est double :

- **d'une part, « ouvrir le champ des possibles », en diffusant largement la connaissance des métiers, des secteurs et des formations aux jeunes et aux adultes qui les accompagnent de façon à pousser les ambitions tout au long du continuum ;**
- **d'autre part, « informer sur le champ des probables » pour que les choix d'orientation s'effectuent en toute connaissance de cause : les débouchés des parcours, l'évolution attendue des compétences et des besoins d'emplois...**

Il s'agit enfin de s'assurer que l'accompagnement individualisé, au-delà de la période de « rodage » de Parcoursup, retrouve sa vocation d'aide à la découverte et à la projection dans l'avenir.

Tous ces sujets font régulièrement l'objet de remarques du CESER dans les avis qu'il émet.

Dans le cadre du prochain CPRDFOP, avec le rôle majeur joué par l'Agence de l'orientation et des métiers, il est temps de construire de réels indicateurs de suivi et des critères d'évaluation de l'orientation pour ne pas se retrouver dans dix ans devant les mêmes impasses.

Associer les départements à cette réflexion sur l'orientation et l'information, voire des collectivités en général, serait pertinent compte tenu de l'importance que revêt la phase amont dans la construction du projet d'orientation avant la classe de 3^e.

L'orientation et les parcours non linéaires ont un coût

À la suite de la loi ORE, le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale a rendu un rapport d'information¹⁵⁸ sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur, s'appuyant sur un audit de la Cour des comptes, ainsi que sur les analyses du CNEC sur les faiblesses de notre système d'orientation.

Une analyse des inscrits en 2019 sur la plateforme montre un taux important d'inscrits au titre d'une réorientation, soit « 30 % des candidats non-lycéens l'année précédente dont 17 % en réorientation, 10 % en reprise d'études et 3 % en année de transition – classes passerelles ». Ainsi, **la Cour des comptes évalue le coût des réorientations d'environ 90 000 étudiants uniquement sur la 1^{ère} année de l'enseignement supérieur à près de 550 millions d'euros.**

Et les rapporteurs à l'Assemblée de conclure que « l'orientation est le maillon faible de l'accès à l'enseignement supérieur » malgré les avancées importantes qu'ils attribuent à la mise en place de Parcoursup en matière d'information délivrée aux jeunes et aux familles.

Dans la mesure où il s'agit d'argent public, ce coût interpelle, mais cela procède **d'une approche comptable des effets des dispositifs mis en place récemment**, avec une considération revendiquée que le fait de « recommencer une première année d'études est souvent vécu comme un échec ou, a minima, comme une perte de temps ».

Or la complexité du processus d'orientation que l'on a tenté de décrire plus haut doit tenir compte du temps humain pour mûrir un projet et des hésitations inhérentes au choix. Dans la logique du continuum, il est intéressant de pouvoir mesurer le phénomène, avec les moyens de la plateforme, et de constater que la réorientation est possible et qu'elle permet de réenclencher un parcours vers la qualification à bac + 3.

Sur le plan qualitatif, les rapporteurs estiment que les réorientations témoignent de plusieurs dysfonctionnements sur lesquels il existe des marges de progrès, notamment : « une orientation mal ciblée, une affectation acceptée par défaut, un renoncement à candidater, une insatisfaction quant au contenu des enseignements, des difficultés à suivre ou encore un changement de projet professionnel ». De surcroît, l'étude révèle que ces réorientations sont le fait le plus souvent des étudiants les moins accompagnés dans leurs choix, et donc révélatrices de la persistance d'inégalités sociales ou territoriales.

Avec une analyse fine des moyens mis en œuvre pour traduire les mesures récentes prises à la suite du Plan étudiant dans les faits, notamment le renforcement du Parcours Avenir dans les lycées, ils constatent un **décalage substantiel entre la théorie et la pratique** en matière de préparation à l'orientation, qui n'a pas la place effective qu'elle devrait dans le cursus scolaire, constatant, qu'il s'agisse :

- des heures en collège ou des 54 heures par an dédiées à l'orientation en lycée GT, qui ne sont pas inscrites dans la nouvelle grille horaire des enseignements obligatoires, contrairement aux heures d'accompagnement personnalisé, obligeant les établissements à des arbitrages et conduisant à des inégalités entre élèves ;
- des 265 heures sur trois ans, dédiées à la « consolidation, l'accompagnement personnalisé et la préparation à l'orientation » inscrites dans la grille horaire des élèves des lycées professionnels, trop souvent consacré au renforcement disciplinaire ;
- de la mission renforcée des équipes éducatives au sein des établissements dans le processus d'orientation, qui disposent d'un pouvoir explicite d'influence sur les décisions familiales alors qu'ils ne sont pas formés spécifiquement et que les psy-EN experts en la matière, mais en trop faible nombre (environ 1 pour 1 500 élèves), sont en seconde ligne.

Les choix peuvent aussi être biaisés sur certains territoires où l'offre de formation est plus réduite. Les jeunes y privilégient l'offre de proximité plutôt qu'une mobilité vers une formation à laquelle ils aspirent mais renoncent lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés « financières, matérielles, organisationnelles ou culturelles ». Ce phénomène peut être renforcé par la « prescription » faite par le lycée d'appartenance qui se cantonne lui-même à un éventail réduit de l'offre sans parfois même en avoir conscience.

¹⁵⁸ Rapport d'information sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur - Régis Juanico et Nathalie Sarles, députés, juillet 2020.

3. L'affectation

3 – L'affectation est une prérogative de l'État. Phase de sélection pour les élèves et les étudiants, elle est vécue différemment selon les filières et les candidats. L'affectation a connu un cadre légal mouvant ces dernières années qui suscite des questionnements.

L'affectation des élèves est l'organisation de la répartition des élèves dans les formations en fonction de la décision d'orientation arrêtée par les chefs d'établissement, des vœux d'affectation des responsables légaux et des capacités d'accueil de la carte des formations.

Cette procédure est aujourd'hui largement informatisée via des plateformes, on parlera d'AFFELNET pour les élèves sortant du collège et de Parcoursup pour les bacheliers ou pour les jeunes se réorientant dans l'enseignement supérieur.

3.1 Des plateformes numériques au centre de la politique d'accès au lycée et à l'enseignement supérieur

- **AFFELNET vers le lycée**

AFFELNET-Lycée ou affectation des élèves par le net est une procédure informatisée d'affectation, déployée sur les académies depuis 2008. Elle concerne les élèves de classes de 3^e en provenance des établissements publics et privés sous contrat, et souhaitant intégrer une seconde générale et technologique ou une seconde professionnelle dans un établissement public. Elle concerne aussi les élèves en seconde générale et technologique pour l'affectation en première technologique ou en première professionnelle.

- **Un bouleversement de la politique d'affectation derrière la mise en place de Parcoursup**

Depuis le printemps 2018, la plateforme Parcoursup gère chaque année l'affectation dans l'enseignement supérieur. Sa mise en place a suscité questionnement et contestation de la part de nombreux milieux et dans le monde éducatif. Cet outil informatique a pour objectif d'« améliorer la qualité de l'affectation dans l'enseignement supérieur pour une plus grande réussite en licence »¹⁵⁹.

La plateforme Parcoursup, comme APB à laquelle elle a succédé, est un outil qui met en relation des candidats qui recherchent une formation et des responsables de formations en recherche de candidats. L'idée pour Parcoursup comme pour AFFELNET est de concentrer l'ensemble des formations reconnues par l'État et la grande majorité des candidats. Centraliser à la fois les formations et les candidats sur un unique système permet de réduire considérablement l'effort

¹⁵⁹ Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi orientation et réussite des étudiants - Communication au comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale, Cour des comptes, février 2020.

de l'élève pour candidater, au lieu de multiplier les candidatures dans chacune des formations auxquelles il aspire. Les formations ont accès par ce biais à un outil de classement des dossiers plus aisé qu'un traitement au compte-goutte des candidatures.

Certains fonctionnements ont été modifiés lors du remplacement de APB par Parcoursup.

- Les vœux ne sont plus hiérarchisés, chaque candidat a la possibilité d'accepter ou de refuser les propositions qu'il reçoit, là où les années précédentes les propositions étaient automatiquement acceptées.
- Toutes les candidatures sont classées, y compris au sein des filières non sélectives.
- Des quotas sociaux et géographiques sont appliqués qui viennent modifier le classement et donc les propositions de formations.
- Une phase complémentaire est introduite pour les candidats n'ayant pas reçu de proposition ou n'en ayant pas accepté.

Un certain nombre de points d'achoppement demeure quant à la fonction de Parcoursup, notamment sur la capacité de l'outil à affecter et à répondre à l'offre de formation sur le territoire, et plus globalement sur l'expérience des candidats face à la plateforme.

En ce qui concerne les performances de ces outils au sein de l'académie de Normandie :

Nous avons déjà pu observer que lors de l'orientation post 3^e (p.38) en Normandie, les familles décident davantage qu'au niveau national de se tourner vers la voie professionnelle. Or la procédure d'affectation, au regard de l'offre de formation sur le territoire, confirme cette tendance. L'affectation n'apporte pas de correction afin d'amener plus de candidats vers les voies technologique et générale.

175

Nous pouvons regarder parmi les filières sélectives du supérieur en Normandie si celles-ci ont un nombre de places vacantes importantes. Selon le bilan de l'affectation post-bac 2020 :

- Dans les BTS et BTSA normands en octobre 2020, 10,15 % des places sont vacantes, soit un total de 435 places non occupées sur une capacité de 4 284 places pour les BTS en public.
- Dans les classes préparatoires aux grandes écoles, sont recensées 285 places vacantes en octobre 2020 pour 1 611 places à pourvoir dans l'académie de Normandie.

Certains des attendus fixés à ce moment du parcours de formation, comme inciter des élèves à s'inscrire dans des parcours plus ambitieux mais aussi à faire rencontrer l'offre de formation et les candidats, ne sont pas pleinement atteints. Mais la phase d'affectation révèle également des disparités dans l'expérience des utilisateurs selon leur profil.

- **Un manque de transparence qui interpelle**

La procédure d'AFFELNET et de Parcoursup et l'opacité des critères qui ordonnent les dossiers des candidats afin de créer un classement pédagogique des candidatures suscitent des réactions parmi les utilisateurs¹⁶⁰. Un sentiment d'injustice est partagé par les enseignants chargés de

¹⁶⁰ « En attente » : les logiques plurielles du sentiment d'injustice face à Parcoursup, Rémy Bretton, Tristan Haute.

remonter les classements et chez les futurs étudiants qui peuvent être soumis à des temps d'attente longs et des résultats d'affectation répondant mal à leurs vœux initiaux.

L'opacité des critères, le manque de transparence sur « les algorithmes locaux » comme défini dans le rapport d'évaluation de la Cour des comptes sont dénoncés de manière partagée par des acteurs de l'enseignement.

Lors de leur audition par le CESER le 11 février 2021, les représentants de l'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) et de la FCPE (Fédération des Conseils des Parents d'Elèves) ont mis en avant ce manque d'information sur les critères d'affectation.

C'est le temps d'attente qui est l'élément le plus partagé comme étant responsable des difficultés rencontrées lors de l'utilisation des plateformes comme AFFELNET et Parcoursup. L'attente se transforme en une situation vécue comme précaire pour tous les futurs étudiants qui ne reçoivent pas une proposition dès les premiers résultats.

La phase d'affectation peut être vue comme une étape particulière dans le parcours de formation, elle induit une forme de rupture pour un nombre important de candidats, le suivi des jeunes lors de ce moment revêt une importance particulière, et cela dès l'entrée dans le continuum bac - 3/bac + 3. En effet l'orientation contrainte semble être un facteur de décrochage scolaire. À partir d'un échantillon de près de 3 000 jeunes repérés en décrochage par le SIEI¹⁶¹, les estimations montrent que 30 % d'entre eux n'ont pas pu obtenir la formation qu'ils souhaitent suivre. Des estimations des conséquences d'une affectation subie peuvent être déterminées dès la 3^e, où un premier vœu d'orientation contrarié peut multiplier par 2,5¹⁶² le risque de décrochage.

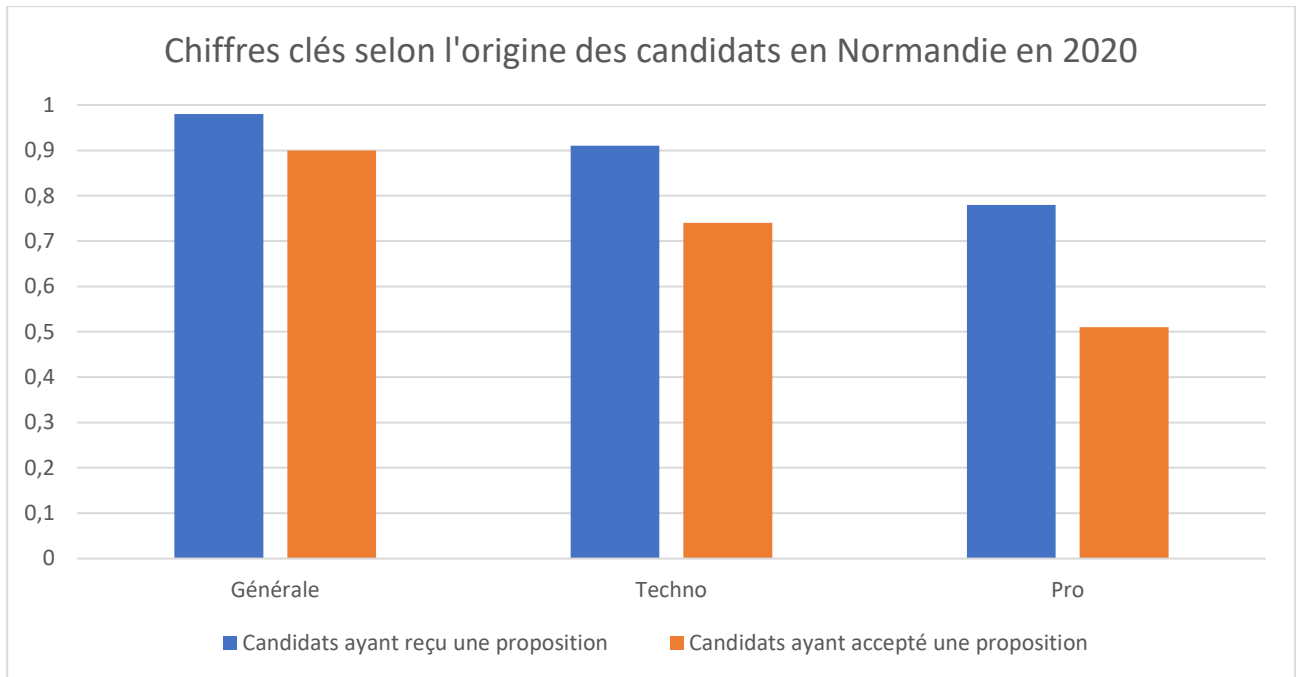
176

3.2 L'issue de Parcoursup est différente selon le profil de l'élève

Sans application de mesures améliorant l'accès des bacheliers technologiques et professionnels aux formations de l'enseignement supérieur, ceux-ci rentrent en compétition pour les mêmes formations avec les bacheliers généraux. Ces derniers obtenant plus facilement un meilleur classement pour les différentes formations, nous constatons dans l'ensemble que les bacheliers professionnels reçoivent moins de propositions de la part des formations mais également des propositions qui correspondent moins à leurs vœux et sont donc moins acceptées que pour les bacheliers généraux.

¹⁶¹ Les motifs de décrochage scolaire en académies. L'exemple de l'académie de Créteil, P-Y Bernard et C. Michaut, juin 2015.

¹⁶² Repères et références statistiques (R.E.R.S.) 2013.



Source : Bilans académiques Parcoursup 2020

Les quotas d'accès à certaines formations, institués dès 2013, confortés en 2018 par la loi ORE, ont été mis en œuvre pour améliorer l'accueil de ces bacheliers dans des filières davantage en lien avec leur réussite.

Chaque recteur est laissé libre des quotas déterminés annuellement après avoir pris l'avis des chefs d'établissements. L'objectif est d'effectuer des équilibres à l'échelle de l'académie. En 2019, pour les bacheliers professionnels en BTS, l'objectif académique national a été fixé à un quota de 37 %, tandis qu'il est fixé à 26 % pour les bacheliers technologiques en DUT.

En Normandie, lors de l'affectation 2020, une grande disparité a été observée entre les formations dans les quotas minimums. En ce qui concerne les BTS normands, on observe une variation des quotas de bacheliers professionnels allant de 8 % pour le plus faible et jusqu'à 80 % pour le plus élevé. Il s'agit du pourcentage minimum arrêté par le rectorat, qui n'était pas harmonisé pour l'accès au BTS cette année. Les DUT ont également des divergences dans leur quota minimum de titulaire d'un baccalauréat technologique, allant de 15 à 50 %.

Le nombre de bacheliers professionnels a augmenté ces dernières années, la Normandie est particulièrement concernée par leur avenir puisqu'elle en forme de nombreux. La création de places pour ces bacheliers n'a cependant pas suivi. Au niveau national, entre 2000 et 2017, on compte pour l'ensemble des STS (Section de Technicien Supérieur) une augmentation des capacités d'accueil à hauteur de 7 %. Il s'agit d'un des types de formation ayant le moins bénéficié d'ouverture de places puisque sur cette même période, seuls 3 % des nouvelles places créées l'étaient dans une STS.

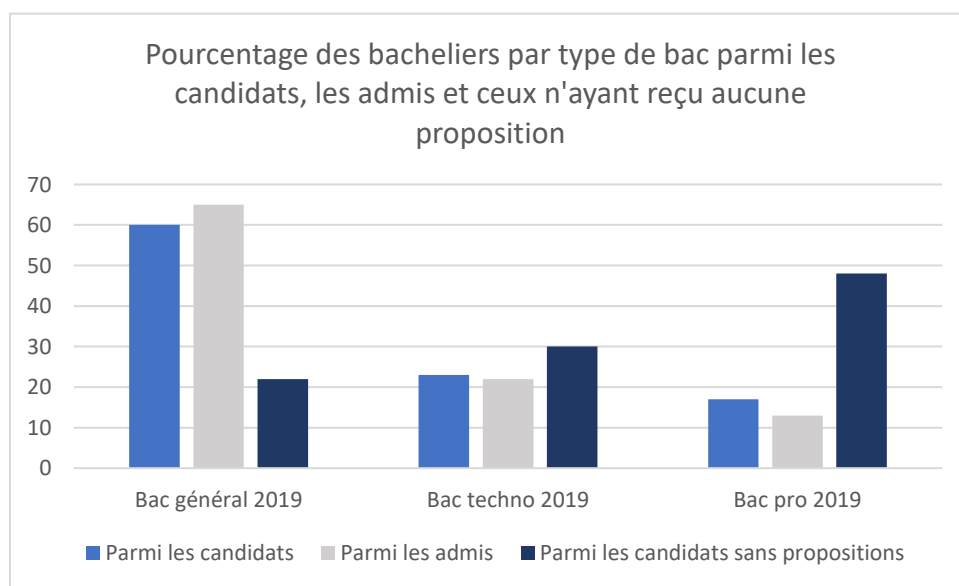
Ce manque de dynamisme pèse sur la poursuite d'étude des bacheliers professionnels, puisque ceux-ci s'orientent vers une licence par défaut ou renoncent à l'enseignement supérieur¹⁶³. Une fois la licence intégrée, les taux de réussite sont faibles¹⁶⁴, surtout comparés à la bonne réussite au BTS où un bachelier professionnel sur deux orientés en STS obtient son brevet en 2 ou 3 ans.

- **La politique de quota n'a pas encore fait ses preuves**

Le Comité éthique et scientifique de Parcoursup, dans son rapport de 2020, montre que les quotas n'ont pas encore eu l'effet attendu sur l'accueil des bacheliers professionnels. En effet le Comité relève qu'en 2019, en France, les bacheliers professionnels ont reçu moins de propositions pour intégrer une STS qu'en 2018 ou 2017. Le rapport déplore un manque de volonté des acteurs de faire appliquer les quotas.

Le retour d'expérience et l'exploitation des résultats issus de Parcoursup permettent d'éclairer que les chances d'accéder à l'enseignement supérieur sont inégales selon les caractéristiques sociales et géographique.

Au niveau national selon le SIES¹⁶⁵, les candidats à une affectation via Parcoursup en France sont majoritairement détenteurs du bac général. Cependant, ce sont les bacheliers professionnels qui constituent la majorité des candidats n'ayant pas reçu une proposition de la part d'une formation.



Champ : néo bacheliers candidats 2019, proposition toutes phases confondues

Sources : Note Flash SIES, calcul CESP

¹⁶³ Note d'information du SIES, 19 juillet 2019, *Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études*.

¹⁶⁴ DEPP, Repères et référence statistiques 2019, chiffre pour l'année 2013, p 255.

¹⁶⁵ Note Flash 2019 – 2020 SIES.

- **La construction de critères sociaux et géographiques pour l'affectation**

En supplément des quotas destinés aux bacheliers professionnels et technologiques, des critères sociaux et géographiques sont utilisés durant la phase d'affectation.

Ainsi, des quotas de boursiers avec un seuil fixé à 5 % sont imposés pour toutes les formations dont la part de lycéens boursiers parmi les candidats est encore inférieure à ce seuil. Pour les autres formations, une incitation à augmenter la part des boursiers de 2 % est recommandée. Ces quotas n'ont pas montré encore aujourd'hui de résultats significatifs ; la part des admis boursiers parmi les formations n'a pas enregistré de hausse notable en France depuis 2017.

Formation	Part des admis boursiers (en %)		
	2017	2018	2019
BTS-BTSA	19	21	22
Écoles supérieures d'art	14	14	8
DU	13	8	10
Licences	13	13	13
DUT	12	13	15
CPGE	11	12	12
Formation en ingénierie	10	8	8
Ecoles de commerce	9	7	8
Ecoles d'architecture	7	8	11
Formations d'ingénieurs	7	5	5
Diplômes des métiers d'Arts	5	6	7

Source : Cour des comptes à partir des données APB 2017 et 2019

179

En Normandie, les néo bacheliers boursiers ayant fait un vœu dans une formation de l'enseignement supérieur ont des taux d'acceptation légèrement supérieurs à l'ensemble des néo bacheliers. En ce qui concerne les BTS, il peut s'agir en partie d'un effet croisé avec les quotas attribués aux bacheliers professionnels qui comptent davantage de lycéens boursiers en leurs rangs.

FILIERE DE FORMATION	Néo Bacheliers		Dont Boursiers	
	Nombre de candidats	% d'acceptations	Nombre candidats	% d'acceptations
Licence	28644	34%	5917	41%
PASS	2880	24%	460	25%
DUT	24813	12%	4530	14%
BTS	23280	21%	6122	25%
CPGE	7356	17%	849	18%
Ecoles de Commerce	3520	12%	146	18%
Ecole d'Ingénieurs	15460	5%	1224	5%
Autres	7082	11%	1290	10%

Source : Bilans académiques Parcoursup 2020

Enfin des quotas géographiques, qui fixent des limites maximales pour les non-résidents, sont également appliqués lors de la procédure de classement des candidats. Ces quotas ont un double objectif :

- favoriser l'accès aux filières non sélectives situées dans l'académie où résident les candidats ;
- diminuer la concurrence entre les Universités afin que les moins demandées ne perdent pas les lycéens possédant de bons dossiers.

La Cour des comptes, dans son rapport d'évaluation de la loi ORE, estime que ces quotas géographiques ont amélioré l'accès des résidents aux formations dispensés sur le territoire. Par effet indirect, cela bénéficie également aux néo bacheliers issus des filières technologique et professionnelle qui sont généralement moins mobiles que les bacheliers généraux.

Identification des enjeux

L'accès à l'enseignement et aux formations du continuum doit être ouvert à tous les candidats, afin de ne laisser aucun jeune sans les moyens de ses ambitions. Les procédures d'affectation sont des mécaniques complexes pour répartir les élèves mais doivent être au service d'un parcours d'orientation construit avec un individu, elles doivent donc tenir compte de ses aspirations tout en considérant les possibilités de la carte de formation. Prendre en compte les motivations de chaque candidat paraît néanmoins être relégué au second plan derrière le classement des dossiers. Cela interroge sur les motifs des décisions venant parfois sanctionner ou contrarier des vœux, qui proviennent à la fois de la contrainte de la carte de formation mais également des effets de la sélection.

Un embryon de politique d'accès plus large à l'enseignement supérieur permettant de se soustraire aux déterminismes sociaux existe au sein des procédures actuelles. Les acteurs locaux peuvent se concerter afin que les quotas et la redistribution des places dans les filières permettent d'échapper à une logique de tri systématique et d'orientation subie pour de nombreux jeunes Normands.

4. L'accompagnement du continuum par les dispositifs d'aide à la réussite

4 – Les difficultés rencontrées dans les parcours de formation des jeunes peuvent enrayer le déroulement du continuum ou empêcher sa reprise. Les indicateurs de réussite montrent qu'en Normandie, une partie des publics parmi les plus vulnérables, sur certains territoires ou à des moments clés du continuum, a besoin d'accompagnement spécifique pour progresser en qualification.

4.1. Les politiques de réussite éducative : de l'école au lycée

Si les dispositifs liés à la réussite des jeunes existent depuis de nombreuses années, ils font néanmoins l'objet d'ajustement réguliers dans le cadre des politiques publiques afin d'atteindre l'objectif visé : la réussite de tous. Pour ce faire, les acteurs de l'éducation, en lien avec les familles, se mobilisent et apportent aux jeunes au travers des différents dispositifs, un soutien éducatif, culturel, sanitaire et social pour leur permettre de réussir leur parcours.

181

Deux notions complémentaires nécessitent d'être explicitées :

- les indicateurs de réussite éducative servent à caractériser les résultats atteints en général par toute la population jeune en formation (le nombre de diplômés, les taux d'accès à certains niveaux, les résultats aux examens...).
- ces indicateurs, largement développés dans le chapitre 1, sont censés éclairer les politiques dites de « réussite éducative » qui interviennent dès qu'il est estimé qu'un problème doit être traité ou une ambition atteinte.

De nombreux accords entre les ministères de l'Éducation nationale, de la Ville, du Travail, des Affaires sociales, du Sport existent pour accompagner la réussite éducative des jeunes. Leur objectif est de réduire les inégalités et les écarts de réussite entre les territoires. Les dispositifs peuvent être ouverts à tout public ou ciblés sur des jeunes repérés.

Ces politiques reposent sur une approche par zonage territorial. Elles font l'objet d'évaluations qui peuvent conduire à des modifications de priorités, mais sont aussi sujettes aux évolutions liées à la révision périodique des zonages de référence. Elles reposent sur la rencontre de volontés de plusieurs ministères qui poursuivent parallèlement leurs propres objectifs. Les zonages géographiques ne se superposent pas obligatoirement, les situations peuvent être différentes d'une commune à l'autre.

Comme on l'a vu dans le précédent chapitre, c'est très tôt dans la scolarité que les inégalités se forment. Aussi, ces politiques ont la particularité d'être souvent zonées en pouvant s'adresser aux jeunes de l'école au lycée. Les établissements du territoire s'inscrivent dans le programme ECLAIR (écoles collèges lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite).

Enfin ces dispositifs sont pour beaucoup accompagnés de dotations particulières dans le cadre du plan national **France Relance** mis en place par le gouvernement à l'occasion de la crise sanitaire. Ils seront développés dans le dernier point (4.5).

Sans prétendre à l'exhaustivité, sont présentées ci-dessous les principales actions et leurs attendus, avec une approche des spécificités normandes lorsque la ressource est disponible.

4.1.1. La politique de l'Éducation nationale, les territoires « éducation prioritaire »

- **Corriger les déterminismes sociaux territorialisés dès l'école et le collège**

L'école ne donne pas les mêmes chances de réussite à tous les élèves. Le déterminisme socio-économique est encore très fort dans la réussite des élèves, on observe que son poids en France, en comparaison des autres pays de l'OCDE, va grandissant¹⁶⁶.

Initiée il y a 40 ans avec les ZEP (Zones d'Éducation Prioritaire), la politique actuelle¹⁶⁷ vise toujours à réduire les effets des inégalités sociales, économiques et territoriales tout en développant l'ambition scolaire et professionnelle des jeunes. Elle se décline en plusieurs dispositifs au sein de l'Éducation nationale.

- **Vers la mise en place de CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement)**

Cette politique repose sur un zonage dont la liste est arrêtée par décret, révisé la dernière fois en décembre 2014. Prévue initialement tous les 4 ans, la révision du zonage avait été reportée en 2020. En effet, selon les annonces faites par le ministre de l'Éducation nationale en 2018, il s'agissait de « *permettre de rénover en profondeur l'éducation prioritaire pour la déployer à l'échelle des établissements* », là où c'est nécessaire et non pas seulement au sein des zonages. Pour ce faire, une mission avait été confiée à Ariane Azéma et Pierre Mathiot, en octobre 2018. Son objectif est d'apporter une vision globale sur l'évolution de la politique d'éducation prioritaire et définir des politiques dédiées au monde rural dans toute sa diversité avec un double objectif d'élévation générale du niveau des élèves et de justice sociale. Ce rapport *Territoires et réussite*, remis le 5 novembre 2019, a proposé un scénario original de réforme visant à conforter l'éducation prioritaire tout en développant des politiques territoriales adaptées à la diversité des besoins régionaux et locaux.

Si, suite à ce rapport, la carte des Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) n'a pas fait l'objet d'une suppression ou de changement, la secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire a néanmoins annoncé que serait testée, dès septembre 2021, une expérimentation au travers de contrats

¹⁶⁶ Dernière enquête PISA 2019 - Programme international pour le suivi des acquis des élèves – OCDE.

¹⁶⁷ Historiquement : création des ZEP en 1981, redéfinies en 1999 avec les REP, réseaux d'éducation prioritaire, en 2006 avec les RAR, réseaux ambition réussite, et les RRS, réseaux de réussite scolaire, puis la création en 2015 des REP+ (REP renforcés).

locaux d'accompagnement de 3 ans (CLA)¹⁶⁸, parallèles aux REP. Le zonage de ces réseaux ne sera plus territorial mais à l'échelle d'un établissement scolaire (école, collège ou lycée).

Quelle que soit l'issue de cette expérimentation, l'enjeu est de garder à l'esprit le droit fondamental à l'éducation pour tous.

- **Les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP +, une approche systémique pour favoriser la continuité des parcours (du CP au collège)**

À la rentrée 2020, sur le territoire national, 1 093 réseaux composent la carte de l'éducation prioritaire : 729 collèges et 4 195 écoles en REP, 363 collèges et 2 456 écoles en REP+. Sont ainsi scolarisés dans l'éducation prioritaire :

20 % des écoliers

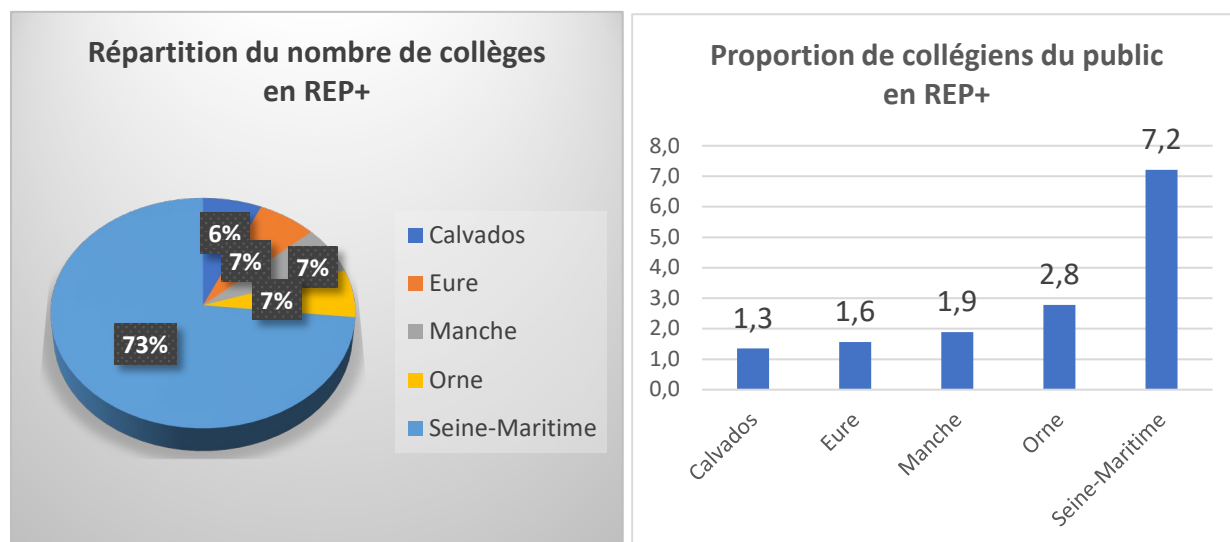
21,5 % des collégiens

- Les REP+ concernent les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire,¹⁶⁹
- Les REP sont davantage mixtes socialement mais font face à des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

Tous les réseaux d'éducation prioritaire conçoivent un projet fondé sur le référentiel de l'éducation prioritaire qui prend en compte l'ensemble des facteurs contribuant à la réussite des élèves de façon systémique. Les différents dispositifs ont pour but d'accroître l'ambition scolaire des élèves (cordée de la réussite, internat, etc.).

183

Les collèges en REP+ dans les départements normands – rentrée 2020

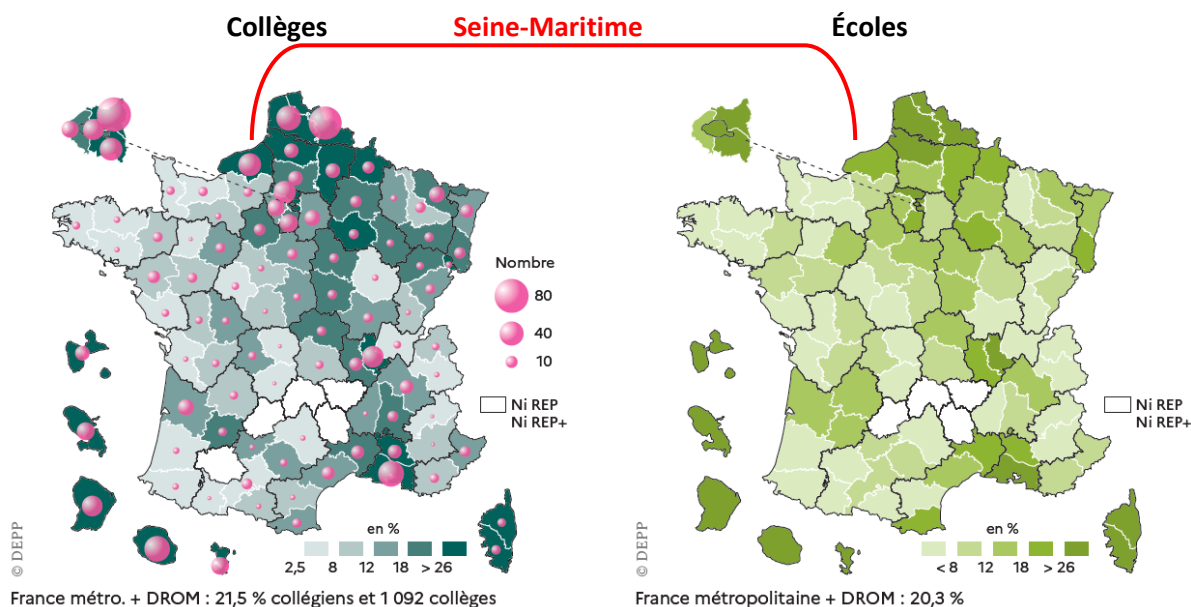


¹⁶⁸ Seront concernées, à titre expérimental, les académies de Lille, Nantes et Aix-Marseille.

¹⁶⁹ Plus de 9 collèges sur 10 en REP + et 1 collège sur 2 en REP accueillent au moins 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée (contre 4 % dans les collèges hors éducation prioritaire).

La Normandie se distingue surtout par la très forte disparité dans la proportion d'élèves accueillis en éducation prioritaire entre départements : la **Seine-Maritime** fait partie des 16 premiers départements (France + DROM) avec plus de 20 collèges classés en EP en scolarisant 1 collégien sur 5, contre 1 sur 10 pour l'ensemble de la Normandie.

Part des élèves en EP (REP et REP+) par département en 2020



À noter qu'à la rentrée 2020, les nouvelles « cordées de la réussite » (Cf. *infra*) doivent être déployées dans tous les collèges REP+ puis progressivement à tous les collèges REP (dès la 4^e).

L'intérêt de maintenir une approche systémique en réseau éducation prioritaire est à souligner dans la perspective de la refonte des zonages envisagée en 2022. En effet, faute de maîtriser aujourd'hui ses attendus, le CESER souhaite rappeler son attachement fondamental au principe de l'éducation pour tous, qui doit prévaloir pour limiter les conséquences de l'origine sociale et géographique sur la réussite scolaire.

En Normandie, on compte en effet une part d'enfants d'ouvriers et d'inactifs en REP et REP + supérieure à la part nationale, soit 66 % contre 64,7 %, avec, à nouveau, des départements qui se détachent, comme dans l'Orne (72,7 %).

- **Les internats d'excellence ou places labellisées dans les internats, vecteurs de réduction des inégalités sociales et territoriales**

Le label internat d'excellence « lieu d'épanouissement et de réussite » est accordé aux internats qui s'engagent dans une démarche de projet, à même d'offrir à des collégiens et lycéens motivés des conditions de vie et de travail favorables, notamment pour ceux rencontrant des difficultés d'ordre social, économique ou familial. Une aide financière est allouée aux familles pour payer les frais d'internat.

L'initiative est ancienne puisqu'elle date de 2008 et se nommait « internats du XXI^e siècle ». Aujourd'hui, le volet « Cohésion » du Plan de relance a fléchi 50 millions pour inciter les collectivités à investir dans la création, extension ou réhabilitation des internats d'excellence. Ainsi 30 000 élèves pourront être accueillis dans ces structures à la rentrée 2021.

En Normandie, 21 établissements sur les 118 internats bénéficient du label en mars 2021¹⁷⁰ :

- Manche : collèges de Port-Bail-sur-Mer, Carentan-les-Marais, Brécey, Saint-James ;
- Orne : collège de Sées, lycée Mezeray-Gabriel d'Argentan, lycée Leclerc Navarre d'Alençon, lycée Jean Monnet de Mortagne au Perche ;
- Eure : collège de Beaumesnil, lycée Modeste Leroy d'Evreux, lycée Fresnel de Bernay, lycée Boismard de Brionne, lycée Louise Michel de Gisors ;
- Seine-Maritime : collège Claude Bernard du Havre, ERPD Ecole régionale du premier degré Louis Pergaud de Barentin, lycée Marcel Sembat de Sotteville-lès-Rouen et lycée Le Corbusier de Saint-Etienne-du-Rouvray (agglomération Rouen), lycée Anguier de Eu ;
- Calvados : lycée Maurois de Deauville, lycée Laplace de Caen, lycée Arcisse de Caumont de Bayeux.

- **Le dispositif « devoirs faits » pour accompagner tous les collégiens volontaires**

Cette mesure, mise en place depuis 2017, part du constat qu'une part importante des inégalités se joue en dehors de la salle de classe. Ce dispositif propose aux collégiens volontaires un temps d'étude accompagnée gratuit pour réaliser leurs devoirs avant de rentrer chez eux. Elle est proposée dans tous les collèges. 750 000 collégiens ont bénéficié de cette mesure dont 60 000 en REP ou REP +.

185

Dans l'Académie de Normandie, une expérimentation « devoirs faits à distance » était prévue en 2020 sur les 5 départements au sein d'une vingtaine de collèges, pour pouvoir intégrer au dispositif les collégiens dépendant des transports scolaires et qui sont contraints de quitter le collège dès la fin des cours.

4.1.2. La politique de la ville

Sous l'égide du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, mise en œuvre par Agence nationale de la cohésion des territoires, cette politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les unités urbaines en améliorant les conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination. Cette politique se déploie sur des quartiers dits « quartiers prioritaires de la politique de la ville » qui se caractérisent par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.

¹⁷⁰ Cf. Cartographie interactive sur le site de l'académie de Normandie : <https://www.ac-normandie.fr/l-internat-d-excellence-vivre-sa-scolarite-autrement-123738>

- **Un volet éducatif**

Parmi les domaines d’actions concernés par la politique de la ville figure le volet éducatif qui vise à compenser les inégalités scolaires vécues par les populations et les territoires les plus fragiles grâce à des moyens supplémentaires. Les dispositifs de la politique de la ville sont complémentaires à ceux de la loi d’orientation et de programmation pour la refondation de l’école de la République. Cette loi vise notamment à réduire à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves résidant dans les QPV et ceux du reste du pays.

- **Les Programme de Réussite Educative (PRE), dès le plus jeune âge**

Ces programmes, créés en 2005¹⁷¹, s’adressent à des enfants à partir de 2 ans, à des jeunes collégiens et leurs familles résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Un suivi personnalisé est ainsi proposé aux jeunes « fragilisés » par des causes multiples.

En 2020, 550 PRE et 100 000 enfants et jeunes en fragilité repérée en sont bénéficiaires. Les parcours éducatifs individualisés financés dans ce cadre se concrétisent par la mise en place d’actions conduites hors temps scolaire et hors cadre scolaire par l’ensemble des acteurs de la communauté socio-éducative, dans une approche globale des problèmes de l’enfant.

Ils sont à l’initiative des collectivités ce qui rend difficile la centralisation d’informations à l’échelle du territoire normand.

En revanche, des données et des indicateurs précis, territoire par territoire, sont observés par l’observatoire régional des quartiers (ORDQ), et mis en ligne par l’association ORS-CREAI Normandie via sa mission de Centre ressources politique de la ville - Normanvilles¹⁷². On peut ainsi avoir accès aux indicateurs statistiques clés à l’échelle des territoires prioritaires de la politique de la ville, au travers des « fiches repères de l’Observatoire régional des quartiers », ou bien aux différents projets de réussite éducative menés par les EPCI via les « fiches mise en lumière ».

- **Des stages de qualité aux élèves de 3^e des quartiers prioritaires**

Obligatoire dans leur parcours scolaire, le stage d’observation de 3^e est parfois difficile à trouver pour des collégiens de milieux modestes faute de réseau et de contacts personnels. La plateforme « Monstagedetroisième », mise en ligne en 2018, permet aux élèves de 3^e des établissements REP et REP +, d’accéder à des offres de stages en entreprises ou dans les services publics et peut proposer, si besoin, une alternative au stage sous la forme de semaines de découverte en ligne.

¹⁷¹ Loi de programmation pour la cohésion sociale, du 18 janvier 2005.

¹⁷² Site de l’observatoire ORS-CREAI Normandie - <http://orscreainormandie.org/>

4.1.3. Les dispositifs à l'interface entre Éducation nationale et politique de la ville : la coordination en marche pour plus d'équité du continuum vers le supérieur

- **Les cités éducatives**¹⁷³

Issues de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires sous l'égide du ministère de la Cohésion des territoires, les cités éducatives s'adressent aux habitants des grands quartiers d'habitats sociaux présentant des dysfonctionnements urbains importants et un enjeu lié à la plus faible mixité scolaire. Sur 2019-2022, 80 territoires ont été labellisés « cités éducatives ». Ce programme concerne 525 000 jeunes de 3 à 25 ans dans 160 collèges et 350 écoles.

Les cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducative des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers populaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants. L'ambition de ce programme n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. Ce label d'excellence est attribué aux territoires qui montrent leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité.

Dans l'académie de Normandie, 3,3 millions d'euros ont été alloués aux 4 cités éducatives des quartiers prioritaires d'Hérouville-Saint-Clair (14), Le Havre, Rouen-Bihorel, Saint-Etienne-du-Rouvray (76) pour 2020-2022.

- **Les cordées de la réussite de nouvelle génération, pour accompagner l'orientation**

Scindées en deux dispositifs jusqu'en 2020, « cordées de la réussite » et « parcours d'excellence », les cordées de la réussite nouvelle génération visent « à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances ». L'objectif sous-jacent est d'apporter une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, notamment aux filières sélectives. Pour ce faire, sont accompagnés de façon prioritaire les élèves scolarisés en éducation ou en quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville, les collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et les lycées professionnels. L'accompagnement vise à « lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur ». Ainsi une cordée relie un établissement dit « tête de cordée » relevant de l'enseignement supérieur et un établissement dit encordé (collège ou lycée).

Tutorat, visites, expérience de la mobilité, découverte de secteurs professionnels et des métiers sont quelques-uns des outils ou actions mobilisés dans le cadre des cordées de la réussite. L'objectif pour l'année scolaire est de doubler le nombre d'élèves accompagnés pour atteindre le chiffre de 200 000 élèves.

¹⁷³ Cf. cartographie des cités éducatives <https://www.citeseducatives.fr/les-cites-labellisees/la-liste-des-cites-educatives>

Aujourd'hui, plus de 575 cordées de la réussite se répartissent sur le territoire national, contre 423 l'année dernière. Parmi les têtes de cordées, 45 % sont des lycées avec STS et / ou CPGE, 23 % des universités/IUT et 28 % des grandes écoles.

Au total, 29 % des établissements publics et privés sont encordés, dont un tiers des collèges publics, ce qui représente 3 625 établissements d'enseignement secondaire parmi lesquels 1 837 collèges et 1 391 lycées.

En Normandie¹⁷⁴, en début d'année 2021, 29 cordées de la réussite sont en cours dont 12 pour l'académie de Rouen et 5 pour l'académie de Caen.

Anciennes pour beaucoup, rénovées et/ou amplifiées pour la plupart, ces politiques ont permis au fil du temps d'accompagner les élèves les plus touchés par les inégalités territoriales sans pour autant résoudre la question de la reproduction du déterminisme social en Normandie, comme l'ont montré les indicateurs analysés dans le chapitre 1.

4.2. La lutte contre le décrochage scolaire, prévenir et remédier

- **Les objectifs de la stratégie Europe 2020 atteints par la France**

La politique nationale de lutte contre le décrochage scolaire est menée depuis 2009 avec des moyens dédiés et des engagements pris par la France, qui en fait « *une priorité nationale et un enjeu fort* » après l'adoption en 2010 de la « Stratégie Europe 2020¹⁷⁵ ». En effet, si le décrochage scolaire a toujours existé, les mutations économiques depuis les années 80 ne permettent plus les mêmes conditions d'insertion en emploi.

Vaincre le décrochage est devenu un enjeu de cohésion sociale : il s'agit de réduire les inégalités concernant l'accès au savoir tout en élevant le niveau de qualification et de compétences de l'ensemble de la population scolarisée. Cette politique de lutte et de prévention a permis la baisse sensible du nombre de jeunes qui sortent chaque année sans qualification, soit 95 000 jeunes environ (*source DEPP*), et de ceux qui, ayant abandonné leurs études sans diplôme, se retrouvent en situation de NEETs (*not in employment, education or training*). Cette baisse est due à un meilleur repérage des jeunes et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

La France a ainsi atteint les objectifs qu'elle s'était fixés pour 2020, le taux d'abandon étant passé de 12,6 % en 2010 à 8,2 % en 2020.

¹⁷⁴ Cf. liste des cordées de la réussite en Normandie <https://www.cordeesdelareussite.fr/>

¹⁷⁵ L'objectif fixé consiste à faire passer en 2020, le taux d'abandon scolaire moyen dans l'Union européenne sous la barre des 10 %, objectif déjà atteint par la France. Le taux d'abandon scolaire est de 8,2 % en 2019 (12,6 % en 2010).

- **Une gouvernance partagée entre État et Région**

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, a confié aux Régions, avec les autorités académiques, la mise en œuvre et la coordination des actions de prise en charge des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou sans un niveau de qualification suffisant.

Jeune décrocheur et jeune NEET, ne pas confondre

Si les décrocheurs scolaires sont plus nombreux à se trouver en situation de NEETs¹⁷⁶ que les jeunes qui n'ont pas décroché, ces deux populations ne se recoupent pas.

Un jeune peut avoir terminé un cycle d'étude, y compris avec une première qualification (CAP ou bac) et rencontrer des difficultés pour s'insérer dans l'emploi. Il n'est donc pas considéré comme décrocheur mais se retrouve en situation de NEET.

Leur point commun est qu'ils sont tous deux sortis du système scolaire. Pour les réinscrire dans le continuum, ils ont besoin l'un et l'autre d'un accompagnement personnalisé qui tienne compte de l'ensemble de leurs difficultés (scolaires, familiales, économiques, de santé, de mobilité...). L'accompagnement proposé à un jeune décrocheur et à un jeune NEET qui n'a pas décroché ne sera pas du même ressort, même s'il peut aussi se concrétiser par un complément de formation pour accroître in fine son niveau de qualification.

La lutte contre le décrochage scolaire présente plusieurs formes :

- d'une part la prévention des risques de décrochage durant la scolarité, qu'il s'agisse de jeune en formation initiale sous statut scolaire ou de jeune en apprentissage, la rupture du contrat d'apprentissage pouvant amener de fait le jeune à décrocher ;
- d'autre part l'apport de solutions aux jeunes décrocheurs en remédiation.

189

4.2.1. La prévention du décrochage scolaire, un appel à la coordination en priorité

- **Des professionnels coordonnés sur les territoires pour prévenir le décrochage**

Les facteurs du décrochage scolaire dépassent largement le cadre de l'école. Le repérage des jeunes en situation de « décrochage » scolaire repose ainsi sur « *la vigilance et la mobilisation de l'ensemble de l'équipe éducative de l'établissement scolaire et sur une intervention coordonnée des acteurs* » ... Ainsi, des « **alliances éducatives** » se développent regroupant les équipes pluri-professionnelles des établissements en lien avec les parents et les partenaires extérieurs de l'école. **Des outils de repérage de ces élèves décrocheurs** ont été utilisés (LYCAM, Motiv-action). **Une plateforme en ligne TITAction** (projet Européen) met à disposition des équipes éducatives

¹⁷⁶ Une étude du LISER (Luxembourg Institute of social economic research – Laetitia Harvet - 2017) sur un échantillon de jeunes sur le marché du travail chiffre les différences de situations entre jeunes ayant décroché scolairement et les autres : les décrocheurs sont à hauteur de 37 % des NEETs, 20 % en étude ou en formation et 43 % en emploi, et les jeunes non décrocheurs à 11 % des NEETs, 66 % en étude ou en formation, et 23 % en emploi. Nous n'avons pas trouvé d'enquête similaire sur les jeunes en France.

des ressources réalisées à partir de l'observation filmée du travail des « groupes de prévention du décrochage scolaire » dans les EPLE. Elle rend compte des modalités de ce travail collaboratif afin de proposer aux personnels un espace de réflexion sur leur propre pratique ainsi que des outils de formation au travail collaboratif.

Ces actions de prévention, menées en lien avec les parents et les partenaires extérieurs, sont valorisées au niveau académique dans le cadre de la « **semaine de la persévérance scolaire** ».

- **Des professionnels mieux formés**

Par ailleurs, un programme de formation se poursuit pour mobiliser, autour de l'objectif de la prévention, l'ensemble des personnels intervenant dans la lutte contre le décrochage scolaire. La formation vise l'amélioration du climat scolaire, l'évolution des pratiques pédagogiques et la sensibilisation des enseignants aux signes précurseurs du décrochage (absentéisme, évolution soudaine du comportement, baisse des résultats scolaires, etc.).

Depuis la rentrée scolaire 2017, un « **certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire** »¹⁷⁷ (CPLDS) atteste la qualification des personnels d'enseignement et d'éducation appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les établissements scolaires pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

- **Des CFA sensibilisés à la lutte contre les ruptures de contrats d'apprentissage**

À noter que, jusqu'à la réforme de la formation professionnelle de 2018, la Région alors en charge de l'apprentissage conventionnait avec l'ensemble des CFA sur un volet qualitatif de suivi des apprentis destiné à lutter contre la rupture des contrats d'apprentissage. En effet, cela peut conduire au décrochage avec des effets similaires d'éloignement de la formation pour le jeune.

190

4.2.2. La remédiation au décrochage scolaire, une clé à la reprise du continuum

- **Un cadre pour l'organiser**

Depuis l'adoption de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République en juillet 2013, les jeunes de 16 à 25 ans sortant du système éducatif sans diplôme disposent désormais d'un « droit opposable à la formation » et doivent pouvoir disposer d'une durée complémentaire de formation qualifiante dans les deux ans qui suivent la sortie du système éducatif, sous différents statuts : salarié sous contrat en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation), stagiaire de la formation professionnelle mais également sous statut scolaire. La durée de formation est d'une année scolaire, qui peut être prolongée en fonction du bilan effectué.¹⁷⁸

¹⁷⁷ Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017.

¹⁷⁸ Source : rapport « Jeunesses : une ressource pour la région », CESER.

Il s'agissait de ne pas laisser ces jeunes sans aucune qualification et donc en proie à de grandes difficultés d'insertion dans l'emploi et dans la société.

- **Des mesures récemment complétées par « l'obligation de formation » jusqu'à 18 ans**

En 2019, l'article 15 (entrée en vigueur à la rentrée 2020) de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » instaure une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. Elle s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et le décrochage des jeunes les plus fragiles. Le public visé est celui des jeunes NEETs.

L'obligation de formation prend ainsi le relais de l'obligation d'instruction de 3 à 16 ans et va au-delà du droit au retour en formation ou du droit à une formation professionnelle. En effet, elle inclut¹⁷⁹ une liste de situations permettant de justifier de l'obligation de formation et de l'adapter aux besoins de chaque jeune (situations d'emploi, service civique, engagement dans un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle).

Il revient aux missions locales de mettre en œuvre des actions de repérage et d'accompagnement et de contrôler le respect de l'obligation de formation.

- **Des acteurs multiples, dans le cadre d'un partenariat de terrain**

- Les PSAD et les réseaux FOQUALE, alliés dans la recherche de solutions

Les politiques publiques de lutte contre le décrochage scolaire associent de nombreux acteurs, au premier rang desquels l'Éducation nationale qui décline le plan de lutte contre le décrochage scolaire pour le compte de l'État, et met en place une « mission de lutte contre le décrochage scolaire ». Elle coordonne le dispositif de collecte et de transmission de données¹⁸⁰ essentiel au repérage des jeunes en décrochage.

L'enjeu est d'identifier les risques de décrochage scolaire et de mettre en place des actions d'accompagnement spécifiques, en lien avec l'Éducation nationale. Les Plateformes de suivi et d'accompagnement des décrocheurs (PSAD) en sont un des outils.

Les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) de l'Éducation nationale travaillent en appui des PSAD pour être en capacité d'offrir aux jeunes décrocheurs des parcours de formation alternatifs par rapport à la scolarité traditionnelle et d'accompagner les jeunes dans le cadre de l'obligation de formation (16/18 ans) et du droit au retour en formation initiale.

- Un rôle clé de la Région dans la coordination des actions de formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale attribue à la Région, au niveau local, la responsabilité de la mise en œuvre et de la coordination

¹⁷⁹ Décret du 6 août 2020.

¹⁸⁰ SIEI système interministériel d'échanges d'informations, permet un repérage des jeunes en situation de décrochage avéré à partir du croisement des bases de données du ministère de l'Éducation nationale et de ses partenaires (agriculture, centres de formation des apprentis, emploi) dans le cadre de quatre campagnes de repérage annuelles.

des actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme national ou titre professionnel enregistré au RNCP, en lien avec les autorités académiques.

Sur le plan financier, les actions de prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire peuvent être cofinancées par les Fonds Sociaux Européens (nationaux ou régionaux) ainsi que par le plan d'investissement dans les compétences (PIC).

La double gouvernance territoriale de la prévention pilotée par le rectorat, et de la remédiation pilotée par la Région au sein du CREFOP, s'organise dans le cadre d'un conventionnement entre les deux partenaires pour assurer un réel effet levier, dans la mesure où le travail partenarial tient une place essentielle pour garantir la rapidité d'intervention auprès des jeunes et éviter qu'ils ne s'éloignent trop de la formation.

4.2.3. Les outils spécifiques de remédiation au décrochage scolaire¹⁸¹

- **Se réorienter, le pied à l'étrier**

Le site de « Ma seconde chance »¹⁸² est un service dédié aux décrocheurs ou aux élèves en risque de décrochage. Il propose la géolocalisation des professionnels de l'orientation (Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), CIO, missions locales) et des établissements et structures innovantes pour reprendre des études, ainsi qu'un chat en ligne avec des conseillers afin d'aider à trouver toutes les solutions pour raccrocher un parcours de formation. Ce service est proposé par l'ONISEP, avec un numéro vert¹⁸³ mis à disposition des jeunes sans diplôme et de leurs parents pour leur permettre d'échanger avec un conseiller par téléphone.

- **Intégrer un dispositif pour rebondir**

Les dispositifs de retour en formation sont mis en œuvre par différentes structures.

- Au sein de l'Éducation nationale : au moins une « structure de retour à l'école » (SRE) dans chaque académie

Le développement des SRE s'est accéléré avec, pour résultat, un total de 71 SRE dans la voie générale, technologique et professionnelle pour plus de 2 600 élèves scolarisés dans ces structures dédiées, de format divers. **Les micro-lycées** permettent à des jeunes d'être rescolarisés pour préparer en un ou deux ans un baccalauréat selon des modalités adaptées et d'accéder à une qualification. **Les lycées de la nouvelle chance** (pas de structure en Normandie) ont une vocation similaire.

Mises en place dans 28 académies, ces structures sont appelées à se multiplier, notamment pour contribuer à la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans.

¹⁸¹ Le dispositif « la promo 16-18 » du plan « 1jeune1solution » et géré par l'AFPA sera développé plus loin (§ 4.5).

¹⁸² <https://www.education.gouv.fr/ma-seconde-chance-un-service-en-ligne-d-information-et-d-accompagnement-pour-les-jeunes-en-situation-8813>

¹⁸³ Ma seconde chance, plateforme en ligne et n° vert : le 0 800 12 25 00.

En Normandie, exemple d'outils de remédiation¹⁸⁴**Le retour en formation initiale : 2 micro lycées, à Évreux ouvert en 2014 et à Caen ouvert en 2018.**

Le micro lycée est une structure de retour à l'école pour des jeunes de 16 à 25 ans en situation de décrochage depuis plus de 12 mois et ayant un niveau d'entrée de 2nde minimum. Le micro lycée s'organise sur 3 années au maximum avec une intégration progressive vers le lycée traditionnel selon le rythme et les besoins de chacun et avec l'objectif de travailler l'inclusion vers un statut d'élève et d'étudiant. Les effectifs y sont réduits, chaque classe comprend entre 10 et 15 élèves. Les deux micro lycées normands ont chacun une capacité adaptée à 45 lycéens.

Les diplômes préparés sont le baccalauréat général et le bac Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).

- Les Écoles de la deuxième chance (E2C)

Créées il y a 20 ans, ces structures accueillent des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification et en voie d'exclusion. Ainsi, en 2019, le réseau a accueilli 15 631 jeunes décrocheurs et 63 % d'entre eux ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante à l'issue de leur cursus. Parmi eux, 25 % sont en formation diplômante ou qualifiante, 12 % en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et 26 % en contrat de travail dont 2 % en contrats aidés.

Les Écoles de la deuxième chance proposent une offre spécifique aux décrocheurs ou non-scolarisés de niveau infra bac - 3 avec des parcours de 6 mois pour une remise à niveau en fin de collège et une intégration à la fois sociale et professionnelle avec des périodes importantes de stages en entreprise.

Souvent méconnu du grand public, le réseau compte 55 membres qui gèrent 133 sites-écoles partout en France dans 12 régions, 57 départements et 5 régions ultrapériphériques. Les E2C recensent 59 % de stagiaires prescrits par les missions locales et 4 % par Pôle emploi. Les autres partenaires de l'insertion comme les éducateurs ou encore les associations locales orientent 9 % des stagiaires intégrés.

Les inscriptions sont gratuites et ouvertes tout au long de l'année, même l'été. Les jeunes qui intègrent une E2C ont un statut de stagiaire de la formation professionnelle et perçoivent une rémunération en moyenne de 300 euros par mois.

En Normandie, une école de la deuxième chance est implantée à Hérouville-Saint-Clair, une autre est en projet au Havre.

L'E2C d'Hérouville a accueilli en 2020, 200 jeunes âgés en moyenne de 19,7 ans. Le taux de sorties positives en emploi ou en formation s'élève en 2019 à 66 %, et en 2020, année de la pandémie, à 52 %.

¹⁸⁴ Source CARIF OREF.

- Le Collège Lycée Expérimental

Ecole publique créé en 1982, il s'agit d'un établissement du secondaire avec des classes à effectifs réduit d'une vingtaine d'élèves au maximum. L'originalité de son fonctionnement, par rapport aux collèges et lycées de la région, réside dans le tutorat. Chaque élève se voit attribuer un tuteur parmi l'équipe enseignante, des rendez-vous sont fixés de manière régulière avec ce tuteur afin d'organiser le travail personnel ou de trouver de l'aide. L'élève peut également se reposer sur son groupe de tutorat dans cette optique.

Implanté à Hérouville-Saint-Clair, il est à distinguer de l'E2C présent dans la même commune.

- L'établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)

L'EPIDE, établissement public d'insertion dans l'emploi, aide les jeunes de de 18 à 25 ans sur la base du volontariat, sortis du système scolaire, peu ou pas diplômés, en les accompagnant vers une insertion sociale ou professionnelle. Environ 3 000 jeunes sont accueillis chaque année. Le parcours de 8 mois comprend une formation générale individualisée et spécialisée, un accompagnement individuel vers l'insertion, un accompagnement sanitaire et un parcours civique. Des sessions d'une durée moyenne de 8 mois en internat leur sont proposées où la resocialisation est l'objectif principal. Cet organisme possède 20 centres en France métropolitaine. Les jeunes sont hébergés en internat, perçoivent une allocation et une couverture sociale.

La Normandie compte deux centres, un à Val-de-Reuil et un à Alençon, créés en 2006.

Le centre EPIDE d'Alençon propose 120 places pour des volontaires. Le centre EPIDE de Val-de-Reuil a accueilli, en 2015, 204 volontaires pour un parcours d'une durée moyenne de 8 mois au cours duquel l'éducation à la citoyenneté a toute sa place. 28 d'entre eux ont été insérés en emploi durable ou en formation qualifiante.

- Le service militaire volontaire (SMV)¹⁸⁵

Le service militaire volontaire est une contribution du ministère des Armées dans le domaine de l'insertion citoyenne et professionnelle de jeunes Français de métropole et de l'étranger âgés de 18 à 25 ans exclus du marché de l'emploi. Il s'agit de proposer aux jeunes un parcours d'insertion vers l'emploi, de 6 à 12 mois, au sein d'unités militaires spécifiques. Cette durée variable permet d'offrir à tous les volontaires stagiaires un parcours individualisé qui s'organise autour de deux piliers : formation à la vie collective et formation professionnelle.

- Dispositifs hors contrats avec le ministère de l'Éducation nationale

Il s'agit de six écoles de production où les formations sont mises en place autour d'un besoin d'entreprise. Ces établissements privés d'enseignement technique, à but non lucratif et reconnus par l'État, comptent 32 structures implantées sur toute la France. Elles préparent, en deux ans,

¹⁸⁵ Le SMV a son pendant en Outremer : le service militaire adapté (SMA) relevant du ministère des Outremer, dédié à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ultramarins, de 18 à 25 ans, éloignés du marché de l'emploi.

des jeunes de 15 à 18 ans en situation de décrochage scolaire, à des diplômés de l'Éducation nationale (CAP, bac Pro) ou à des titres professionnels, de métiers qui recrutent (automobile, construction, digital, industrie, métiers du bois, métier paysagers et restauration). Ces écoles de production sont dimensionnées pour accueillir une dizaine de jeunes par promotion.

Six écoles de production existent aujourd'hui en Normandie :

- au Petit-Quevilly (école de Production P'tit Plat, CAP agent polyvalent de restauration, CAP cuisine) ;
 - à Évreux (école de Production Usin'Eure, CAP conduite d'installation de production) ;
 - à Caen (école de Production Lemonnier 100 % Bosco, CAP constructeur bois) ;
 - à Beaumesnil (école de Production des semeurs, CAP vente primeur) ;
 - à Valognes (école d'Usinage du Cotentin, CAP conduite d'installation de production) ;
 - au Havre (école de Production de la métropole havraise, CAP chaudronnerie).
- Autres types d'actions :
- L'accompagnement et l'affectation des élèves sur les places disponibles ;
 - Les actions combinées avec le service civique ;
 - La « clause sociale de formation » sous statut scolaire inscrite dans les cahiers des charges des marchés publics au bénéfice des jeunes décrocheurs, etc.

Ces divers dispositifs de remédiation ont une importance fondamentale dans la lutte contre le décrochage scolaire, il faut souligner cependant que les places sont limitées dans l'optique de réinsérer les décrocheurs. Ainsi, en 2017 en Normandie, 11 195 jeunes ayant le brevet des collèges comme diplôme le plus élevé étaient déclarés non scolarisés parmi les 15-19 ans.

 195

4.3. L'accompagnement des NEETs

Pour mémoire (cf. p 90), les jeunes NEETs (*not in employment, education or training*) sont des jeunes sortis du système scolaire, souvent sans qualification ou peu qualifiés, qu'ils aient ou non décroché durant leur formation initiale. Pour envisager une reprise de parcours dans le continuum, ils ne relèvent pas des dispositifs dédiés à la remédiation du décrochage scolaire, sachant que les acteurs engagés dans l'accompagnement des NEETs cherchent prioritairement à concrétiser un parcours d'insertion dans l'emploi réussi.

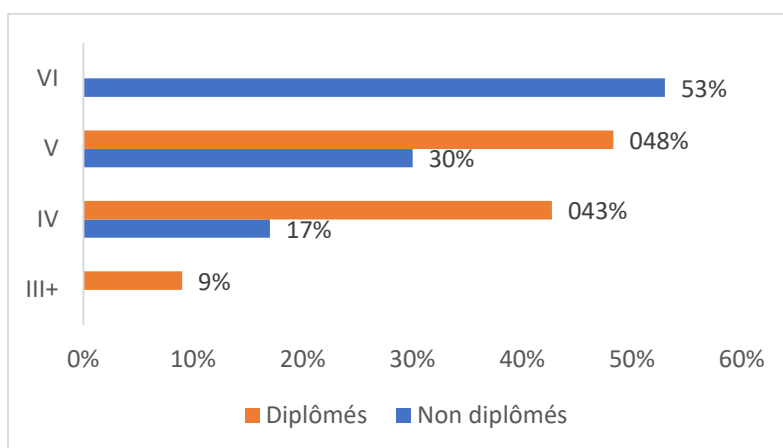
Néanmoins, plusieurs autres possibilités s'offrent à eux pour reprendre une formation et les amener à monter en qualification.

4.3.1. Les dispositifs coordonnés par les missions locales pour les 16-25 ans

Les missions locales ont été créées par l'ordonnance du 26/03/1982 qui stipule : « la qualification professionnelle et l'insertion sociale des jeunes de 16 à 18 ans constituent une obligation nationale. ». Ce sont des lieux d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement qui aident les jeunes à construire un projet professionnel dans un souci d'articulation entre indépendance économique et autonomie sociale¹⁸⁶. Dès 1984, ce dispositif est ouvert aux 16-25 ans. En 2010, les missions locales se voient confier une **mission de service public** pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, confiée par l'État et les collectivités territoriales. Leur financement est assuré conjointement par l'Etat, les collectivités locales, les Régions et Départements. Elles concourent par leur action à l'amélioration de l'offre de service pour l'insertion.

En Normandie, 24 structures sont réparties sur le territoire avec 3 typologies : 80 à 100 salariés (Le Havre, Rouen et Caen) ; 20 à 30 salariés (Dieppe, Cherbourg, Évreux, etc.) ; 10 à 15 salariés (Granville, Honfleur, Coutances, etc.). En 2020, 58 532 jeunes ont fait l'objet d'un accompagnement pas les missions locales. Le profil type des jeunes est le suivant :

Jeunes diplômés - Non diplômés par niveau accueillis en mission locale



Source : association régionale des missions locales

- **L'accompagnement individuel de jeunes souvent peu qualifiés**

Aujourd'hui, les missions locales ont différents programmes à disposition des jeunes qu'ils suivent, dont :

- **le PACEA** (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) est un cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il cible tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus qui sont prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement. D'une durée maximale de 2 ans, il est constitué de

¹⁸⁶ Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

différentes phases successives (formation, mise en situation professionnelle, accompagnement local, ...) déterminées par le conseiller de mission locale avec le jeune au regard d'un diagnostic initial, de ses attentes et de son projet.

- **Le Parrainage** met en relation les jeunes à des professionnels (cadres, dirigeants d'entreprises ...) pour les aider à la création de CV, entretien d'embauche ou pour mettre à leur disposition leur réseau professionnel.
- Le Programme d'Accès Personnalisé à l'Emploi (PPAE) provient d'une convention signée entre Pôle emploi et la mission locale qui se charge d'accompagner lors d'un suivi mensuel un jeune inscrit comme demandeur d'emploi.

Selon les données de l'association régionale des missions locales, en 2020, 14 000 jeunes sont entrés dans le dispositif PACEA, 6 000 en garantie Jeunes, 7 000 en PPAE et 1 400 d'un parrainage.

Au total, en 2020, 50 000 jeunes sont suivis par les missions locales dont 48 % de femmes.

- **Un accompagnement à l'autonomie des jeunes souvent en situation de précarité**

Le jeune peut percevoir pendant son parcours un soutien financier ponctuel pour lever des freins rencontrés lors de sa démarche d'insertion vers l'emploi et l'autonomie.

- La Garantie Jeunes

C'est un dispositif qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans en situation de grande précarité, les NEETs, au travers d'une démarche personnalisée et d'une garantie de ressources. Initialement prévue pour remplacer le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), la Garantie Jeunes est généralisée depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle constitue une des modalités du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

En Normandie, en 2019, selon la DREETS (ex Direccte) de Normandie, 24 631 jeunes ont bénéficié de la Garantie Jeunes. Elle est effectivement fléchée à 96,4 % sur les publics NEETs, dont 65 % sont âgés de 18 à 21 ans.

Garantie Jeunes au 31 décembre 2019 – Suivi depuis le début du dispositif

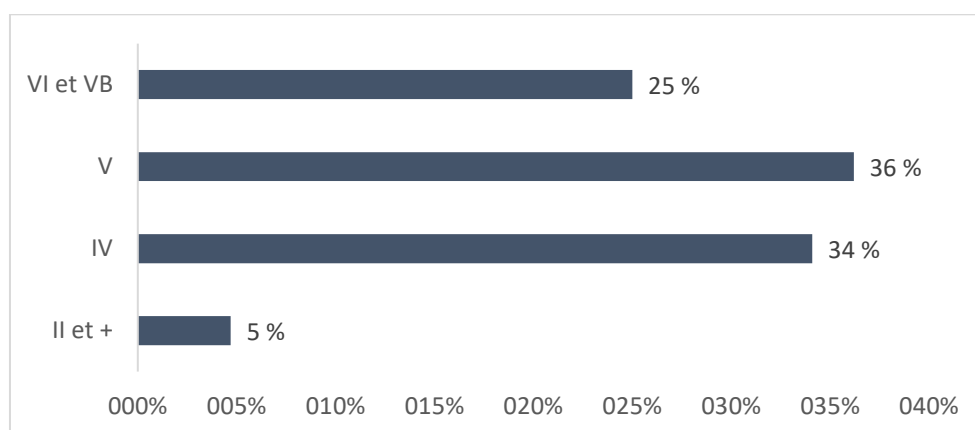
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie	France métro
Entrées en GJ depuis le début du dispositif							
Cumul total	2 359	4 630	2 464	2 227	12 951	24 631	340 753
dont NEET	2 291	4 466	2 352	2 138	12 487	23 734	324 106
soit	97,1	96,5	96,5	96	96,4	96,4	95,1
<i>Dont (en %)</i>							
Femmes	44	47,5	43,7	42,5	45,3	45,2	45,8
Hommes	56	52,5	56,3	57,5	54,7	54,8	54,2
Handicapés	1,5	1,8	2,2	1,8	1,5	1,7	1,4
Moins de 18 ans	11	14,1	13,4	15,7	11	12,3	10
De 18 à 21 ans	65,8	65,3	64,9	60,3	65,6	65	66
Plus de 21 ans	23,1	20,6	21,7	24	23,4	22,7	24
Niveaux I à III	1,1	1,6	2,7	0,7	2,2	1,9	2,4
Niveau IV	17,9	18,9	19,8	13	20,5	19,2	22,4
Niveaux V, Vbis et VI	81,1	79,5	77,5	86,3	77,4	79	75,3
QPV	15,6	20,2	14,5	19,7	26,2	22,3	23,4
ZRR	10,3	2,8	14,7	49,1	2,8	8,9	11,6

Source : DREETS (ex DIRECCTE) de Normandie, 2020

On remarque le poids prépondérant de la Seine-Maritime, où l'on retrouve une concentration plus importante de jeunes issus des QPV, plus nombreux dans ce département et supérieure de 3 points à la moyenne nationale. Par ailleurs, la configuration des bénéficiaires dans le département de l'Orne révèle une part des jeunes précaires en milieu rural dans les zones ZRR.

Le niveau de qualification de ces jeunes est par ailleurs concentré sur l'infra bac :

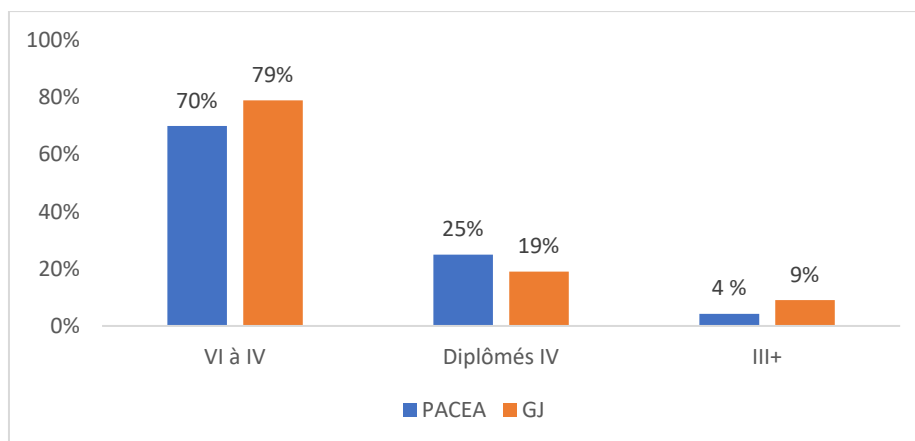
Répartition par niveau de diplômes des bénéficiaires en 2019



Source : association régionale des missions locales

Si l'on observe de façon croisée les suivis PACEA et les bénéficiaires de la Garantie Jeunes par niveau de formation, les situations de précarité chez les moins diplômés sont plus fréquentes.

Situations de précarité



Source : association régionale des missions locales

- Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Mis en place dans les départements, le FAJ est un dispositif de dernier recours. Il est destiné à aider les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent des difficultés, ces derniers ne pouvant bénéficier d'une aide dans le cadre du RSA. Il attribue des aides financières ponctuelles et/ou des prestations d'accompagnement social. Dans de nombreux départements, son accès a été simplifié au regard de la crise sanitaire et a pu être élargi aux 16 - 18 ans en apprentissage ou en formation. LE FAJ peut constituer un apport numéraire pour des aides alimentaires, des aides à la mobilité, à la formation ou à la santé. Les demandes peuvent être faites auprès des départements ou des missions locales.

199

4.3.2. Les dispositifs coordonnés par Pôle emploi

- Dispositif SESAME : formation sport et animation¹⁸⁷

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap), vivant dans un quartier prioritaire ou dans une zone de revitalisation rurale et rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Ces jeunes sont impliqués dans un club sportif ou dans une association. Ce dispositif forme au **métier d'éducateur sportif** en 1 ou 2 ans, même sans le bac.

4.3.3. La formation professionnelle continue de la Région : les actions d'orientation, pré qualifiantes ou qualifiantes des demandeurs d'emploi

En 2020,

- 23 539 personnes ont bénéficié des formations de la Région Normandie ;
- 65 % des bénéficiaires étaient peu ou pas qualifiés (inférieur au bac) ;

¹⁸⁷ <https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/les-dispositifs/formation-sport-et-animation--se.html>

- 60 % des sorties de dispositifs ont donné lieu à un emploi ou à une poursuite en parcours qualifiant ;
- 78 % ont validé une certification ou qualification.

- **Des formations pour les jeunes demandeurs d'emploi**

Tout au long de son parcours professionnel, la Région accompagne toute personne dans son parcours de formation soit pour accéder à un emploi soit pour envisager une reconversion professionnelle, quel que soit son âge, jeune ou adulte. À ce titre, elle prend en charge l'organisation, le financement des stages de formation pour les demandeurs d'emploi et la rémunération des stagiaires non indemnisés par Pôle Emploi.

En 2020, une procédure d'habilitation au sens de l'article L6121-2-1 du code du Travail permettant de retenir des plateaux techniques sur le territoire normand, a été lancée. Ces plateaux permettront aux demandeurs d'emploi en démarche d'orientation et/ou de reconversion de bénéficier d'une véritable immersion professionnelle.

Ainsi, les jeunes demandeurs d'emploi sortis du système scolaire avec ou sans qualification peuvent bénéficier des formations suivantes financées par la Région :

- des formations destinées aux demandeurs d'emploi, visant à définir et valider un projet professionnel ;
- des formations visant une remise à niveau sur des matières générales et professionnelles (mathématiques, français, comptabilité et langue étrangère) ;
- des formations qualifiantes, collectives et individuelles. Ces actions permettent aux demandeurs d'emploi d'obtenir une certification professionnelle pour faciliter leur retour ou leur insertion dans l'emploi. Ces formations sont de tous niveaux et dans tous les domaines d'activité ;
- avec le dispositif Qualif individuel, il est possible d'obtenir une aide pour les demandeurs d'emplois qui suivent une formation spécifique ou qui n'existe pas sur le territoire normand ;
- « une formation, un emploi » donne la formation qualifiante nécessaire avant l'embauche d'un candidat qu'une entreprise s'engage à recruter pour un contrat d'au moins 6 mois ;
- les dispositifs #Avenir et #Action peuvent plus particulièrement répondre aux jeunes ayant besoin d'une aide pour la construction de leur projet professionnel. Ils visent à :
 - guider les Normands en recherche d'emploi afin de construire un projet professionnel réaliste et réalisable, tant du point de vue de l'individu que de son environnement socio-économique ;
 - offrir l'opportunité aux Normands en recherche d'emploi de se confronter aux réalités du marché du travail et d'élargir leurs choix professionnels en expérimentant notamment différents métiers sur les territoires ;
 - répondre à des problématiques d'emploi non satisfaites sur les territoires et/ou à des besoins en compétences liés aux évolutions des métiers.

- **et des moyens complémentaires proposés par la Région pour lever certains freins au retour en formation**
 - Le dispositif jeunesse Atouts Normandie

Les jeunes stagiaires en formation professionnelle de niveau V et IV (équivalent au CAP, au BEP ou au diplôme national du brevet ; équivalent au bac, au brevet de technicien ou au brevet professionnel) âgés de moins de 26 ans peuvent en bénéficier pour faciliter leur accès à des activités culturelles ou pour l'achat d'équipements.

- Le dispositif Pass Monde

Il vise à favoriser la mobilité internationale des lycéens, étudiants en formation initiale, stagiaires de la formation professionnelle et apprentis Normands âgés entre 15 et 30 ans. Il est destiné aux apprenants Normands dès la fin du collège et jusqu'à 5 années après le baccalauréat qui partent pour un stage ou un séjour à l'étranger inscrit dans leur parcours de formation. Un forfait de 200 € est attribué pour les stages ou séjours d'étude effectués en Europe et de 400 € pour toutes les autres destinations, auxquels s'ajoutent 40 € par semaine.

- Dispositif d'aide à l'accès au permis de conduire

Il vise à favoriser le retour à l'emploi de certains stagiaires en ciblant les métiers pour lesquels l'obtention du permis de conduire est une condition presque obligatoire pour l'insertion durable dans l'emploi.

4.4. Les soutiens à la réussite dans le supérieur, jusqu'au bac + 3

Au cours des dernières années, l'enseignement supérieur a été confronté à une augmentation et à une diversification des publics accueillis. En France, à la rentrée 2018, 2 678 700 étudiants se sont inscrits dans l'enseignement supérieur hors double inscription simultanée en licence et en CPGE. Le nombre d'étudiants inscrits a progressé de 2,1 % par rapport à l'année précédente et de 9,1 % en 5 ans.

Cependant, un grand nombre de jeunes n'y ont pas accès. C'est pourquoi, de nombreux dispositifs ont été mis en place dès le collège et au lycée, ainsi qu'au sein des établissements de l'enseignement supérieur, afin de préparer au mieux l'entrée dans le supérieur.

D'autres abandonnent ou « décrochent »¹⁸⁸ en premier cycle. De même, face à l'afflux des étudiants dans l'enseignement supérieur, des dispositifs sont proposés afin de permettre à ces nouveaux publics de réussir.

¹⁸⁸ Le terme est utilisé par extension, mais les étudiants qui abandonnent à ce niveau de formation ne sont pas considérés comme « décrocheurs » au sens de l'Éducation nationale.

4.4.1. Nouveaux dispositifs en enseignement supérieur pour faciliter le continuum

- **Dispositifs « oui si » pour accéder à la licence, un accompagnement des plus fragiles**

Mis en place à la rentrée 2018, sur la plateforme Parcoursup, il est possible pour les étudiants de se voir proposer l'option « oui, si » pour les inscriptions en licence à l'université. Ce dispositif est notamment destiné aux bacheliers **professionnels et technologiques**.

Envisagé comme un parcours d'accompagnement personnalisé, il a pour objectif de proposer une remise à niveau à certains étudiants plus fragiles ou un profil atypique, soit en leur permettant de réaliser leur première année de licence en deux ans, soit en leur imposant des modules de cours supplémentaires. Chaque université organise les différentes formes que peut prendre cet accompagnement : tutorat, première année de licence en deux ans, cours de méthodologie, cours de spécialité, etc.

- **Un plan étudiant pour accompagner chacun vers la réussite**

Le plan national étudiant a pris consistance dans le cadre de la loi ORE (Cf. *supra*) adoptée en 2018. Il est destiné à transformer le 1^{er} cycle et à accompagner tous les étudiants vers la réussite.

Les thématiques couvrent l'ensemble du continuum :

- mieux accompagner l'orientation au lycée ;
- un accès plus juste et plus transparent dans le supérieur ;
- une offre de formation post-baccalauréat sur mesure et renouvelée ;
- des conditions de vie étudiante au service de la réussite.

202

Un accompagnement financier massif de l'État de près d'un milliard d'euros est dédié à la mise en œuvre de ce plan.

En ce qui concerne la réussite dans l'enseignement supérieur, sont proposés, notamment, des parcours sur mesure en adaptant l'enseignement pour la réussite de chaque étudiant. Une nouvelle licence prend en compte le parcours et les aspirations de chaque étudiant. Cette personnalisation des parcours est proposée par les établissements dans le cadre du « contrat de réussite pédagogique » au service du suivi du projet de l'étudiant, avec un accompagnement ou tutorat renforcé pour un suivi individualisé. Les établissements, selon leur projet et dans le cadre de l'offre de formation qui sera proposée par l'État¹⁸⁹ pourront offrir aux étudiants :

- une remise à niveau à l'entrée de l'université ;
- des cursus pluridisciplinaires ;
- des cursus « autonomie » (enseignement hybrides en présentiel et à distance) ou des cursus « accompagnés » (davantage de présentiel) ;
- des cursus « accélérés » pour ceux qui souhaitent faire leur licence en 2 ans ou des cursus « progressifs » pour les étudiants qui souhaitent consolider leur progression.

¹⁸⁹ Ce déploiement d'une nouvelle offre de formations post-baccalauréat doit s'accompagner de création de places dans l'enseignement supérieur ciblées sur les besoins identifiés.

Une année de césure est possible pour chaque étudiant pendant la licence, y compris entre la terminale et la 1^{ère} année d'enseignement supérieur.

- **Conforté par le plan « 1 jeune, 1 solution » et deux nouveaux labels pour des formations d'un an¹⁹⁰**

Dans le cadre du plan, deux labels ont été créés par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur afin de garantir la qualité de deux nouveaux types de formations conduisant à un diplôme d'établissement¹⁹¹ :

- Le label « Formation supérieure de spécialisation »

Il est attribué aux formations conduisant à un diplôme d'établissement, préparé en une année, offrant 60 ECTS¹⁹² et visant à une spécialisation qui permet de rapidement s'insérer professionnellement, sans pour autant interdire la poursuite d'études. Ces formations sont définies en lien avec les acteurs du monde professionnel et associatif et les administrations publiques, et doivent remplir les conditions suivantes :

- elles représentent un volume de quatre cents heures au minimum d'enseignement ;
- elles comprennent un tronc commun d'enseignements permettant l'acquisition d'une culture générale et des unités d'enseignement de spécialité correspondant à un parcours professionnel organisé dans un secteur d'activité ou une branche professionnelle ;
- elles intègrent, au moins pour moitié du temps, une période de formation en milieu professionnel de 12 à 16 semaines permettant l'acquisition de compétences techniques et professionnelles spécifiques ; cette période fait l'objet d'un rapport évalué par l'équipe pédagogique ;
- elles peuvent être préparées par la voie de l'apprentissage ;
- le diplôme d'établissement répond aux exigences d'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). (art. D.613-25-1 du code de l'éducation)

- Le label « Passeport pour réussir et s'orienter » (PaRéO)

Il est attribué aux formations conduisant à un diplôme d'établissement préparé en une année, permettant aux bacheliers d'affiner leur projet professionnel pour mieux s'orienter dans l'enseignement supérieur et construire un parcours d'études réussi. L'année est basée sur la découverte de plusieurs disciplines, plusieurs cursus universitaires ou autres formations du premier cycle de l'enseignement supérieur, notamment celle préparant au brevet de technicien supérieur ainsi que plusieurs environnements professionnels et en renforçant certaines connaissances et compétences.

¹⁹⁰ Décret publié au JO du 21 octobre 2020 pour la création des labels « formation supérieure de spécialisation » et « Passeport pour réussir et s'orienter » ; Source AEF, Cen.

¹⁹¹ Le décret du 20 octobre 2020 précise les modalités d'obtention de ces deux nouveaux labels attribués pour 5 ans par le ministre de l'Enseignement supérieur.

¹⁹² ECTS : *European Credits Transfer system*.

Ces formations doivent remplir les conditions suivantes :

- elles représentent pendant une année d'études supérieures un volume horaire de deux cents heures minimum d'enseignement ;
- elles comprennent un tronc commun d'enseignements composé de matières transversales et destiné à renforcer les compétences et des parcours disciplinaires d'un volume horaire compris entre cent et cent vingt heures et comprenant de quatre à cinq matières minimum ;
- elles intègrent la découverte du monde professionnel par des périodes d'immersion en entreprise d'une durée de quatre semaines minimum à moduler en fonction des projets pédagogiques ; ces périodes font l'objet d'une convention de stage et donnent lieu à un retour d'expérience lors d'une soutenance d'orientation (art. D613-25-2 du code de l'Éducation).
- les droits d'inscription doivent être équivalents ou proches de ceux prévus pour un diplôme national du premier cycle (art. D613-25-3 du code de l'Éducation).

Pour obtenir un label, les établissements adressent au ministre de l'Enseignement supérieur la maquette des enseignements dispensés, les noms et qualifications des enseignants et du responsable de la formation ainsi que toute information utile sur le contenu de la formation, ses modalités d'évaluation et de validation, les partenariats conclus avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et des acteurs du monde professionnel (art. D613-25-5 du code de l'Éducation).¹⁹³

204

4.4.2. Les dispositifs en Normandie¹⁹⁴

- **Une formation labellisée « Formation supérieure de spécialisation »**

En Normandie, un projet de bac + 1 en mécanique est mené à Cherbourg avec l'entreprise Naval Group.

- **Le projet « réussites plurielles »¹⁹⁵ de Normandie Université labellisé dans le cadre du PIA 3**

Engagé depuis 10 ans, le Programme d'Investissements d'avenir (PIA) piloté par le secrétariat général pour l'Investissement a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire et dans des secteurs stratégiques (transition écologique, compétitivité des entreprises, enseignement supérieur et recherche, souveraineté industrielle, économie numérique, ...) afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois.¹⁹⁶ Le PIA 3 est le troisième volet du programme d'investissement d'avenir, doté de 10 milliards d'euros à l'échelle nationale, attribué à l'issue d'appels à projets nationaux et régionaux.

¹⁹³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042445735>

¹⁹⁴ Source : <https://www.univ-rouen.fr/formation/etre-accompagne-pour-reussir/>

¹⁹⁵ <https://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article2222>

¹⁹⁶ <https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir>

C'est dans ce cadre que l'appel à projets « **Nouveaux cursus à l'université** » a été lancé par le MESRI avec pour objectif de soutenir les universités, les écoles et les regroupements d'établissements qui souhaitent diversifier leur offre de formation afin de répondre aux enjeux auxquels est confronté le système français d'enseignement supérieur. La création de ces nouveaux cursus a pour objectif d'améliorer la réussite en premier cycle par une diversification des formations adaptée à la diversité des publics accueillis.

En Normandie, le projet « **réussites plurielles** » à l'initiative des trois universités normandes et déposé par la ComUE Normandie Université, a été accepté et doté de 14 millions d'euros pour 10 ans¹⁹⁷.

« RÉUSSITES plurielles » est le fruit d'une réflexion conjointe des universités normandes menée depuis plusieurs années et répond à deux objectifs clés : individualiser les cursus et renforcer leur caractère professionnalisant en rendant plus flexibles les parcours de premier cycle.

Ce projet a été construit par un groupe de travail spécifique, composé de 3 chargés de mission sur le continuum bac – 3/bac + 3 de l'université de Rouen, Le Havre et Caen et en interaction avec des écoles d'ingénieurs et d'architecture de la ComUE, en collaboration avec le rectorat, la Région Normandie et l'Agence de l'orientation qui était en création.

Deux objectifs sont visés : personnaliser et individualiser les cursus et accroître la professionnalisation de toutes les parties prenantes (étudiants et tuteurs), au moyen de la flexibilisation des parcours de premier cycle, intégrant 2 unités « projet personnel et professionnel » et « compétences transversales et transférables ».

205

Cette nouvelle organisation s'accompagne d'actions telles que : la prise en charge immédiate des étudiants pour le choix d'un parcours de formation adapté à leur projet professionnel et à leur profil ; l'organisation de l'accompagnement des étudiants par des tuteurs et mentors ; la certification des compétences par des « Open badges ».

Un premier bilan d'une année de ce projet (2019/2020) a mis en avant différents points : développement du tutorat ; évolution sur la notion de compétences ; formation des intervenants en innovation pédagogique : 822 collègues formés à la pédagogie universitaire et recrutement d'ingénieurs pédagogiques.

Ses impacts sur la réussite seront à évaluer sur le long terme.

¹⁹⁷ Financement du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le secrétariat général pour l'Investissement.

- **Les autres dispositions prises par les Universités en matière d'accompagnement à la réussite étudiante**

Parallèlement, Normandie Université déploie les dispositions réglementaires instaurées par la loi ORE :

- Les dispositifs de réussite : les « oui si » (Cf. *supra*)
- L'accueil des étudiants en situation de handicap

L'espace handicap, en collaboration avec la médecine préventive et l'association partenaire Handisup, aide à préparer la rentrée, à demander des aménagements d'études, et accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur cursus.

- Les aménagements d'études pour les sportifs de haut niveau, quelle que soit la formation
- Le régime spécial d'études (RSE)

Pour les étudiants salariés, entrepreneurs, inscrits en double cursus, chargé de famille ou élu, le Régime Spécial d'Études (RSE) peut permettre de bénéficier de conditions d'études et d'exams spécifiques comme l'aménagement d'études (choix des groupes de TD, dispense d'assiduité...) ou des aides pédagogiques (tutorat).

- La semaine d'accueil pour les primo arrivants

Une semaine d'accueil est organisée pour les étudiants de première année afin de leur présenter les campus, les services et le déroulé des études. Des tests de positionnement sont proposés. Ils permettent de définir les faiblesses dans certains domaines et de proposer les accompagnements nécessaires (tutorat, renforcement disciplinaire, méthodologie, remédiation en français, etc.). Ces dispositifs varient selon la filière d'inscription et peuvent se poursuivre à l'issue de la première année.

- Les aménagements d'études

Enfin, l'université de Rouen met en place plusieurs aménagements d'étude pour faciliter la poursuite d'études en tenant compte de la situation de chacun.

Zoom sur des exemples de dispositifs mis en place en Normandie**« Osez la réussite », université Le Havre Normandie¹⁹⁸**

Le dispositif « Osez la réussite » a été conçu afin d'encourager plus de bacheliers technologiques à candidater à l'université, et surtout leur assurer une meilleure réussite en DUT. Au Havre, le lien entre les équipes pédagogiques de la filière STI2D du lycée Jules Siegfried et des départements industriels de l'IUT a été renforcé pour aboutir à la mise en place d'un dispositif sur les heures d'accompagnement personnalisé dès la première jusqu'à la fin du premier semestre du DUT.

« Ma rentrée virtuelle »¹⁹⁹ pour favoriser la réussite des étudiants

Le projet « Normandie Université en Poche » est mis en place par Normandie Université pour simplifier l'arrivée des étudiants sur un nouveau campus à la rentrée 2020. Une application et un portail web et mobile de type « Ma rentrée virtuelle » sont en cours de réalisation. Les publics cibles sont les élèves, les étudiants et enseignants du secondaire et ceux de l'enseignement supérieur.

L'objectif est de faciliter l'accès à l'université et d'agir sur différents freins : meilleure information avec une plateforme entre les enseignants du secondaire et de l'enseignement supérieur, mise en place de témoignages vidéo pour valoriser des parcours d'études. Il est prévu également une visite virtuelle, à 360 degrés des différents campus pour se familiariser avec la vie sur les campus, afin qu'ils trouvent des réponses à leurs questions, que cela concerne les études, le transport ou les démarches administratives. L'usage est collaboratif et individuel. Il s'agit de montrer que tout est possible, car il y a souvent un manque de connaissance avant un manque d'ambition qui freine l'orientation active des jeunes.

Cette application fait partie des 75 actions du Schéma directeur de la vie étudiante en Normandie et constitue une aide utile dans le quotidien des étudiants.

207

4.5. Des mesures d'urgence face à la crise sanitaire : le plan « 1 jeune, 1 solution »²⁰⁰

Ce plan « 1 jeune, 1 solution », présenté en juillet 2020, a été élaboré pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans au sortir de la crise de la COVID 19. En effet les conséquences économiques de la crise sanitaire touchent de plein fouet les jeunes, qui en sont les premières victimes. Certains n'ont pas pu achever leur formation. D'autres arrivent sur le marché du travail durement frappés par la crise. Protéger l'avenir des jeunes est l'une des priorités du gouvernement qui leur a consacré le premier volet du plan de relance.

¹⁹⁸<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid37849/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid37849/deploiement-des-parcours-de-reussite-dans-l-enseignement-superieur.html>

¹⁹⁹ Le projet « Normandie Université en Poche » proposé dans le cadre de l'appel à manifestation nationale « ma rentrée virtuelle » n'a pas été retenu et ne sera donc pas financé dans ce cadre (Cf. audition ComUE Normandie Université).

²⁰⁰ Source : dossier de presse #1jeune1solution, au sortir de la crise de la Covid-19, accompagner les 16-25 ans pour construire leur avenir, 23 juillet 2020 ; https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dp_plan_jeunes.pdf ; ministère de l'Éducation nationale, <https://www.education.gouv.fr/plan-jeunes-1jeune1solution-305317> ; AEF <https://www.aefinfo.fr/depeche/632306>

Trois priorités ont été définies :

- faciliter l'entrée dans la vie professionnelle ;
- orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir ;
- accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

Doté de près de 6,5 milliards d'euros, ce plan jeunes se décline en trois volets : les aides à l'embauche et à l'entrée en alternance (3,5 milliards d'euros), la formation (1,5 milliard d'euros), et l'accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi (1,3 milliard d'euros).

Sont détaillées ici les mesures de ce plan relatives à notre sujet. Il est bien sûr encore trop tôt pour en évaluer les impacts.

4.5.1. Une aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis, une des voies du continuum

Cette prime est applicable aux contrats signés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 mars 2021, avec un effet « rétroactif ». Elle s'élève à 5 000 euros pour les mineurs et à 8 000 euros pour les majeurs et se substitue à l'aide unique à l'embauche d'apprentis.

Cette aide exceptionnelle a récemment fait l'objet de trois élargissements. Elle a tout d'abord été étendue aux contrats de professionnalisation. Le deuxième élargissement porte sur le quota d'alternants dans la masse salariale à respecter pour les entreprises de plus de 250 salariés qui souhaitent bénéficier de cette aide. Le troisième et dernier ajustement en date porte sur la limite en termes de niveau de qualification pour l'application de l'aide. Cette limite, fixée à bac + 3 (niveau 6) a été étendue jusqu'au niveau 7 (bac + 5).

Le gouvernement a tablé sur un objectif de 230 000 contrats d'apprentissage et 100 000 contrats de professionnalisation bénéficiant de la prime dès 2020.

4.5.2. Des nouvelles formations gratifiantes vers les métiers d'avenir au Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

Le deuxième volet du plan de relance pour l'emploi des jeunes porte sur la formation. Aux 14 milliards d'euros prévus pour la période 2019-2022 vient s'ajouter 1,5 milliard d'euros, afin d'orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir.

Pour la moitié d'entre eux, le plan gouvernemental vise la création de nouvelles formations. Il s'agit de « 100 000 nouvelles formations qualifiantes ou pré qualifiantes qui seront proposées aux jeunes sans qualifications ou en échec dans l'enseignement supérieur ».

Ces nouvelles formations qualifiantes seront concentrées sur des **filières stratégiques et d'avenir** : les métiers de la transition écologique, les métiers du numérique, le secteur du soin et de la santé, les secteurs prioritaires du Plan de relance fortement impactés par la crise qui doivent faire évoluer leurs besoins de compétences (tourisme, industrie, agriculture et agro-alimentaire...).

4.5.3. Des places de formation supplémentaires pour les lycéens et les étudiants

- **Des réponses pour former et accompagner les jeunes bacheliers exposés à la crise de l'emploi**

Des **places sont créées au sein des établissements** relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports.

Des solutions d'accompagnement sont mises en place en matière d'**apprentissage, de formation professionnelle, de contrats aidés et d'aide à l'insertion** sur le marché du travail.

- **Un accompagnement pour tous les néo-bacheliers vers l'enseignement supérieur à l'université et dans les formations paramédicales**

10 000 places supplémentaires dans les formations universitaires dans **Parcoursup** pour la rentrée 2020, notamment dans les filières les plus demandées à l'université et dans les formations paramédicales. Ce sont à la rentrée 2020 :

- Jusqu'à 4 000 nouvelles places en licence à l'université ;
- Jusqu'à 3 800 places dans les formations paramédicales ²⁰¹;
- Plus de 2 000 places dans les formations courtes et professionnalisantes d'un an.

10 000 nouvelles places pour la rentrée 2021 afin d'accompagner tous ceux qui le souhaitent au long du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

Des **campus connectés pour élargir les possibilités de poursuite d'études** pour les jeunes éloignés des grandes métropoles. À la rentrée 2020, 20 nouveaux campus connectés ouvriront leurs portes et deux nouvelles vagues sont prévues jusqu'à la fin de l'année. À la rentrée 2021, 100 campus connectés seront opérationnels sur l'ensemble du territoire. 8 campus sont présents en Normandie : Normand'Innov (Flers), MoodleBox (centre pénitentiaire de Caen), Saint-Lô, VN2C de la Vire au Noireau, Campus Caen Plus connecté (le Dôme à Caen), Campus de la communauté d'agglomération du Cotentin, du territoire dieppois, d'Évreux.

209

- **Des poursuites d'études supplémentaires dans les lycées en BTS et en CAP**

- 5 700 places supplémentaires pour des formations professionnalisantes ;
- 3 600 places supplémentaires en année de spécialisation ;
- 2 400 places supplémentaires en 2020/2021 pour les diplômés de niveau IV ou qui souhaitent se rediriger vers un secteur professionnel via un CAP en un an (notamment dans les métiers de l'art).

²⁰¹ Le plan prévoit de doubler les capacités de formation dans les métiers d'infirmiers et d'aides-soignants, avec un objectif de 6 000 infirmiers et 10 000 aides-soignants formés dans les cinq prochaines années. Cette décision s'inscrit dans le cadre du Ségur de la santé, la Région Normandie ayant mobilisé 1,5 million d'euros dans le cadre de son budget supplémentaire du budget principal 2021.

- **Un CAP en trois ans pour les élèves en difficulté en fin de première année**

Pour les élèves **identifiés en grande difficulté** à l'issue de leur première année de CAP, la deuxième année pourrait **être étalée sur 2 ans** (rentrées 2020 et 2021), sans affecter le volume global de formation. L'élève suivrait alors 18h de cours hebdomadaires au lieu des 36 prévues normalement dont 9h en groupe afin d'individualiser le suivi et la formation.

- **Un renouvellement de l'ambition des cordées de la réussite**

Ainsi il est envisagé de fusionner les dispositifs et de doubler le nombre de bénéficiaires, et de :

- simplifier les dispositifs en fusionnant un parcours d'excellence et des cordées de la réussite et les inscrire dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation de la transformation de la voie professionnelle et de l'ouverture de Parcoursup ;
- doubler le nombre d'élèves bénéficiaires des cordées de la réussite et de parcours d'excellence (atteindre 180 000 élèves) ;
- ouvrir davantage ces dispositifs aux lycéens professionnels et aux élèves résidant en zone rurale et isolée ;
- diversifier les établissements « têtes de cordée » et répondre aux nouvelles demandes de labellisation.

Focus sur les dispositifs solidaires pour les lycéens et étudiants en difficulté financière et sociale

- Des mesures pour encourager l'entrée dans le supérieur des étudiants des classes moyennes au travers des campus connectés

- Des mesures pour renforcer la lutte contre la précarité étudiante

** Un ticket U à 1 euro pour les étudiants boursiers dès la rentrée 2020*

** Un gel des droits d'inscription pour 2020*

** Une indexation sur l'inflation du coût des bourses sur critères sociaux*

** Un renforcement des prêt-études garantis par l'Etat*

- Des mesures pour aider les étudiants à l'emploi, notamment un accompagnement des apprentis sur leur projet professionnel

4.5.4. « La PROMO 16.18 », des parcours personnalisés pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans

Développé via le Plan d'Investissement dans les Compétences, ce programme intitulé « la PROMO 16.18 » est un des volets du plan « 1 jeune-1 solution ». Il consiste à redonner à 35 000 jeunes d'ici 2021 la capacité de se projeter, en leur faisant découvrir des métiers pour imaginer et construire leur projet professionnel, d'acquérir des compétences socles et de se confronter à la réalité du monde du travail.

L'AFPA (Agence nationale de la Formation Professionnelle pour Adultes²⁰²) qui compte 12 centres sur le territoire normand, est mobilisée pour la mise en place du dispositif « La PROMO 16.18 ». Elle contribue ainsi à l'accompagnement des décrocheurs de 16 à 18 ans concernés par la mise en œuvre de l'obligation de formation à la rentrée 2020, auxquels il est particulièrement dédié. Il est prévu de toucher 35 000 jeunes décrocheurs âgés de 16 à 18 ans, qui seront accueillis à l'AFPA sur prescription des missions locales d'ici fin 2021.

Il s'agit d'un programme de mobilisation innovant de 13 semaines avec un objectif visé de 70 % de sorties positives et dynamiques à travers un engagement du jeune à l'issue du programme dans une des solutions existantes pour concrétiser son projet d'insertion professionnelle et sociale : accès à l'emploi via l'apprentissage ou des missions de longue durée, accès à la formation, E2C, EPIDE, service civique, poursuite de l'accompagnement en Garantie jeunes ou le cas échéant, retour dans un cursus scolaire.

Ce programme doit permettre aux jeunes qui n'ont pas pu rentrer dans le cadre scolaire de changer le regard qu'ils portent sur eux-mêmes, sur leurs pairs, sur l'entreprise et sur la société. Il est aussi l'occasion de vivre une expérience d'émancipation qui les éloigne temporairement de leur environnement territorial, social ou familial en les sortant d'univers parfois incapacitants.

Il s'appuie sur un consortium inédit d'acteurs de l'accompagnement social, de l'éducation, de la formation, de la découverte de l'entreprise et du parrainage de salariés, du sport, de l'art, de la culture et de l'engagement citoyen, pour apporter un ensemble de réponses adaptées aux besoins de ces jeunes, au-delà de la formation *stricto-sensu*. Leur mission est de guider les jeunes vers l'autonomie en leur redonnant la confiance et la capacité à agir sur leur parcours, en présentant les différentes possibilités d'orientation, en leur faisant découvrir les métiers et les opportunités dans leur région et/ou dans d'autres régions,

211

Dans le cadre de ce programme, la coopération avec les missions locales est renforcée, la Promo 16.18 pouvant être une étape dans le parcours PACEA. Les acquis des jeunes seront validés par une certification délivrée en Open Badges (Déclaration dématérialisée de l'acquisition de compétences socles, compétences transversales et compétences numériques).

4.5.5. et d'autres dispositions...

- **Des missions d'utilité sociale pour jeunes en quête de sens**

100 000 missions de service civique supplémentaires seront mises en place, en plus des 140 000 initialement programmées en 2020, pour permettre à des jeunes de s'engager dans des associations.

²⁰² L'AFPA, établissement public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), est un opérateur majeur de la formation professionnelle qualifiante et membre du service public de l'emploi.

- **Des formations numériques à portée de tous**

Un pass numérique vers l'emploi va permettre à tous les jeunes de se tester et de se former aux compétences numériques attendus sur le marché du travail. Des formations numériques sont proposées pour les jeunes non qualifiés par la Grande Ecole du Numérique (GEN), réseau de formations au numérique accessible à tous, qui favorisent l'inclusion et permettent de se former aux métiers d'avenir.

4 - Identification des enjeux

Depuis les politiques de réussite zonées qui visent à corriger les déterminismes sociaux et la reproduction des inégalités dans les parcours de cohortes entières de jeunes, en passant par les accompagnements spécifiques et très individualisés d'un plus petit nombre de jeunes dans des situations de rupture, et jusqu'aux soutiens nécessaires lorsqu'il s'agit d'appréhender un nouvel environnement déstabilisant à l'entrée dans le supérieur, le fait est que les dispositifs d'aide à la réussite ont des décennies. Ils sont renouvelés ou adaptés périodiquement, tout récemment encore avec la crise sanitaire.

Pour autant, ils n'ont pas résolu toutes les difficultés qui jalonnent les parcours. Néanmoins une approche des situations individuelles plus systémique, intégrant l'environnement du jeune, a permis de rapprocher les acteurs impliqués dans l'éducation et la formation au sein et en dehors de l'école.

L'enjeu est de maintenir cette capacité à appréhender les parcours dans leur globalité, sans les morceler en fonction du statut occupé par les jeunes, et d'en convaincre tous les intervenants.

5. Les passerelles entre les voies, un outil encore en développement pour faciliter la poursuite d'étude.

5 – Suite à une orientation et/ou une affectation non concluante, les individus doivent posséder un droit effectif à la réorientation. Le caractère réel de ce droit se traduit par une chance effective de s'inscrire dans une nouvelle voie à l'issue de la procédure entamée, mais repose également sur une bonne connaissance de l'existence de ces passerelles par les jeunes concernés.

Le principe des classes passerelles est d'accompagner la réorientation des élèves, en leur permettant de rebondir dans une nouvelle formation tout en valorisant les acquis d'origine. De nombreux acteurs sont impliqués dans ces procédures tout au long de l'accompagnement

Les chefs d'établissements et les professionnels de l'orientation y sont particulièrement impliqués au côté de l'élève. **Ces passerelles ont pour objet de fluidifier le continuum bac - 3/bac + 3**, en laissant à la fois **un droit à l'erreur** aux élèves et étudiants et en leur offrant un processus d'**adaptation à un nouveau parcours**.

5.1 Les passerelles entre les différentes voies dans le secondaire confirment la prime à la voie professionnelle en Normandie²⁰³

213

Des passerelles permettant une adaptation des parcours sont organisées entre les voies générale, technologique et professionnelle ainsi qu'entre les cycles de la voie professionnelle.

Selon le code de l'éducation (article D. 333-18) : sur demande de la famille, ou de l'élève s'il est majeur, et après avis du conseil de classe de l'établissement fréquenté, le directeur académique des services de l'Éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie peut autoriser un titulaire du brevet d'études professionnelles ou du certificat d'aptitude professionnelle à poursuivre des études en lycée, conduisant soit au brevet de technicien, soit au baccalauréat général ou technologique.

Il est possible, en seconde professionnelle ou en première année de CAP, de changer de spécialité dans la voie professionnelle. L'élève devra effectuer un stage dans un lycée professionnel qui propose cette spécialité et/ou un stage en entreprise.

²⁰³ <http://ww2.ac-poitiers.fr/voie-professionnelle/spip.php?article59>

- **Une démarche peu utilisée par les lycéens professionnels**

Dans les mêmes conditions, il est théoriquement possible pour un élève parvenu au terme d'une seconde ou d'une première professionnelle de poursuivre des études conduisant à un baccalauréat général ou technologique, et *vice versa*.

L'élève est accueilli en deuxième ou troisième année de formation soit directement, soit après une période d'adaptation dont la durée et les conditions sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'Éducation en fonction de la nature et de la spécialité du diplôme acquis et du diplôme préparé.

Nous disposons grâce aux saisies dans Affelnet du nombre de candidats à la passerelle dans les lycées normands. Deux chiffres clé peuvent être cités :

- Le volume des demandes, c'est-à-dire le nombre de lycéens demandant une passerelle à travers ce dispositif permet de constater le recours et la publicité de cet accompagnement.
- Le nombre de demandes acceptées permet d'observer si les candidats à la passerelle ont une réelle possibilité d'être admis dans le cursus souhaité.

Rappelons qu'en Normandie, la 2nde professionnelle est bien plus demandée que dans le reste de la France (cf. p. 42) et que les taux de réussite du bac professionnel sont supérieurs à la moyenne nationale. Nous pouvons donc nous attendre à ce qu'un nombre d'élèves des filières professionnelles aient la volonté de se réorienter vers une 1^{ère} technologique ou générale.

214

L'affectation via Affelnet pour la rentrée 2020 enregistrait 144 vœux « 1 » pour une passerelle de la 2^{de} professionnelle vers une 1^{ère} générale ou technologique. Il y avait donc 144 jeunes dont le souhait premier d'orientation entre la 2^{de} et la première était d'intégrer une première générale ou technologique. Sur ces 144 vœux, 86 ont été suivi d'une admission, soit 60 % de passages dans la 1^{ère} générale ou technologique. Si l'on considère l'ensemble des vœux, 5 admissions supplémentaires sont enregistrées, soit **91 bénéficiaires de la passerelle**.

Sur la même année, 8 457 élèves ont émis un vœux « 1 » pour une entrée en 1^{ère} professionnelle. La **démarche de la passerelle est donc un usage très marginal par les élèves de 2nde professionnelle**. Cet usage peu développé contraste avec les bonnes chances offertes pour changer de voie.

- **Un dispositif plus commun pour les secondes générale et technologique**

De même, sur demande de la famille, ou de l'élève s'il est majeur, et après avis de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil, le recteur peut autoriser les élèves ayant accompli la scolarité complète d'une classe de seconde ou de première dans un lycée d'enseignement général ou technologique, à intégrer une classe de seconde ou de première professionnelle (article D. 333-18-1).

AFFELNET enregistre pour l'année 2020 un total de 1 503 vœux, dont 825 vœux « 1 » pour ce dispositif. Le total d'affectations délivrées est de 318. La passerelle visant une réorientation vers

la voie professionnelle est donc bien plus utilisée que dans le sens inverse. Elle est cependant moins concluante pour les candidats puisque **seuls 28 % des vœux « 1 » sont confirmés**, cela descend à 21 % en prenant en compte l'ensemble des vœux. Les élèves dont la candidature est acceptée doivent récupérer le niveau professionnel théoriquement acquis en seconde professionnelle.

- **Les passerelles au lycée portent des usages et des résultats asymétriques**

On remarque une asymétrie pour des passerelles similaires entre les mêmes niveaux d'études. Là où **les élèves de 2nde professionnelle utilisent peu ce dispositif alors que la majorité des candidats obtiennent l'affectation de leur choix**, les élèves de 2nde générale et technologique ont davantage recours au dispositif tout en ayant peu de succès en ce sens. Nous n'utilisons ici que les chiffres récoltés par Affelnet de passerelle entre 2nde et 1^{ère}.

Il existe cependant de nombreuses réorientations informelles au cours de l'année qui ne sont pas enregistrées par l'outil informatique d'affectation par internet. De même les redoublements avec changement de filière ne sont pas pris en compte ici puisqu'ils ne valorisent peu ou pas les compétences acquises lors de la première année de 2^{de}.

Cependant, il n'y a pas de raison que ces réorientations modifient le constat sur les passerelles étudiées à l'issue de la seconde, **le poids de la filière professionnelle au lycée est renforcé par un nombre plus important d'arrivée depuis les voies générales et technologiques que de départ vers celle-ci.**

215

Le volume de candidatures à la passerelle indique que les élèves et les familles se représentent la fluidité entre les voies au lycée avant tout comme une mobilité vers la voie professionnelle, mais ne voient pas la voie professionnelle comme tremplin vers les voies générales et technologiques.

5.2 Les passerelles dans l'enseignement supérieur

5.2.1 Les « classes passerelles »²⁰⁴, une aide supplémentaire pour les bacheliers professionnels

- **Un nouveau dispositif**

Dans le cadre de l'amélioration de la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, un nouveau dispositif spécifique leur est proposé pour l'accès aux formations sélectives. L'objectif est d'augmenter le taux de passage de première en deuxième année de STS et de limiter le décrochage au cours de la première année de STS.

Des classes passerelles, d'une durée d'un an, ont été créées, pour les bacheliers n'ayant pas obtenu de formation post-bac sur la plateforme Parcoursup. Elles proposent une **remise à niveau** afin de leur permettre d'avoir de meilleures chances d'être acceptés en BTS et d'y réussir la

²⁰⁴ Création par la circulaire du 18 juillet 2018 pour améliorer la réussite des bacheliers professionnels en BTS.

première année. À titre exceptionnel, les bacheliers technologiques souhaitant s'orienter vers une section de technicien supérieur peuvent en bénéficier. L'organisation pédagogique et les contenus de formation doivent être adaptés aux besoins des élèves au regard des spécialités de BTS visées. Ils doivent comprendre des enseignements généraux et professionnels ponctués par des périodes de stage en entreprise. La classe passerelle peut relever du secteur des services ou de la production.

La classe passerelle ne constitue pas une année de préparation du BTS mais une année de préparation à l'entrée en STS. Cette formation ne donne pas lieu à certification.

Les élèves concernés sont ceux qui n'ont eu aucune proposition d'admission en STS, bien qu'ayant reçu en terminale un avis favorable du conseil de classe (lorsqu'ils sont issus d'une terminale professionnelle et appartiennent à une académie qui met en place l'expérimentation issue de l'article 40 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté) ou du chef d'établissement dans les autres académies.

Ces classes sont créées sous la forme d'une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL).

- **Des résultats prometteurs qui restent à confirmer**

Lors de la procédure d'affectation 2019, les quatre établissements normands accueillant une classe passerelle BTS avaient une **capacité totale de 70 places**. 38 étudiants y ont été admis. L'année suivante, lors de l'affectation Parcoursup 2020, **on dénombre 21 étudiants issus de classes passerelles qui ont intégré l'effectif d'un BTS normand**.

216

Les capacités de ce dispositif ont été augmentées pour la rentrée 2021, avec un maximum de 120 places. **Lors de cette rentrée, 71 étudiants sont admis dans les classes passerelles pour préparer l'entrée en STS.**

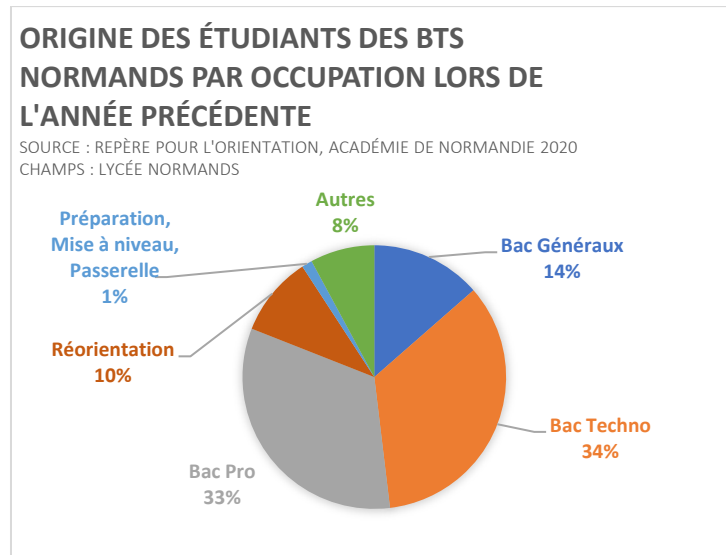
La création récente et les effectifs réduits empêchent d'avoir le recul nécessaire pour conclure à la plus-value du dispositif. Mais si les bacheliers professionnels, qui n'ont pu obtenir d'affectation en BTS post bac, obtiennent en majorité leur affectation après cette année de transition comme ce fut le cas pour la promotion 2019, la classe passerelle constitue un outil supplémentaire pour les bacheliers professionnels.

5.2.2 Les passerelles après une première année dans l'enseignement supérieur

Le système européen des crédits ECTS²⁰⁵ harmonise et permet de valoriser les acquis des années validées afin de poursuivre dans les autres formations de l'enseignement supérieurs. Il existe cependant encore des parcours spécifiques dans l'enseignement supérieur, et des dispositifs de transition complètent le système de crédit ECTS.

Dans le fonctionnement commun, après une première ou une deuxième année de licence à l'université, il est possible de se réorienter vers un BTS, un DUT ou une autre licence.

²⁰⁵ ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System



Lecture : 10 % de l'effectif des BTS normands en 2020 s'inscrivaient après une première année dans l'enseignement supérieur

Chaque université mène sa propre politique de passerelle qu'elle organise en son sein. Il est possible de se réorienter en fin de premier semestre à l'université, grâce à des passerelles qui se dessinent souvent en fonction de la proximité entre les disciplines.

Certaines formations restent en marge du système ECTS et demandent un système particulier de réorientation par voie de passerelle.

217

- Depuis la rentrée 2020, suite à la mise en place des études de santé, la PACES laisse place au PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) et à la LAS (Licence Accès Santé). Cette nouvelle année de médecine permet notamment de faciliter la réorientation des étudiants en médecine dans l'enseignement supérieur. En cas d'échec en première année de médecine PASS, les étudiants pourront s'orienter en deuxième année de licence grâce au système ECTS.
- Après une première année de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ou en cours d'année, il est possible de suivre une première année de licence dans l'université où l'étudiant est inscrit.

Ces formations relèvent de conditions particulières puisqu'elles ouvrent sur des concours d'accès à des filières sélectives, d'où la nécessité de dispositif particulier dans le cas où l'étudiant veut faire valoriser son parcours sans entrer dans les filières sélectives dédiées.

5.2.3 Les diplômes universitaires « passerelles » au bénéfice des exilés²⁰⁶

En juillet 2019, 19 diplômes universitaires « passerelles » ont été habilités par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ce sont des diplômes d'université

²⁰⁶ Source : <https://accueil-integration-refugies.fr/2020/02/19/les-diplomes-universitaires-passerelles/>

qui accueillent des étudiants en exil, titulaires d'un équivalent du bac, souhaitant commencer ou reprendre des études. **La formation vise à l'acquisition de compétences linguistiques, culturelles et méthodologiques relatives au niveau B2 du cadre européen de référence en langue, avec pour objectif l'insertion des étudiants dans une formation universitaire.**

Ces DU permettent l'accès aux bourses sur critères sociaux, aux logements étudiants, aux aides spécifiques et à la restauration collective pour les bénéficiaires de la protection internationale. La capacité d'accueil de ces DU est de 629 étudiants. À l'issue des DU « passerelle », 60 % des étudiants ont intégré l'université, 18 % sont entrés dans la vie professionnelle et 22 % ont poursuivi par des cours de perfectionnement en FLE (Français Langues Etrangères).

À l'échelle nationale, 1 600 étudiants ont été accueillis en 2019 dont 40 à Caen, 25 au Havre et 20 à Rouen.

Pour mémoire : les nombreuses réorientations à l'issue de la 1^{ère} année d'enseignement supérieur enregistrées sur la plateforme Parcoursup ne relèvent pas de dispositifs « passerelles » au sens propre du terme. Cependant, elles contribuent, comme on l'a vu plus haut (Cf. 2.) à **la souplesse du parcours à l'entrée dans l'enseignement supérieur**, quelle que soit la raison invoquée : orientation subie et/ou mal accompagnée, difficulté rencontrée dans la voie choisie ou meilleure maturation du projet de l'étudiant.

5 - Identification des enjeux : accompagner les jeunes Normands dans leur réorientation et rendre les parcours plus perméable

L'organisation de passerelles entre les voies et les parcours contribue à donner de la fluidité au continuum, en tendant à limiter les impasses et apporter des garanties aux jeunes afin que leurs compétences acquises puissent être valorisées durant leur parcours.

Les passerelles officielles organisées en Normandie portent des résultats et permettent la réorientation de jeunes qui ne trouvent plus leur compte dans leur formation, mais le volume de candidats à la réorientation demeure faible.

Il existe donc un enjeu de promotion autour de ces passerelles afin qu'elles soient un véritable outil à part entière de la politique d'orientation et de lutte contre le décrochage.

Les passerelles peuvent constituer un réel levier de poursuite du continuum tout au long de la scolarité et de l'orientation, pour autant que les critères d'accès soient lisibles et les dispositifs transparents.

Conclusion

La réussite du continuum s'inscrit dans l'objectif de conduire 60 % d'une classe d'âge au niveau bac + 3.

À l'examen des caractéristiques des parcours en Normandie, il ressort la nécessité de tenir compte et « d'accepter » la non linéarité des parcours. C'est un préalable pour mieux accompagner les progressions parfois hachées ou les temps de rupture qui composent aussi le temps du continuum. Se tromper c'est aussi avancer. Ceci doit bien entendu se faire tout en continuant à investir dans les parcours sans rupture de la plus grande majorité des élèves pour développer les possibilités de choix ainsi que la mobilité sociale en Normandie.

Si une des missions première de l'éducation est d'ouvrir le champ des possibles, l'importance de l'accompagnement individuel, soulevée dans ce diagnostic, amène à considérer comme prioritaire le rôle des encadrants dans les établissements et à évoquer la nécessité de renforcer les rencontres entre les niveaux avant et après bac pour prendre en compte, d'un côté les attendus du supérieur, de l'autre côté les compétences construites au lycée, et intégrer cette connaissance mutuelle dans les approches pédagogiques.

Enfin ce diagnostic territorial a montré la difficulté à approcher la réalité des situations au travers d'indicateurs, qui présentent des limites tant les disparités entre infra-territoires sont importantes. La mise en œuvre de suivi de cohortes sur la durée du continuum permettrait d'évaluer plus aisément où se trouvent les difficultés et qui est concerné.

219

Le sésame du baccalauréat, qui fonde aujourd'hui le passage dans la seconde phase du continuum, est interrogé.

Notons en guise de réflexion pour l'avenir qu'en 2020, dans une moindre mesure en 2021, la délivrance du diplôme du baccalauréat s'est faite sans le rituel de l'examen, avec un manque évident pour certains jeunes, et que par ailleurs les modalités de contrôle continu sont déjà largement répandues aussi dans l'enseignement supérieur.

La conjugaison de ces deux expériences augure peut-être de changements encore à venir et *a minima* nous invite à réfléchir sur les opportunités ou les menaces engendrées par cette situation inédite en 2020 au profit d'une amélioration de la certification des jeunes.

Pour la Normandie, l'enjeu majeur reste de concevoir l'avenir de tous les jeunes Normands, quels que soient leur milieu et le parcours choisi, y compris dans l'enseignement supérieur.

Annexes

- Annexe 1 : données de cadrage sur la jeunesse en Normandie
- Annexe 2 : le public cible de l'étude « Quel déroulement du continuum bac - 3/bac + 3 en Normandie ? » : la rigueur du vocabulaire
- Annexe 3 : Petit glossaire des concepts utilisés
- Annexe 4 : La nomenclature des diplômes
- Annexe 5 : Cadrage juridique : les différentes lois et réformes
- Annexe 6 : Cartographie des lycées et des réseaux assurant l'information et l'orientation
- Annexe 7 : Huit profils de qualité de vie parmi les territoires normands
- Annexe 8 : Documents de référence
- Annexe 9 : Liste des sigles

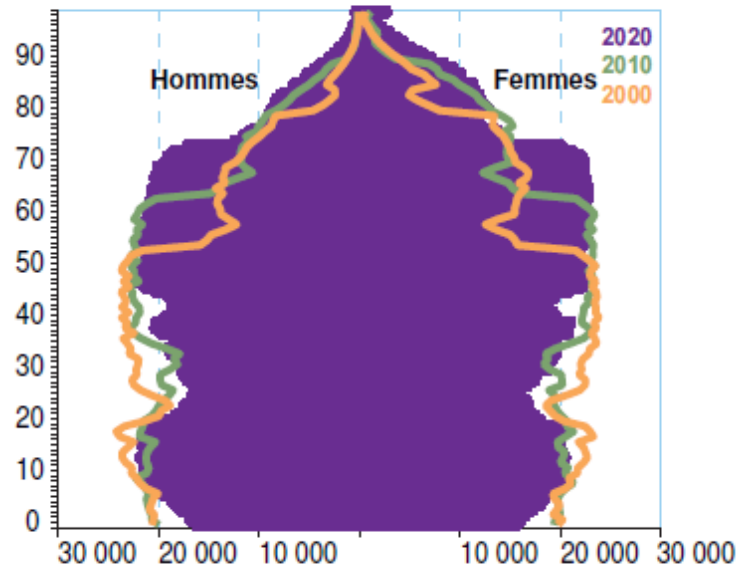
Annexe 1 : données de cadrage sur la jeunesse en Normandie²⁰⁷

La pyramide des âges accentue fortement la problématique du bac - 3/bac +3 dès aujourd'hui

Sur une population de 3 303 500 millions d'habitants (5,1 % de la population française - 10^e rang) la Normandie compte une proportion de jeunes qui aura tendance à baisser comme le montre la pyramide ci-contre.

Mais avec un pic de jeunes âgés de 13-14 ans aujourd'hui, la problématique du bac -3/bac+3 va se poser très fortement dans les 8 à 10 ans à venir.

Évolution de la structure de la population par âge

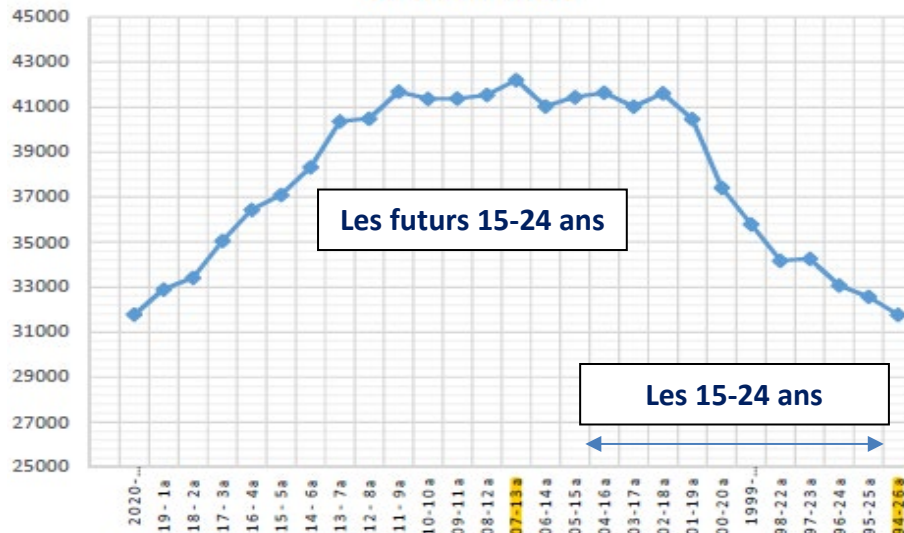


Source : Insee, estimations de population

225

La Normandie, une région en baisse démographique ? ... tout dépend de la tranche d'âge

Nombre de naissances par année (et âge) en Normandie



→ 380 930 jeunes nés entre 1995 et 2005

²⁰⁷ Sources de cette annexe : INSEE Analyses n°82 – septembre 2020 – « bilan démographique²⁰⁷ » - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4652181> Sources de cette annexe : INSEE Analyses n°82 – septembre 2020 – « bilan démographique²⁰⁷ » - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4652181>

Les 0 - 24 ans : 956 063 jeunes, nés depuis 1996 avec une période de déficit des naissances (creux en 1994), suivie d'une forte hausse (pic en 2007), puis à nouveau une baisse (2020 égal à 1994).

... et tout dépend où l'on se situe sur le territoire

Population normande par tranche d'âge

Départements	Population 1 ^{er} janvier 2020	% de la population normande	Femmes (en %)	Hommes (en %)	0-24 ans	25-59 ans	+ de 60 ans	+ de 75 ans
Calvados	691 453	20,5	52,1	47,9	29,2	41,6	29,1	10,1
Eure	600 687	17,8	51,3	48,7	19,8	43,5	26,5	8,8
Manche	490 669	14,50	51,3	48,7	25,8	41,2	33,6	12,4
Orne	276 903	8,2	51,2	48,8	26,0	39,9	34,1	13,0
Seine Maritime	1 243 788	36,98	52,0	48,0	30,3	42,8	26,9	9,4

Les moins de 20 ans : 781 337 jeunes

Moins de 20 ans

Dans la moyenne : la part des moins de 20 ans (23,7 %) s'est réduite progressivement et plus rapidement dans la région, pour devenir similaire à celle du niveau national (23,7 %).

Calvados	23,2
Eure	25,3
Manche	21,5
Orne	21,6
Seine-Maritime	24,4
Normandie	23,7
France métropolitaine	23,7

Mais de grandes disparités territoriales : avec des parts de moins de 20 ans de respectivement 25,3 % et 24,4 %, l'Eure et la Seine-Maritime sont les deux départements les plus jeunes de Normandie.

Source : Insee, estimations de population

Ce qu'il faut retenir :

Globalement, si la Normandie n'est plus qualifiée de « région jeune », avec un âge moyen de sa population de 42,2 ans en 2019, soit 9 mois de plus qu'en France métropolitaine, des disparités territoriales existent puisque cet âge moyen reste inférieur dans l'Eure (41 ans) et en Seine Maritime (41,1 ans)

À l'échelle régionale, et particulièrement dans ces 2 départements, la problématique du continuum et des difficultés à franchir cette étape vont toucher une génération de jeunes encore très importante dans les 8 à 10 ans qui viennent, jusque vers 2027-28.

Annexe 2 - Le public cible de l'étude « le déroulement du continuum bac - 3/bac + 3 » : la rigueur du vocabulaire

Le continuum correspond au fait de conduire une personne du bac - 3 à un diplôme ou à un titre professionnel jusqu'au bac + 3²⁸².

- **Alors quel public cible ? Jeunes ou moins jeunes ? Dans quelle voie de formation ?**

Dans le cadre de ce diagnostic, les publics concernés peuvent être relativement variés, ce qui nécessite des précisions sémantiques.

Les jeunes ont une obligation scolaire jusqu'à 16 ans, et une obligation de formation jusqu'à 18 ans. Ils peuvent poursuivre leur formation dans la continuité jusqu'au bac + 3 ou être amenés à l'interrompre par moments, ou à faire des allers-retours entre formation et emploi.

Les situations retenues seront les suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> • En formation initiale secondaire <ul style="list-style-type: none"> ○ En voie générale ou technologique ○ En voie professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ➤ Alternant sous statut scolaire ➤ En apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • En formation initiale supérieure <ul style="list-style-type: none"> ○ Sous statut étudiant ○ Sous statut apprenti
<ul style="list-style-type: none"> • En formation continue <ul style="list-style-type: none"> ○ Contrat de professionnalisation (16-25 ans ou jeune demandeur d'emploi) ○ Formation qualifiante

227

- **Quelques éléments de définition des principales situations de formation**

Mission de la formation initiale, code de l'Éducation²⁸³

« Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire dix années fondamentales de la vie et de la formation des enfants, de six à seize ans. Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune. Initiée, par une scolarisation en maternelle qui a permis de poser de premières bases en matière d'apprentissage et de vivre ensemble, la scolarité obligatoire poursuit un double objectif de formation et de socialisation. Elle donne aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours de

²⁸² Diplômes généraux, ou diplômes et titres professionnels enregistrés au RNCP - Répertoire national des certifications professionnelles.

²⁸³ Extrait du BOEN n°17 du 23 avril 2015 - <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo17/MENE1506516D.html>

formation, de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution. Le socle commun doit devenir une référence centrale pour le travail des enseignants et des acteurs du système éducatif, en ce qu'il définit les finalités de la scolarité obligatoire et qu'il a pour exigence que l'école tienne sa promesse pour tous les élèves. »

Le socle commun s'acquiert durant trois cycles d'enseignement :

- Cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux : CP, CE1, et CE2 ;
- Cycle 3, cycle de consolidation : CM1, CM2 et classe de 6^e ;
- Cycle 4, cycle des approfondissements : classes de 5^e, 4^e et 3^e.

Le cycle 1, cycle des apprentissages premiers, couvre la petite, moyenne et grande section de maternelle.

Formation professionnelle continue²⁸⁴, code du travail (article L6311-1)

La formation professionnelle continue permet d'acquérir de nouvelles compétences durant sa vie active pour le retour ou le maintien dans l'emploi et pour sécuriser ou optimiser les parcours professionnels. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi comme aux salariés, aux jeunes comme aux adultes à travers divers dispositifs. La formation professionnelle continue constitue une obligation nationale, dont la mise en œuvre est liée au statut de la personne.²⁸⁵

L'alternance²⁸⁶ (ministère du Travail et de l'Emploi)

Le contrat d'apprentissage²⁸⁷ et le contrat de professionnalisation²⁸⁸ permettent de suivre une formation en alternance associant la théorie en centre de formation et la pratique en entreprise. Le contrat d'apprentissage relève de la formation initiale alors que le contrat de professionnalisation relève de la formation continue.

²⁸⁴ <https://www.defi-metiers.fr/pages/quest-ce-que-la-formation-professionnelle-continue>

²⁸⁵ Cette formation nécessite le financement de la formation elle-même et la rémunération ou l'indemnisation de la personne durant cette formation. Les demandeurs d'emploi disposent des formations financées par la Région, l'État, Pôle emploi, les conseils généraux et les municipalités. Ils peuvent être formés dans le cadre d'un contrat de travail particulier incluant une formation. Les jeunes de 16 à 30 ans révolus bénéficient de formations financées par la Région ou dans le cadre du contrat de professionnalisation. L'indemnisation des demandeurs d'emploi relève de l'Assurance chômage en fonction de leur situation individuelle ou sous certaines conditions d'une rémunération versée par la Région ou l'Etat. Les salariés se forment dans le cadre du plan de formation de leur entreprise ; ils disposent également du compte personnel de formation (CPF), du Projet de transition professionnelle (PTP), du Congé de bilan de compétence (CBC) et du Congé validation des acquis de l'expérience (CVAE).

²⁸⁶ https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

²⁸⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006178184/>

²⁸⁸ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>

Annexe 3 - Petit glossaire des concepts utilisés

Ce glossaire a pour but de fournir aux lecteurs quelques **repères partagés** pour la clarté des propos qui figurent dans l'étude.

A ALTERNANCE

L'alternance est un système de formation qui permet d'alterner les périodes d'apprentissage théorique et d'immersion professionnelle en entreprise. C'est un contrat tripartite qui réunit un établissement ou un organisme de formation, l'entreprise et l'étudiant.

Elle peut se dérouler sous statut scolaire (convention de stage gratifiée selon la durée), en apprentissage ou en contrat de professionnalisation (contrat de travail rémunéré).

APPRENTISSAGE

L'apprentissage est une des voies possibles de formation initiale conduisant à un diplôme ou un titre professionnel.

Il repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat de travail.

Ce mode de formation s'adresse aux jeunes entre 16 et 29 ans révolus (quelques exceptions : jusqu'à 34 ans pour accéder à un diplôme supérieur, ou sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, repreneurs d'entreprise ou sportifs de haut niveau).

B BAC - 3, BAC + 3

3 ans avant le Baccalauréat, 3 ans après le Baccalauréat.

BACCALAURÉAT

Examen marquant la fin du second cycle de l'enseignement du second degré et permettant l'accès aux études supérieures.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Le baccalauréat professionnel se prépare en trois ans après la troisième. Il atteste de l'aptitude à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée dans l'une de ses 75 spécialités. Les lycéens suivent une seconde, une première et terminale professionnelles. Si l'insertion professionnelle reste l'objectif prioritaire des élèves de baccalauréat professionnel, la poursuite d'études en BTS est possible.

BEP - Brevet d'études professionnelles

Le **brevet d'études professionnelles** est préparé en lycée professionnel de façon intégrée au parcours en trois ans de baccalauréat professionnel. Il est en général délivré en fin de première professionnelle.

C CMQ - Campus des métiers et des qualifications

Ce label a été introduit en 2013 par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Il permet d'identifier un réseau d'établissements d'enseignements secondaire général, technologique professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional. Ces campus sont des pôles d'excellence offrant une gamme de formations professionnelles adaptées aux besoins des territoires.

CARIF-OREF - Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation/ Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation

Centre de ressource sur l'emploi et la formation en région, association portée par l'État et les Régions avec l'implication des partenaires sociaux. Il est « l'outil » des acteurs de la politique emploi-formation au niveau régional (données, analyses, statistiques, études, panoramas, enquêtes...)

CEREQ - Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications

Le CEREQ est un établissement public qui dépend des ministères chargés de l'Éducation et du Travail et de l'Emploi. Il se définit comme un « pôle public d'expertise au service des acteurs de la formation et de l'emploi ». Il est producteur de statistiques, recherches, études.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle

Le CAP se prépare en deux ans après la troisième. Il donne accès à un métier précis, en tant qu'ouvrier ou employé qualifié, et a pour principal objectif une entrée directe dans la vie professionnelle, mais ouvre la possibilité d'une poursuite d'étude en bac professionnel. Il existe environ 200 spécialités de CAP.

CONTINUUM

Physique : ensemble d'éléments **homogènes**.

Didactique : phénomène **progressif** dont on ne peut considérer une partie que par abstraction.

[Larousse] nom masculin (bas latin *continuum*, du latin classique *continuus*, continu)

Continuité dans l'espace ou le temps.

Ensemble de valeurs que peut prendre une grandeur dont les variations sont continues.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 25 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles. La durée du contrat d'apprentissage peut varier de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée.

L'apprenti perçoit un salaire calculé selon son âge et son ancienneté dans le dispositif. La conclusion d'un contrat d'apprentissage ouvre droit à des aides de l'État pour l'employeur.

Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle relevant du ministère chargé de l'emploi, inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

CREFOP – Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Le CREFOP a un rôle majeur dans le déploiement des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et dans la cohérence des programmes de formation en Normandie par ses propositions et avis, formulés lors de ses différentes instances. Il est ainsi un lieu de réflexion quadripartite (État, Région, représentants des salariés et des employeurs) visant à faire émerger des pratiques innovantes sur les thèmes relevant de son champ de compétences.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le Contrat de professionnalisation (créé par la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle en remplacement du contrat de qualification) est un contrat de travail destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats (Revenu de Solidarité Active, Allocation Spécifique de Solidarité, Allocation Adulte Handicapé, ex-Contrat Unique d'Insertion) d'acquérir une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) en relation avec les besoins identifiés par les branches

professionnelles, ou de compléter leur formation initiale, par le biais d'une formation en alternance.

Le contrat de professionnalisation peut être un contrat à durée déterminée ou indéterminée.

CONTRAT AIDÉ

Ou emploi aidé, se caractérise par le fait que l'employeur bénéficie d'aides publiques.

Depuis janvier 2020, tous les contrats aidés sont regroupés sous un seul et unique dispositif : le Parcours emploi compétences - PEC. Il s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi, souvent en raison d'un défaut de formation

Ex-contrats aidés : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CUI / CUI-CIE INSERTION DANS L'EMPLOI / CUI-CAE / EMPLOIS D'AVENIR

231

D DIAGNOSTIC

Ici : ensemble de mesures, de contrôles faits pour déterminer ou vérifier les caractéristiques techniques d'un système à des fins de maintenance ou d'amélioration.

Identification de la nature d'une situation, d'un mal d'une difficulté, etc. par l'interprétation des signes extérieurs.

En médecine : temps de l'acte médical permettant d'identifier la nature et la cause de l'affection dont un patient est atteint.

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le ministère de l'Éducation nationale définit le décrochage comme un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Ce processus est observable quel que soit le système de formation initiale : formation relevant du ministère de l'Éducation nationale, formation relevant du ministère de l'Agriculture, jeune sous statut d'apprentissage.

DNB - Diplôme national du brevet

Le DNB est délivré par un jury et atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège, c'est-à-dire le socle commun de connaissances, de compétences et de culture que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

232

E ÉCHEC SCOLAIRE

C'est le fait, pour un élève, de ne pas atteindre des objectifs minima fixés par l'institution scolaire. Il s'apprécie donc par rapport à une « norme » établie ou des « attendus » qui peuvent évoluer.

Compte tenu des données disponibles, et en complément du décrochage, il existe actuellement trois grandes formes « mesurées » de l'échec scolaire pour lesquelles une restitution territorialisée à un niveau infra-départemental est possible ou envisageable.

La part d'élèves « en retard » à l'entrée en sixième : elle correspond au fait de ne pas parvenir à un niveau scolaire donné dans le

temps « normal » fixé par l'institution scolaire, soit l'âge de 12 ans. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'apparente à un retard survenu précocement dans la scolarité.

L'échec à l'examen du DNB ou l'obtention de notes faibles à cet examen : cet indicateur évoque un « bilan » du passage par la scolarité primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Absence de maîtrise des apprentissages fondamentaux de la langue française arrivé à l'âge adulte : cette forme d'échec se mesure par des enquêtes spécifiques (IVQ Information vie quotidienne de l'INSEE, bilan des JDC Journée défense et citoyenneté, enquêtes illettrisme...)

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

L'enseignement du second degré, ou enseignement secondaire, fait suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Il est dispensé dans les collèges (1^{er} cycle) puis dans les lycées généraux technologiques ou professionnels (2^e cycle).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui sont délivrés après l'obtention d'un niveau de formation égal ou supérieur au baccalauréat ou à son équivalent.

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent être publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non. Les organismes de formation continue peuvent également préparer à des qualifications supérieures.

F FORMATION (formelle)

Une formation est une forme d'apprentissage à la fois organisée et institutionnalisée, qui suppose l'existence d'une relation formalisée, telle qu'une interaction élève-enseignant, quelle que soit l'organisation de l'interaction en présentiel, à distance ou de façon hybride. Les apprentissages informels se distinguent de la formation dans le sens où ils ne requièrent pas d'organisation institutionnalisée²¹⁵.

FORMATION INITIALE

La formation initiale est constituée de l'enseignement secondaire général, technologique et professionnel, de l'enseignement supérieur, selon les 2 modes principaux que sont la formation sous statut scolaire ou l'apprentissage.

FRANCE COMPÉTENCES

Créée le 1^{er} janvier 2019, France compétences est une institution nationale publique chargée de la régulation et du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

G GARANTIE JEUNES

La garantie jeunes (ex - CIVIS contrat d'insertion dans la vie sociale) est une aide financière d'État destinée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (révolus), autonomes et sans aide de leurs parents, qui n'occupent pas d'emploi et ne sont pas en formation. Elle fait partie du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et

l'autonomie (PACEA) destiné aux jeunes en difficulté et géré par les missions locales.

I INDICATEUR DE SEGRÉGATION SOCIALE (ou indice d'entropie)

Il mesure la mixité sociale dans les collèges, pour tenter de cerner les inégalités scolaires et leur évolution. Le milieu social²¹⁶ est mesuré par un indice de position sociale, hiérarchisant les professions des deux parents, selon des dimensions économiques et culturelles.

L'indicateur de ségrégation varie de 0 à 1 : proche de 1, il révèle une ségrégation sociale élevée, avec des écarts sociaux très importants entre établissements et très faibles au sein de chaque établissement. Proche de 0, il révèle une plus grande mixité sociale avec des écarts sociaux entre établissements moins importants et un niveau social moyen de chaque établissement proche de celui de l'académie dans son entier.

Globalement, les départements urbains ont des collèges plus ségrégués que ceux dans les zones rurales.

L LYCÉE DES MÉTIERS

Les lycées professionnels ou technologiques ayant reçu le label « lycée des métiers » proposent des formations dans des secteurs professionnels variés. Ils constituent une voie d'excellence.

Les lycées des métiers réunissent plusieurs types de formations : formation scolaire initiale, formation en apprentissage, formation continue et validation des acquis de l'expérience (VAE). Ils préparent aux diplômes technologiques et professionnels : CAP, baccalauréat professionnel ou technologique, mention

²¹⁵ Source définition : « Classification of Learning Activities » (CLA), élaborée par Eurostat.

²¹⁶ Mesure utilisée par la DEPP dans « géographie de l'école ».

complémentaire, BTS, licence professionnelle.

Ils développent des relations étroites avec le monde professionnel et les partenaires locaux.

LYCÉE PROFESSIONNEL

L'enseignement en lycée professionnel est réalisé en alternance avec l'entreprise et ses métiers, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation. Les enseignements technologiques et professionnels représentent 40 à 60 % de l'emploi du temps d'un élève. Ils sont dispensés sous forme de cours en classe et selon les spécialités en atelier, dans un laboratoire ou sur un chantier. Le reste de l'emploi du temps est consacré aux matières d'enseignement général (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences, anglais). Le lycée professionnel prépare les jeunes à un diplôme professionnel pour s'insérer dans la vie active ou poursuivre leurs études postbac.

234

N NIVEAU DE FORMATION

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant, qu'il ait obtenu ou non le diplôme sanctionnant ce niveau²¹⁷.

L'accès à un niveau comptabilise les élèves ou apprentis entrant dans la classe de ce niveau. Le taux d'accès à ce niveau de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau

par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent.

O OPCO – Opérateur de compétence

Le 1^{er} avril 2019, 11 opérateurs de compétences (OCPO), chargés d'accompagner la formation professionnelle, ont été agréés. Ils remplacent les 20 anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), et regroupent près de 329 branches professionnelles. Deux des 11 OPCO ont un caractère interprofessionnel au sens de l'article L. 6332-1-1 du Code du travail.

Ces opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME. La collecte des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'alternance étant du ressort de l'Urssaf.

ORIENTATION ²¹⁸

Dans le domaine scolaire, action d'orienter quelqu'un dans ses études, dans le choix de son futur métier. C'est un processus qui vise à amener l'élève à déterminer la meilleure voie scolaire ou professionnelle, en particulier en fin de cycle (5^e, 3^e, terminale) après inventaire de ses aptitudes et de ses motivations.

Dans le domaine professionnel, l'orientation tout au long de la vie consiste à déterminer ou réorienter un parcours professionnel.

²¹⁷ Cf. annexe (p. 183) « nomenclature des diplômes ».

²¹⁸ Cf. le chapitre 2-2 consacré à l'orientation.

P PARCOURS

Nom masculin (latin *percursus*, avec l'influence de cours) : ensemble des étapes, des stades par lesquels passe quelqu'un, dans sa scolarité ou dans sa carrière.

PACEA - Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (ex CIVIS - contrat d'insertion dans la vie sociale-)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, une allocation appelée la « Garantie Jeunes », peut être accordée à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1^{er} avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

PEC - Parcours emplois compétences

Le parcours emploi compétences est un nouveau type de contrat de travail qui s'est substitué, depuis janvier 2018, à l'ensemble des contrats aidés.

Leur mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement, avec pour objectif l'inclusion durable dans

l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Ils comportent un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi. Les CUI-CAE et les CUI-CIE sont désormais intégrés au PEC.

PARCOURSUP

Dispositif en ligne (plateforme Web nationale) de préinscription en première année de l'enseignement supérieur, destiné à recueillir et gérer les vœux d'affectation des futurs étudiants de l'enseignement supérieur français. Il met à disposition des élèves et des familles une information sur les attendus de chaque formation.

PASSERELLE

Possibilité donnée à des élèves, des étudiants de passer d'un domaine d'études à un autre.

PÔLE EMPLOI

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations. Un conseiller référent est le seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation.

R REMÉDIATION

C'est la mise en œuvre des moyens permettant de résoudre des difficultés d'apprentissage repérées au cours d'une évaluation, ou de dispositifs d'accompagnement qui permettent à quelqu'un de se remettre à niveau, de surmonter une difficulté.

En matière de décrochage scolaire, il s'agit d'apporter des solutions aux jeunes pour qu'ils parviennent à se qualifier pour une meilleure insertion professionnelle. Ils ont la possibilité soit de renouer avec le système scolaire pour y suivre une formation diplômante, soit d'être pris en charge dans les structures relevant des partenaires du SPRO²¹⁹.

RNCP - Répertoire national des certifications professionnelles

Il a pour objet de tenir à la disposition des actifs, des entreprises et des acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification professionnelle figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Le répertoire national des certifications professionnelles est établi et actualisé par l'institution nationale dénommée France compétences.

Les certifications professionnelles enregistrées au RNCP permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à

l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un ou des référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation qui décrivent les activités exercées dans le métier ou l'emploi visé par la certification, identifient les compétences et les connaissances nécessaires et décrivent les critères et les modalités d'évaluation des acquis.

Il existe 3 types de certifications professionnelles :

- **diplômes et titres professionnels délivrés au nom de l'État,**
- **titres d'organismes de formation ou de chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, etc.),**
- **certificats créés par les branches professionnelles (certificats de qualifications professionnelle CQP).**

Elles sont enregistrées pour une durée de cinq ans et reconduites ou modifiées en fonction de l'évolution des métiers et des qualifications.

T TAUX D'ACTIVITÉ

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

TAUX DE CHÔMAGE

Le **taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

²¹⁹ Cf. chapitre 2.-.4 consacré aux dispositifs de réussite.

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque : le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

TAUX D'EMPLOI

Le **taux d'emploi** d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

237

TAUX DE SCOLARISATION

Le **taux de scolarisation** est le pourcentage de jeunes d'un âge donné qui sont scolarisés par rapport à l'ensemble de la population du même âge.

Annexe 4 : la nomenclature des diplômes

La nomenclature des diplômes par niveau permet d'indiquer le type de formation nécessaire pour occuper un poste dans le monde professionnel. Elle est utilisée, en particulier, lors des concours de l'administration.

Nomenclature des niveaux (France) fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale :

Niveau VI : sorties des années intermédiaires du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an.

Niveau V bis : sorties de l'année terminale du premier cycle (3^e) et des années intermédiaires du second cycle court (CAP, BEP)

Niveau V : sorties de l'année terminale du second cycle court (CAP, BEP) et des années intermédiaires du second cycle long (seconde et première générale, technologique et professionnelle).

Niveau IV : sorties de classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3 ans.

238

Formation et niveau de diplôme correspondant (Unesco - Classification internationale type de l'éducation -CITE)

Années après le bac	Titre du diplôme	Niveau de diplôme	
	Premier cycle de l'enseignement secondaire		anciennement VI
	CAP, BEP	3	anciennement V
Bac	Baccalauréat	4	anciennement IV
Bac+2	DEUG, BTS, DUT, DEUST	5	anciennement III
Bac+3	Licence, licence professionnelle	6	anciennement II
Bac+4	Maîtrise, master 1	6	anciennement II
Bac+5	Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur	7	anciennement I
Bac+8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches	8	anciennement I

Textes de référence : Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Annexe 5 : Cadrage juridique - Les différentes lois et réformes

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République²²⁰

Partant du constat que « depuis près de vingt ans, notre école ne progresse plus, un des principaux attendus de la loi de refondation de l'école de la République est d'améliorer les résultats et renforcer l'équité de notre système éducatif pour les élèves et pour le pays. [...] La refondation a pour objet de faire de l'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous » (Source Légifrance – texte annexé à la loi).

La notion de continuum y est présente, avec la réaffirmation que le lycée est le premier segment de l'espace bac - 3, bac + 3 qui permet d'articuler la transition entre l'enseignement secondaire et des études supérieures réussies. Il faut qu'il intègre les élèves issus du collège et qu'il prépare les bacheliers à l'enseignement supérieur.

La loi vise également à favoriser des parcours choisis et construits avec les élèves et leurs parents en lien avec la communauté éducative, à la réussite desquels concourent tous les acteurs régionaux : collectivités territoriales, organisations professionnelles, entreprises et associations²²¹.

Dans la continuité du PDMF Parcours de découverte des métiers et des formations²²² instauré en 2008, elle prévoit en effet la construction progressive de l'orientation suivant un parcours organisé tout au long de la scolarité en collège et au lycée, le PIODMEF : « *L'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte du développement de leurs aspirations et de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Elles favorisent la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les filières de formation. Afin d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et d'éclairer ses choix d'orientation, un PIODMEF (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) est proposé à chaque élève, aux différentes étapes de sa scolarité du second degré.* »

Un arrêté du 1^{er} juillet 2015 précise les objectifs de ce parcours, dénommé « **parcours Avenir** », qui débute dès la classe de 6^e et vise à développer chez l'élève une véritable compétence à s'orienter jusqu'en terminale, en l'aidant à découvrir le monde économique et professionnel et à développer son sens de l'engagement et de l'initiative.

²²⁰ Source : annexe (p199) de la loi (Légifrance) et « Rapport d'information sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur » n° 3232, juillet 2020, assemblée nationale.

²²¹ Article L. 331-7 du code de l'Éducation relatif à la procédure d'orientation dans le second degré.

²²² Circulaire n°2008-092 du 11 juillet 2008, orientation–parcours de découverte des métiers et des formations.

Au lycée, il est accompagné pour construire un parcours cohérent, intégrant la préparation de l'après-bac, le choix d'étude et le projet professionnel, sous statut scolaire ou en apprentissage.

Concernant **les acteurs en charge de l'information et de l'orientation**, par une collaboration accrue entre l'État et les Régions est souhaitée pour renforcer le SPO (service public de l'orientation) mis en place par la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie.

Enfin la loi s'accompagne aussi d'une volonté de faire évoluer l'organisation en zonage en coordination avec la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, dans le but d'assurer la **réussite des élèves dans tous les territoires**.

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à L'ESR (Enseignement supérieur et recherche)

La loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche de juillet 2013 a restructuré le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette loi vise à répondre à deux problématiques : la recherche, et la réussite étudiante qui nous intéresse particulièrement ici.

En matière de réussite étudiante, un de ses objectifs vise à permettre réellement à 50 % de chaque classe d'âge d'être diplômé de l'enseignement supérieur, sachant que cet objectif préexistait déjà mais n'était pas atteint en raison d'un échec important constaté dans les premières années d'entrée dans le supérieur ou du renoncement de certains bacheliers.

La spécialisation des études en premier cycle se fait de manière progressive, en favorisant les passerelles et les réorientations, pour conduire les étudiants aux diplômes désormais inscrits dans le cadre d'une nomenclature nationale que les établissements sont accrédités à délivrer. Parallèlement, un doublement du nombre d'étudiants en alternance est prévu afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Des quotas sont mis en place pour permettre aux bacheliers des filières professionnelles et technologiques d'intégrer les Sections de Techniciens Supérieurs (STS) et des Instituts Universitaires de Technologie (IUT). Ils sont adaptés selon les disciplines et les régions pour tenir compte des spécificités de chaque territoire. De même, un nombre de places « réservées » aux meilleurs bacheliers dans les filières sélectives : BTS, IUT et CPGE (préparations aux grandes écoles) est fixé par décret dans le but de favoriser l'accès aux études supérieures des nouveaux bacheliers d'origine populaire et tenter de réduire les inégalités sociales dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Les décrets et arrêtés du 17 juillet 2018, portant réforme du lycée et du baccalauréat

La réforme du lycée, qui dresse les contours du futur lycée ainsi que la nouvelle organisation du baccalauréat, a été fixée par décret et par sept arrêtés publiés au Journal Officiel du 17 juillet 2018. Engagée rentrée 2019, elle atteint aujourd'hui son plein déploiement avec la nouvelle classe de terminale et un **nouveau baccalauréat inauguré à la session 2021**.

Cette réforme vise à mieux accompagner les élèves dans leur parcours scolaire pour la construction de leur projet personnel et leur réussite après le baccalauréat, et s'applique indifféremment dans les lycées agricoles comme dans ceux relevant de l'Éducation nationale.

Diplôme phare du système éducatif français, sanctionnant la fin des études secondaires et donnant accès aux différentes filières de l'enseignement supérieur, le baccalauréat comporte désormais une part plus importante de contrôle continu (40 % de la note finale) avec notamment l'organisation de sessions d'évaluations communes.

- **La réforme du lycée et du baccalauréat général et technologique²²³ :**

En voie générale, les séries L, ES et S suivies en 2 ans après une classe de seconde de détermination disparaissent. Désormais, les lycées doivent choisir trois enseignements de spécialités en classe de première, puis deux enseignements de spécialité approfondis en classe de terminale. Le parcours est plus progressif pour les lycéens, qui bénéficient d'un test de positionnement en seconde. Il leur permet de concevoir et mettre en œuvre leur projet grâce à un accompagnement et un temps dédié pour les aider dans leurs choix de parcours pendant les trois années de lycée.

Le nouveau bac est un examen autour d'une épreuve de français à la fin de la classe de première et de 4 épreuves en terminale, avec l'introduction d'une nouveauté : le grand oral.

La vocation de la voie générale du lycée est de conduire à la poursuite d'études supérieures principalement en université, classes préparatoires aux grandes écoles ou en écoles spécialisées.

Le baccalauréat technologique se prépare dorénavant en 2 ans au lycée après la classe de seconde générale et/ou technologique, sauf les séries TMD et STHR (*ci-contre*) restant à 3 ans. L'évaluation se fait selon deux modalités, dans le cadre du contrôle continu et des épreuves terminales (40/60 % de la note finale).

La vocation de ce bac technologique est d'ouvrir la voie vers des études

Les huit séries :

STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
 STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
 STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
 STL : Sciences et technologie de laboratoire
 ST2S : Sciences et technologie de la santé et du social
 STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
 TMD : Technique de la musique et de la danse
 STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

²²³ Source : site de l'Académie de Toulouse <https://disciplines.ac-toulouse.fr/reforme-du-lycee-les-essentiels>

supérieures technologiques, notamment en BTS ou DUT en deux ans, avec la possibilité de continuer une formation plus poussée conduisant à une licence professionnelle ou un diplôme d'ingénieur. C'est pourquoi les enseignements généraux sont importants. S'y ajoutent les enseignements spécifiques propres à chaque série.

- **La réforme de la voie professionnelle**²²⁴

La voie professionnelle permet d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel. Le lycée professionnel propose un enseignement avec l'entreprise et ses métiers, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation. Depuis la rentrée 2019, elle est voulue comme « **une nouvelle voie vers l'excellence** ». Elle comporte un cycle court menant au CAP (en 2 ou 3 ans), et un cycle long en 3 ans menant au bac professionnel. Une nouvelle passerelle est possible entre la 2^{nde} professionnelle et la 2^e année de CAP, de même un titulaire du CAP peut réintégrer une 1^{ère} professionnelle.

Amorcée en 2018, la transformation de la voie professionnelle engage les élèves dans des parcours d'excellence, tremplins vers une **insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie**. La réforme valorise l'enseignement professionnel auprès des acteurs économiques, par la recherche d'une meilleure adéquation entre formation et compétences attendues dans les métiers.

À la rentrée 2019, la réforme a concerné la classe de seconde de bac professionnel et la première année de CAP. En 2020, la classe de 1^{ère} de bac professionnel et de terminale CAP, et en 2021, la classe de terminale de bac professionnel. La réforme comprend 12 points clés :

- Des campus d'excellence ancrés dans les territoires ;
- Un appel à projet PIA3 doté de 50 M€ en faveur de la voie professionnelle ;
- De l'apprentissage dans tous les lycées professionnels ;
- Le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir ;
- La transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes ;
- Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes ;
- Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève ;
- Des taux d'insertion de chaque formation, rendus publics pour éclairer le choix des familles ;
- Une 2^{nde} professionnelle organisée par familles de métiers, pour un parcours plus progressif et plus lisible ;
- Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs ;
- En classe de terminale, le choix offert entre un module insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour préparer l'avenir ;
- La réalisation d'un chef-d'œuvre présenté au baccalauréat professionnel.

²²⁴ Source : site internet du ministère de l'Éducation nationale
<https://www.education.gouv.fr/transformer-le-lycee-professionnel-former-les-talents-aux-metiers-de-demain-5315>

La vocation du CAP est de conduire principalement à la vie active. Le baccalauréat professionnel permet l'insertion dans la vie active ou la poursuite d'études en section de technicien supérieur²²⁵.

La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE)²²⁶: la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur

La loi ORE est la traduction du Plan Etudiants²²⁷ de 2017, visant à améliorer les trois étapes importantes du parcours des jeunes pour accéder à l'enseignement supérieur : l'accompagnement à l'orientation au lycée, l'affectation dans une formation de l'enseignement supérieur et la réussite dans les premières années d'études. Son premier objectif est **d'améliorer la réussite des étudiants**, quelles que soient leur filière d'origine ou leurs aspirations, et se décline en trois volets :

- un accès facilité à l'enseignement supérieur : accompagnement renforcé des bacheliers, dispositif « Parcoursup », etc.
- un premier cycle réformé : organisation des cursus revue, dispositifs de réussite, parcours personnalisés, licence modulable, nouveaux cursus universitaires innovants, création de places supplémentaires dans toutes les filières, mise en place de quotas boursiers, etc.
- des conditions de vie améliorées : nouveaux logements étudiants, baisse des droits d'inscription, etc.

243

Deux principales mesures ont été prises **au titre de l'orientation au lycée** : la désignation d'un second professeur principal, spécifiquement chargé de l'orientation et la consécration de deux semaines du temps scolaire pour construire le projet de l'élève.

Selon la récente étude de la Cour des comptes²²⁸ « *La Loi ORE établit ainsi une perspective cohérente et unifiée dans le continuum « -3/+3 », en posant le principe qu'une meilleure orientation suivie d'une affectation prenant davantage en compte le profil de l'élève permettra d'améliorer sa réussite dans l'enseignement supérieur* ». Néanmoins, elle pose des constats plus mitigés, estimant notamment que la « *fonction d'orientation dans l'enseignement secondaire, en dépit de progrès notables, est la grande oubliée de cette réforme* ».

Le dispositif Parcoursup, plateforme de recueil des vœux d'orientation dans l'enseignement supérieur et d'affectation des bacheliers, se substitue à l'ancienne plateforme APB admission post bac. Elle se double d'outils d'accompagnement des élèves à chaque grande phase d'admission, notamment dans la phase dite complémentaire lorsque l'élève n'a reçu de proposition d'admission sur aucun de ses vœux.

²²⁵ Le BEP est un diplôme intermédiaire présenté pendant le cursus menant au baccalauréat professionnel.

²²⁶ Source : Légifrance et ministère de l'Éducation nationale.

²²⁷ Plan étudiants, plan national construit par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, avec toutes les parties prenantes de l'enseignement supérieur en France et présenté en 2017.

²²⁸ Source : « un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi orientation et réussite des étudiants », étude réalisée par la cour des comptes, février 2020.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel²²⁹

Cette loi introduit une nouvelle gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage, revisités la dernière fois en 2014²³⁰, et porte réforme de leur mode de financement. Elle inscrit le **parcours de formation et d'orientation professionnelles dans le cadre plus général de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi**, et modifie à la fois le code de l'Éducation et le code du Travail en précisant le contour du SPO, service public de l'orientation tout au long de la vie.

- **Le rôle des Régions renforcé en matière d'orientation²³¹**

La réforme aboutit à un renforcement du **rôle des Régions en matière d'information sur les métiers** et fixe un cadre contractuel, dit « cadre national de référence » répartissant les compétences entre l'État et la Région en matière d'**orientation**. Elle dispose que :

- l'État « *définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants* »,
- la Région « *coordonne les actions des autres organismes participant au SPRO, service public régional de l'orientation...* » (depuis 2014, art. L. 6111-3 du code du travail). Par ailleurs, elle organise des actions d'information sur les métiers, sur les formations et sur la carte des formations qui y préparent, au niveau régional et au-delà (à partir de 2018, article L. 6111-3 du code du travail). Il y a en effet transfert vers les Régions des « *missions exercées par les délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants et des apprentis* ».

Cette articulation rapprochée vise à permettre

- d'une part, de mieux inscrire les actions d'information sur les métiers et les formations professionnelles dans le cadre de l'action pédagogique des établissements. Leur participation à l'information est désormais facilitée grâce aux contacts qu'ils entretiennent, en lien avec la Région, avec les organisations professionnelles et les entreprises partenaires de la communauté éducative. Les psychologues de l'Éducation nationale, les conseillers principaux d'éducation et les enseignants veillent à la bonne appropriation de l'information par les élèves et les familles dans le cadre de leurs missions d'accompagnement au choix de l'orientation.
- d'autre part, de favoriser la construction de représentations réalistes et exhaustives sur le monde professionnel chez les personnels en charge de l'accompagnement des élèves et des étudiants (*Source : étude d'impact, article 10*).

²²⁹ Extraits du « Rapport d'information sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur », n° 3232, juillet 2020, assemblée nationale.

²³⁰ Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

²³¹ Article 18 de la loi, portant réforme de l'orientation, complété par le décret du 21 mars 2019 modifiant l'article D. 331-26 du code de l'Éducation.

- **Des indicateurs pour la voie professionnelle, pour éclairer les choix**

La loi prévoit la mise en place **d'indicateurs sur le parcours scolaire et l'insertion dans l'emploi des jeunes en formation professionnelle**, par la voie scolaire ou l'apprentissage, au niveau de chaque CFA et lycée professionnel.

Pour information, un nouveau dispositif (février 2021) dénommé *InserJeunes*²³² a été construit par la direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports avec la direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) du ministère chargé du Travail.

Ce site d'information rassemble les données de la voie professionnelle, du niveau CAP au niveau BTS, et permet de mesurer l'insertion des jeunes sortant de lycées professionnels ou de centres de formation des apprentis (CFA) et de les aider à choisir leur orientation. Ce dispositif prend le relais des anciennes enquêtes d'insertion menées par la Depp et les établissements de formation (enquêtes IVA-IPA insertion vie active - insertion professionnelle des apprentis).

- **Les outils de la gouvernance régionale emploi-formation-orientation aménagés**

La loi fait du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) le principal document de référence, et revalorise aussi le rôle des comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

Au niveau local, les modalités d'intervention respectives de l'État et de la Région sont définies par convention. En Normandie, la convention Rectorat/Région signée en 2019²³³ a prévu la création de **l'Agence régionale de l'orientation et des métiers**, qui a vu le jour au 1^{er} janvier 2020 et monte en puissance depuis lors.

- **Mais les Régions perdent la main sur l'apprentissage**

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel vise à doper l'apprentissage pour le développer massivement à tous les niveaux de qualification et lutter contre le chômage. Pour mémoire, l'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignements théoriques et pratiques en CFA et chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat de travail.

La réforme met fin au pouvoir de régulation des Régions en matière d'ouverture de CFA et de carte des formations professionnelles, au profit d'une nouvelle instance quadripartite, « France

²³² <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/index.php/donnees/insertion-des-jeunes-apres-la-voie-professionnelle>. Ce site internet rapproche les bases de données administratives dites "scolarité" (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et les bases de données dites "emploi" (basées sur les déclarations sociales nominatives). Il met ainsi à disposition pour chaque centre de formation d'apprentis et pour chaque lycée professionnel, quand les effectifs concernés sont suffisants :

- le taux d'emploi 6 mois après la sortie de l'établissement ;
- la valeur ajoutée de l'établissement ;
- le taux de poursuite d'études ; le taux d'interruption en cours de formation ;
- la part de contrats interrompus avant terme.

²³³ Assemblée plénière du conseil régional du 14 octobre 2019.

compétences²³⁴ » regroupant l'État, les Régions et les deux collèges de partenaires sociaux (employeurs et salariés), en charge plus globalement de la régulation de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage. Elle introduit ainsi :

- la libéralisation du marché à l'ensemble des organismes de formation déclaré souhaitant dispenser des actions de formation par apprentissage ;
- la revalorisation avec une augmentation du salaire des apprentis, une aide financière pour passer le permis de conduire B, la création d'une aide unique pour les entreprises de moins de 250 salariés ;
- l'élargissement de l'âge jusqu'à 29 ans révolu, la possibilité d'entrée en formation tout au long de l'année, et l'adaptation de la durée de formation au niveau de l'apprenti.

Dans ce nouveau cadre, France compétences joue un rôle de financeur et de régulateur par :

- la détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ;
- le financement des Régions pour soutenir les CFA et le développement économique territorial ;
- le financement des OPCO* pour la promotion de l'alternance.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance²³⁵

Définie à l'article 15 de la loi du 28 juillet 2019 pour une école de la confiance, l'**obligation de formation « pour tout jeune jusqu'à l'âge de sa majorité »**, soit les jeunes de **16 à 18 ans**, est entrée en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2020.

La loi prévoit le droit, pour chaque jeune entre 16 et 18 ans, de pouvoir intégrer un parcours adapté à ses besoins. En effet, selon la loi, « *cette obligation est remplie lorsque le jeune poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle* ». Cette volonté concrétise un engagement de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

L'obligation de formation va au-delà du droit au retour en formation ou du droit à une formation professionnelle : elle inclut d'autres situations comme l'emploi, le service civique et l'engagement dans un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle. Ces situations, si elles ne sont pas des solutions de « formation » au sens strict, contribuent à l'élévation du niveau de compétences des jeunes concernés et sont de nature à favoriser une insertion sociale et professionnelle durable.

Ce droit pour les jeunes est aussi une obligation pour les pouvoirs publics qui doivent repérer et contacter les jeunes, leur proposer un accompagnement adapté, leur proposer sur cette base

²³⁴ Cf. Art. 36 de la loi du 5 septembre 2018 – « France compétences » est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

²³⁵ Source : Légifrance et ministère de l'Éducation nationale.

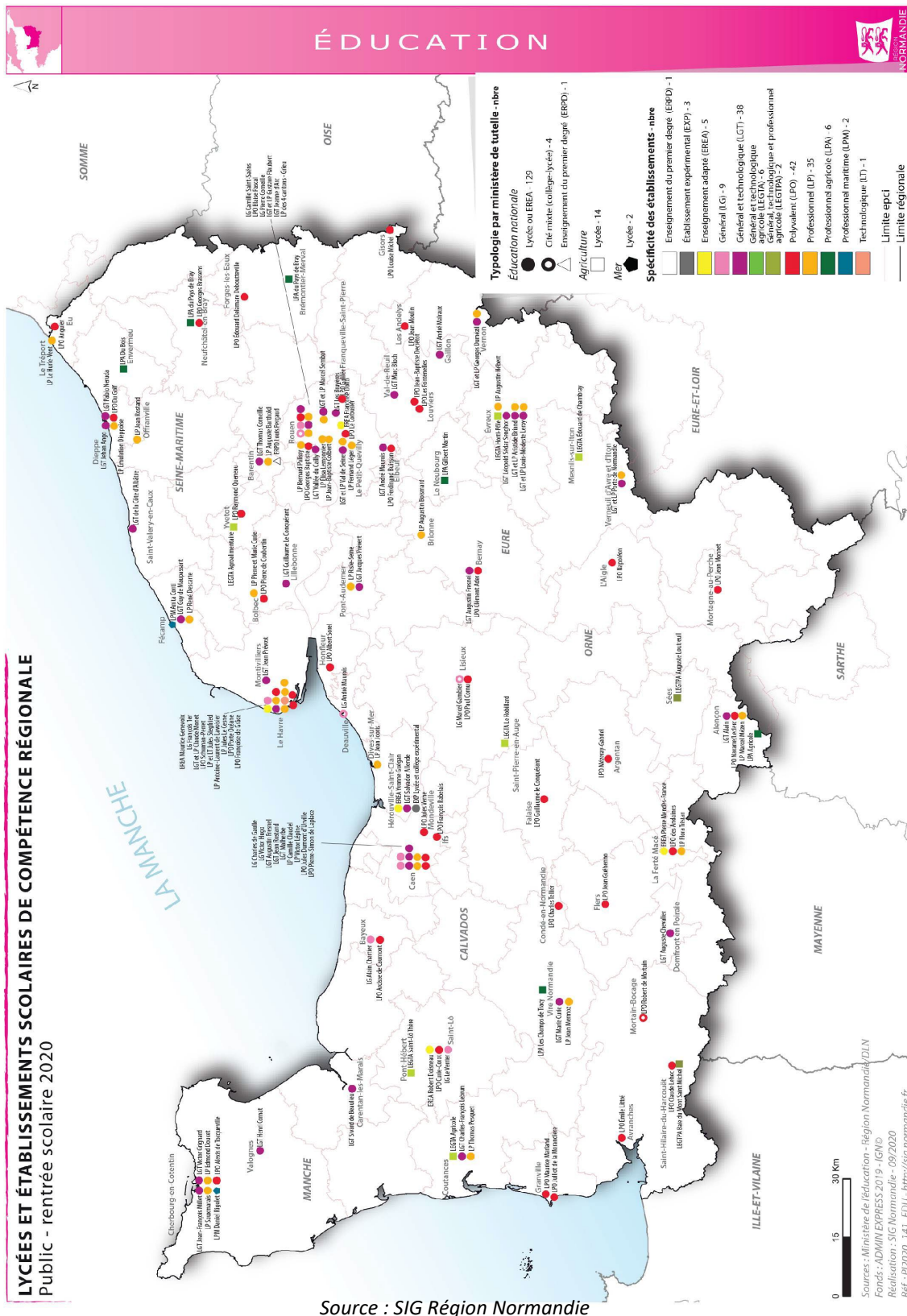
une solution d'orientation ou un parcours d'accompagnement renforcé leur permettant de les remobiliser ou de les insérer.

Les missions locales sont directement chargées d'assurer le respect de cette obligation de formation. Cette nouvelle fonction, de mise en réseau, est exercée, en lien étroit avec les différents acteurs dans le cadre des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs : réseaux FoQualE²³⁶ des acteurs de l'Éducation nationale (établissements scolaires, centres d'informations et d'orientation, mission de lutte contre le décrochage scolaire, structures de retour à l'école type micro-lycées), Pôle emploi, écoles de la deuxième chance, etc.

²³⁶ FoQualE pour Formation Qualification Emploi.

Annexe 6 : cartographie des lycées et des réseaux accompagnant l'information et l'orientation

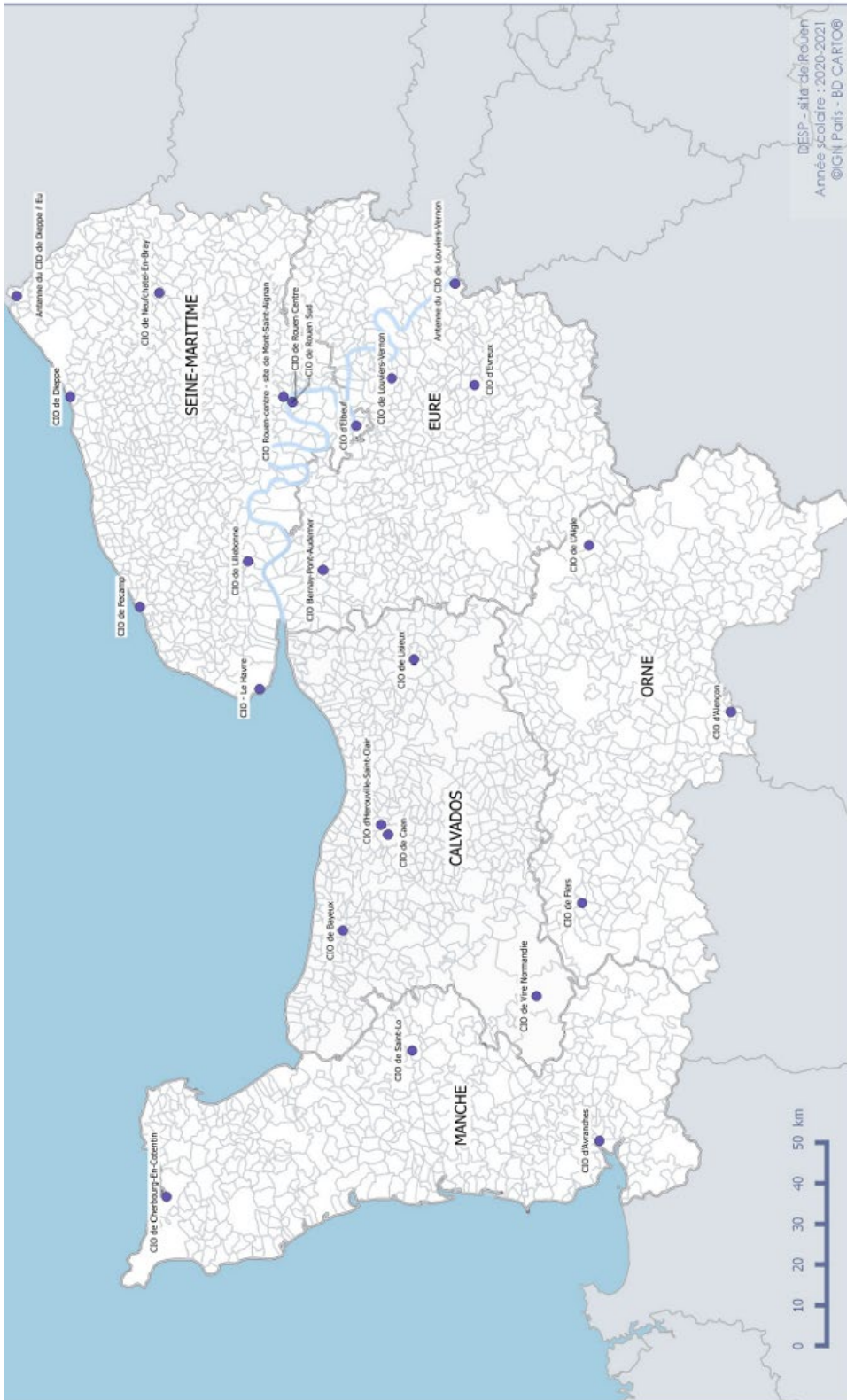
- Les lycées en Normandie



- **Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO)**

Dépendant du ministère de l'Éducation nationale, 476 CIO sont répartis sur l'ensemble territoire national, dont 24 en Normandie : 9 en Seine Maritime, 5 dans le Calvados, 4 dans l'Eure, 3 dans la Manche, 3 dans l'Orne.

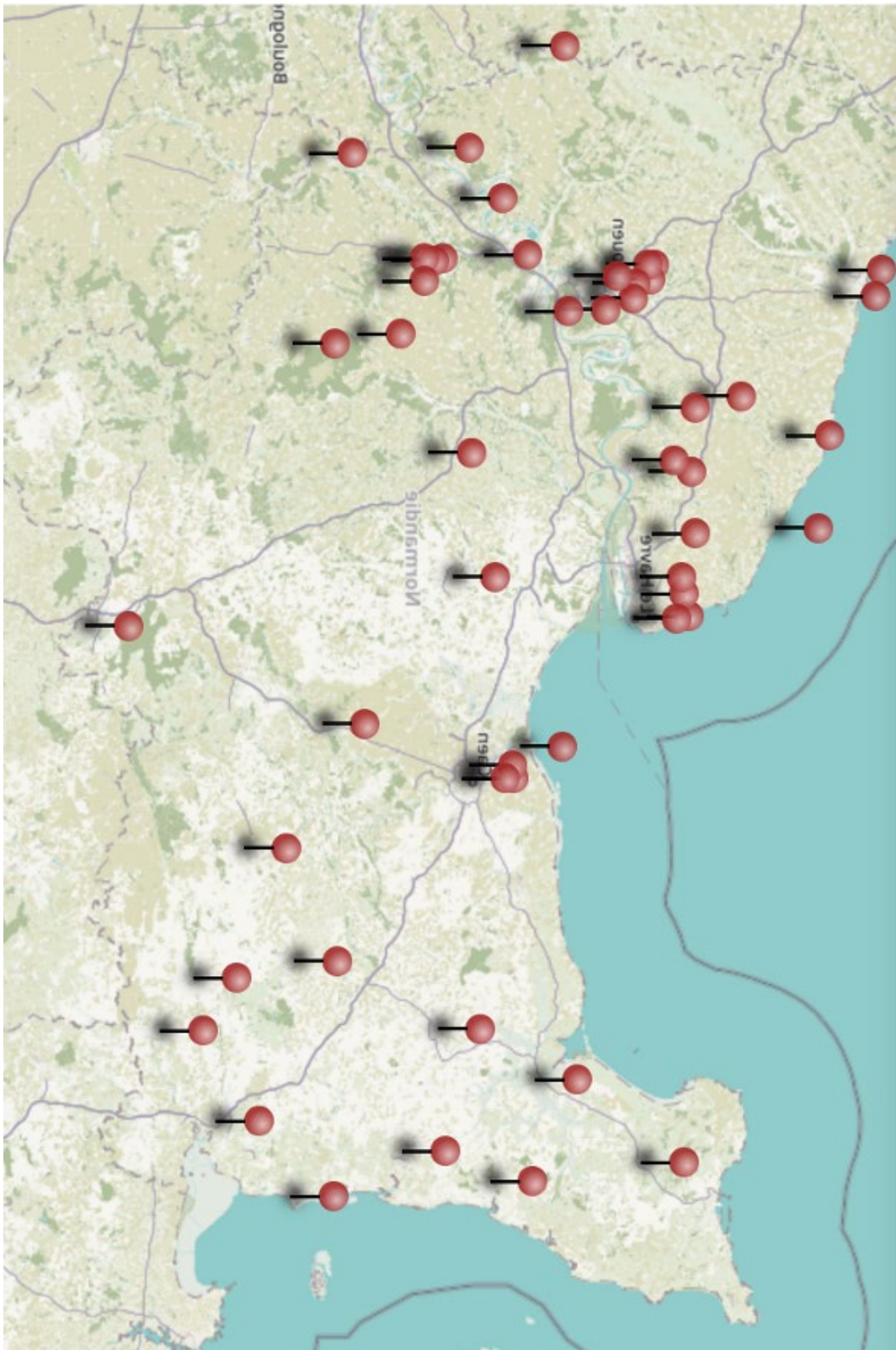
Les CIO en Normandie en 2020-2021



Source : académie de Normandie

- **Le réseau Information jeunesse**

Le réseau d'Information jeunesse de Normandie comprend 51 structures réparties sur l'ensemble de la Normandie.



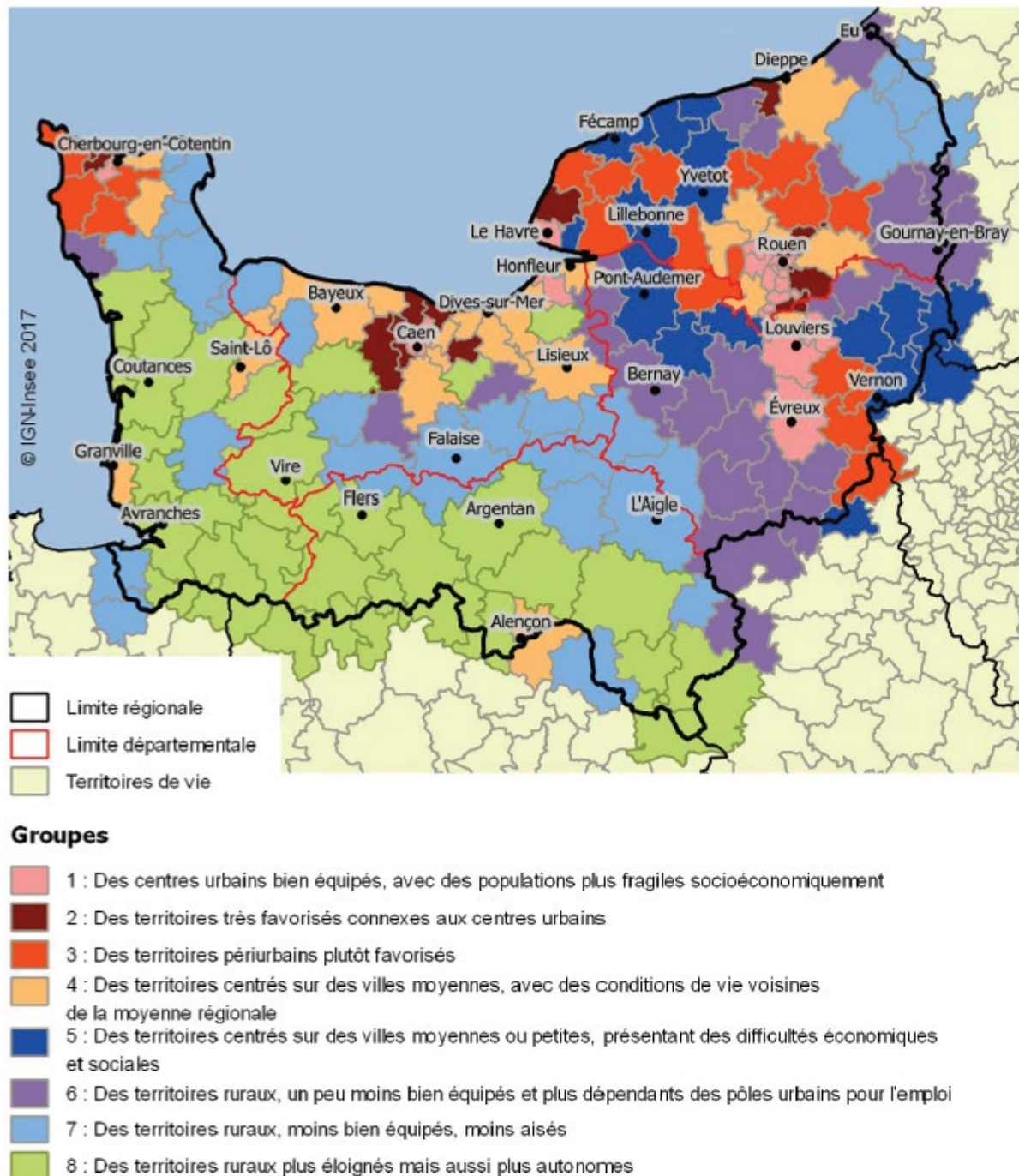
- Le réseau des missions locales

La Normandie compte un réseau de 24 missions locales réparties sur l'ensemble du territoire.



Source : association régionale des missions locales en Normandie

Annexe 7 : Huit profils de qualité de vie parmi les territoires normands²³⁷



Source : INSEE

²³⁷ Source : « Un regard sur la qualité de vie dans les territoires normands », Insee Analyses, n° 34, juin 2017.

Sur ces 8 groupes distincts identifiés²³⁸, les territoires de vie sont plus ou moins répartis sur l'ensemble de la région avec de forts déséquilibres entre l'Ouest et l'Est pour au moins 3 profils :

- a. **Le groupe 5** est exclusivement présent à l'Est (76 + 27) : 17 bassins de vie centré sur des villes moyennes ou petites, avec des conditions de vie défavorables (distance à l'emploi élevée, niveaux de qualification plus faibles, chômage et difficultés d'insertion élevés, moindre égalité hommes-femmes) ;
- b. **Le groupe 8** est sur représenté dans la façade Sud-Ouest de la Normandie : 35 bassins ruraux plus éloignés mais plus autonomes, avec moins de difficultés économiques et sociales.
- c. **Le groupe 6** est sur représenté à l'Est : 23 bassins ruraux, éloignés de centres urbains, mais qui en dépendent pour l'emploi allongeant les trajets domicile-travail.

Les autres groupes regroupent des bassins de vie répartis plus ou moins équitablement sur l'ensemble de la Normandie :

- **Groupe 1** : 19 grands centres urbains avec un accès aisé aux équipements et commerces et certaines difficultés au regard de l'emploi et des liens sociaux ;
- **Groupe 2** : 14 bassins sous l'influence de ces pôles urbains majeurs, les plus favorisés ;
- **Groupe 3** : 18 bassins sous l'influence de ces pôles urbains majeurs, plutôt favorisés ;
- **Groupe 4** : 23 bassins centrés sur les villes moyennes, aux conditions socio-économiques dans la moyenne ;
- **Groupe 7** : 25 bassins ruraux, moins bien positionnés car moins équipés et moins aisés.

²³⁸ Source rapport CESER de Normandie, « Vivre en Normandie en 2040 ».

Annexe 8 - Documents de référence

- **Les travaux du CESER de Normandie**

« Jeunesses : une ressource pour la région » - Rapport du CESER de l'ex-Haute-Normandie - mars 2015

« L'inclusion dans la société des jeunes de 2 à 18 ans en situation de handicap » - CESER ex-Basse-Normandie - juin 2015

« Informer, accompagner, décroiser : trois priorités pour l'orientation en Normandie » Contribution du CESER - octobre 2019

« Les fonds européens en Normandie » - rapport du CESER - juin 2020

« Enseignement supérieur et recherche en Normandie : une force d'attraction à développer » - *Rapport du CESER*, mars 2021

« Vivre en Normandie 2040 » - Rapport du CESER - juin 2021

« Projet de programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 » - avis du CESER - juin 2021

254

- **Etudes – Publication**

« Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi orientation et réussite des étudiants » - Communication au comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale - Cour des Comptes - février 2020.

« Rapport d'information sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur » - assemblée nationale n° 3232 - juillet 2020 -

« En attente : les logiques plurielles du sentiment d'injustice face à Parcoursup » - Bretton, R., & Haute, T - CEREQ Echanges n°16

« Refonder l'orientation, un enjeu État-Régions » - P. Charvet – rapport de l'IGEN - juin 2019

« Les motifs de décrochage scolaire en académies. L'exemple de l'académie de Créteil » - P-Y Bernard et C. Michaut - juin 2015

« Évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes » - Rapport d'information du Sénat - décembre 2013

« La France dans 10 ans, basé sur les enquêtes PISA réalisées par l'OCDE au niveau européen » - Contribution du CGSP au séminaire gouvernemental - août 2013

- « Lutter contre les stéréotypes filles-garçons, un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance » - Rapport du CGSP au ministre de l'Éducation nationale - Janvier 2014
- « Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013 » - CEREQ Enquêtes, n°1 - octobre 2017.
- « Suivi de cohorte sur 3 ans des demandeurs d'emploi 2015 » - Pôle Emploi - statistique, études et évaluation – éclairages et synthèses - février 2019
- « Dossier sur les inégalités territoriales de réussite et de parcours scolaires » – Géographie de l'école – édition 2021 – Fabrice Murat – DEPP MENJS
- « Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ? » - CEREQ bref, n°391 - 2020
- « Atlas des risques sociaux d'échec scolaire » - CEREQ et MEN-Depp – Boudesseul G. et al, Manso O. – 2016
- « Atlas des fractures scolaires en France » - Patrice Caro et Rémi Rouault - éditions Autrement, coll. Atlas/Monde - 2010
- « Éducation et territoires, Eclairage sur certaines des inégalités scolaires d'origine territoriale en France » - CNESCO - octobre 2018.
- « Note sur la réforme Blanquer, Analyse statistique des choix d'orientation des élèves (2^e trimestre) » – SNES-FSU – Secteur lycées - 2019
- « Parcours et réussite en licence, les résultats de la session 2018 » - Note flash du SIES, n° 26 – MESRI - décembre 2019
- « Les apprentis de l'enseignement supérieur : diversité des usages et des logiques » - Benoit Cart, Nathalie Jacob, Alexandre Léné - CEREQ RELIEF 50 - décembre 2015 - p 319-334.
- « L'apprentissage dans l'enseignement supérieur ou l'art d'une relation à trois. » - Stéphanie Mignot-Gérard, Constance Perrin-Joly, François Sarfati, Nadège Vezinat - Connaissance de l'emploi - Centre d'études de l'emploi et du travail (Noisy-le-Grand) - 2015.
- « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en Normandie » – CARIF-OREF – Édition 2021
- « 115 600 jeunes NEETs (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation) en Normandie » - CARIF OREF de Normandie - Mars 2020
- « Continuité pédagogique, période de mars à mai 2020 » - documents de travail, n° 2020-E03 – DEPP - juillet 2020
- « Les « NEETs », des ressources et des conditions de vie hétérogènes » - INJEP - Analyses et Synthèses n°31 - janvier 2020

« Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 – Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme » -Barret Christophe, Ryk Florence, Volle Noémie - CEREQ Bref, n° 319 - 2014

« Rapport Comité d'évaluation et de contrôle sur « l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur », n° 3232 - juillet 2020.

« Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études. » - Note d'information du SIES - 19 juillet 2019

« Repères et référence statistiques, chiffre pour l'année 2013 » - DEPP – 2019

« 2017/2027 - La transition lycée-enseignement supérieur » - Actions critiques - France stratégie - janvier 2017

- **Publications Statistiques de L'INSEE**

INSEE Analyses, n° 83 – « Les nouvelles zones d'emploi normandes : des profils économiques divers » - septembre 2020

INSEE Flash Normandie, n° 18 – « *Deux tiers des jeunes Normands sont en formation* » - aout 2016

INSEE Flash Normandie, n° 92 « *La baisse du chômage s'interrompt en Normandie au 3^e trimestre 2019* » - janvier 2020

INSEE flash Normandie, n° 82 – « *Le chômage normand en plus forte baisse sur un an que dans la plupart des autres régions* » - septembre 2019

INSEE Analyse Normandie n° 70 – « Les quartiers prioritaires normands davantage touchés par la monoparentalité, le chômage et l'inactivité des jeunes » - novembre 2019

Insee Première n° 1727 – « Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de formation » - Janvier 2019

INSEE flash « Deux tiers des jeunes sont en formation », INSEE Normandie, n° 18, aout 2016

- **Lois – Règlements – Conventions**

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à L'ESR enseignement supérieur et à la recherche

Les décrets et arrêtés du 17 juillet 2018, portant réforme du lycée et du baccalauréat

Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) : la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 n° 2013-060 du 10-4-2013 MEN – DGESCO

Le certificat d'aptitudes professionnelles : Art. D. 337-6 et D. 337-9 du code de l'Éducation

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - Art.L.123-4-1.

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, Art. 15, et ministère de l'Éducation nationale

Circulaire n° 2018-108 du 10 octobre 2018 publiée au B.O. du 11 octobre 2018 relative au rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées

Circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017 relative aux psychologues de l'éducation nationale

Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

- **Ressources en ligne**

Diagnostic STRATER. MESRI.2018 et 2020.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid25095/strategie-territoriale-strater.html>

Etat de l'école, 2020

<https://www.education.gouv.fr/l-etat-de-l-ecole-2020-307185>

Géographie de l'école, 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/geographie-de-l-ecole-323657>

Agriscopie, octobre 2019 – <https://normandie.chambres-agriculture.fr/territoire/lagriculture-en-normandie/agricopie-chiffres-cles/emplois-et-formation-en-agriculture/>

Repères pour l'orientation 2020 – Académie de Normandie – <https://www.ac-normandie.fr/publications-rapports-et-statistiques-121461>

Enquêtes de la DEPP auprès des familles et des personnes de l'éducation nationale – Premier résultats. - <https://www.education.gouv.fr/continuite-pedagogique-periode-de-mars-mai-2020-enquetes-de-la-depp-aupres-des-familles-et-des-305262>

InserJeunes : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/index.php/donnees/insertion-des-jeunes-apres-la-voie-professionnelle>

- **Sites Internet**

Observatoire des territoires - <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/>

Atlas des fractures scolaires - <https://fracturescolaires.fr/>

Académie de Normandie : <https://www.ac-normandie.fr>

ONISEP : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Que-faire-apres-le-bac/Que-faire-apres-un-bac-professionnel/Apres-un-bac-professionnel-les-formations-en-1-an>

Plan d'investissement dans les Compétences :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion - <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/pic/>

<https://www.cariforefnormandie.fr/production/pacte-regional-dinvestissement-dans-les-competences-le-diagnostic/>

Parcours Métiers - <https://parcours-metier.normandie.fr/agence-orientation>

Observatoire ORS-CREAI Normandie - Normanvilles - <http://orscreainormandie.org/>

Banque des territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr>

CARIF OREF de Normandie : <https://www.intercariforef.org/carif-oref/carif-oref-de-normandie>

Annexe 9 - Liste des sigles

2S2C	Sport-Santé-Culture-Civisme
AESH	Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap
AFPA	Agence nationale de la Formation Professionnelle pour Adultes
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
APB	Admission Post Bac
APEC	Agence Pour l'Emploi des Cadres
APEL	Association des Parents d'Elèves de l'enseignement Libre
AQUUE	Autres Quartiers des Unités Urbaines Englobantes
ARML	Association Régionale des Missions Locales
ASSP	Accompagnement, Soins et Services à la Personne
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BEP	Brevet d'Études du Premier Cycle
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
BUT	Bachelor Universitaire de Technologie
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CARIF-OREF	Centres d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation - Observatoires Régionaux Emploi Formation
CDD	Contrat de travail à Durée Déterminée
CEP	Conseil en Evolution Professionnelle
CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental national
CESER	Conseil Economique Social et Environnemental Régional
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFG	Certificat de Formation Générale
CGEA	Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
CGEH	Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique
CGSP	Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective
CIO	Centres d'Information et d'Orientation
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLA	Contrats Local d'Accompagnement
CLEOR	Clés pour L'Évolution et l'Orientation en Région
CNESCO	Centre National d'Étude des Systèmes Scolaires
COmUE	Communauté d'Universités et Etablissements
CPGE	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
CPLDS	Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie
CREFOP	Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
CS	Certificat de Spécialisation
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
DCESF	Diplôme de Conseiller en Économie Sociale et Familiale
DEFM	Demandeur d'Emploi en Fin de Mois
DEPP	Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (Éducation nationale)
DGESCO	Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DMA	Diplôme des Métiers d'Art
DNMADE	Diplôme National des Métiers d'Art et du Design
DNB	Diplôme National du Brevet

DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREES	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (Affaires Sociales Santé Droits des femmes)
DREETS	Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DRONISEP	Direction Régionale de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
E2C	Ecole de la 2 ^e Chance
ECLAIR	Ecoles Collèges Lycées pour l'Ambition l'Innovation et la Réussite
ECTS	<i>European Credits Transfer System</i>
EFOP	Emploi, Formation et Orientation Professionnelles
EP	Éducation Prioritaire
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDE	Ecole Publique d'Insertion de la Défense
EPLE	Etablissement Public Local d'Enseignement
EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
ERPD	Ecole Régionale du Premier Degré
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FCIL	Formation Complémentaire d'Initiative Locale
FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques
FESI	Fonds Européen Structurel et d'Investissement
FOQUALE	Formation QUALification Emploi
FSE	Fonds Social Européen
GEN	Grande École du Numérique
GT	Général et Technologique
INED	Institut National d'Études Démographiques
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPA	Insertion Professionnelle des Apprentis
IUT	Institut Universitaire de Technologie
IVA	Insertion Vie Active
L1	Licence 1 ^{ère} Année
LEGT	Lycée d'Enseignement Général et Technologique
LMD	Licence Master Doctorat
LP	Lycée Professionnel
MC	Mention Complémentaire
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MENJS	Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
MFR	Maisons Familiales et Rurales
MLDS	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
MOOC	Massive Open Online Course (Cours en ligne ouverts à tous)
MIFE	Maison d'Information sur la Formation et l'Emploi
NEET	<i>Not in Education, Employment or Training</i> (Jeunes Ni en études, Ni en formation Ni en emploi)
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONISEP	Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions
OPCO	Opérateur de Compétences
ORDQ	Observatoire Régional Des Quartiers
ORE	Orientation et Réussite des Étudiants
ORS	Observatoire Régional de la Santé
OVE	Observatoire de la Vie Etudiante
PACEA	Parcours contractualisé d'ACcompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
PaRéO	PAseport pour RÉussir et s'Orïenter
PEC	Parcours Emploi Compétences
PFMP	Période de Formation en Milieu Professionnel

PIA	Programme Investissements d'Avenir
PIAL	Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé
PIC	Plan d'Investissement dans les Compétences
PIODMEP	Parcours Individuel d'Information d'Orienta-tion et de Découverte du Monde Economique et Professionnel
PISA	Programme International de l'OCDE pour le Suivi des Acquis des élèves
PPAE	Programme Personnalisé d'Accès à l'Emploi
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
PRE	Programme de Réussite Educative
PRIC	Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences
PSAD	Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
QPV	Quartier Politique de la Ville
REP	Réseau d'Éducation Prioritaire
REP+	Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé
RERS	Repères et Références Statistiques (éducation nationale, enseignement supérieur et recherche)
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
RP	Recensement de la Population (INSEE)
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSE	Régime Spécial d'Études
SAPAT	Service aux Personnes et Aux Territoires
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SEINE	Système d'Enquêtes pour l'INsertion professionnelle en Emploi
SIES	Systèmes d'Information et Études Statistiques (MESRI)
SIFA	Système d'Information sur la Formation des Apprentis
SIG	Système d'Information Géographique
SMV	Service Militaire Volontaire
SPO	Service Public de l'Orienta-tion
SPRO	Service Public Régional de l'Orienta-tion
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique des Entreprises, pour l'Innovation et l'Internationalisation
SRE	Structure de Retour à l'École
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
STAV	Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
STI2D	Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
STMG	Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
STRATER	STRAtégies Territoriales de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
STS	Section de Techniciens Supérieures
STSS	Sciences et Technologies de la Santé et du Social
UFR	Unité de Formation et de Recherche
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
ZEP	Zone d'Éducation Prioritaire
ZRR	Zones de Revitalisation Rurale

Bac-3 bac+3

Quel déroulement du continuum en Normandie ?



Techniquement, on parle de « non-linéarité » des parcours... Façon pudique de désigner la dure réalité subie par de nombreux jeunes, de la fin du collège à l'entrée dans la vie active. Entre difficultés d'accès à l'information, déterminisme social, manque de moyens et restrictions sanitaires, se former n'est pas simple pour les 15-24 ans. Le CESER a cherché à mieux comprendre leur situation et fait des propositions pour améliorer leur autonomie et leur réussite.

Mars 2022

Présenté par Nicole Paul
Avec le concours de Sophie Rousselet,
Laurence Monnet-Lepage et Théo Branswyck
Crédit couverture : Région Normandie
ISBN : 978-2-492245-06-0



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Caen Abbaye aux Dames - CS 50523 - 14 035 CAEN Cedex 1 | 02 31 06 98 90
Rouen 5 rue Schuman - CS 21129 - 76 174 ROUEN Cedex | 02 35 52 56 30

ceser.normandie.fr